

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

ETUDE D'IMPACT, VALANT DOSSIER LOI SUR L'EAU – ANNEXES 8 à 11

OPERATION D'INTERET NATIONAL DE GUYANE

PERIMETRE N°22

Projet de Zone d'Aménagement Concerté

ZAC MARGOT

Commune de SAINT-LAURENT DU MARONI

Mai 2024



ANNEXE 8

PROJET DE COMPENSATION POUR LES 3
OIN DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

BIOTOPE, 2023



EPFAG



Mesures de compensation pour les OIN 22, 23, et 24

10 mai 2024

Projet de compensation pour les OIN Margot, Vampire et Malgaches Paradis



Citation recommandée	Biotope, 2024, Nom du projet. Maîtrise d'ouvrage. Mandataire. Nombre de pages. + Cartes + Annexes.	
Version/Indice	Version 1 du rapport intermédiaire	
Date	10/05/2024	
Nom de fichier	2023_Compensation_OIN_Saint-Laurent_EPFAG_Rapport intermédiaire	
N° de contrat	202300006	
Date de démarrage de la mission	2023	
Maître d'ouvrage	Etablissement public foncier d'aménagement de la Guyane (EPFAG) Saint-Laurent du Maroni	
Interlocuteur	Cyrille Chevalier	Contact : c.chevalier@epfag.fr Tél : +594 694 384 084
Biotope, Responsable du projet	Clarisse PETTIER	Contact : cpettier@biotope.fr Tél : +594 694 953 502
Biotope, Contrôleur qualité	Vincent RUFRAY	Contact : vrufRAY@biotope.fr

Sauf mention contraire explicite, toutes les photos du rapport ont été prises sur site par le personnel de Biotope dans le cadre des prospections de terrain.

Sommaire

Table des matières

1	Contexte du projet et méthodes	5
1.1	Objectifs du projet	5
1.2	Objectifs de l'étude et références réglementaires	7
1.2.1	Objectifs de l'étude	7
1.2.2	Références réglementaires – statut des espèces	7
1.3	Aspects méthodologiques	9
1.3.1	Terminologie employée	9
1.3.2	Aires d'études	9
1.3.3	Équipe de travail	10
1.3.4	Méthodes d'acquisition des données	10
1.3.5	Synthèse des méthodes d'inventaires et difficultés rencontrées	12
2	Rappels sur l'évaluation des besoins de compensation des 3 périmètres de l'OIN de Guyane – 22,23 et 24	14
2.1	Méthodologie d'évaluation des besoins de compensation	14
2.2	Rappel des impacts sur les habitats naturels (périmètres 22,23, et 24 de l'OIN)	15
2.2.1	Périmètre 22 : Margot – ZAC Margot	15
2.2.1	Périmètre 23 : Malgaches-Paradis	18
2.2.1	Périmètre 24 : Vampires	20
2.3	Rappel des impacts sur les espèces floristiques et faunistiques	23
2.4	Besoins surfaciques de compensation	26
2.4.1	OIN Margot	26
2.4.2	OIN Malgaches Paradis	27
2.4.3	OIN Vampire	28
2.4.4	BILAN : besoins de compensation par type d'habitat naturel	29
3	Présentation du site de compensation	30
3.1	Généralités	30
3.2	Zonages du patrimoine naturel	32
3.3	Continuités et fonctionnalités écologiques	34
3.4	Respect des critères d'éligibilité	36
4	Etat du milieu naturel, de la flore et de la faune sur le site pré-identifié pour la compensation	37
4.1	Habitats naturels et flore	37
4.1.1	Contexte environnemental de la zone d'étude	37
4.1.2	Habitats naturels	37
4.1.3	Flore	46
4.2	Faune	51
4.2.1	Poissons et autre faune aquatique	51
4.2.2	Amphibiens	52
4.2.3	Reptiles	55
4.2.4	Oiseaux	57
4.2.5	Mammifères (hors chiroptères)	66
4.2.6	Chiroptères	69
5	Comparaison OIN/Site de compensation	74
5.1	Habitats naturels et flore	74

5.1.1	Habitats naturels	74
5.1.2	Flore	78
5.2	Faune	81
5.2.1	Amphibiens	81
5.2.2	Reptiles	84
5.2.3	Oiseaux – Analyses par cortèges	86
5.2.4	Mammifères	92
5.2.5	Chiroptères	94
5.3	Comparaison entre l'estimation des besoins compensatoires surfaciques et les surfaces d'habitats naturels présents sur le site de Crique Margot	97
6	Stratégie compensatoire	98
6.1	L'obligation réelle environnementale, nouvel outil juridique	98
6.2	Le choix de la mise en place d'une ORE	99
6.3	Le portage des coûts de gestion de la surface bénéficiant de l'ORE	101
6.4	Le choix d'un gestionnaire adapté : lancement d'un marché public	101
6.5	Objectifs et dimensionnement des mesures de compensation	102
6.6	Chiffrage et dimensionnement des mesures de compensation	104
6.6.1	Evaluation des coûts de la compensation sur une durée de référence de 50ans	104
6.6.2	Calcul du montant de la compensation par projet d'aménagement	106
6.7	L'adéquation du projet avec les principes de compensation	107
7	Bibliographie	108
7.1	Bibliographie relative aux habitats naturels	108
7.2	Bibliographie relative aux zones humides	108
7.3	Bibliographie relative à la flore	108
7.4	Bibliographie relative aux oiseaux	109
7.5	Bibliographie relative aux mammifères terrestres	109
7.6	Bibliographie relative aux chiroptères	109
8	Annexes	111
	Synthèse des statuts règlementaires	111
	Terminologie	112
	Méthodes d'inventaires	113
	Liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée	115
	Expertise herpétologique (ENIA)	135
	Expertise de l'ichtyofaune (HYDRECO)	142

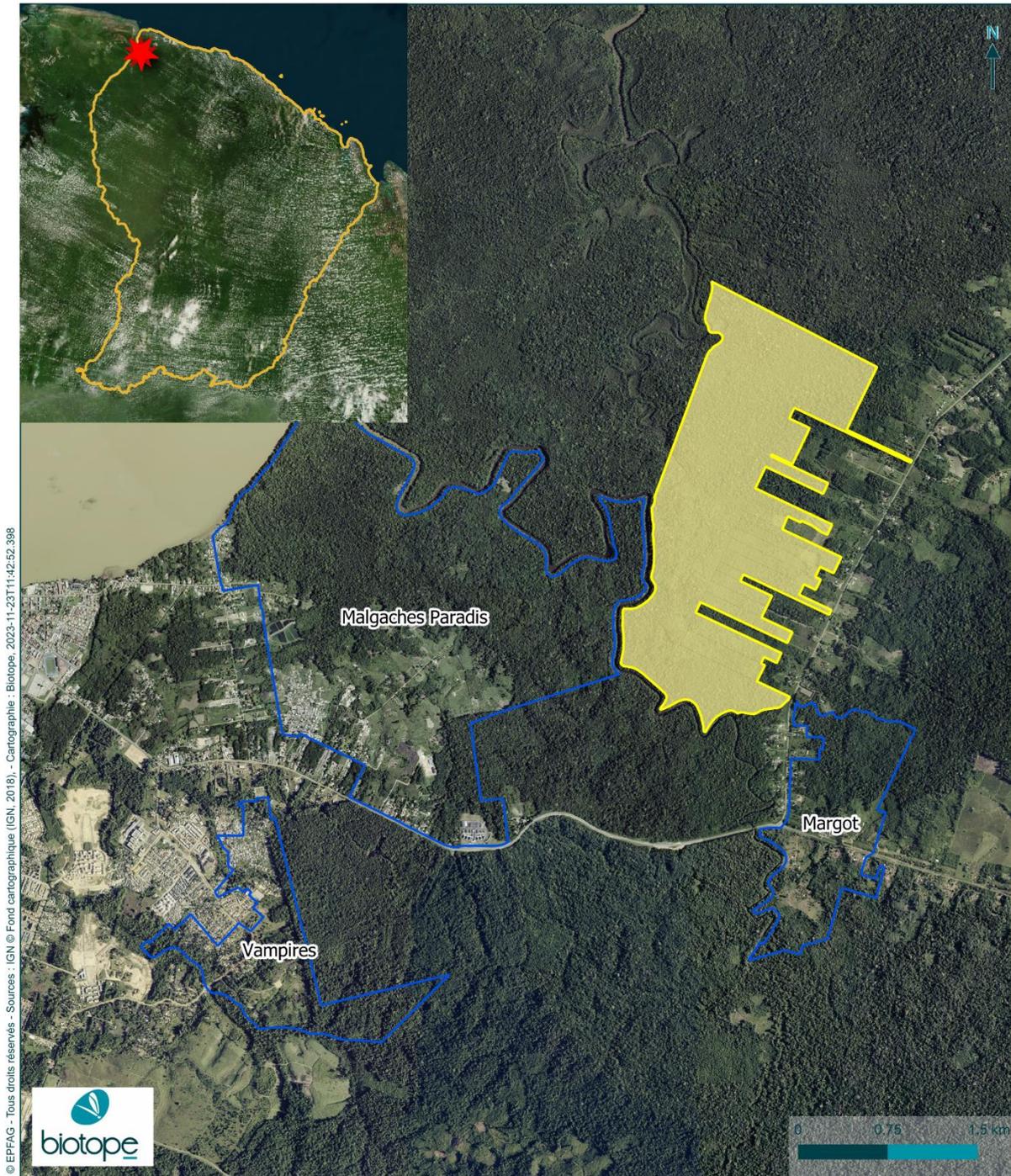
1 Contexte du projet et méthodes

1.1 Objectifs du projet

Dans le cadre de l'aménagement de 3 périmètres de l'OIN de Guyane: 22 Margot, 23 Malgaches-Paris, et 24 Vampires, l'EPFA Guyane souhaite mettre en place des mesures compensatoires. Elles viseront à compenser, pour les 3 périmètres, les impacts temporaires et permanents sur la faune et la flore, liés à la destruction d'habitat et d'individus, ainsi qu'au dérangement des espèces présentant des enjeux de conservation.

Pour cela, un ensemble de parcelles représentant une surface totale de 394ha a été pré-identifié. La zone délimitée est représentée en jaune dans la carte présentée sur la page suivante.

L'ensemble de ces parcelles appartient aujourd'hui à l'EPAG.



© EPFAG - Tous droits réservés - Sources : IGN © Fond cartographique (IGN, 2018) - Cartographie : Biotope, 2023-11-23T11:42:52.398



-  Périmètres OIN
-  Aire d'étude
-  Zone pré-identifiée pour la compensation (394ha) Parcelles EPFAG

Localisation du projet

Compensation - Saint-Laurent

Carte 1 : Localisation du projet de compensation



1.2 Objectifs de l'étude et références réglementaires

1.2.1 Objectifs de l'étude

L'objectif de cette présente étude est d'évaluer si la zone prédéfinie pour la compensation représente une option pertinente au vu des impacts liés aux projets d'aménagements relatifs aux périmètres des 3 périmètres de l'OIN de Guyane désignées ci-dessus.

En effet, les mesures compensatoires doivent respecter les 5 critères présentés dans le tableau ci-dessous :

Critère d'éligibilité	Définition
Additionnalité	Les mesures compensatoires doivent être additionnelles aux actions publiques existantes ou prévues en matière de protection de l'environnement (plan de protection d'espèces, instauration d'un espace protégé, programme de mesure de la directive-cadre sur l'eau, trame verte et bleue...). Elles peuvent conforter ces actions publiques, mais ne pas s'y substituer.
Proximité géographique	Les mesures de compensation doivent être mises en œuvre à proximité des impacts causés par le projet afin d'atteindre une absence de perte nette de biodiversité à une échelle écologique cohérente au regard des espèces concernées.
Faisabilité	Le maître d'ouvrage doit évaluer la faisabilité de mise en œuvre des mesures de compensation. Cette faisabilité doit notamment s'étudier au travers d'une évaluation des coûts, d'une analyse de la faisabilité technique, d'une analyse des procédures administratives le cas échéant nécessaires, d'une identification des acteurs et des partenariats à mettre en place ou encore d'une analyse du planning de mise en œuvre des mesures.
Pérennité	Les mesures de compensation doivent être effectives pendant toute la durée des atteintes. Leur pérennité doit donc être assurée et justifiée.
Équivalence écologique	Ce principe d'équivalence écologique a été réaffirmé dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 dans la mesure où les mesures de compensation doivent permettre d'atteindre une absence de perte nette de biodiversité voire un gain net. Cette équivalence écologique implique avant tout une dimension écologique (mêmes composantes naturelles que celles impactées) mais également une dimension fonctionnelle (fonctionnalité des composantes naturelles recherchées) et temporelle (le site impacté dans le cadre du projet ne doit pas avoir subi de dommages irréversibles avant que les mesures compensatoires ne soient mises en place).

Si nous savons d'ores et déjà que la zone de compensation prédéfinie remplit certains de ces critères (principe d'additionnalité, proximité géographique), des inventaires de terrain sont nécessaires pour évaluer si la zone remplit le critère d'équivalence écologique. Ces inventaires ont aussi pour objectif de pouvoir proposer des mesures de gestion et de restauration faisables et pertinentes sur la zone.

Pour cela, la présente étude a pour objectif premier de dresser une cartographie des habitats de la zone prédéfinie pour la compensation, et d'y identifier les enjeux de conservation, pour l'ensemble des taxons faisant l'objet d'un inventaire. Elle vise également à proposer dans un second temps des mesures de gestion adaptées pour cette zone.

1.2.2 Références réglementaires – statut des espèces

Mise à jour le 09 mai 2022.

Une espèce protégée est une espèce pour laquelle s'applique une réglementation particulière. La protection des espèces s'appuie sur des listes d'espèces protégées sur un territoire donné.

La loi française traite de ces espèces protégées dans différents textes de loi :

Article L. 411-1 du Code de l'environnement qui régit la protection des espèces ;

Les prescriptions générales sont ensuite précisées pour chaque groupe par un arrêté ministériel fixant la liste des espèces protégées, le territoire d'application de cette protection et les modalités précises de celle-ci (article R. 411-1 du Code de l'environnement - cf. détail des arrêtés ministériels par groupe en Annexe I) ;

Régime de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées : possible dans certains cas listés à l'article L. 411-2 du Code de l'environnement. L'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié (NOR : DEVN0700160A) en précise les conditions de demande et d'instruction.

En Guyane française, les listes d'espèces protégées ont été établie pour quatre groupes taxonomiques :

Les trachéophytes (*i.e.* : ptéridophytes et embryophytes) : arrêté ministériel du 9 avril 2001 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Guyane (JORF N°0154 du 05/07/2001), modifié par l'arrêté du 5 mai 2017 interdisant la destruction de tout ou partie de ces espèces (JORF N°0109 du 10/05/2017) ;

La batrachofaune et l'herpétofaune : arrêté ministériel du 19 novembre 2020 fixant sur tout ou partie du territoire national des mesures de protection des reptiles et amphibiens représentés dans le département de la Guyane (JORF du 03/012/2020) ;

L'avifaune : arrêté ministériel du 25 mars 2015 (JORF N°0080 du 04/04/2015) fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

La mammalofaune (chiroptères non compris) : arrêté ministériel du 15 mai 1986 fixant sur tout ou partie du territoire national des mesures de protection des mammifères représentés dans le département de la Guyane (JORF du 25/06/1986) et modifié par l'arrêté du 20 janvier 1987 (JORF du 11/04/1987), par l'arrêté du 29 juillet 2005 (JORF N°0260 du 08/11/2005) et par l'arrêté du 24 juillet 2006 (JORF N°0213 du 14/09/2006). Ainsi que l'arrêté préfectoral du 31 janvier 1975 fixant protection du Jaguar, du Puma et du Porc-épic arboricole qui ne sont pas présents sur l'arrêté de 1986.

Pour les autres groupes taxonomiques, il n'existe pas de réglementation.

1.3.1 Terminologie employée

Afin d'alléger la lecture, le nom scientifique de chaque espèce est cité uniquement lors de la première mention de l'espèce dans le texte. Le nom vernaculaire est ensuite utilisé.

Il est important, pour une compréhension facilitée et partagée de cette étude, de s'entendre sur la définition des principaux termes techniques utilisés dans ce rapport. Celles-ci sont reprises en annexe II de ce rapport.

1.3.2 Aires d'études

Cf. carte : « Localisation du projet »

Le site identifié pour faire l'objet de la compensation se situe au Nord-Est du secteur urbanisé de Saint-Laurent du Maroni, proche des trois périmètres de l'OIN : 22, 23 et 24.

Il est situé au Nord de la crique Margot, et au Sud de la crique Chameau. A l'Est, l'extrémité de la zone jouxte la route reliant Saint-Laurent du Maroni à Mana.

Les données faune-flore de l'ensemble des 3 périmètres de l'OIN constituent la base de cette étude. Des prospections de terrain ont également été réalisées sur l'aire ciblée pour la compensation.

Différentes aires d'étude ont été distinguées dans le cadre de cette expertise de terrain (cf. tableau ci-dessous).

Aires d'étude du projet

Aires d'étude de l'expertise écologique	Principales caractéristiques et délimitation dans le cadre du projet
Aire d'étude rapprochée	<p>Aire d'étude sur laquelle sont menés les inventaires de terrain.</p> <p>Un état initial complet des milieux naturels y est réalisé, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un inventaire des espèces animales et végétales ; Une cartographie des habitats ; Une analyse des fonctionnalités écologiques à l'échelle locale ; Une identification des enjeux écologiques et des implications réglementaires. <p>L'expertise s'appuie essentiellement sur des observations de terrain.</p> <p>Cette aire d'étude correspond au parcellaire pré-désigné pour la compensation des projets d'aménagements relatifs aux 3 périmètres de l'OIN de Guyane concernés. Elle représente 394ha.</p>
Aire d'étude éloignée (région naturelle d'implantation du projet)	<p>Analyse du positionnement de la parcelle dans le fonctionnement écologique de la région naturelle d'implantation.</p> <p>Analyse des impacts cumulés avec d'autres projets.</p> <p>L'expertise s'appuie essentiellement sur des informations issues de la bibliographie et de la consultation d'acteurs ressources.</p> <p>Cette aire d'étude représente un tampon de 5km autour de l'aire d'étude rapprochée.</p>

1.3.3 Équipe de travail

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire a été nécessaire dans le cadre de cette étude (cf. tableau ci-dessous).

Équipe projet

Domaines d'intervention	Intervenants	Qualité et qualification
Coordination et rédaction de l'étude	Clarisse PETTIER	Cheffe de projet Écologue pluridisciplinaire
Expertise des habitats naturels et de la flore	Nils SERVIENTIS	Expert Botaniste
Expertise des oiseaux	Mickaël BAUMANN	Expert Fauniste – Ornithologue
Expertise des mammifères terrestres	Jonathan COSTA	Expert Fauniste – Mammalogue
Expertise des chauves-souris		Expert Fauniste – Chiroptérologue
Expertise des poissons	HYDRECO	
Expertise des amphibiens et des reptiles	Elodie COURTOIS et Maël DEWYNTER (Sous-traitance) Experts faunistes	
Contrôle Qualité	Vincent RUFRAY	Directeur Régional de Biotope Amazonie-Caraïbes

1.3.4 Méthodes d'acquisition des données

1.3.4.1 Acteurs ressources consultés et bibliographie

Les références bibliographiques utilisées dans le cadre de cette étude font l'objet d'un chapitre dédié en fin de rapport, avant les annexes.

1.3.4.2 Prospections de terrain

1.3.4.2.1. Effort d'inventaire

Ainsi, les prospections ont concerné les groupes de faune et la flore les plus représentatifs de la biodiversité de l'aire d'étude rapprochée.

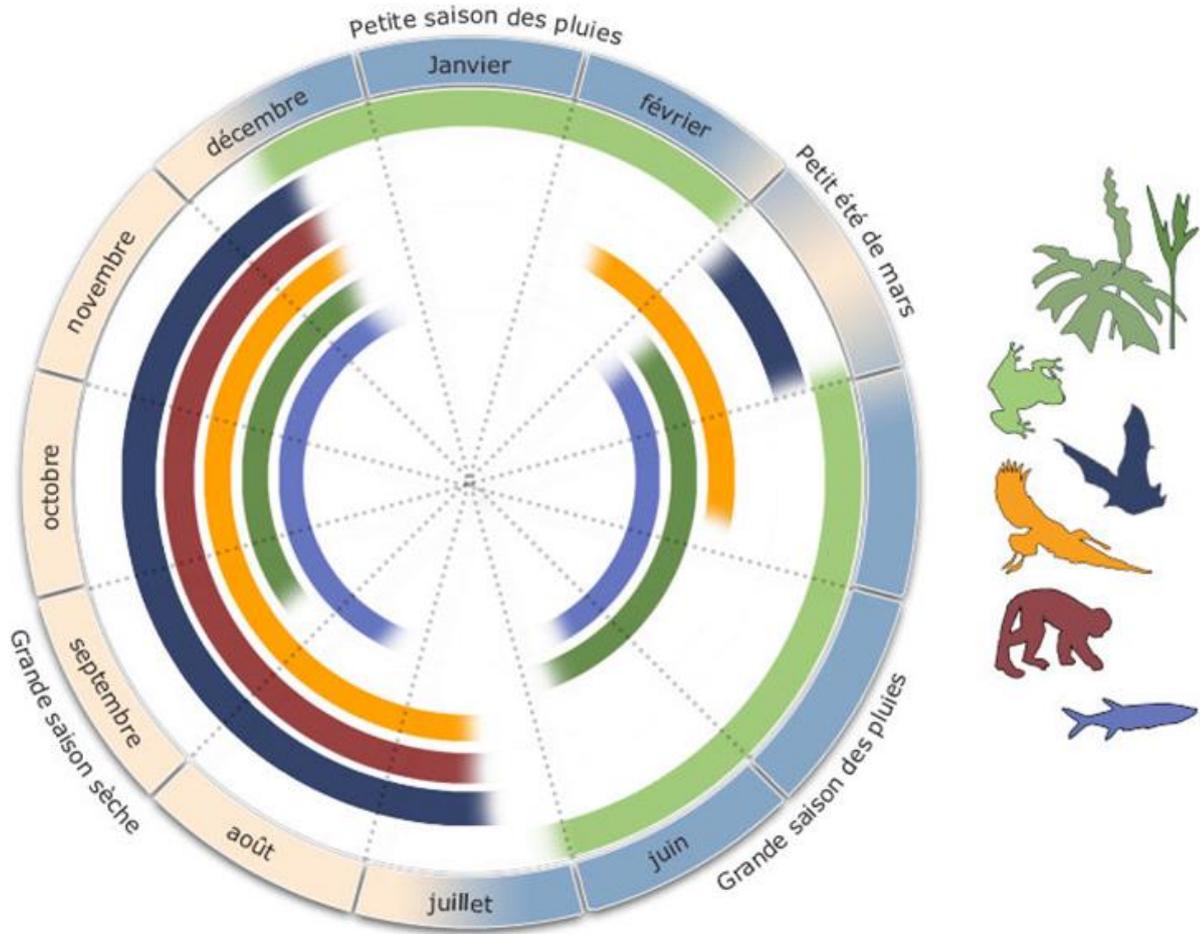
Le tableau et la figure suivants indiquent les dates de réalisation et les groupes visés par les inventaires de la faune et de la flore sur le terrain dans le cadre du projet (cf. tableau ci-dessous).

À chaque passage, les observations opportunistes concernant des groupes non ciblés initialement sont notées pour être intégrées dans la synthèse des données.

Dates des prospections de terrain

Date		Groupe taxonomique étudié					
Mois	Jour	Habitats et flore	Ichtyofaune	Batrachofaune	Herpétofaune	Avifaune	Mammalofaune
2023							
Avril							x
							x
Juin	1		x (Hydreco)				
	2		x (Hydreco)				
Juillet	17	x				x	x
	18	x				x	x
	19	x				x	x
	20	x				x	x
	21	x				x	x
	24				x (ENIA)	x (ENIA)	
	25				x (ENIA)	x (ENIA)	
	26				x (ENIA)	x (ENIA)	
	27				x (ENIA)	x (ENIA)	
28				x (ENIA)	x (ENIA)		
Septembre	11		x (Hydreco)				
	12		x (Hydreco)				
2024							
Janvier	22	x				x	
	23	x				x	x
	24	x				x	x
	25	x				x	x
	26	x				x	x
	27	x				x	
Février	26			x (ENIA - à 2 experts)	x (ENIA - à 2 experts)		
	27			x (ENIA - à 2 experts)	x (ENIA - à 2 experts)		
Total H/j		11	4	9	9	11	11
Saison sèche		5	2	5	5	5	5
Saison des pluies		6	2	4	4	6	6

Représentation synthétique des périodes de prospections les plus favorables à l'expertise des différents groupes



1.3.5 Synthèse des méthodes d'inventaires et difficultés rencontrées

Cf. Annexe III : « Méthodes d'inventaires »

Le tableau suivant présente une synthèse des méthodes d'inventaires mises en œuvre dans le cadre de cette étude. Les méthodes d'inventaire de la faune et de la flore sur l'aire d'étude ont été adaptées pour tenir compte des exigences écologiques propres à chaque groupe et permettre l'inventaire le plus représentatif et robuste possible. Les méthodologies détaillées sont présentées en annexe de ce rapport pour chacun des groupes étudiés.

Méthodes utilisées pour établir l'état initial - Généralités

Thématique	Description sommaire
Méthodes utilisées pour l'étude des habitats naturels et de la flore	Habitats : Interprétation d'orthophotographies de la zone d'étude rapprochée, rattachement des habitats à la typologie HabRef 5 (...); validation et corrections éventuel du zonage préétabli lors des inventaires floristiques. Flore : Relevés itinérants sans standardisation visant à couvrir l'ensemble des habitats prédéfinis. Les observations d'espèces remarquables sont pointées au moyen d'un GPS.
Méthodes utilisées pour l'étude des poissons	Capture à la nasse et à l'épuisette, dans les différents milieux aquatiques présents sur l'aire d'étude.
Méthodes utilisées pour l'étude des amphibiens	Repérage diurne des milieux aquatiques favorables. Recherche nocturne par écoute des chants et recherche de contact visuel au niveau des milieux aquatiques favorables à la reproduction au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Thématique	Description sommaire
Méthodes utilisées pour les reptiles	Relevés itinérants sans standardisation visant à couvrir l'ensemble des habitats.
Méthodes utilisées pour les oiseaux	Relevés itinérants et inventaire à vue et par points d'écoute diurnes et nocturnes.
Méthodes utilisées pour l'étude des mammifères (hors chiroptères)	Pose de pièges photos, relevés des traces et empreintes, écoutes des cris au cours des prospections.
Méthodes utilisées pour l'étude des chiroptères	Pose de filets (6 *12 m) et d'enregistreurs sonores (pour les espèces de haut vol et de lisières) pendant la nuit.
<p>Difficultés scientifiques et techniques rencontrées sur l'aire d'étude</p> <p>Pas de difficulté identifiée lors de la mission.</p> <p>Néanmoins, l'aire d'étude représente une grande surface (394ha). Les deux missions de prospection n'ont pas permis de couvrir l'intégralité de la zone, même si elles ont permis de bien comprendre les habitats présents, et donc les potentiels enjeux qui pourraient s'y trouver.</p>	

2 Rappels sur l'évaluation des besoins de compensation des 3 périmètres de l'OIN de Guyane – 22,23 et 24

2.1 Méthodologie d'évaluation des besoins de compensation

Le besoin compensatoire dimensionne la réponse à apporter afin d'atteindre une absence de perte nette de biodiversité. Il définit ainsi un objectif à atteindre au travers de la stratégie de compensation.

Dans le cadre des projets d'aménagements sur les périmètres 22, 23 et 24 de l'OIN, la méthode choisie pour définir le besoin de compensation est une approche surfacique. Les objectifs du programme de compensation sont ainsi définis sur la base de surfaces d'habitats d'espèces sur lesquels seront définies des mesures de préservation, de gestion et de restauration à l'origine d'une plus-value écologique. L'habitat est en effet l'entrée la plus appropriée pour apporter une réponse compensatoire : les pertes de biodiversité sont très majoritairement liées à des pertes d'habitats d'espèces (intégrant les pertes indirectes d'habitats d'espèces par délaissement d'un habitat subissant un dérangement trop important ou encore perte de fonctionnalité d'un habitat lié à un rabattement de nappe par exemple).

Ces surfaces sont évaluées sur la base de l'application d'un coefficient de compensation supérieur ou égal à 1 appliqué aux habitats et habitats d'espèces concernés par un impact résiduel notable. Ce coefficient de compensation est défini sur la base de l'enjeu écologique de l'habitat. Cet enjeu écologique (défini à l'issue du diagnostic écologique) apparait comme intégrateur de la diversité spécifique observée, de la patrimonialité des espèces dont il est le support, de son rôle dans le cycle de vie de ces espèces mais aussi de sa participation au réseau écologique régional et local. Il apporte ainsi une vision fonctionnelle à l'habitat considéré.

Le coefficient de compensation ainsi défini a été appliqué à chaque habitat concerné par une perte nette de biodiversité, de telle sorte que la réponse compensatoire soit adaptée et proportionnée. L'approche surfacique est ainsi abordée sous un angle fonctionnel afin de répondre à la réglementation en vigueur et notamment à un point fondamental énoncé dans le cadre de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : **l'objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité.**

2.2 Rappel des impacts sur les habitats naturels (périmètres 22,23, et 24 de l'OIN)

2.2.1 Périmètre 22 : Margot – ZAC Margot

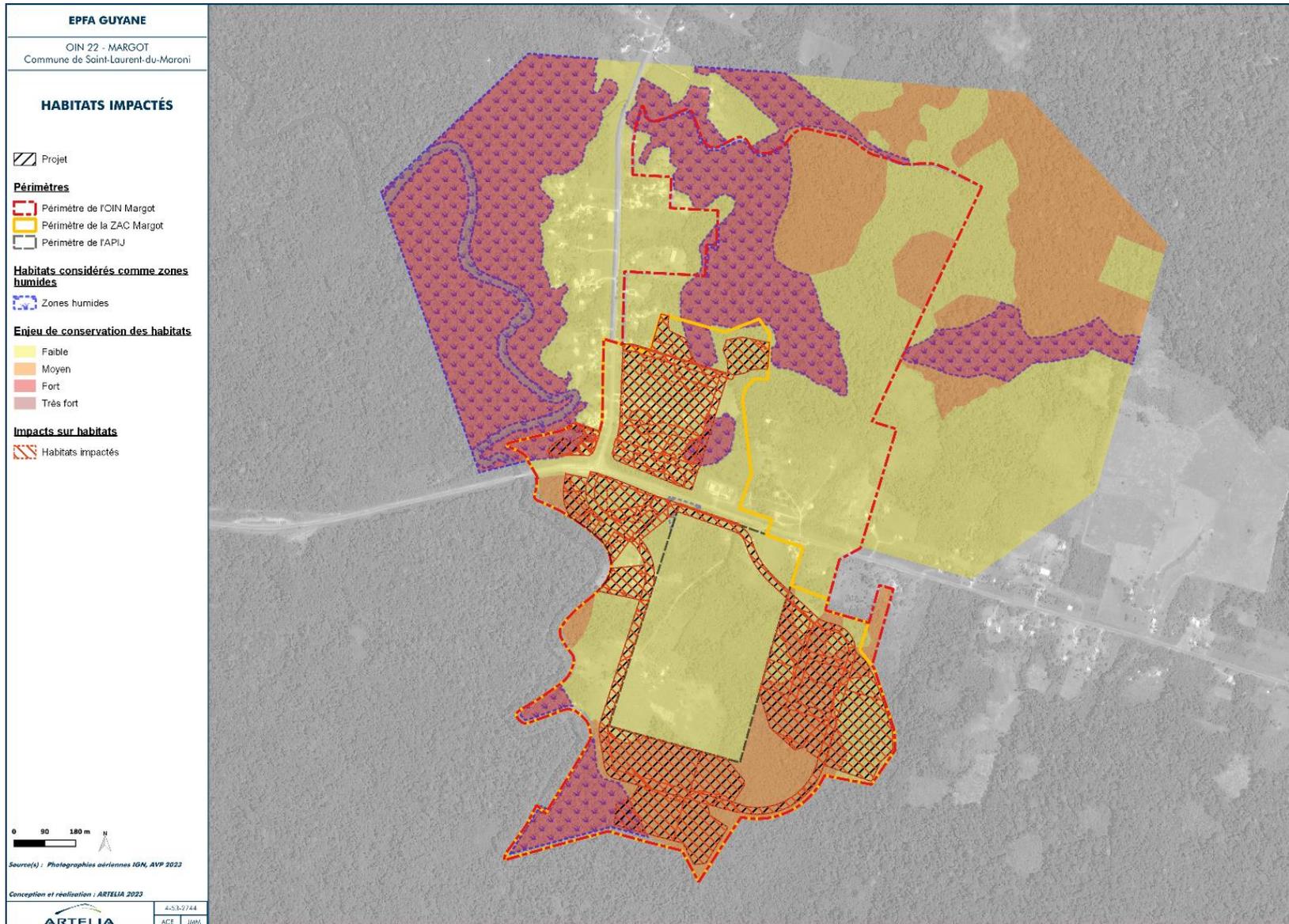
Source : bureau d'étude AGE – Dossier de Demande de dérogation espèces protégées

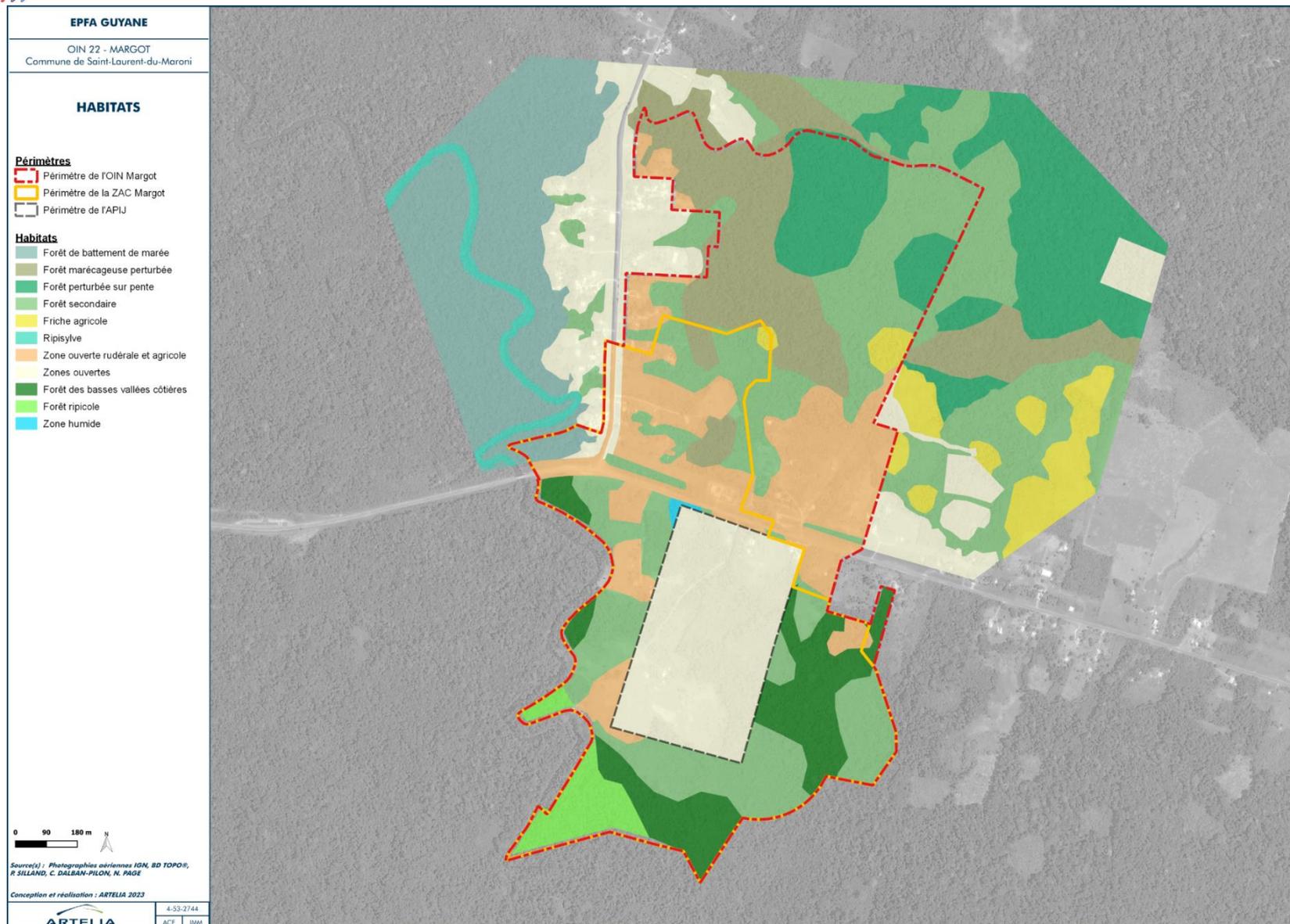
La destruction des habitats concerne :

- **1,6 ha d'habitats à enjeu fort impactés** (forêt ripicole et forêt marécageuse perturbée) ;
- **17,3 ha d'habitats à enjeu moyen impactés** (forêt des basses vallées côtières) ;
- **31,9 ha d'habitats à faible enjeu impactés** (zones ouvertes, rudérales et agricoles, zone humide, friche agricole et forêt secondaire).

Au total, 50.8ha sont impactés par le projet.

Voir cartes sur les pages suivantes





Carte 3 : Cartographie des habitats naturels (source : ARTELIA)

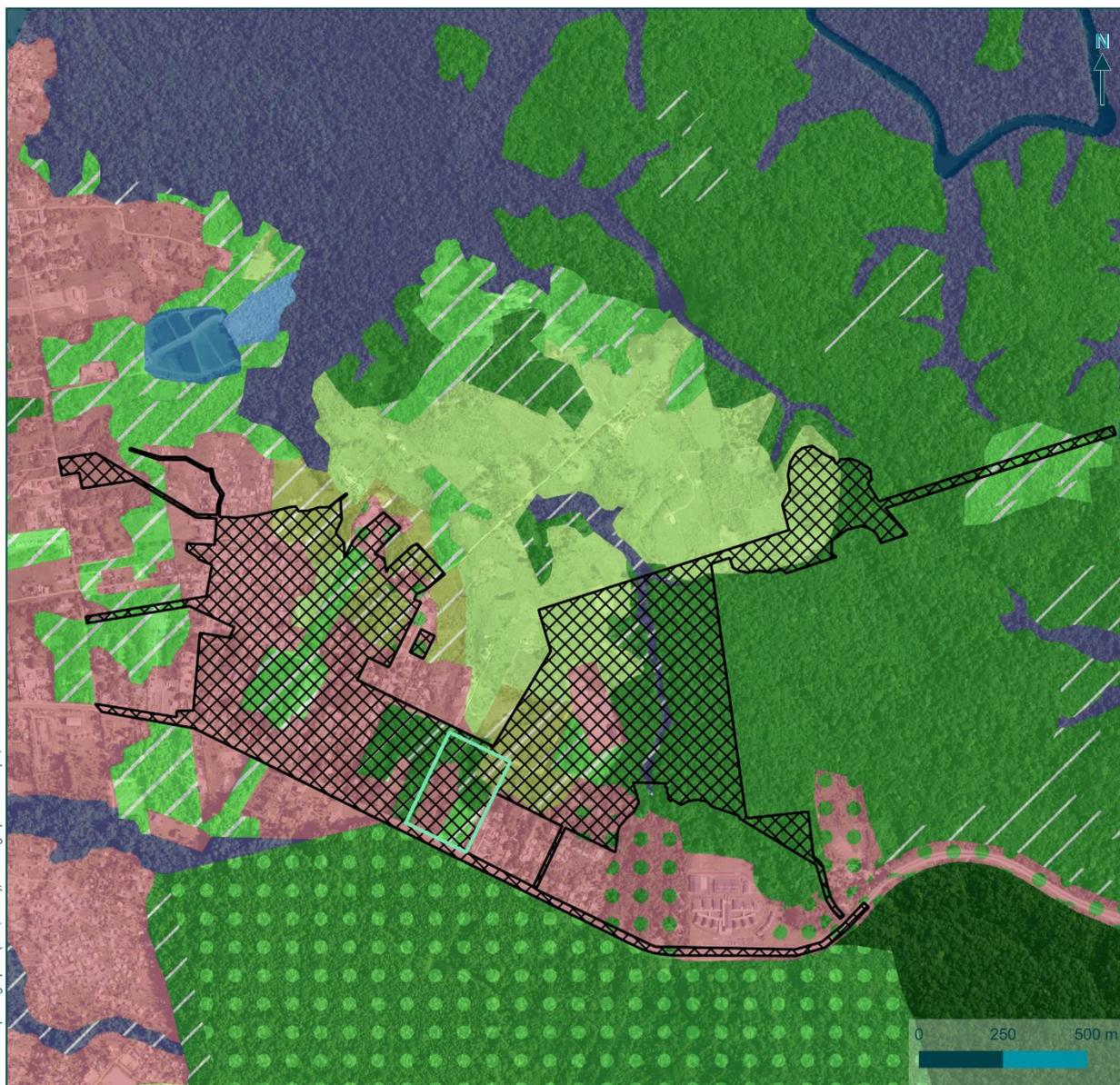
2.2.1 Périmètre 23 : Malgaches-Paradis

2.2.1.1 Impacts à l'échelle de l'OIN

Sont calculés ici les impacts surfaciques bruts sur les habitats naturels, calculés sur la base de la cartographie des habitats naturels de l'OIN Malgaches en 2018.

Le tableau représente les impacts de l'emprise du projet d'aménagement de l'OIN Malgaches dans le plan guide de 2023.

Habitat	Enjeu de conservation	Surface détruite (ha)	Sensibilité de l'habitat au projet	Incidence du projet
Tissus urbains et végétation rudérale	Négligeable	46,3	Forte	Faible
Abattis – brûlis	Négligeable	14,8	Forte	Faible
Végétation rudérale, bords de route	Négligeable	12,8	Forte	Faible
Forêts de la plaine côtière ancienne	Fort	23,0	Forte	Forte
Forêts inondées ou marécageuses dégradées	Modéré	1,75	Forte	Faible
Forêts dégradées de terre ferme	Modéré	9,32	Forte	Modérée
Forêts et végétation arbustive en mutation	Modéré	11,0	Forte	Modérée
Total / Synthèse		118,9 ha		



© EPFAG - Tous droits réservés - Sources : IGN © Orthophotographie (IGN, 2018) - Cartographie : Biotope, 2024-03-29T11:22:02.724



Emprise des aménagements OIN MALGACHES

Compensation OIN - Saint-Laurent

- Emprise des aménagements prévus (2023)
- Emprise - opération Montoute
- Habitats naturels**
- 111_ Tissu urbain continu
- 112_ Tissu urbain discontinu
- 113_ Bâti isolé
- 121_ Zones industrielles ou commerciales
- 242_ systèmes culturaux et parcellaires complexes (abattis)
- 243_ Territoires principalement occupés par l'agriculture avec présence de végétation (abattis itinérant)
- 3152_ forêts de la plaine côtière ancienne
- 3161_ forêts hautes
- 317_ forêts inondées ou marécageuses
- 319_ Plantations forestières
- 341_ Forêts dégradées de terre ferme
- 342_ Forêts inondables ou marécageuses dégradées
- 343_ Forêts et végétation arbustive en mutation
- 345_ Végétation rudérale, bords de route
- 411_ Marais intérieurs et marécages boisés
- 511_ Cours et voies d'eau
- 512_ Plans d'eau
- 513_ Pisciculture et autres bassins

2.2.1 Périmètre 24 : Vampires

2.2.1.1 Impacts à l'échelle du périmètre 24 de l'OIN

Les habitats naturels non dégradés couvrent 52,5ha du périmètre de l'OIN 24 soit 29% de la zone d'étude principale, et sont particulièrement localisés dans la pointe naturelle sud-est. **Il est notable de souligner que la majorité de ces habitats préservés est évitée par le projet.**

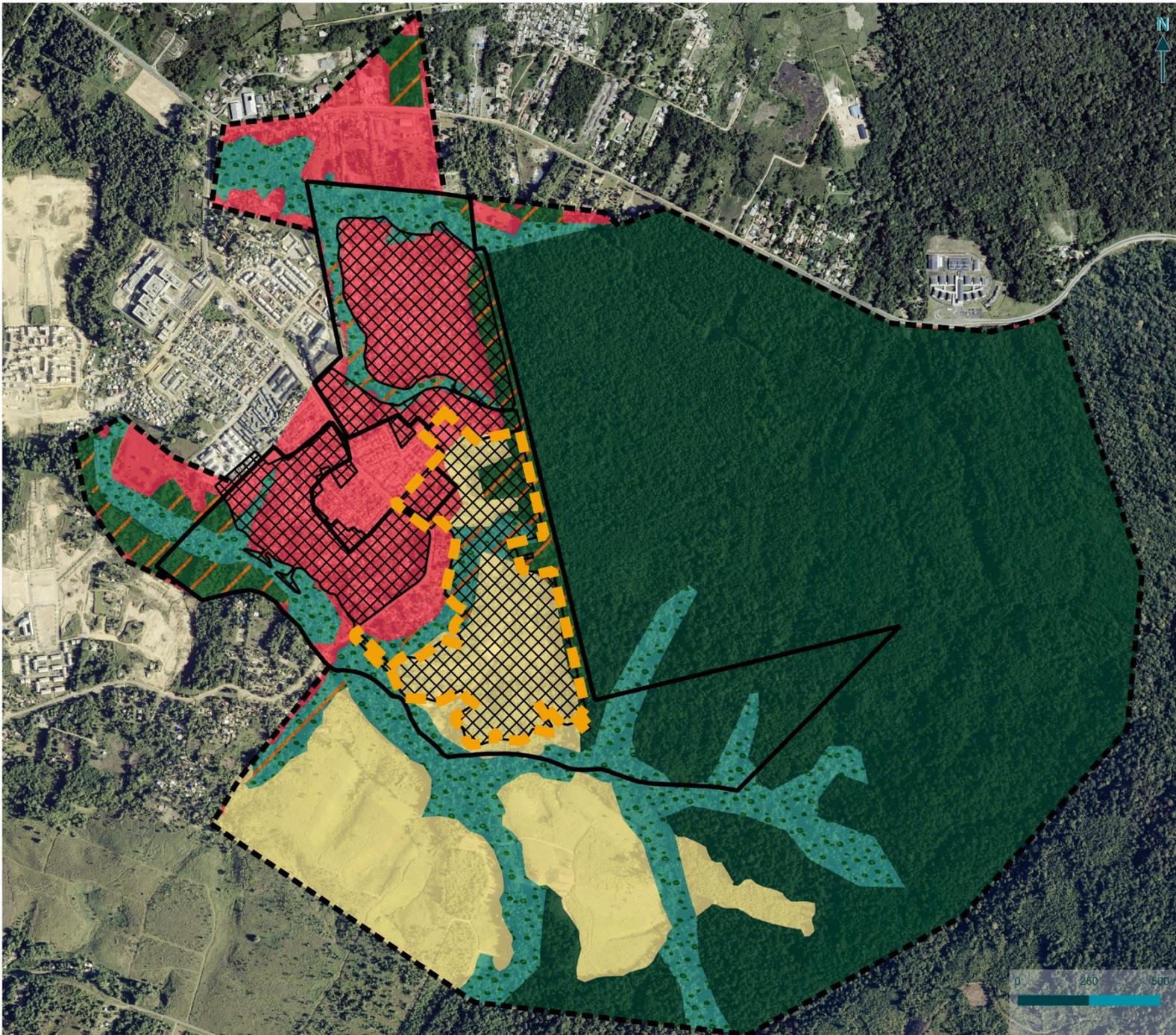
Un tiers de l'aire d'étude principale est d'ores et déjà recouvert par du bâti et des zones anthropisées. L'aménagement de la zone visera donc principalement à la restructuration de ces logements, ce qui limite considérablement les impacts sur les autres habitats.

Sur le périmètre de l'OIN 24, l'impact principal du projet est la conversion d'environ 15ha d'habitats forestiers fortement dégradés en habitats anthropiques. Moins de 3ha de forêt en bon état de conservation seront impactés par le projet.

Nom de l'habitat	Enjeu de conservation	Surface détruite OIN (ha)	Incidence du projet	Justification
Tissus urbains et végétation rudérale	Négligeable	55,80	Négligeable	Zone déjà très anthropisée ne représentant pas d'enjeux faune ou flore particulier.
Abattis – brûlis	Négligeable	28,9	Faible	Zone déjà très anthropisée comportant relativement peu d'enjeux faune flore
Forêts inondées ou marécageuses	Très fort	2,20	Faible	Habitat de zone humide patrimonial accueillant de nombreux enjeux faune- flore. Habitat majoritairement évité.
Forêts de la plaine côtière ancienne	Fort	0,26	Nul	Habitat forestier relativement préservé à fort enjeu de conservation, reliés aux réservoirs biologiques alentours et comportant la majorité des enjeux faune flore. Habitat majoritairement évité
Forêts inondables ou marécageuses dégradées	Modéré	6,24	Faible	Habitat de zone humide fortement dégradé, surface réduite.
Forêts dégradées de terre ferme	Modéré	8,63	Faible	Habitat forestier fortement dégradé peu favorable à l'accueil de la faune à enjeu de conservation. Surface relativement réduite.
TOTAL		102,02	Les habitats les plus amenés à être détruits sont majoritairement dégradés voir pour la grande majorité, déjà urbanisés.	

2.2.1.2 Impacts à l'échelle de la ZAC Château d'Eau

Nom de l'habitat	Enjeu de conservation	Surface détruite ZAC Château d'eau	Surface dégradée par effet lisière	Total surface impactée	Incidence du projet	Justification
Tissus urbains et végétation rudérale	Négligeable	4,38		4,38	Négligeable	Zone déjà très anthropisée ne représentant pas d'enjeux faune ou flore particulier.
Abattis – brûlis	Négligeable	28,78		28,78	Faible	Zone déjà très anthropisée comportant relativement peu d'enjeux faune flore
Forêts inondées ou marécageuses	Très fort	0	0,41	0,41	Nul	Habitat de zone humide patrimonial accueillant de nombreux enjeux faune- flore. Bénéficie d'une mesure d'évitement . Seul un effet lisière pouvant dégrader l'habitat sur quelques mètres est à prévoir.
Forêts de la plaine côtière ancienne	Fort	0,26	0,36	0,62	Nul	Habitat forestier relativement préservé à fort enjeu de conservation, reliés aux réservoirs biologiques alentours et comportant la majorité des enjeux faune flore. Bénéficie d'une mesure d'évitement
Forêts inondables ou marécageuses dégradées	Modéré	5,16	0,72	5,88	Faible	Habitat de zone humide fortement dégradé, surface réduite.
Forêts dégradées de terre ferme	Modéré	4,81	1,63	6,44	Faible	Habitat forestier fortement dégradé peu favorable à l'accueil de la faune à enjeu de conservation. Surface relativement réduite.
TOTAL		43,39	3,12	46,51		Les habitats les plus amenés à être détruits sont majoritairement dégradés voire pour la grande majorité, déjà urbanisés.



Impacts du projet d'aménagement sur les habitats naturels

OIN 24 - Vampires

-  Zac Chateau d'eau
 -  Aire d'étude secondaire
 -  Aire d'étude principale
 -  Emprise du projet d'aménagement
- Habitat**
-  Forêts dégradées de terre ferme
 -  Forêts de la plaine côtière anciennes
 -  Forêts inondables ou marécageuses
 -  Forêts inondables ou marécageuses dégradées
 -  Systèmes culturaux et parcelles complexes
 -  Tissu urbain continu ou discontinu

2.3 Rappel des impacts sur les espèces floristiques et faunistiques

Seules les espèces subissant **une incidence notable** sont rappelées ici. Cette liste se base sur les études menées par Biotope en 2020 et 2021 sur les secteurs Malgaches et Vampires, ainsi que sur l'expertise d'AGE menée sur le secteur Margot.

Nom normalisé	Statut	MARGOT (ZAC Sud)	MALGACHES (ZAC TARCY)	VAMPIRES
AVIFAUNE				
Aigle orné	P	x		
Aigle tyran	P	x		
Barbichon rougequeue	P	x		
Batara à gorge noire	P/D	x	x	
Bec-en-croc de Cayenne	P	x		x
Bec-en-croc de Temminck	P / D		x	
Buse à face noire	P	x		
Buse à gros bec	P			
Buse à queue courte	P			x
Buse à queue barrée	H / D			x
Buse blanche	P	x		
Buse cendrée	P		x	
Buse échasse	P	x	x	x
Buse roussâtre	P		x	
Caurale soleil	P / D			
Carnifex à collier	P/D	x		x
Chouette à lunettes	P	x		
Colibri améthyste	P			
Colibri topaze	P	x		
Conopophage à oreilles blanches	P / D		x	
Coquette huppe-col	P	x		
Duc à aigrettes	P	x		
Ermite d'Antonia	P/D	x		
Faucon des chauves-souris	P	x		
Faucon orangé	H / D		x	
Grand Urubu	P	x	x	
Grand batara	P			x
Grimpar enfumé	P	x		

Nom normalisé	Statut	MARGOT (ZAC Sud)	MALGACHES (ZAC TARCY)	VAMPIRES
Grisin sombre	P			x
Harpage bidenté	P	x		
Héron garde-boeufs	P/D			
Hibou strié	P		x	x
Ibijau gris	P	x		
Ibis vert	P	x		
Macagua rieur	P		x	
Martinet de Cayenne	P	x	x	
Merle cacao	P	x		x
Microbate à collier	P	x		
Microbate à long bec	P	x		
Microtyran bifascié	P	x		
Naucler à queue fourchue	P	x		
Onoré rayé	P	x		x
Paruline des rives	P	x		
Porte-éventail roi	P		x	
Râle de Cayenne	P	x		
Râle grêle	P			
Râle kiolo	P			
Râle concolore	-			x
Marouette plombée	P			
Sarcorampe roi	P	x		
Sclérure des ombres	P	x		
Sporophile faux-bouvron	P		x	
Tamatia tacheté	P			x
Tohi silencieux	P	x		
Troglodyte à face pâle	P		x	
Tyran grisâtre	P	x		
Tyranneau olivâtre	P	x		
Urubu noir	P			
BATRACHOFAUNE				
Ostéocephale de Leprieur	H/D	x		
Elachistocle du Suriname	P	x		
HERPETOFAUNE				
Lézard coureur galonné (<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>)	H/D	x		
MAMMALOFAUNE NON VOLANTE				
Jaguaroundi	D	x		

Nom normalisé	Statut	MARGOT (ZAC Sud)	MALGACHES (ZAC TARCY)	VAMPIRES
Tapir commun	D		x	
Singe hurleur roux	D		x	
MAMMALOFAUNE VOLANTE				
Murin givré			x	
Saccoptère givré/à queue courte			x	x
Chroptère oreillard			x	
Grand Péroptère			x	

2.4 Besoins surfaciques de compensation

2.4.1 OIN Margot

Le bureau d'étude AGE a évalué les besoins de compensation à appliquer pour le projet d'aménagement de la ZAC Margot, sur l'OIN Margot. Le résultat de cette évaluation est présenté dans le tableau suivant.

Espèce	Habitat	Niveau d'enjeu local	Importance de la zone d'emprise	Nature de l'impact	Durée de l'impact	Surface impactée par rapport au nombre d'individus	Impact sur les éléments de continuités écologiques	Efficacité d'une mesure	Equivalence			Ratio de l'espèce dominante	Ratio de la qualité de l'habitat impacté (de 0 à 1)	Pourcentage de l'habitat intégralement détruit	Ratio du type de mesures	Ratio final de compensation	Surface d'habitat de vie concernée par le projet (ha) impact définitif	Surface compensée	Besoins compensatoire total en hectares (ha)
									Temporelle	Écologique	Géographique								
Ermite d'Antonia	Forêt marécageuse	4	2	3	4	2	2	1	1	2	1	4,18	0,75	1,00	2	6,27	1,51	9,5	88,2
Ostéocéphale de Leprieur	Forêt mature	3	1	3	4	4	2	1	1	2	1	2,87	0,75	1,00	2	4,30	17,28	74,3	
Carnifex à collier	Forêt secondaire	2	2	2	4	2	2	1	1	2	1	2,90	0,50	0,80	1	1,16	3,79	4,4	

2.4.2 OIN Malgaches Paradis

Habitat	Enjeu de conservation	Surface détruite OIN - projet de 2020 (ha)	Dont MONTOUTE (ha)	Ratio de compensation	Surface de compensation estimée - TOTAL OIN - projet de 2023 (ha)	Surface à compenser - à l'échelle de MONTOUTE seule (ha)
Tissus urbains et végétation rudérale	Négligeable	46,3	2,8	-	0	0
Abattis – brûlis	Négligeable	14,8	0,9	-	0	0
Végétation rudérale, bords de route	Négligeable	12,8	0	-	0	0
Forêts de la plaine côtière ancienne	Fort	23	0	3	69	0
Forêts inondées ou marécageuses dégradées	Modéré	1,75	0,2	2	3,5	0,4
Forêts dégradées de terre ferme	Modéré	9,32	0	2	18,64	0
Forêts et végétation arbustive en mutation	Modéré	11	1	2	22	2
TOTAL (surfaces détruites)		118,97	4,9	TOTAL (surfaces à compenser)	113,14	2,4

Les besoins résiduels pour les deux projets (OIN Malgaches et Montoute) représentent :

- 111,6ha de forêt de terre ferme
- 3,9ha de forêt marécageuse

2.4.3 OIN Vampire

Habitat	Rappel de l'impact résiduel			Définition du besoin de compensation		
	Enjeu de conservation	Surface résiduelle impactée (ha) ZAC Château d'eau	Surface résiduelle impactée (ha) OIN	Coefficient de compensation	Surface de compensation correspondante (ZAC)	Surface de compensation correspondante (TOTAL OIN)
Tissus urbains et végétation rudérale	Négligeable	4,38	55,80	0	0	0
Abattis – brûlis	Négligeable	28,78	28,90	0	0	0
Forêts inondées ou marécageuses	Très fort	0	2,20	4	0	8,79
Forêts de la plaine côtière ancienne	Fort	0,26	0,26	3	0,78	0,78
Forêts inondables ou marécageuses dégradées	Modéré	5,16	6,24	2	10,32	12,49
Forêts dégradées de terre ferme	Modéré	4,81	8,63	2	9,62	17,25
Total		43,39	102,021		20,72	39,31

Les besoins de compensation représentent :

- 18 ha de forêt de terre ferme sur la plaine côtière
- 21,2 ha de forêt marécageuse ou ripicole

2.4.4 BILAN : besoins de compensation par type d'habitat naturel

Définition du besoin de compensation

Habitat	Besoins de compensation (surfaces à compenser en ha)			TOTAL (OIN Vampire, OIN Malgaches Paradis, Zac Margot)
	ZAC Margot Sud	OIN Malgaches - Paradis / Montoute	OIN VAMPIRE	
Forêts inondées ou marécageuses	9,5	3,9	21,3	34,7
Forêts de terre ferme	78,7	111,6	18,3	208,6

3 Présentation du site de compensation

3.1 Généralités

L'aire d'étude, surface identifiée pour la compensation des projets d'aménagements sur les périmètres de l'OIN à Saint-Laurent du Maroni, se compose d'un ensemble de parcelles appartenant à l'EPFAG.

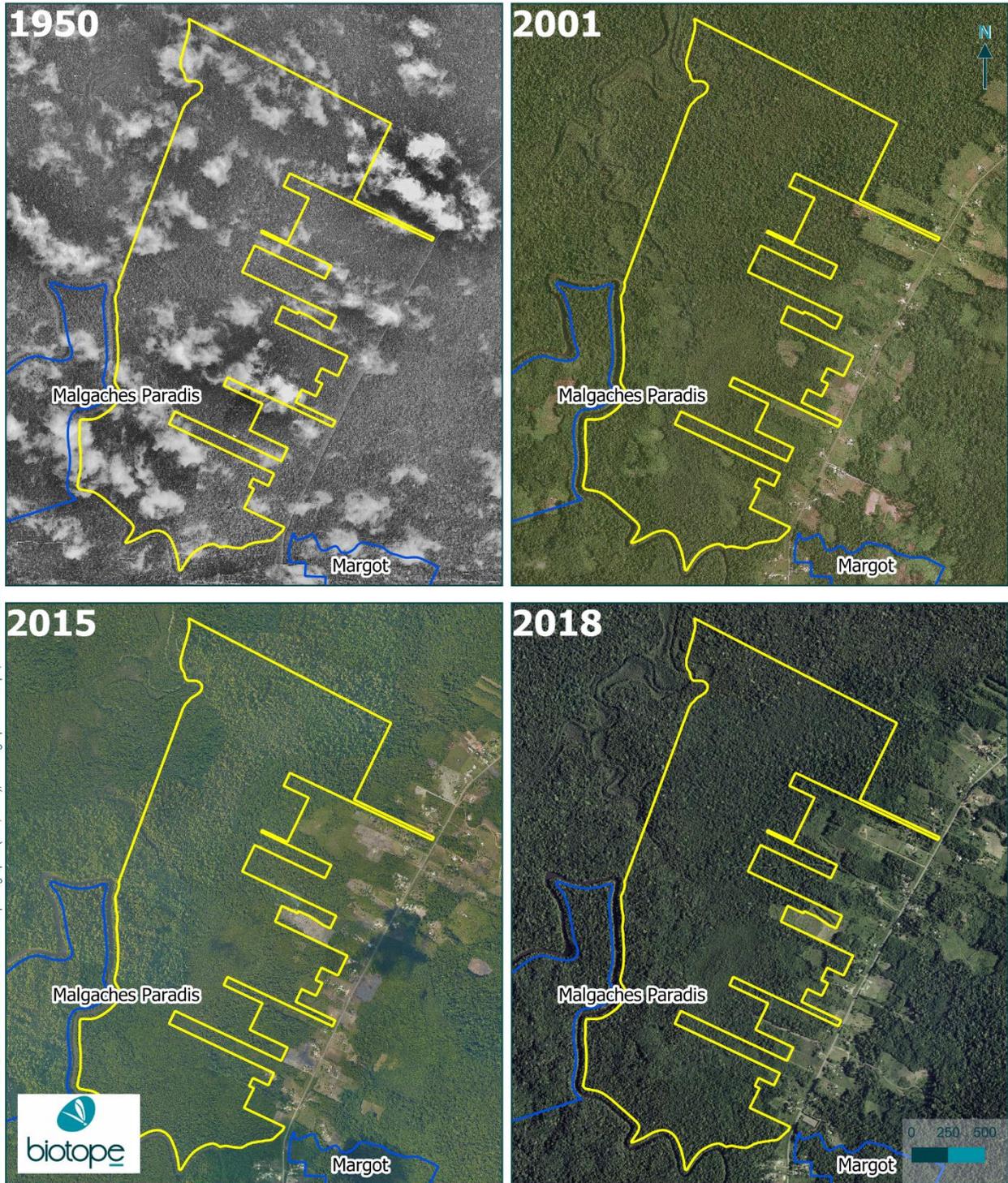
Elle se situe en contexte naturel et est composée d'une mosaïque d'habitats naturels et artificiels. La zone présente un bon état de conservation général, bien que les habitats forestiers présentent quelques marques de dégradation (proximité avec des zones d'abattis, layons de chasse très fréquentés).

Jouxtant la crique Margot à l'Ouest, l'aire d'étude présente un certain nombre d'habitats humides, et notamment de forêts marécageuses et ripicoles bordant celle-ci.

A l'Est, l'aire d'étude est délimitée par la route reliant Saint-Laurent du Maroni à Mana. Autour de cette route, la forêt est progressivement mitée par les abattis, qui semblent, au fil des années, gagner du terrain sur le massif forestier.

Le massif forestier que comprend l'aire d'étude s'insère dans le seul grand corridor écologique qui relie l'ensemble naturel de Coswine aux espaces forestiers du Sud-Est de Saint-Laurent-du Maroni. En ce sens, elle représente un enjeu de conservation important.

La cartographie suivante retrace l'historique de l'aire d'étude entre 1950 et 2018.



© EPPAG - Tous droits réservés - Sources : IGN © Orthophotographie (IGN, 2018), - Cartographie : Biotope, 2023-09-26T10:46:02.809



Historique de l'aire d'étude

Compensation OIN 22, 23,24

3.2 Zonages du patrimoine naturel

Cf. Carte : « Zonages du patrimoine naturel »

Deux zones d'inventaires du patrimoine naturel présentant un intérêt écologique important ont été identifiées au sein même et à proximité de la zone identifiée pour la compensation. Il s'agit de :

- La ZNIEFF de type I du Marais de Coswine
- La ZNIEFF de type II de la Crique Sainte-Anne

De plus, l'aire d'étude éloignée intercepte le domaine du Parc Naturel Régional de Guyane (Mana).

Zonages du patrimoine naturel situés dans l'aire d'étude éloignée

Type de zonage	Code	Intitulé	Distance à l'aire d'étude rapprochée
Zonages d'inventaires			
ZNIEFF1	00000002	Crique et marais de Coswine	Superposition
ZNIEFFII	00020000	Crique Sainte-Anne	3,4km
Autres zonages			
Parc naturel régional	-	Parc Naturel Régional de Guyane - Mana	3,5 km



© EPPAG - Tous droits réservés - Sources : IGN © Orthophotographie (IGN, 2018), - Cartographie : Biotope, 2023-09-26T10:26:19.481



- Périmètres OIN
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée

Contexte environnemental

- Parc Naturel Régional de Guyane
- ZNIEFF**
- Terrestre de type 1
- Terrestre de type 2

Zonage du patrimoine naturel

Compensation OIN 22, 23,24

3.3 Continuités et fonctionnalités écologiques

Le Schéma d'aménagement régional a identifié deux corridors écologiques du littoral sous pression se superposant à l'aire d'étude rapprochée.

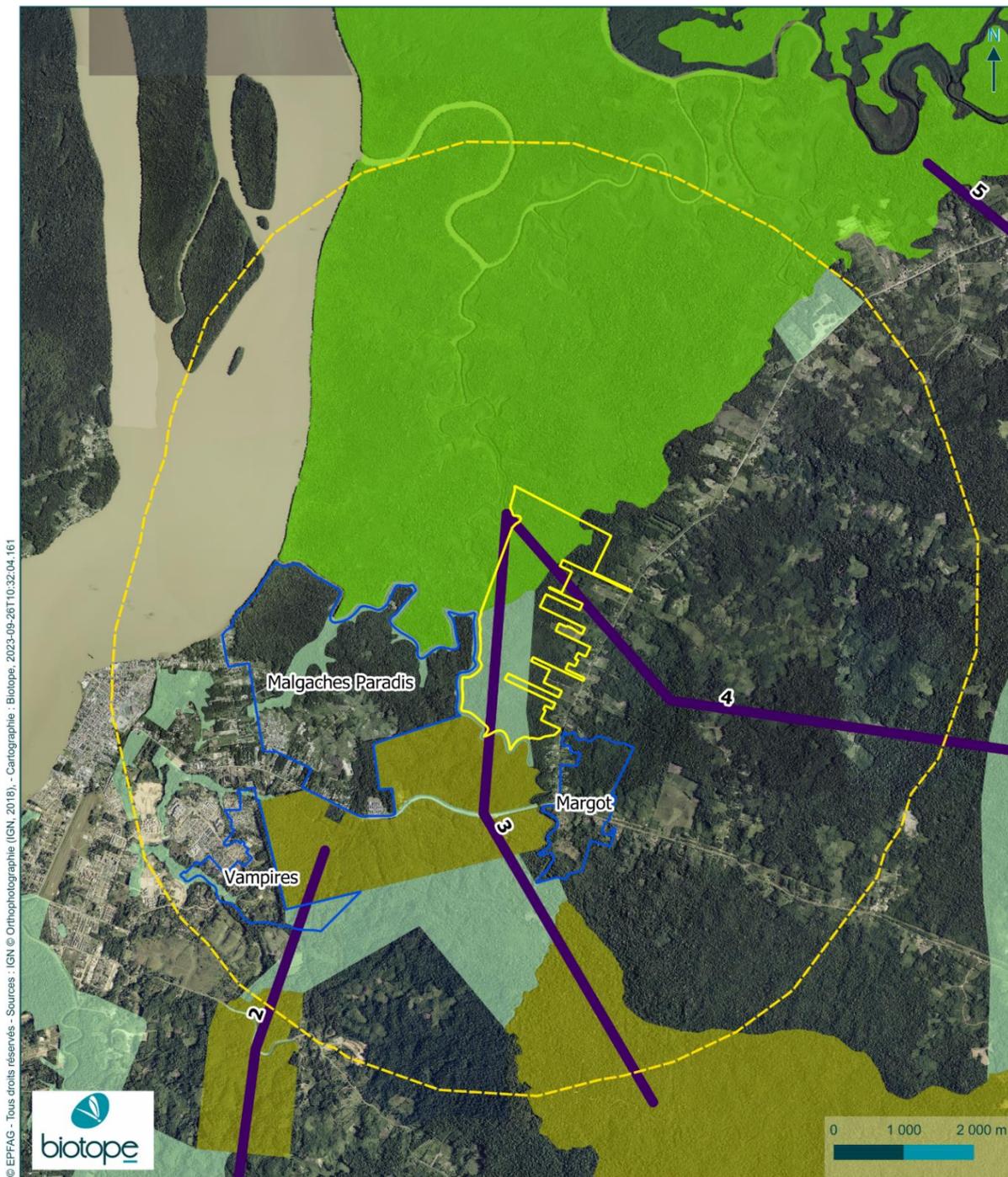
En effet, sa position entre les espaces forestiers de la crique et du marais de Coswine et le reste du domaine forestier permanent (DFP) au Sud-Est de Saint-Laurent du Maroni représente un enjeu de conservation important. En effet, cette continuité écologique avec les milieux forestiers de l'intérieur est indispensable pour maintenir la qualité écologique de la crique et du marais de Coswine

Ainsi, dans une logique de compensation des impacts engendrés par l'artificialisation d'espaces naturels alentour, l'aire d'étude présente un intérêt écologique important.

Position de l'aire d'étude éloignée par rapport aux continuités écologiques d'importance régionale

Sous-trame concernée	Composante du réseau écologique régional	Position au sein de l'aire d'étude rapprochée
Réservoirs de biodiversité – Zonage du SAR		
Espace naturel à haute valeur patrimoniale	Crique et marais de Coswine	Quart Nord-Ouest de l'aire d'étude rapprochée
Espace naturel de conservation durable	Correspond au tracé du corridor reliant Coswine au DFP	Moitié sud de l'aire d'étude rapprochée
Espace forestier de développement	Correspond au tracé du corridor reliant Coswine au DFP	Au sud de l'aire d'étude rapprochée
Corridors écologiques		
Milieux forestiers	Corridor écologique du littoral sous pression, reliant la ZNIEFF I de la Crique et du Marais de Coswine au reste du domaine forestier permanent (DFP) et à la crique Sainte-Anne	Traverse le Nord de l'aire d'étude rapprochée par l'axe Ouest-Est
Milieux forestiers	Corridor écologique du littoral sous pression, reliant la ZNIEFF I de la Crique et du Marais de Coswine au reste du domaine forestier permanent (DFP), en passant par Malgaches	Traverse l'aire d'étude rapprochée par l'axe Nord-Sud
Milieux forestiers	Corridor écologique du littoral sous pression, reliant les enclaves de Malgaches et de Saint-Maurice au reste du domaine forestier permanent.	Sud-Ouest l'aire d'étude éloignée
Bleue	Crique margot, continuité hydrologique	Jouxe le Sud-Ouest de l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude correspond à un corridor écologique sous pression d'urbanisation et d'extension péri-urbaine autour de Saint-Laurent du Maroni. Ce corridor représente un enjeu très fort de conservation, puisqu'il relie un ensemble forestier et de zones humides unique du Nord-Ouest de la Guyane avec le reste du domaine forestier permanent. De ce fait, il participe à la continuité écologique et donc au brassage génétique et spécifique garantissant le maintien de la qualité et la fonctionnalité de cet espace naturel.



© EPFAG - Tous droits réservés - Sources : IGN © Orthophotographie (IGN, 2019), - Cartographie : Biotope, 2023-09-26T10:32:04.161



- Périmètres OIN
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée

- Destination des sols (SAR)**
- Espaces forestiers de développement
 - Espaces naturels à haute valeur patrimoniale
 - Espaces naturels de conservation durable
- Corridors écologiques (SAR)**
- Corridors écologiques du littoral sous pression

Fonctionnalités écologiques

Compensation OIN 22, 23, 24

Carte 6 : Fonctionnalités écologique

3.4 Respect des critères d'éligibilité

Critères d'éligibilité d'une mesure de compensation

Critère d'éligibilité	Définition
Additionnalité	<p>A ce jour, la zone pré-identifiée pour la compensation n'est bénéficiaire d'aucune action publique permettant sa protection ni sa gestion durable. Le SAR classe ce secteur en espace naturel à haute patrimoniale ou de conservation durable, et le PLU de Saint-Laurent du Maroni le classe en zone naturelle.</p> <p>L'application de mesures de gestion ne se substitue donc pas à des actions publiques en cours, mais va dans le sens de la conformité des opérations de développement urbain avec les planifications urbains et régionales d'aménagement.</p>
Proximité géographique	<p>La zone de 394ha pré-identifiée pour la compensation se situe à Saint-Laurent du Maroni, et jouxte les périmètres des OIN Malgaches et Margot. Elle se trouve à environ 2,8km du périmètre de l'OIN Vampire.</p> <p>En ce sens, elle remplit le critère de proximité géographique immédiate.</p>
Faisabilité	<p>L'ensemble de parcelles représentant la surface de 394ha appartient déjà à l'EPFAG. Seul le coût des mesures de gestion devra être évalué.</p>
Pérennité	<p>La pérennité des mesures sera justifiée par la mise en place d'un plan de gestion adapté avec un gestionnaire sélectionné après mise en concurrence dans le respect du code de la commande publique.</p>
Equivalence écologique	<p>L'équivalence écologique fait l'objet de la partie « 4 Equivalence écologique : état du milieu naturel, de la flore et de la faune sur le site pré-identifié pour la compensation ».</p> <p>Cette étude permet également de justifier de la plus-value de ce site de compensation, au vu de sa situation géographique (cf « 3.2. et 3.3)</p>

4 Etat du milieu naturel, de la flore et de la faune sur le site pré-identifié pour la compensation

4.1 Habitats naturels et flore

4.1.1 Contexte environnemental de la zone d'étude

La zone de compensation se situe sur les berges de la Crique Margot, entre le lit de la crique et la D9. Il convient d'étudier au préalable l'historique de la zone d'étude au moyen d'une analyse diachronique. Les photos aériennes que nous avons pu récupérer concernent la période allant de 1955 à 19

Sur la période antérieure à 1976, la zone semble vierge de tout impact humain alors que dès 1976, de nombreuses zones ouvertes et mises à nu apparaissent sur le complexe collinéen adjacent à la Crique Margot. En 1987, les zones ouvertes sont étendues et les trois collines semblent avoir été entièrement mises à nu. Les défrichements de la zone augmentent jusqu'en 1991 mais sont, depuis 1976, uniquement cantonnés à ce complexe collinéen. L'exploitation des zones défrichées du complexe collinéen semblent s'arrêter au début des années 2000 et on observe progressivement la régénération du couvert forestier.

En revanche, le mitage sur la forêt ne s'est jamais vraiment arrêté le long de la D9 où l'on retrouve toujours des abattis en exploitation.

Ainsi, l'ensemble de la zone a souffert de divers impacts humains (défrichement pour l'exploitation forestière, abattis de culture, chasse) et cela se ressent jusqu'à nos jours. L'intégrité naturelle de la zone peut ainsi être remise en cause et nous pouvons d'ores et déjà alerter sur les fortes pressions qui pèsent sur la zone d'étude. Il est très probable que les abattis présents autour de la zone d'étude s'y étendent dans les prochaines années. Il paraît également important de rappeler que l'ensemble des patches forestiers se trouvant sur la zone d'étude ne présentent pas de caractère primaire.

4.1.2 Habitats naturels

4.1.2.1 Habitats présents dans l'aire d'étude rapprochée

L'expertise des habitats naturels a été réalisée sur l'aire d'étude rapprochée. Plusieurs grands types de milieux y sont recensés :

Habitats aquatiques et humides (185 ha, 41,5 % de l'aire d'étude rapprochée) ;

Habitats forestiers (217 ha, 55,3 %) ;

Habitats artificialisés (12,79 ha, 3,2 %) ;

L'aire d'étude s'inscrit dans une matrice anthropisée par les nombreuses habitations et abattis construits le long de la D9. Le couvert forestier domine largement avec plus de 300 hectares de forêts (en comptant les milieux forestiers humides).

4.1.2.2 Statuts et enjeux écologiques des habitats naturels

Le tableau suivant précise, pour chaque type d'habitat identifié les typologies de référence, les statuts de patrimonialité, la superficie/linéaire sur l'aire d'étude et les enjeux écologiques régionaux et contextualisés.

Statuts et enjeux écologiques des habitats naturels présents dans l'aire d'étude rapprochée

Libellé de l'habitat naturel	Typologie INPN (HabRef 5 / ONF)	Zone Humide	Surface (ha)	Description et état de conservation
Habitats aquatiques et humides (185ha)				
Cours d'eau	G24.18		0,13	Le lit de la rivière n'étant pas pris en compte sur l'aire d'étude, cet habitat ne représente ici que peu de surface puisque la limite de la parcelle de compensation se situe sur la berge avant la Crique Margot. On retrouve quand même quelques petites criques et de petits bras au sein de l'aire d'étude.
Forêts marécageuses sur sables blancs	G4A.2312	H	66,25	La forêt marécageuse sur sable blanc se retrouve au centre de l'aire d'étude sur un axe nord-sud, abrité à l'ouest par les reliefs et bordé à l'est par une forêt secondaire. Cet habitat particulier et original possède une forte valeur patrimoniale.
Forêts marécageuses sur argiles à <i>Symphonia globulifera</i> , <i>Virola surinamensis</i> , <i>Euterpe oleracea</i>	G4A.2314	H	92,06	La forêt marécageuse se trouve à proximité des berges de la Crique Margot. C'est un habitat patrimonial et on le trouve ici en bon état de conservation.
Forêts marécageuses dégradées et lisières	G46.2314	H	11,45	Les parties de forêts marécageuses les plus proches des habitations souffrent malheureusement de nombreuses dégradations d'origine anthropique (layons d'accès, défrichement, pollution, etc.).
Habitats forestiers (217ha)				
Forêts secondaires matures	G46.2311	-	64,06	La forêt secondaire mature se rencontre principalement sur le sommet des trois collines qui bordent la Crique Margot et sur les pentes. Même si l'ensemble des trois collines ont été défrichée dans les années 80, on retrouve maintenant une forêt avec des arbres imposants et des diamètres pouvant atteindre 1 mètre.
Forêts secondaires	G46.2311	-	111,02	La forêt secondaire se rencontre sur l'ensemble du fuseau de l'aire d'étude.
Forêts dégradées	G46.2311	-	42,8	Les forêts dégradées sont majoritairement cantonnées à proximité des habitations, le long de la D9. Ce type forestier très dense est principalement composé d'espèces pionnières. C'est un habitat en mauvais état de conservation.

Libellé de l'habitat naturel	Typologie INPN (HabRef 5 / ONF)	Zone Humide	Surface (ha)	Description et état de conservation
Habitats anthropisés (12,79ha)				
Abattis	G82.32	-	1,3	On retrouve des abattis de culture à proximité des habitations, le long de la D9, mais également du côté de la Crique Margot, sur les hauteurs des collines. Par exemple, une zone d'abattis semble avoir été ouverte récemment au sommet de la colline se situant le plus au sud.
Villages	G86.2	-	125	

4.1.2.3 Description des habitats naturels

L'aire d'étude présente plusieurs types d'habitats naturels et est dominée par les peuplements forestiers. La composition et le type des différents peuplements forestiers semble contraintes par la géologie et le relief. La géologie explique certains types particuliers de forêts telle que la forêt marécageuse sur sable. En effet, en analysant les cartes géologiques de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, on s'aperçoit que plusieurs séries géologiques sont présentes sur la zone d'étude : la série de Coswine, la série de Demerara, la série des Gauwacques et la série des Sables blancs (pas sur la zone d'étude directe mais à proximité).

Les séries de Coswine et de Démérara sont assez similaires. Les terrains sédimentaires de la série de Coswine sont constitués d'argiles marines à lentilles de sables sur lesquels reposent des cordons sableux, également appelées barres pré-littorales. La série Démérara correspond aux argiles et aux sables des cordons de la plaine côtière récente. En résultent les collines de sables grossiers que l'on peut observer dans l'ouest à proximité des grands fleuves ou des affluents des grands fleuves, comme ici sur la Crique Margot.



Lit de la Crique Margot



Berges de la Crique Margot

4.1.2.3.1. Forêt marécageuse sur sable blanc

Des formations arborées denses et basses se développent entre les collines de sable à l'ouest de la zone et la D9 à l'est. Ce type forestier est caractérisé par une strate arborée basse et lacunaire, des arbres de petites tailles et de faible diamètre. Le sous-bois est dense, composé de formations monospécifiques à *Spathanthus unilateralis*. Le sol est sableux, ne semble pas engorgé d'eau et pourtant l'habitat est saturé d'humidité, comme en témoigne les nombreuses épiphytes qui habillent les arbres et arbustes. Ce type de forêt se rapproche des forêts marécageuses sur sable blanc, le sable étant un matériau très drainant, il est difficile d'observer l'engorgement d'eau.



Forêt marécageuse sur sable blanc



Sous-bois de la forêt marécageuse sur sable blanc et formation monospécifique à *Spathanthus unilateralis*

4.1.2.3.2. Forêt marécageuse

Il semble important de noter ici que malgré la présence de la Crique Margot en bordure de l'aire d'étude, nous n'avons pas observé de forêts ripicoles, ni de communautés à *Montrichardia arborescens*. En effet, sur un long linéaire, les berges de la Crique Margot sont suffisamment surélevées pour ne pas subir le battement des marées ni l'engorgement permanent ou temporaire du sol. Sur le dernier linéaire, en aval du pont au-dessus de la D9, l'engorgement du sol semble permanent mais c'est une forêt marécageuse à *Symphonia globulifera*, *Euterpe oleracea* et *Virola surinamensis* qui se développe dès le franchissement des berges.

Plusieurs faciès de forêts marécageuses se trouvent sur l'aire d'étude choisie pour la compensation et semblent régis par le battement des marées d'une part, et par les dégradations d'origine anthropique, d'autre part. Les faciès de forêts marécageuses que l'on peut rencontrer sont les suivants :

- La forêt marécageuse soumise au battement des marées : ce type de forêt sélectionne des espèces adaptées à un engorgement permanent, quelle que soit la période de l'année. On la rencontre à proximité directe de la Crique Margot ;
- La forêt marécageuse non soumise au battement des marées : ce type de forêt sélectionne des essences adaptées à un engorgement fort en saison des pluies et à un engorgement plus faible en saison sèche. Ce type de forêt se rencontre dans les bas-fonds marécageux et dans les zones plus reculées par rapport au lit de la Crique Margot ;
- La forêt marécageuse dégradée : ce faciès de forêt se rencontre à proximité directe des habitations et lieux de vie. Il présente un nombre important d'aménagements divers tels que des ponts artisanaux construits, des layons d'accès pour la chasse, le prélèvement d'arbres, etc.



Forêt marécageuse nichée dans un bas-fond au pied d'un talweg



Sous-bois de la forêt marécageuse couvert de *Dieffenbachia paludicola*

Dans les bas-fonds marécageux présents dans les talwegs et la forêt marécageuse soumise au battement des marées, on trouve une strate herbacée basse bien développée. Les principales espèces de cette strate herbacée sont *Dieffenbachia paludicola* qui forme souvent de belles populations denses, *Monotagma spicatum*, *Buforesstia candolleana*, etc. On trouve également, sur les berges de la Crique Margot, *Ticorea longiflora* et une orchidée patrimoniale, *Palmorchis pubescens*.

La strate arborée est principalement constituée de *Pterocarpus officinalis*, *Virola surinamensis*, *Euterpe oleracea*. Sur les berges de la crique, on peut rajouter *Qualea coerulea* et *Ficus pulchella* qui est une espèce patrimoniale. Dans les zones de forêt marécageuse non soumise au battement des marées, on trouve diverses autres espèces telles que *Tabebuia insignis*, *Ormosia coutinhoi* et *Couratari gloriosa*, une espèce patrimoniale.

4.1.2.3.3. Forêts secondaires

Les forêts secondaires regroupent tous les peuplements qui ont subis des perturbations au cours du temps. Les perturbations sont le plus souvent d'origine anthropique et sont liées à la déforestation pour les prélèvements de bois (construction) ou la formation d'abattis de culture (mise à nue d'une zone). Plusieurs faciès sont également différenciés au sein de cet habitat :

- Forêt secondaire sur flat
- Forêt secondaire sur pentes et plateaux
- Forêt secondaire mature

Le sous-bois est plus ou moins dense. Sa densité s'intensifie dans les zones très perturbées ou ayant subis des perturbations récemment, et dans les zones de forêt secondaire mature, on observe un sous-bois clair et surplombé par de grands arbres dont les diamètres peuvent atteindre 1 mètre.



Forêt secondaire sur flat au nord de l'aire d'étude



Forêt secondaire sur flat proche de la D9

Forêts secondaires sur flat



Forêt secondaire sur les collines en bordure de la Crique Margot



Forêt secondaire sur les collines en bordure de la Crique Margot

Forêts secondaires matures

4.1.2.3.4. Forêts dégradées

Les zones de forêts dégradées sont nombreuses sur l'aire d'étude et se situent toutes à proximité directe des habitations et des cultures sur abattis. Ces zones sont caractérisées par la présence dominante d'espèces pionnières, tant pour les espèces de sous-bois telles que *Phenakospermum guyanense* que pour les espèces arborées telles que *Vismia* spp., *Croton matourensis*,



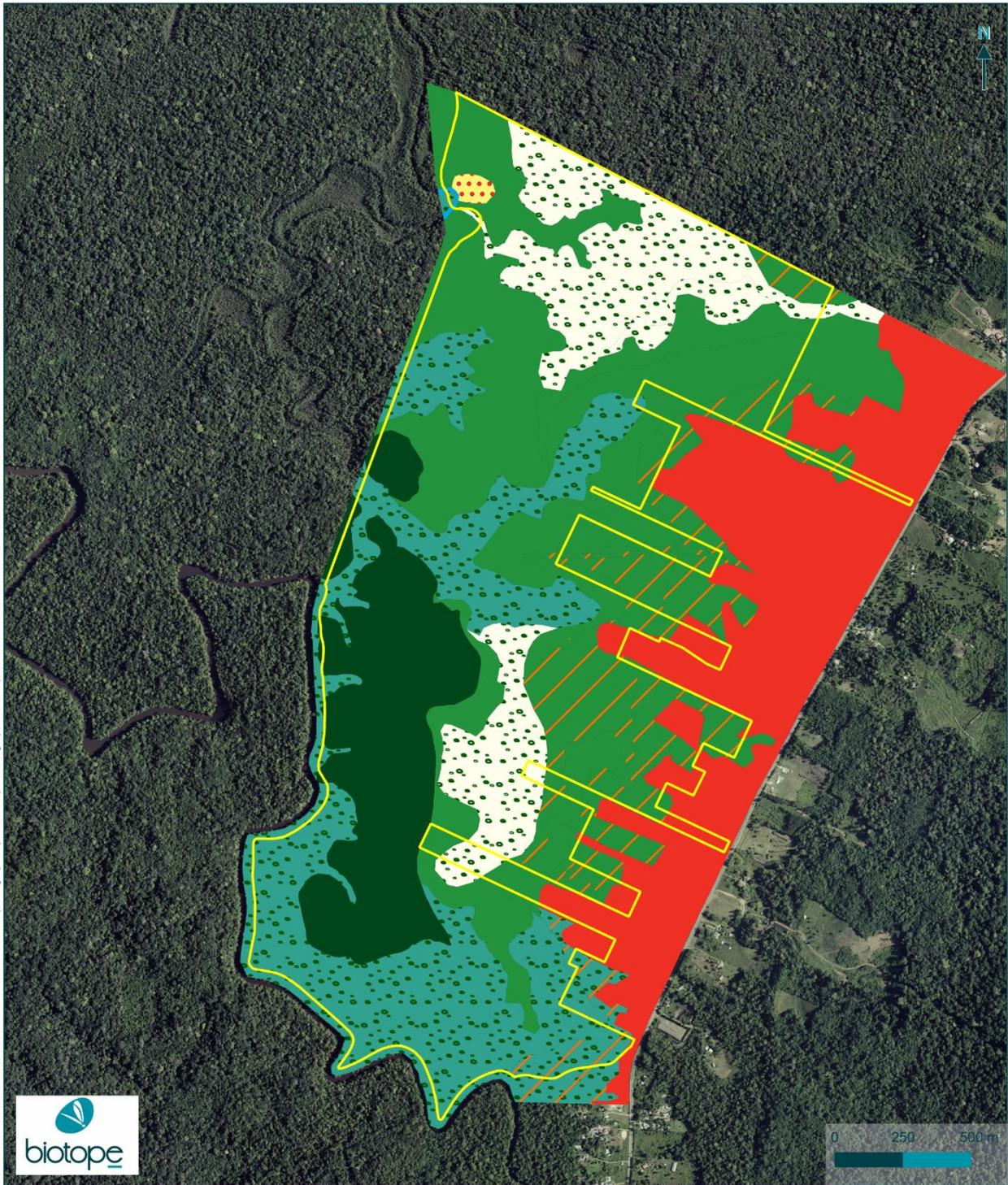
Forêts dégradées



Forêts dégradées et communautés à *Phenakospermum guyanense*

4.1.2.1 Bilan concernant les habitats et enjeux associés

Située au cœur d'une matrice forestière et à proximité directe d'un affluent du Maroni, l'aire d'étude est essentiellement constituée de forêts de terre ferme, plus ou moins secondarisée, et de forêts marécageuses. On notera la présence d'un habitat particulier et original, la forêt marécageuse sur sable blanc.



Habitats naturels

Compensation OIN -
Saint-Laurent

 Aire d'étude - Périmètre de la parcelle de compensation (394 ha)

Habitats naturels

-  G24.18 - Cours d'eau
-  G46.2311 - Forêts secondaires matures
-  G46.2311 - Forêts dégradées
-  G46.2311 - Forêts secondaires
-  G46.2314 - Forêts marécageuses dégradées et lisières
-  G4A.2312 - Forêts marécageuses sur sables blancs
-  G4A.2314 - Forêts marécageuses sur argiles à *Symphonia globulifera*, *Virola surinamensis*, *Euterpe oleracea*
-  G82.32 - Abattis
-  G86.2 - Villages

Carte 7 : cartographie des habitats naturels

4.1.3 Flore

4.1.3.1 Analyse bibliographique

Aucunes données bibliographiques n'ont été trouvées sur la zone de compensation (source : Open Obs).

4.1.3.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Au cours des investigations botaniques, 370 espèces végétales ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée (voir la liste en annexe). La pression d'inventaire et le temps d'identification et de traitement des données allouées pour cette mission nous apparaissent comme insuffisant pour faire un inventaire exhaustif. La zone d'étude étant de taille relativement grande, il est probable qu'une liste plus conséquente puisse être produite. Néanmoins, ce chiffre rend compte de la diversité non négligeable de la zone d'étude.

La richesse floristique de l'aire d'étude rapprochée est importante compte tenu du contexte très anthropisé du secteur. En effet, elle est liée à la diversité d'habitats rencontrés sur les plateaux, les bas-fonds et les forêts basses et denses, et les bernes de la route. Les cortèges d'espèces forestières dominent très largement même si on déplore la présence de patches d'espèces pionnières sur une grande partie de l'aire d'étude.

4.1.3.3 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant présente les espèces végétales remarquables identifiées sur l'aire d'étude.

Statuts et enjeux écologiques des espèces végétales remarquables présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Nom scientifique	Statut de conservation	LRM	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée
Espèces patrimoniales et/ou réglementées			
<i>Couratari gloriosa</i>	D		Le genre <i>Couratari</i> comporte des espèces qui sont parmi les plus imposantes de Guyane française. <i>Couratari stellata</i> , <i>C. multiflora</i> , <i>C. guianensis</i> sont parmi arbres émergents les plus fréquemment rencontrés en forêt, ; ils se repère aisément par leurs larges contreforts. A l'inverse, <i>Couratari gloriosa</i> est un arbre anodin pouvant être l'un des constituant, parmi tant d'autres, de la canopée. Il arbore de larges feuilles costées proches de <i>C. guianensis</i> . Les deux espèces se distinguent par leur écologie, <i>C. gloriosa</i> étant abondant en forêt inondable. La forme des feuilles, la pilosité de leur face inférieure, ainsi que la couleur de leurs fleurs, lorsqu'elles peuvent être observées, permettent également de différencier ces deux espèces. <i>Couratari gloriosa</i> est un arbre endémique au plateau des Guyanes ; son aire de répartition est restreinte au Guyana, au Suriname et à la Guyane française. En Guyane française, il est signalé dans la moitié nord du territoire où il est localement abondant. Nous avons observé un individu dans un patch de forêt marécageuse non soumise au battement.
<i>Couratari guianensis</i>		VU	Le mahot cigare est un arbre très commun en Guyane mais il est évalué « Vulnérable » à l'échelle mondiale. Il est très présent sur l'ensemble de l'aire d'étude mais ne relève pas d'un fort intérêt patrimonial en Guyane.
<i>Dicorynia guianensis</i>	D		L'angélique est une espèce strictement endémique des Trois Guyanes, essentiellement centrée sur le bassin du Maroni et à peine connue du Guyana. Très commun sur notre territoire, ce grand arbre pouvant atteindre 45 m de haut, est particulièrement recherché pour ses qualités de bois d'œuvre. C'est en effet l'essence forestière la plus exploitée de Guyane, représentant à elle-seule plus d'un tiers de la production. Les populations d'Angélique se font de manière agrégative. Certains individus présents sur la parcelle possèdent des caractéristiques qui permettraient leur exploitation. Etant donnée la qualité de ce bois, il est important de valoriser leur abattage par une récupération des fûts et un transport vers une scierie. C'est une espèce fréquente au sein de ce secteur en particulier sur les pentes et crêtes.
<i>Ficus pulchella</i>		VU	Cet arbre de la famille des Moraceae pousse en bord de crique, dans la forêt marécageuse. C'est un arbre au tronc massif et au contreforts hauts et traçants d'où coule un latex blanchâtre à beige. Ses feuilles possèdent les marges révolutes et les rameaux sont terminés par un capuchon stipulaire. En Guyane, cette espèce a longtemps été confondue avec <i>Ficus piresiana</i> qui diffère de <i>F. pulchella</i> par ses pétioles très long.
<i>Hexapterella gentianoides</i>	-	-	Cette espèce rarissime appartient à la famille des Burmanniaceae. C'est une plante saprophyte qui ne développe pas de feuilles et ne possède pas non plus de chlorophylle. C'est une espèce qui est habituellement restreinte aux forêts humides à moyenne altitude, sur cuirasse latéritique ou forêts de l'intérieur. Nous avons trouvé un seul individu sur l'aire d'étude, sur les pentes des collines sableuses.
<i>Inga virgultosa</i>	D		<i>Inga virgultosa</i> est un petit arbre de la famille du Mimosa. Il possède de très petites folioles caractéristiques. Cette espèce est endémique de l'est du plateau des Guyanes (Suriname, Guyane française, Amapá). En Guyane française, elle est associée aux forêts basses et sèches, en bordure de savane ou de savane-roche. Il est présent sur le littoral et, ponctuellement, sur les inselbergs de l'intérieur des terres.
<i>Laplacea fruticosa</i>	D		Cet arbre, de la famille des Theaceae, se reconnaît facilement lorsqu'il est en fleur ; ces dernières sont blanches (> 5 cm de diamètre) et garnies de bouquet d'étamines jaunes à la base de chaque pétale rappelant les fleurs du Camélia. Cette espèce est présente dans tout le nord de l'Amérique du Sud ainsi qu'au sud de l'Amérique Centrale. En Guyane, cette espèce n'a fait l'objet que de cinq dépôts à l'herbier de Cayenne, l'un provenant de la RBI de la Trinité, l'autres des bas-fonds sur sables blancs entre Saint-Laurent et Mana.
<i>Miconia tschudyoides</i>	D		Ce petit arbre de la famille des Melastomataceae possède des feuilles assez grandes, très pubescentes et à trois nervures principales bien marquées et deux autres plus discrètes. Disséminée ça et là sur l'aire d'étude mais surtout dans les lisières dégradées de la forêt secondaire.
<i>Palmorchis pubescens</i>	D		Cette grande orchidée terrestre affectionne les zones de bas-fonds et de flats de forêt primaire. Cette plante remarquable est considérée comme une espèce déterminante ZNIEFF, d'une part car elle est endémique de Guyane française et d'autre part car elle apparaît comme rare, en petit nombre, sur les sites où elle est contactée. Cette plante présente donc un fort intérêt patrimonial et il est nécessaire que les populations découvertes en lisière immédiate du projet ne soient pas impactées. Cette recommandation concerne d'ailleurs l'ensemble de la forêt de

Nom scientifique	Statut de conservation	LRM	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée
			bas-fonds qui devra être préservée de manière effective, c'est-à-dire sans que cet habitat soit morcelé ou mis en ensoleillement par une déforestation limitrophe.
<i>Pouteria benai</i>	D		Cet arbre, de la famille des Sapotaceae, possède un tronc caractéristique et semblable au <i>Sextonia rubra</i> . L'écorce se délite par plaques caduques. Des doutes subsistent quant à son identification car c'est une espèce très peu connue, endémique de Guyane et connue seulement de la région de Saint-Laurent-du-Maroni et des Nouragues. C'est donc une espèce d'une très grande rareté qui peut se reconnaître à ses feuilles dont la nervation est réticulée. Un seul arbre a été observé dans la forêt secondaire mature, sur les pentes des collines proches de la Crique Margot.
<i>Qualea rosea</i>	D		Le « gonfalo rose » est un arbre de l'étage dominant endémique du Suriname et de la Guyane pouvant atteindre 35 mètres de hauteur avec des diamètres variant de 50 à 100 cm. C'est une espèce plutôt répandue et relativement fréquente (la base de données Aublet 2 recense 53 parts d'herbiers), en particulier dans l'ouest du département, mais elle est extrêmement recherchée et exploitée pour son bois. Cette espèce est très présente sur l'ensemble des collines, tant dans le sous-bois que dans la strate arborée.
<i>Sarcoglottis</i>	-	-	Une orchidée terrestre du genre <i>Sarcoglottis</i> a été observée sur la zone d'étude. Nous n'avons pu la déterminer avec certitude mais il semblerait qu'il puisse s'agir de <i>Sarcoglottis maroensis</i> , une espèce récemment découverte pour la Guyane dans la région de Saint-Laurent-du-Maroni. Un seul individu a été observé dans une forêt marécageuse sur sable blanc. Il est très probable que son extrême rareté lui confère une forte valeur patrimoniale.
<i>Vouacapoua americana</i>		CR	Cet arbre est commun en Guyane mais est évalué en « Danger critique » d'extinction à l'échelle mondiale. Sur l'aire d'étude, quelques individus ont été observés dans la forêt secondaire mature.
<i>Voyria spruceana</i>	D	-	Les <i>Voyria</i> sont des espèces saprophytes, des myco-hétérotrophes sans feuilles et ne synthétisant pas de chlorophylle. De la famille des Gentianaceae, elles forment un genre assez diversifié dans les Néotropiques. Cette espèce se distingue des autres du même genre par ses fleurs délicates, des pétales jaune citron de forme elliptique et surtout par ses étamines présentant des prolongements pubescents. <i>Voyria spruceana</i> est une espèce très rare dont les premières récoltes proviennent de la région de Saül. Depuis, elle a été observée à quelques reprises dans le secteur de Saint-Laurent-du-Maroni. Deux récoltes seulement ont été déposées à l'herbier de Cayenne. Sur l'aire d'étude, nous avons découverts deux populations dont une de plusieurs dizaines d'individus sur les collines de sable brun, en compagnie de <i>Actinosatchys pennula</i> et dans les formations dominées par le <i>Phenakospermum guyanense</i> .
Espèces exotiques envahissantes			
Aucune espèce exotique envahissante n'a été observé sur la zone d'étude			

Légende :

- P : Protégée (arrêté ministériel du 9 avril 2001)
- D : Déterminante de ZNIEFF
- LRM : Liste Rouge mondiale des espèces menacées : CR : en danger critique EN ; en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NE : non-évaluée.



Couratari gloriosa



Ficus pulchella



Laplacea fruticosa – Saint Jean



Hexapterella gentianoides



Miconia tschudyoides



Voyria spruceana



Date : 2024

Palmorchis pubescens



Pouteria benai

Palmorchis pubescens



Qualea rosea



Sarcoglottis cf. maroaensis



Sarcoglottis cf. maroaensis

4.1.3.1 Bilan concernant les espèces végétales et enjeux associés

Malgré de nombreux habitats et de nombreuses végétations secondaires, on retrouve sur l'aire d'étude beaucoup d'espèces patrimoniales qui traduisent l'originalité des cortèges floristiques trouvés sur l'ensemble de la zone. Les habitats les plus intéressants sont les forêts présentes sur les sommets et les pentes des collines, les bas-fonds marécageux et les pentes sableuses de ces collines. *Hexapterella gentianoides* est une espèce d'intérêt majeur car il s'agit d'une nouvelle population associée à un habitat nouveau pour cette espèce. *Voyria spruceana* est également une belle rareté. Cette espèce semble affectionner les collines sableuses de l'ouest guyanais. *Pouteria benai* est également une espèce exceptionnelle, un arbre connu seulement de ce secteur et des Nouragues.

4.2 Faune

4.2.1 Poissons et autre faune aquatique

Cette expertise est réalisée par HYDRECO. Elle est disponible en annexe dans sa version complète.

SYNTHESE : « L'inventaire de l'ichtyofaune effectué avant les travaux dénombre trois espèces à enjeu modéré de conservation, sept espèces déterminantes ZNIEFF et deux espèces à la fois déterminantes ZNIEFF et à enjeu modéré de conservation. La position de cette rivière entre l'estuaire et les zones de forêt marécageuse en fait une zone de passage pour de nombreux poissons au cours des différentes saisons. Les forêts marécageuses contribuent de manière substantielle à la disponibilité de nourriture, notamment d'insectes et de végétaux pour de nombreuses espèces et sert également de nurseries pour de nombreux alevins. Les forêts marécageuses ont ainsi un rôle écologique de premier plan dans le maintien des peuplements de poissons des rivières de Guyane.

[...]

L'étude de la macrofaune benthique a mis en évidence une communauté d'invertébrés peu abondante et variée. De plus, le calcul de l'indice SMEG traduit un état de bonne qualité, mais en partie dû à l'abondance des éphéméroptères du genre *Tricorythodes*, qui sont, tout de même, des organismes fréquents et affectionnant de nombreux habitats. Ainsi, il n'y a pas d'enjeux particuliers concernant ce compartiment »

4.2.2 Amphibiens

L'expertise de terrain a été réalisée par ENIA (Elodie COURTOIS) et Maël DEWYNTER. Le rapport de cette expertise est disponible en annexe dans sa version complète. Sur cette base, Biotope a analysé les cortèges présents et les a comparés à ceux trouvés sur les périmètres des OIN.

4.2.2.1 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Avec **27 espèces inventoriées**, la diversité d'amphibiens sur la zone de compensation est assez faible. Les inventaires de la zone de compensation ont été réalisés en juillet 2023 et en février 2024, soit en fin de saison des pluies pour le premier passage, et lors de conditions anormalement sèches pour le second. Ces périodes sont peu favorables pour plusieurs espèces d'amphibiens, ce qui explique le manque d'exhaustivité de l'inventaire de cette zone, en comparaison des 3 zones OIN.

Trois cortèges principaux peuvent être distingués sur la zone considérée : un cortège des amphibiens de la forêt de terre ferme, un cortège des amphibiens de criques et de bas-fonds, et un cortège des amphibiens de milieux ouverts.

Cortège des amphibiens de la forêt de terre ferme

On y retrouve un cortège d'espèces forestières communes, avec notamment *Allobates femoralis*, *Anomaloglossus baebotrachus*, *Leptodactylus rhodomystax*, *Ameerega haeneli*, *Osteocephalus oophagus* etc. Ces espèces sont communes et largement réparties au sein du bloc forestier. Certaines d'entre elles, comme *Trachycephalus resinifrictrix* sont peut-être davantage associées à la forêt mature, puisque cet amphibien dépend de larges cavités présentes dans des arbres de grandes tailles. Pour autant elle reste très commune sur l'ensemble du territoire.

Ce cortège est très proches dans sa composition spécifique de celui observé sur les zones OIN, quelques espèces n'ont pas été contactées sur la zone de compensation, telle que *Pristimantis inguinalis* et *Leptodactylus stenodema*. Ces espèces sont probablement présentes sur la zone. Ce sont des espèces forestières communes à large répartition en Guyane, qui sont cependant rares ou absentes des forêts littorales.

Cortège des amphibiens de criques et de bas-fonds forestiers

Les bas-fonds et les criques abritent un cortège comprenant des espèces de leptodactylidae telles que *Leptodactylus fremitus*, *Leptodactylus petersii*, *Leptodactylus pentadactylus*. On y retrouve également une espèce déterminante ZNIEFF, *Dendropsophus sp. 1*, cette espèce est très commune sur tout le territoire et ne présente pas d'enjeu particulier. Une seule espèce de grenouille de verre (centrolenidae) a été contactée sur la zone, *Virteorana ritae*. Cette espèce commune est généralement associée aux cours d'eau de petites tailles.

Sur les cortèges associés aux criques et aux bas-fonds, **d'importantes différences s'observent avec les OIN**. En effet, plusieurs espèces typiques de ces habitats **n'ont pas été contactées** sur la zone de compensation **dont notamment** :

Atelopus flavescens, **une espèce déterminante ZNIEFF**, dont la reproduction est associée aux criques d'eau vives en bon état de préservation. Cette espèce a été contactée sur l'OIN Margot.

Hyalinobatrachium mondolfii et *Hyalinobatrachium taylori*, deux espèces de grenouilles de verres (Centrolenidae) déterminantes ZNIEFF, dont la reproduction est associée aux moyennes et grandes criques. Ces espèces ont été contactées sur l'OIN Margot, le long de la crique Margot, en amont de la zone de compensation. Ces espèces sont alors très probablement présentes dans la zone, la détection des centrolenidae dépendant fortement des conditions météorologiques.

Boana dentei, espèce déterminantes ZNIEFF, caractéristique des bas-fonds et des criques lentes forestières. Contacté sur l'OIN malgaches.

Otophryne pyburni, espèce déterminante ZNIEFF, associée aux criques lentes des forêts matures, contacté sur les OIN Malgaches et Margot.

Boana semilineata, espèces fréquentant les abords des larges criques, des fleuves et des forêts marécageuses. Contacté sur l'OIN vampire.

L'absence de toutes ces espèces sur la zone de compensation peut s'expliquer en partie par les conditions météorologique rencontrées lors des prospections. Cependant ces différences de cortèges peuvent également être dues à l'absence d'habitat favorables, tel que des criques d'eau vives.

Cortège des amphibiens des mares forestières



Figure 1: *Osteocephalus lepriurii*. Cet amphibien protégé avec habitat est caractéristique des "reproductions explosives". L'espèce n'a pas été contactée sur la zone de compensation.

Aucune espèce représentative du cortège des **reproductions explosives** n'a été contactée dans la zone de compensation. Cependant, il est très probable que certaines espèces associées à ce cortège soient présentes sur la zone. En effet, ces espèces sont pour la plupart difficilement détectables en dehors des périodes de reproduction.

Une espèce typique des mares à explosive a été contactée sur l'OIN margot, *Osteocephalus lepriurii*. Cette espèce est **protégée avec son habitat**. Cet amphibien, également

présent sur d'autres secteur à proximité de la zone, est probablement présent sur la zone de compensation. Cependant, sa reproduction dépend de la présence de mares temporaires favorables. *Osteocephalus lepriurii*, est donc peut-être totalement absente de la zone. Il n'est pas possible de le déterminer sans inventaires complémentaires.

Aucune mare n'a été observée sur la zone. De fait, plusieurs espèces, contactées sur les OIN n'ont pas été détectées, telles que *Dendropsophus minutus*, *D. leucophyllatus*, *Callimedusa tomopterna*, *Phyllomedusa bicolor*, *P. vaillanti*. Ces espèces ne sont cependant pas inféodées aux reproductions explosives et sont peu exigeantes concernant la taille des points d'eau. Elles sont très probablement présentes sur la zone.

Cortège des amphibiens de Milieux ouverts

Sur la zone d'étude, plusieurs zones ouvertes, (abattis, lisières de bord de route et de pistes) sont présentes. Ces milieux, issus des perturbations anthropiques attirent un cortège d'espèces caractéristiques, comme par exemple, *Boana xerophylla*, une espèce très commune dans les zones dégradées du bas Maroni, en expansion géographique. Cette espèce déterminante ZNIEFF est rare dans le reste de la Guyane, elle se rencontre également dans les savanes roches du Sud. À Saint-Laurent du Maroni, cette espèce est nettement favorisée par l'ouverture artificielle du milieu, et se rencontre autour des ornières. Cette espèce a également été observée sur les OIN Vampires et Margot.

Saint-Laurent-du-Maroni étant situé à proximité de la bande côtière, les zones ouvertes attirent également un cortège d'espèces de zones ouvertes du littoral, tel que *Boana punctata* et *Scinax nebulosus*. Plusieurs espèces de ce cortège, contactées sur les OIN, sont absentes de la zone de compensation, par exemple :

Elachistocleis surinamensis, une espèce protégée et classée quasi menacé (NT) par l'IUCN. Cette espèce est uniquement rencontrée dans les milieux ouverts du littoral. Sa présence sur les OIN est vraisemblablement due à l'ouverture anthropique du milieu. De plus cette espèce est quasiment indétectable en l'absence de fort évènements pluvieux.

D'autres espèces comme *Adenomera hyleadactyla* ou encore *Leptodactylus fuscus* n'ont pas été contactées sur la zone de compensation. La présence des espèces de ce cortège a une importance faible pour une stratégie de compensation d'un milieu forestier. Leur présence étant exclusivement liée à l'ouverture anthropique du milieu.

Statuts et enjeux écologiques des amphibiens remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Amphibiens						
Rainette à doigts orange	<i>Dendropsophus sp. 1</i>	D	LC	Faible	Espèce commune et largement répartie en Guyane, dans les boisements, lisières et buissons ou elle se reproduit dans une large variété de point d'eau tel que les mares, les ornières, les bas-fonds etc.	Faible
Rainette crépitante	<i>Boana xerophylla</i>	D	DD	Modéré	La Rainette crépitante est une espèce des ouvertures forestières que l'on trouve en Guyane sur les Inselbergs du grand Sud et sur le bas Maroni (région d'Apatou, route de Saint-Jean). Sa répartition est mal connue et sa zone d'occupation (AOO) est difficile à estimer. L'espèce pourrait être présente le long du Maroni jusqu'à Maripasoula et au-delà. Les localités du Sud de la Guyane sont isolées les unes des autres, mais des échanges demeurent possibles.	Modéré

Légende :

- H : espèces d'oiseaux protégées avec ses habitats (Art.2 de l'arrêté ministériel du 25 mars 2015)
- P : espèces d'oiseaux protégées (Art.3 de l'arrêté ministériel du 25 mars 2015)
- D : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Guyane (DGTm, 2013).
- LRR : Liste Rouge Régionale :
 - LC (Least Concern) : Préoccupation mineure
 - NT (Nearly threatened) : Quasi-menacé extinction
 - VU (Vulnerable) : Vulnérable
 - EN (Endangered) : En danger d'extinction
 - CR (Critically endangered) : En danger critique d'extinction
 - EX : Disparue de Guyane
 - DD (Data Deficient) : Données insuffisantes pour l'évaluation

4.2.3 Reptiles

L'expertise de terrain a été réalisée par ENIA (Elodie COURTOIS) et Maël DEWYNTER. Le rapport de cette expertise est disponible en annexe dans sa version complète. Sur cette base, Biotope a analysé les cortèges présents et les a comparés à ceux trouvés sur les périmètres des OIN.

4.2.3.1 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

14 espèces de reptiles ont été contactées sur la zone de compensation contre 31 sur l'ensemble des 3 OIN (19 pour l'OIN Malgaches, 14 pour l'OIN Vampire et 18 pour l'OIN Margot). Parmi les espèces contactées sur la zone de compensation, 6 n'ont pas été contactés ailleurs. Au total, sur l'ensemble des 4 sites d'étude, **37 espèces de reptiles ont été observées**. Il est illusoire d'obtenir un inventaire exhaustif des reptiles, leur détection est aléatoire et beaucoup d'espèces n'ont été contactées que sur une seule zone d'étude et seul trois espèces ont été contactés sur l'ensemble des zones.

Les reptiles observés sur la zone de compensation sont pour la plupart des espèces forestières très communes, telles que *Anilius scytales*, *Chironius fuscus*, *Corallus hortulana* et *Oxybelis rutherfordi*. Ces serpents sont très communs, y compris dans les forêts dégradées du littoral. Un cortège de lézards forestiers commun sur tout le territoire est présent, avec *Norops chrysolepis*, *Norops fuscauratus*, *Loxopholis guinanesse*, *Plica umbra*, etc.

Parmi les espèces contactées sur la zone de compensation, trois présentent un statut de conservation :

- La platemyde à tête orange (*Platemys platycephala*), espèce **protégée**. Elle est commune et occupe une large variété de points d'eau peu profonds (mares, criques, bas-fonds) sur tout le territoire forestier. Elle n'a pas été contactée sur les OIN mais est très probablement présente.
- La couresse des vasières (*Erythrolamprus cobella*), espèce **protégée avec habitat**. Cette espèce se rencontre uniquement sur le littoral, et fréquente les vasières, les mangroves, les savanes et les pâturages. Ici l'espèce a été contactée dans les mangroves de la zone d'étude. Ce serpent n'a pas été contacté sur les OIN.
- Le lézard coureur galonné (*Cnemidophorus lemniscatus*), espèce **protégée avec habitat** et déterminant ZNIEFF. Cette espèce est localisée dans l'ouest de la Guyane, mais est très commune localement, il profite ici de l'ouverture anthropique du milieu. Ce lézard se rencontre uniquement en milieux ouverts (bord de piste, abatis, carrières, bord de plages, etc.). *Cnemidophorus lemniscatus* a également été contacté sur l'OIN vampire.

Statuts et enjeux écologiques des reptiles remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Reptiles						
Couresse des vasières	<i>Erythrolamprus cobella</i>	H	EN	Fort	Espèce localisée sur le littoral, en forêt marécageuse et mangrove ainsi que dans les savanes et les pâturages. Seule serpent de Guyane qui chasse sur les vasières à marée basse. Espèce semi-aquatique se nourrissant essentiellement de poissons. Fortement menacée par l'urbanisation du littoral.	Fort
Lézard coureur galonné	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	H / D	DD	Fort		Fort
Platémyde à tête orangée	<i>Platemys platycephala</i>	P	LC	Faible	Tortue aquatique de petite taille, fréquentant les petites mares forestières. Cette espèce est commune et largement répartie en Guyane.	Faible

Légende :

- H : espèces d'oiseaux protégées avec ses habitats (Art.2 de l'arrêté ministériel du 25 mars 2015)
- P : espèces d'oiseaux protégées (Art.3 de l'arrêté ministériel du 25 mars 2015)
- D : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Guyane (DGTm, 2013).
- LRR : Liste Rouge Régionale :
 - LC (Least Concern) : Préoccupation mineure
 - NT (Nearly threatened) : Quasi-menacé extinction
 - VU (Vulnerable) : Vulnérable
 - EN (Endangered) : En danger d'extinction
 - CR (Critically endangered) : En danger critique d'extinction
 - EX : Disparue de Guyane
 - DD (Data Deficient) : Données insuffisantes pour l'évaluation

4.2.4 Oiseaux

4.2.4.1 Analyse bibliographique

Les recherches bibliographiques reposent essentiellement sur une extraction des observations de la base de données participative Faune-Guyane (GEPOG). Il s'agit de l'outil de référence en Guyane qui compile plus d'un million de données faunistiques fournies par de nombreux observateurs sur tout le territoire. Ces données sont contrôlées et validées par un comité d'expert reconnu en Guyane Française attestant de la fiabilité des données. Un export de données a été effectué le 14/02/2024, permet l'ajout de 4 espèces protégées dans l'aire d'étude rapprochée :

- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) observé par Augustin Bussac en 12/2022 ;
- Harpage bidenté (*Harpagus bidentatus*) observé par Grégory Cantaloube en 04/2021 ;
- Râle de Cayenne (*Aramides cajaneus*) observé par Kévin Pineau en 12/2021 ;
- Tyran des palmiers (*Tyrannopsis sulphurea*) observé par Grégory Cantaloube en 04/2021.

4.2.4.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

168 espèces d'oiseaux sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée :

- 44 espèces protégées dont 7 sont également déterminantes de ZNIEFF ;
- 4 espèces déterminantes de ZNIEFF (dont 1 sous conditions).

Au total, ce sont 168 espèces dont 48 (29%) présentant un enjeu de conservation qui ont été répertoriées sur la zone. Parmi elles, 7 espèces sont inscrites sur la liste rouge régionale IUCN, 1 espèce est considérée comme vulnérable (VU), 1 espèce est considérée comme étant quasi-menacées (NT), tandis que 5 autres ne sont pas prises en compte pour cause de données insuffisantes (DD).

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée est présentée en annexe.

La richesse avifaunistique est importante compte tenu du contexte forestier de l'aire d'étude rapprochée. En effet, cette zone comprend différents habitats forestiers avec notamment des forêts humides, des crêtes avec des pentes forestières, des forêts secondarisées, ainsi que des forêts de flats sur sable, chacune propices à la présence de cortèges d'espèces spécifiques. La proximité de la Crique Margot favorise le maintien de zones humides tout au long de l'année.

Toutefois, la présence des habitations et des zones de cultures à l'extrémité immédiate de la zone d'étude présente un risque pour le maintien de la zone forestière dans son état actuelle. De nombreux layons de chasse, ainsi que de la coupe de bois ont été identifiés lors des prospections.

4.2.4.3 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant présente les espèces d'oiseaux patrimoniales sur l'aire d'étude rapprochée.

Statuts et enjeux écologiques des oiseaux remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Cortège des oiseaux de boisements clairs, lisières, friches arbustives						
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	P	VU	Fort	Milieus ouverts du littoral, pâturages, pelouses, zones urbanisées. Couples reproducteurs contactés dans la forêt. Malgré des recherches la cavité n'a pas été trouvée, mais il s'agit d'une reproduction presque certaine pour cette espèce.	Fort
Mango à cravate verte	<i>Anthracothorax viridigula</i>	P	DD	Fort	Boisements clairs, lisières, bosquets et mangroves. Individu observé en train de s'alimenter dans les zones de bosquets sur sable. Reproduction possible de cette espèce.	Fort
Martinet de Cayenne	<i>Panyptila cayennensis</i>	P	LC	Faible	Présente dans une grande variété de paysages, depuis l'espace aérien de la grande forêt mûre de l'intérieur, aux secteurs dégradés de défrichements agricoles et jusqu'aux agglomérations de la bande côtière.	Faible
Buse à gros bec	<i>Rupornis magnirostris</i>	P	LC	Faible	Jeunes boisements secondaires bordant des zones ouvertes herbacées : lisières des savanes, exploitations agricoles, bordures des pistes, pâturages artificiels. Observé dans les zones ouvertes et jardins des habitations présentes le long de la D9. Reproduction possible dans le boisement.	Faible
Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	P	LC	Faible	Fréquente les terrains broussailleux et herbeux, les friches, les bords de pistes et les cultures à l'abandon. Au moins 3 individus chanteurs entendus dans les zones ouvertes et jardins des habitations présentes le long de la D9. Reproduction dans les lisières et zones de friches.	Faible
Marouette plombée	<i>Porzana albicollis</i>	P	LC	Faible	Présent dans les zones d'herbages humides, et les fossés broussailleux de la zone étude. Reproduction dans les lisières et zones de friches.	Faible
Cortège des oiseaux de marais, lagunes, bords de mers						
Caurale soleil	<i>Eurypyga helias</i>	P/D	DD	Modéré	Mène une vie discrète le long des rivières et des criques forestières.	Fort
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	LC	Faible	Plages et mangroves de bords de mer jusque sur les rives des grands fleuves côtiers. Survol la zone d'étude à la recherche de nourriture. Aucun dortoir identifié.	Faible

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Héron strié	<i>Butorides striata</i>	P	LC	Faible	Marais arbustifs d'eau douce richement garnis de végétation, canaux de drainage, rizières. Au moins 2 individus observés sur la crique Margot et un troisième individu observé dans les canaux de drainage à proximité des abattis. Reproduction probable le long des canaux et berges.	Faible
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	P	LC	Faible	Bords de mer, estuaires et grands cours d'eau de l'intérieur. Profite des cours d'eaux et des bassins pour s'alimenter. De passage dans la zone et non reproducteur dans la zone d'étude.	Faible
Cortège des oiseaux de forêts mûres						
Ibijou à longue queue	<i>Nyctibius aethereus</i>	P/D	DD	Fort	Plus grand des ibijoux de Guyane qui affectionne les forêts humides de l'intérieur. Individu contacté au niveau de la zone de forêt sur pente. Donnée très intéressante pour ce secteur puisque c'est la troisième mention pour la commune de Saint-Laurent.	Fort
Conopophage à oreilles blanches	<i>Conopophaga aurita</i>	P/D	LC	Fort	Forêts mûres sur sols drainés. Recherche seule ou en couples les insectes de la litière, mais rejoint aussi parfois les bandes d'oiseaux se nourrissant sur le front d'avancée des nappes de fourmis itinérantes. Couples observés et chanteurs lors des deux saisons sur le même plateau. Pas de nids observés, mais habitat typique pour cette espèce et reproduction très fortement probable.	Fort
Platyrhinque à cimier blanc	<i>Platyrinchus platyrhynchos</i>	P/D	DD	Fort	Sous-bois clairs de la forêt mûre sur terre ferme. De nombreux palmiers poubelles présents dans ces habitats Couple observé et chanteur. Pas de nids observés, amis habitat typique pour cette espèce et reproduction très fortement probable.	Fort
Batara à gorge noire	<i>Frederickena viridis</i>	P/D	LC	Modéré	Forêts mûres dans la végétation touffue des chablis anciens. Plusieurs zones de chablis naturelles et provoqués par l'Homme se succèdent sur la crête de la forêt sur pente au sud de la zone d'étude et rendent l'habitat favorable à cette espèce. Au moins un couple chanteur observé dans le secteur. Reproduction fort possible.	Modéré
Carnifex barré	<i>Micrastur ruficollis</i>	P	LC	Modéré	Sous-bois de la forêt mûre, où on le rencontre plutôt à proximité des « nappes » de fourmis légionnaires. Chanteur au petit matin, tous les matins. Reproduction possible dans le boisement.	Modéré
Tamatia tacheté	<i>Bucco tamatia</i>	P	LC	Modéré	Sous-bois denses et broussailleux des forêts basses de la plaine littorale, souvent en bordure de formations marécageuses. Reproduction possible dans le boisement.	Modéré
Sclérure à bec court	<i>Sclerurus ruficularis</i>	P	LC	Modéré	Forêts mûres de l'intérieur. Contacté à au moins une reprise. Reproduction possible dans le boisement.	Modéré

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Viréon à calotte rousse	<i>Hylophilus ochraceiceps</i>	P	LC	Modéré	Strates basses de la forêt (1,5 à 5 m de haut) dans les rondes d'insectivores. Présent dans quelques-unes des rondes de sous-bois observés dans la zone d'étude.	Modéré
Caïque à tête noire	<i>Pyrrilia caica</i>	D	LC	Faible	Forêts mûres de l'intérieur. Individu observé en train de s'alimenter dans des arbres fruitiers. Plusieurs individus en alimentation sur des palmiers de la zone d'étude. Reproduction possible dans le boisement.	Modéré
Carnifex à collier	<i>Micrastur semitorquatus</i>	P/D	NT	Modéré	Strictement inféodée au sous-bois de la forêt mûre non perturbée. Chanteur au petit matin, tous les matins. Reproduction possible dans le boisement.	Modéré
Microbate à long bec	<i>Ramphocaenus melanurus</i>	P	LC	Faible	Canopée de la forêt mûre. Se nourrit dans les massifs de lianes en draperies verticales. Espèce forestière commune qui se reproduit dans le bloc forestier Guyanais.	Faible
Tohi silencieux	<i>Arremon taciturnus</i>	P	LC	Faible	Sous-bois de la forêt mûre dans les lieux sombres et humides. Espèce forestière commune qui se reproduit dans le bloc forestier Guyanais.	Faible
Grimpar enfumé	<i>Dendrocincla fuliginosa</i>	P	LC	Faible	Sous-bois de la forêt mûre, où on la trouve régulièrement liée aux nappes de fourmis itinérantes à l'image du Grimpar à menton blanc. Mais capture aussi des insectes sur les troncs, à l'écart des fourmis, comme des cigales. Plusieurs individus contactés. Reproduction dans le boisement.	Faible
Grimpar barré	<i>Dendrocolaptes certhia</i>	P	LC	Faible	Forêts mûres et secondaires anciennes de sols drainés. Espèce forestière commune qui se reproduit dans le bloc forestier Guyanais.	Faible
Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>	P	LC	Faible	Forêts mûres, vieilles forêts secondaires du littoral et lisières de savanes et rivières. Au moins un individu chanteur contacté dans les zones de forêt sur pente et un individu dans les forêts secondarisées à proximité des abattis. Reproduction dans le bloc forestier.	Faible
Duc à aigrettes	<i>Lophotrix cristata</i>	P	LC	Faible	Forêts mûres, parfois de jour en bordure des chablis. Un individu chanteur dans le bloc forestier.	Faible
Chevêchette d'Amazonie	<i>Glaucidium hardyi</i>	P	LC	Faible	Grande forêt mûre de l'intérieur. Au moins un individu chanteur contacté dans les zones de forêt sur pente et un individu dans les forêts secondarisées à proximité des abattis. Reproduction dans le bloc forestier.	Faible
Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	P	LC	Faible	Forêts mûres mais s'aventure aussi au-dessus des forêts secondaires du littoral. Survol la zone d'étude à la recherche de nourriture. Aucun dortoir identifié.	Faible
Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	P	LC	Faible	Forêts mûres, strates moyennes et hautes, dans les rondes de canopée. Au moins 5 individus chanteurs contactés dans le bloc forestier. Reproduction possible.	Faible
Tamatia à gros bec	<i>Notharchus macrorhynchos</i>	P/D	LC	Faible	Paysages forestiers variés. Reproduction possible dans le boisement.	Faible

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Toucanet koulik	<i>Selenidera piperivora</i>	D	LC	Faible	Forêts mûres en canopée et strates moyennes. Individu observé en train de s'alimenter dans des arbres fruitiers.	Faible
Carnifex à gorge cendrée	<i>Micrastur gilvicolis</i>	P	LC	Faible	Sous-bois de la forêt mûre. Individu chanteur en pleine journée. Reproduction possible dans le boisement.	Faible
Grisin spodiopile	<i>Euchrepomis spodiopila</i>	P	LC	Faible	Canopée de la forêt mûre, où il évolue souvent au sein des rondes. Au moins 1 individu contacté au sein d'une ronde de canopée dans le bloc forestier. Reproduction possible.	Faible
Naucler à queue fourchue	<i>Elanoides forficatus</i>	P	LC	Faible	Forêt de l'intérieur jusqu'au contact avec les paysages ouverts de la plaine côtière. En survol au-dessus de la zone de forêt. Non reproducteur dans le boisement.	Faible
Aigle tyran	<i>Spizaetus tyrannus</i>	P	LC	Faible	Recherche les ouvertures au sein de la forêt mûre, se limitant même parfois à des secteurs dégradés de végétations secondaires, mais également sur les lisières des boisements du littoral. Observé en survol au-dessus des zones d'habitations. Reproduction probable dans le boisement.	Faible
Buse blanche	<i>Pseudastur albicollis</i>	P	LC	Faible	Lisières de forêts mûres. Observé en survol au plein cœur de la zone de boisement. Reproduction probable dans le boisement.	Faible
Harpage bidenté	<i>Harpagus bidentatus</i>	P	LC	Faible	Forêts, en général de terre ferme dans l'intérieur, sèches ou marécageuses dans la plaine côtière. Tend à s'associer aux Tamarins dans la canopée pour profiter des gros insectes et petits vertébrés dérangés par les singes.	Faible
Tyranneau minute	<i>Ornithion inerme</i>	P	LC	Faible	Forêts basses de lisière, forêts marécageuses inondables et forêts de terre ferme. Strates hautes de la forêt avec les rondes de canopées. Au moins deux individus contactés le long de la crique margot. Reproduction possible.	Faible
Microtyran à queue courte	<i>Myiornis ecaudatus</i>	P	LC	Faible	Forêts mûres essentiellement en canopée. Plusieurs individus contactés dans le bloc forestier. Reproduction possible.	Faible
Microtyran bifascié	<i>Lophotriccus vitiensis</i>	P	LC	Faible	Milieus secondaires. Plusieurs individus contactés dans le bloc forestier. Reproduction possible.	Faible
Corythopis à collier	<i>Corythopis torquatus</i>	P	LC	Faible	Forêts mûres de l'intérieur. Apprécie les secteurs frais et humides comme les bas de pentes et de collines. Reproduction possible.	Faible
Platyrhinque à cimier orange	<i>Platyrinchus saturatus</i>	P	LC	Faible	Forêts mûres de l'intérieur, près des ruisseaux marécageux. Reproduction possible.	Faible
Chouette à lunettes	<i>Pulsatrix perspicillata</i>	P	LC	Faible	Grande variété de milieux forestiers. Reproduction possible.	Faible
Tamatia pie	<i>Notharchus tectus</i>	P	LC	Faible	Grande variété de faciès forestiers avec une préférence pour la canopée de la forêt mûre. Reproduction possible.	Faible

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Colibri topaze	<i>Topaza pella</i>	P	LC	Faible	Forêts mûres de l'intérieur. Bien que ce colibri passe le plus clair de son temps dans la voûte de la forêt (alimentation, parades et chants des mâles), les femelles demeurent strictement inféodées aux bords de rivières et criques forestières pour la nidification. Un individu contacté le long d'une crique forestière.	Faible
Paruline des rives	<i>Myiothlypis rivularis</i>	P	DD	Faible	Petites criques forestières à l'ombre de la voûte de la forêt mûre, dans les chablis, buissons denses et branches mortes. Reproduction probable le long des berges de certaines criques.	Faible
Tyranneau à miroir	<i>Tolmomyias assimilis</i>	P	LC	Faible	Canopée de la forêt mûre et vieilles formations secondaires. Dans les rondes de sous-bois en hautes strates. Plusieurs individus contactés dans le bloc forestier. Reproduction possible.	Faible
Manakin minuscule	<i>Tyranneutes virescens</i>	D	LC	Faible	Canopée et sous-bois de la forêt mûre dans les secteurs frais des bas-fonds et terrasses alluviales. Plusieurs individus contactés dans le bloc forestier. Reproduction possible.	Faible
Cortège des oiseaux de forêts marécageuses et humides						
Ermite d'Antonia	<i>Threnetes niger</i>	P/D	LC	Modéré	Petit colibri discret qui affectionne les sous-bois marécageux lumineux de forêt de bas-fond ou de bords de rivières, associée à la présence de la plante à fleurs type « heliconia » dont les larges feuilles dressées sont caractéristiques (butine les fleurs). Cette espèce endémique du plateau des Guyanes reste rare et encore méconnue. Individu observé dans un bas-fonds marécageux. Très localisée, cette espèce se reproduit probablement dans ce secteur de forêt marécageuse.	Très fort
Elénie à couronne d'or	<i>Myiopagis flavivertex</i>	P/D	NT	Fort	Espèce restreinte aux sous-bois des forêts marécageuses. Un individu contacté le long de la crique margot, en bordure Sud-Ouest de la zone d'étude.	Fort
Alapi à menton noir	<i>Hypocnemoides melanopogon</i>	P	LC	Modéré	Forêts inondables des plaines littorales (pinnotères et vieilles mangroves) et des terrasses alluviales dans l'intérieur, généralement à peu de distance des cours d'eau lents qui traversent ces paysages forestiers particuliers. Individus contactés le long de la crique Margot. Au moins un individu aux abords de la Crique Margot. Reproduction possible dans ces secteurs forestiers.	Modéré

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Onoré rayé	<i>Tigrisoma lineatum</i>	P	LC	Modéré	Essentiellement nocturne ou crépusculaire il fréquente préférentiellement les petites criques aux abords boisés. Au moins deux individus entendus dans la zone de forêt marécageuse. Reproduction possible dans ces secteurs forestiers.	Modéré
Ibis vert	<i>Mesembrinibis cayennensis</i>	P	NT	Modéré	Rivières forestières, marais arborés et forêts marécageuses. Au moins deux individus entendus dans la zone de forêt marécageuse. Reproduction possible dans ces secteurs forestiers.	Modéré
Tyran des palmiers	<i>Tyrannopsis sulphurea</i>	P	LC	Modéré	Tyrannidé associé aux forêts ou bosquets de palmiers-bâches. Un individu observé à proximité de la D9 sur un patch de palmiers-bâches. Très localisé, ces individus se reproduisent probablement dans ce secteur.	Modéré
Amazone aourou	<i>Amazona amazonica</i>	D (dortoir > 300)	LC	Faible	Forêts mûres, pinnotères, vieilles mangroves et forêts secondaires littorales. Individus observés en vol (transit) au-dessus de la zone d'étude. Aucun arbre de la lisière ne semble favorable à l'alimentation ou à la nidification/repos de cette espèce. De passage, aucun dortoir de plus de 300 individus observés.	Faible
Grisin sombre	<i>Cercomacroides tyrannina</i>	P	LC	Faible	Forêts marécageuses, lisières secondaires. Observé dans les lisières des abattis. Bien présent dans ce type d'habitat tout autour des zones aménagées et exploitées pour l'agriculture.	Faible
Râle de Cayenne	<i>Aramides cajaneus</i>	P	LC	Faible	Forêts marécageuses, bas-fonds humides et bords de criques en forêt mûre, vieilles mangroves littorales.	Faible

Légende :

- H : espèces d'oiseaux protégées avec ses habitats (Art.2 de l'arrêté ministériel du 25 mars 2015)
- P : espèces d'oiseaux protégées (Art.3 de l'arrêté ministériel du 25 mars 2015)
- D : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Guyane (DGTm, 2013).
- LRR : Liste Rouge Régionale :
 - LC (Least Concern) : Préoccupation mineure
 - NT (Nearly threatened) : Quasi-menacé extinction
 - VU (Vulnerable) : Vulnérable
 - EN (Endangered) : En danger d'extinction
 - CR (Critically endangered) : En danger critique d'extinction
 - EX : Disparue de Guyane
 - DD (Data Deficient) : Données insuffisantes pour l'évaluation



Effraie des clochers
© Paul Lenrume (hors site)



Ibijau à longue queue
© Mickael Baumann



Conopophage à oreilles blanches
© Mickael Baumann



Mango à cravate verte
© Paul Lenrume (hors site)



Platyrhinque à cimier blanc
© Mickael Baumann



Elenie à couronne d'or
© Paul Lenrume (hors site)

Oiseaux remarquables sur l'aire d'étude rapprochée

4.2.4.4 Bilan concernant les espèces d'oiseaux et enjeux associés

168 espèces d'oiseaux sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles 48 sont patrimoniales. Globalement, la richesse avifaunistique est importante dans ce secteur forestier. La diversification des habitats forestiers permet l'établissement de cortèges d'espèces variés. Plusieurs espèces remarquables ont été observés et se reproduisent probablement dans la zone d'étude comme l'Ermite d'Antonia, le Conopophage à oreilles blanches ou encore l'Ibijau à longues queue.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement et localement modéré à fort pour les oiseaux. Toutefois, comme mentionné auparavant, diverses pressions comme l'extension des zones d'habitations, l'entons des zones de cultures (par le brulis) et la chasse peuvent avoir un impact considérable sur ce boisement et par conséquent les espèces qui y vivent. La mise en place de mesures d'accompagnement et de régulation semble indispensable pour préserver ce secteur dans son état actuel, et la fonctionnalité du corridor pour l'avifaune de sous-bois et de canopée.

4.2.5 Mammifères (hors chiroptères)

4.2.5.1 Analyse bibliographique

La base de données Faune Guyane (GEPOG, 2023) a été exploitée pour ce présent rapport. Seules les données récentes (< 5 ans) sont retenues. Un total de 2 espèces de mammifères (hors chiroptères) a été recensé d'après cette base.

4.2.5.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Au total, **16** espèces de mammifères (hors chiroptères) sont présentes dans l'aire d'étude parmi lesquelles :

- 3 espèces protégées dont 1 est également déterminante de ZNIEFF ;
- 3 espèces déterminantes de ZNIEFF ;
- 11 espèces sans statut et ne présentant pas d'enjeu de conservation.

Dans l'ensemble la diversité observée en mammifères (hors chiroptères) reste faible par rapport à la vaste zone d'étude. Ceci peut s'expliquer en partie par l'état de dégradation avancée de certains secteurs forestiers ainsi que par la forte pression de chasse constatée (nombreux layons et chasseurs rencontrés lors de nos missions).

Parmi les espèces recensées, on notera la présence de plusieurs espèces de grands singes comme le Saki à face pâle (*Pithecia pithecia*), le Singe Hurleur roux (*Alouatta macconnelli*) et le Capucin brun (*Sapajus apella*). A noter que la présence du Saki est plutôt liée à la bande forestière d'arrière-littoral, l'espèce est naturellement peu abondante et ne supporte pas la dégradation de son habitat.

Trois espèces ont été capturées au moyen de pièges photographiques sur l'ensemble de la zone d'étude : l'agouti au croupion roux (*Dasyprocta leporina*), l'écureuil des Guyanes (*Sciurillus aestuans*) et le Pécarí à collier (*Pecari tajacu*). Aucune de ces espèces ne présentent d'enjeu de conservation.

Enfin, la zone d'étude est composée en partie de forêt de bas fond et comprend de nombreux cours d'eau. Certains mammifères recensés sont directement liés à la présence de cet habitat. Parmi eux, on trouve le Tapir (*Tapirus terrestris*), cette espèce peut fréquenter les forêts de terre ferme mais dépend de la proximité de zones humides et points d'eau. L'Oppossum aquatique (*Chironectes minimus*), espèce à fort enjeu de conservation liée aux criques, a également été contacté dans les zones de cours d'eau.

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée est présentée en annexe.

4.2.5.3 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Statuts et enjeux écologiques des mammifères remarquables (hors chiroptères) présents dans l'aire d'étude rapprochée

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Yapock, Opossum aquatique	<i>Chironectes minimus</i>	P	DD	Fort	Semble plus abondant dans les zones forestières où le relief favorise la présence de cours d'eaux profonds. Réparti sur l'ensemble du territoire.	Fort
Saki à face pâle	<i>Pithecia pithecia</i>	P / D	LC	Fort	Canopée de la forêt primaire et secondaire (en bon état de conservation). Peu commune à rare, plutôt liée à la bande forestière d'arrière-littoral, naturellement peu abondante. Espèce assez commune qui vit généralement en couple. Espèce ne supportant pas la dégradation de son habitat.	Fort
Tapir commun	<i>Tapirus terrestris</i>	D	VU	Fort	Le Tapir évolue dans les forêts de terre ferme et les forêts inondables. La proximité de points d'eau est indispensable. Assez commune et bien répartie mais naturellement peu abondante. Les estimations de densités varient de 0,20 à 3,7 individus/km ² . En Guyane, la perte des habitats est limitée, mais à la différence des autres pays, l'espèce n'est pas protégée : la chasse représente donc un problème majeur. Bien souvent, les prélèvements dépassent les seuils maximaux recommandés pour ne pas mettre en péril la survie de l'espèce, faisant de la chasse au tapir une activité non durable.	Fort
Tamandua à collier	<i>Tamandua tetradactyla</i>	P	LC	Modéré	Forêts matures et secondarisées ainsi que les jardins, friches et savanes. Il exploite le bloc forestier guyanais x compris les boisements littoraux.	Modéré
Singe hurleur roux	<i>Alouatta macconnelli</i>	D	LC	Modéré	Espèce évoluant dans la canopée de la forêt primaire et secondaire. Espèce relativement commune, elle vit en groupe de taille variable selon le milieu (en moyenne 5 à 6 individus) composé d'un mâle (voire deux) accompagné des femelles et des jeunes non autonomes. Le Singe hurleur est endémique des plateaux de Guyane.	Modéré

Légende :

- H : espèces d'oiseaux protégées avec ses habitats (Art.2 de l'arrêté ministériel du 25 mars 2015)
- P : espèces d'oiseaux protégées (Art.3 de l'arrêté ministériel du 25 mars 2015)
- D : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Guyane (DGTM, 2013).
- LRR : Liste Rouge Régionale :
 - LC (Least Concern) : Préoccupation mineure
 - NT (Nearly threatened) : Quasi-menacé extinction
 - VU (Vulnerable) : Vulnérable
 - EN (Endangered) : En danger d'extinction
 - CR (Critically endangered) : En danger critique d'extinction
 - EX : Disparue de Guyane

- DD (Data Deficient) : Données insuffisantes pour l'évaluation



Saki à face pâle (*Pithecia pithecia*)
© Julien Bonnaud (photo prise hors site)



Tamandua à collier – *Tamandua tetradactyla*
© Bernard Dupont (photo prise hors site)

4.2.5.4 Bilan concernant les mammifères et enjeux associés

Avec un mélange de forêt de terre ferme et de forêt de bas-fond, la zone d'étude présente un intérêt certain pour les mammifères (terrestres et arboricoles). Bien que certains patches de forêts soient défrichés et/ou dégradés, les parties de forêts en bon état de conservation offrent des milieux intéressants notamment pour les espèces de singes (Saki à face pâle et Singe Hurlleur roux) bien présentes sur la zone. Le piège-photographique installé sur la zone d'étude indique une forte pression de chasse qui pourrait expliquer la faible diversité de mammifères terrestres contactée.

La partie de forêt de bas fond comprend une réseau hydraulique intéressant pour les espèces qui en dépendent comme le Tapir (*Tapirus terrestris*), ou le Yapock, Opossum aquatique (*Chironectes minimus*).

4.2.6 Chiroptères

4.2.6.1 Analyse bibliographique

La base de données Faune Guyane (GEPOG, 2023) a été exploitée pour ce présent rapport. Seules les données récentes (< 5 ans) sont retenues.

Aucune espèce de chiroptères sur la zone d'étude n'a été recensée d'après cette base.

4.2.6.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Les inventaires menés sur la zone d'étude révèlent une diversité spécifique importante, résultat conditionné par un effort de prospection important ainsi que par des patchs forestiers bien préservés et propices à un cortège forestier diversifié.

En effet, **35** espèces de chiroptères ont été recensées parmi lesquelles :

- 1 espèce déterminante de ZNIEFF ;
- 9 espèces sans statut mais présentant un enjeu de conservation ;
- 25 espèces sans statut et ne présentant pas d'enjeu de conservation.

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée est présentée en annexe XX.

La plupart des espèces de chiroptères sont relativement communes et bien réparties sur le territoire guyanais. Certaines espèces rares et représentatives des forêts matures, d'une part, et la diversité spécifique observée d'autre part reflète la fonctionnalité de la zone pour les chiroptères et un effort d'inventaire correct.

Malgré la présence de plusieurs patchs forestiers en bon état de conservation, le cortège de chiroptères observés est caractéristique de forêts secondarisées. On notera par exemple une dominance de la *Carollia* commune (*Carollia perspicillata*) représentant 66% des individus capturés sur l'ensemble des nuits d'inventaire.

La forte représentation de la Rhinophylle naine (*Rhinophylla pumilio*) reflète quant à elle la proximité des forêts marécageuses et inondables, de même que la présence du Trachope verruqueux (*Trachops cirrhosus*), une chauve-souris qui se nourrit principalement de batraciens.

Enfin, il est à souligner la capture d'un individu d'une espèce très rarement observée pour la Guyane : le Lampronctère à oreilles courtes (*Lamproncycteris brachyotis*). Dans l'état actuel des connaissances, cette espèce n'est présente que dans 4 localités en Guyane (sentier botanique de Saint-Élie à Sinnamary, Montagne de la Sparouïne à Apatou, Mont Grand Matoury et crique Margot à Saint-Laurent-du-Maroni). Cette capture sur la zone d'étude est donc la quatrième localité connue en Guyane (Faune Guyane, 2023). Son faible taux de capture laisse à penser que l'espèce est à la fois rare, localisée et peu abondante, ce qui confère à la zone d'étude, une responsabilité biologique à la conservation de l'espèce.

Les relevés acoustiques ont permis de mettre en évidence la présence du Saccoptère givré (*Saccopteryx canescens*), du Grand Péroptère (*Peropteryx kappleri*) et le Petit Noctilion (*Noctilio albiventris*). Ces espèces peuvent chasser au-dessus de la canopée (hormis le Petit Noctilion) et en milieux ouverts (notamment au niveau des lisières). Le Petit Noctilion quant à lui est une espèce affiliée au cours d'eau, il exploite les criques ou les pièces d'eaux calmes pour chasser des insectes aquatiques et des petits alevins. Le Grand Péroptère (*Peropteryx kappleri*) fait l'objet de relativement peu de mentions en Guyane. Cette espèce a tendance à former de petites colonies de quelques individus dans divers types de gîte naturels (grottes, arbres creux) et artificiels (bâtiments). Le saccoptère givré (*Saccopteryx canescens*) est une espèce exclusivement liée aux habitats littoraux. Ces milieux sont sérieusement dégradés et en diminution, mais il semble s'adapter aux perturbations anthropiques le classant alors en enjeu modéré.

Parmi les espèces chassant en plein ciel et relativement peu inventoriées en Guyane, on retrouve (dans les enregistrements acoustiques) les deux espèces de Dames blanches : la Grande Dame blanche (*Diclidurus ingens*) et la Dame blanche des cyclanthes (*Diclidurus scutatus*) qui fait l'objet de quelques contacts. Le Centronyctère de Maximilian (*Centronycteris maximiliani*) est également présent sur la zone d'étude, c'est une espèce mal connue en Guyane qui chasse en plein ciel et gîte probablement dans les arbres creux.

Enfin une espèce déterminante ZNIEFF a été mise en évidence : le Ptéronote masqué (*Pteronotus personatus*). Le Ptéronote a tendance à former des colonies dans des cavités rocheuses ce qui a pour effet de limiter leur possibilité en termes de gîtes et les rendent plus vulnérables en cas de destruction de colonie.

4.2.6.1 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant présente les espèces d'oiseaux patrimoniales sur l'aire d'étude rapprochée.

Statuts et enjeux écologiques des chiroptères remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

Nom français	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Cortège forestier (sous-bois)						
Lampronycète à oreilles courtes	<i>Lampronycotis brachyotis</i>	-	DD	Très fort	Espèce très rare et méconnue en Guyane. Son écologie reste encore à préciser bien que l'espèce semble apprécier les forêts matures sur son aire de répartition. Ses gîtes préférentiels semblent être les arbres creux, les cavités naturelles ou artificielles. Avec un régime principalement insectivore, l'espèce peut cependant compléter son alimentation avec des fruits, du nectar ou du pollen pendant la saison sèche, quand les populations d'insectes sont plus basses.	Très fort
Grand Micronycète	<i>Micronycotis hirsuta</i>	-	LC	Modéré	Espèce rarement contactée en Guyane, on la trouve à la fois en forêt primaire et secondaire.	Modéré
Grand Péroptère	<i>Peropteryx kappleri</i>	-	LC	Modéré	Espèce peu commune, peu abondante mais assez bien répartie. Ces milieux de prédilection sont les boisements (forêts primaires et secondaires) mais elle chasse également en milieu ouvert. L'espèce peut giter en petite colonie dans une large gamme de gîtes (dont des gîtes artificiels).	Modéré
Cortège de lisières, milieu semi-ouvert						
Ptéronote masqué	<i>Pteronotus personatus</i>	D	LC	Modéré	L'espèce peut former des colonies mixtes avec d'autres Ptéronotes dans des grottes ou des infrastructures anthropiques.	Modéré
Saccoptère givré	<i>Saccopteryx canescens</i>	-	DD	Modéré	Espèce peu commune, peu abondante et localisée sur le littoral. Elle est localisée dans les marais, savanes et forêts littorales. Elle exploite les ouvertures dans les boisements littoraux ou lisières milieux ouverts (dont savanes). Sa relation aux savanes en fait une espèce à enjeu.	Modéré
Cortège de cours d'eau						
Petit Noctilion	<i>Noctilio albiventris</i>	-	VU	Fort	Espèce restreinte aux marais côtiers et criques sur le littoral. Elle est affiliée aux cours d'eau et zones humides (mangroves, des marais, des rizières, des savanes inondables et des rivières forestières de la plaine côtière).	Fort
Cortège de haut vol						
Centronycète de Maximilian	<i>Centronycotis maximiliani</i>	-	LC	Fort	Espèce rare et peu documentée. Gîte probablement dans des arbres creux.	Fort

Nom français	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Grande Dame blanche	<i>Diclidurus ingens</i>	-	LC	Modéré	Espèce peu commune de plein ciel. Elle gîte possiblement dans la végétation (palmes) ou les infrastructures et chasse au-dessus de la canopée ou autour des éclairages.	Modéré
Dame blanche des cyclanthes	<i>Diclidurus scutatus</i>	-	DD	Modéré	Espèce peu commune de plein ciel. Elle chasse au-dessus de la canopée. Ses gîtes sont peu connus mais sont probablement liés à la végétation (palmes) ou les infrastructures.	Modéré
Grand Promope	<i>Promops centralis</i>	-	LC	Faible/Modéré	Espèce rare, présente partout mais en petit nombre. C'est une espèce des forêts secondaires et matures. Elle exploite les espaces ouverts.	Modéré

Légende :

- H : espèces d'oiseaux protégées avec ses habitats (Art.2 de l'arrêté ministériel du 25 mars 2015)
- P : espèces d'oiseaux protégées (Art.3 de l'arrêté ministériel du 25 mars 2015)
- D : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Guyane (DGTM, 2013).
- LRR : Liste Rouge Régionale :
 - LC (Least Concern) : Préoccupation mineure
 - NT (Nearly threatened) : Quasi-menacé extinction
 - VU (Vulnerable) : Vulnérable
 - EN (Endangered) : En danger d'extinction
 - CR (Critically endangered) : En danger critique d'extinction
 - EX : Disparue de Guyane
 - DD (Data Deficient) : Données insuffisantes pour l'évaluation



Pteropteryx cf. kappleri.
©V. Rufay. (photo hors site)



Lamproncyteris brachyotis
© J. Costa (photo prise sur site)



Pteronotus personatus
© M. Dewynter (photo prise hors site)



Centronycteris maximiliani
© Mael Dewynter (photo sur site)



Noctilio albiventris
© Jonathan Costa (photo hors site)



Micronycteris hirsuta
© Anaïs Bonnefond (photo prise hors site)

Chiroptères remarquables sur l'aire d'étude rapprochée

4.2.6.2 Bilan concernant les espèces de chiroptères et enjeux associés

Ainsi, malgré la présence d'espèces communes et bien réparties sur le territoire guyanais, la diversité spécifique observée reflète la fonctionnalité de la zone pour les chiroptères.

On retrouve de fait une forêt mature en bon état de conservation ainsi que des zones de forêts marécageuses et inondables avec son cortège de chauves-souris associé : (Rhinophylle naine (*Rhinophylla pumilio*), Trachope verruqueux (*Trachops cirrhosus*), par exemple).

Malgré tout, certains patches de forêts dégradés voire entièrement déboisées (en présence d'abattis), ont pour conséquence la présence d'un peuplement propre aux forêts secondarisés avec notamment la surabondance de la *Carollia* commune (*Carollia perspicillata*).

Quelques espèces rares et peu inventoriées ont néanmoins été contactées lors de l'étude : le Lampronycète à oreilles courtes (*Lampronycotis brachyotis*) notamment fait l'objet de seulement 5 mentions en Guyane et la zone d'étude porte donc un enjeu de conservation important pour l'espèce. A noter également la présence du Petit Noctilion (*Noctilio albiventris*) sur la crique Margot, cette espèce est liée au cours d'eau et n'est présente que sur le littoral.

Enfin, certaines espèces de haut vol et de lisières présentent un enjeu de conservation pour la zone d'étude. On pourra citer notamment le Centronycète de Maximilian (*Centronycteris maximiliani*), la Dame blanche des cyclanthes (*Diclidurus scutatus*), la Grande Dame blanche (*Diclidurus ingens*) et le Grand Péroptère (*Peropteryx kappleri*).

5 Comparaison OIN/Site de compensation

Dans cette partie nous tenterons d'analyser les similarités entre les habitats des différentes OIN pour apprécier l'équivalence de la zone compensatoire.

5.1 Habitats naturels et flore

5.1.1 Habitats naturels

5.1.1.1 Habitats naturels présents dans les différents périmètres de l'OIN et la zone de compensation

Le tableau suivant présente un comparatif d'habitats entre les périmètres 22, 23 et 24 de l'OIN, et la zone de compensation.

Libellé de l'habitat naturel	Code	OIN 22	OIN 23	OIN 24	Site de compensation Crique Margot	Bilan
Habitats aquatiques et humides						
Lits des rivières et des criques tropicales	G24.19	x			x	Bien que présent sur la zone de compensation, cet habitat n'y est que très peu représenté puisque les limites s'arrêtent sur les berges de la Crique Margot. Ce compartiment écologique n'est présent que sur l'OIN Margot (n°22).
Forêts marécageuses sur sables blancs	G4A.2312				x	Bien qu'appelé différemment, cet habitat semble figurer à l'OIN n°22 Margot. C'est un habitat bien particulier qui correspond à des forêts de flat dont le sol devrait subir un engorgement fort mais bien drainé par la composition sableuse du sol.
Forêts marécageuses sur argiles à <i>Symphonia globulifera</i> , <i>Virola surinamensis</i> , <i>Euterpe oleracea</i>	G4A.2314	x	x	x	x	Les forêts marécageuses sont présentes dans toutes les zones.
Forêts marécageuses dégradées et lisières	G46.2314	x	x	x	x	Les forêts marécageuses dégradées sont présentes dans toutes les zones à proximité des zones urbanisées.
Forêts ripicoles à <i>Eperua falcata</i> , <i>E. rubiginosa</i> , <i>Pachira aquatica</i> , <i>Posoqueria longiflora</i>	G4A.421	x				Les forêts ripicoles n'ont été recensées que sur les berges de l'OIN n°22. Cet habitat ne semble pas présent sur la zone de compensation.
Marais tropicaux arbustifs d'eau douce	G56.2	x				Aucun marais présentant des formations à <i>Eleocharis</i> sp. n'a été recensé sur la zone de compensation, cet habitat ne se retrouve que sur l'OIN n°22.
Habitats forestiers						

Libellé de l'habitat naturel	Code	OIN 22	OIN 23	OIN 24	Site de compensation Crique Margot	Bilan
Forêts secondaires matures	G46.2311	x	x	x	x	Tous les faciès de forêt de terre ferme se retrouvent dans toutes les OIN et la zone de compensation.
Forêts secondaires	G46.2311	x	x	x	x	
Forêts dégradées	G46.2311	x	x	x	x	
Habitats anthropisés						
Abattis	G82.32	x			x	
Villages	G86.2				x	
Friches et brousses	G97.1	x				

5.1.1.2 Bilan concernant les habitats naturels

La zone de compensation offre globalement les mêmes habitats naturels que sur les périmètres de l'OIN. On peut noter l'absence des forêts ripicoles, un type forestier qui ne se développe pas sur les berges de la Crique Margot proche de la zone de compensation. Les berges trop hautes n'offrent pas les conditions optimales à l'établissement d'une forêt ripicole mais une belle forêt marécageuse se trouve en aval du pont de la Crique Margot. Les forêts marécageuses sur sable blanc semble également être une originalité de la zone de compensation bien qu'il soit possible que cet habitat soit présent sur l'OIN n°22.

5.1.2 Flore

5.1.2.1 Espèces présentes sur les différentes OIN et la zone de compensation

Afin de quantifier le degré d'équivalence entre les différents périmètres de l'OIN et la zone de compensation, l'ensemble des espèces patrimoniales de chacune des aires d'étude ont été regroupées dans le tableau suivant. Il semble y avoir un biais d'échantillonnage car différents experts botanistes ont été en charge des inventaires et les différences entre les listes d'espèces pourrait provenir de ce facteur plus que des différences entre les zones inventoriées.

Nom scientifique	Statut	LRM	OIN 22	OIN 23	OIN 24	Site de Compensation – Crique Margot	Bilan
<i>Ananas comosus</i>	P		x	x	x		Espèce ornementale, à supprimer de la liste des espèces patrimoniales et protégées
<i>Aristolochia cf. stahelii</i>					x		
<i>Calliandra surinamensis</i>					x		
<i>Cordia fulva</i>	D		x				
<i>Couratari gloriosa</i>	D		x		x	x	
<i>Couratari guianensis</i>		VU	x			x	
<i>Dichaea rendlei</i>			x				
<i>Dicorynia guianensis</i>	D		x		x	x	Espèce déterminante de ZNIEFF mais très commune en Guyane
<i>Dimorphandra polyandra</i>	D			x			
<i>Disteganthus lateralis</i>			x				Espèce peu commune mais à faible intérêt patrimonial (ne possède aucun statut)
<i>Ficus pulchella</i>	P	VU				x	
<i>Furcraea foetida</i>				x			Espèce ornementale, à supprimer de la liste des espèces patrimoniales et protégées
<i>Hexapterella gentianoides</i>	-	-				x	Espèce rarissime et très cryptique. Son écologie semble assez méconnue (elle n'était connue que des forêts humides de l'intérieur)
<i>Hillia parasitica</i>	D		x				
<i>Inga virgultosa</i>	D		x	x	x	x	Espèce déterminante de ZNIEFF mais très commune en Guyane
<i>Laplacea fruticosa</i>	D					x	
<i>Machaerium altiscandens</i>			x				
<i>Miconia neoepiphytica</i>	D		x				Doute sur l'identification de P. Silland, l'espèce en photo semble être <i>Adelobotrys ciliata</i> .
<i>Miconia tschudyoides</i>	D					x	Espèce déterminante de ZNIEFF mais très commune en Guyane et caractéristique des milieux forestiers et perturbés
<i>Pachystachys coccinea</i>	D			x			
<i>Palmorchis pubescens</i>	D		x			x	
<i>Phylodendron brevispathum</i>	D		x		x		
<i>Pitcairnia caricifolia</i>			x				
<i>Pouteria benai</i>	D					x	Espèce rarissime qui se reconnaît difficilement. Des doutes persistent sur cette mention.
<i>Qualea rosea</i>	D				x	x	
<i>Sarcoglottis</i>	-	-				x	Orchidée potentiellement nouvelle pour la Guyane (la donnée sur la zone de compensation serait la deuxième observation pour la Guyane)
<i>Selaginella sandwithii</i>	D		x				
<i>Vouacapoua americana</i>		CR	x			x	Espèce patrimoniale mais commune en Guyane
<i>Voyria spruceana</i>						x	Espèce à forte valeur patrimoniale, sous-détectée et potentiellement présente sur les OIN

5.1.2.2 Bilan concernant les espèces végétales

Le périmètre n°22 de l'OIN (Margot) abrite le plus grand nombre d'espèces patrimoniales et la majorité de ces espèces patrimoniales se retrouvent également sur la zone de compensation. Il est probable qu'avec un effort d'échantillonnage plus important sur la zone de compensation, on retrouve finalement la même liste d'espèces patrimoniales que sur l'OIN n°22. La zone de compensation apparaît comme une zone riche en espèces patrimoniales puisqu'on y retrouve près de 50% des espèces patrimoniales, toutes zones confondues.

Aucune espèce protégée ne figure sur les périmètres 22,23 et 24 de l'OIN, ni sur la zone de compensation. Les mentions d'espèces protégées pour les OIN 23 et 24 sont à rapporter à des espèces ornementales et non spontanées.

5.2 Faune

5.2.1 Amphibiens

Le tableau ci-dessous détaille les espèces présentes sur chaque zone d'étude.

Tableau 1: Liste Comparative des espèces d'amphibiens entre les différentes zones. D = Espèce déterminante ZNIEFF. P = Espèce protégée, H = Espèce protégée avec habitat. COM = Zone de compensation de la crique Margot. Mal = OIN Malgache, VAM = OIN vampire, Mar = OIN Margot. Les espèces présentes dans la zone de compensation Margot sont indiquées en Gras.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	LR régional	Zone de compensation Crique Margot	Zones OIN		
					MAL 23	VAM 24	MAR 22
Adénomère des herbes	<i>Adenomera hylaedactyla</i>		LC			X	X
Adénomère familière	<i>Adenomera andreae</i>		LC	X		X	X
Allobate fémoral	<i>Allobates femoralis</i>		LC	X	X	X	X
Anomaloglosse des Guyanes	<i>Anomaloglossus baeobatrachus</i>		LC	X		X	X
Atélope de Guyane	<i>Atelopus flavescens</i>	D	LC				X
Centrolène de Taylor	<i>Hyalinobatrachium taylori</i>	D	LC				X
Centrolène des Oyampis	<i>Vitreorana ritaie</i>		LC	X	X		
Centrolène siffleuse	<i>Hyalinobatrachium mondolfii</i>	D	LC				X
Crapaud buffle	<i>Rhinella marina</i>		LC	X	X	X	X
Crapaud feuille	<i>Rhinella castaneotica</i>		LC				X
Crapaud perlé	<i>Rhinella margaritifera</i>		LC	X	X	X	
Dendrobate cliquetant	<i>Ameerega hahneli</i>		LC	X	X	X	X
Elachistocle ovale	<i>Elachistocleis surinamensis</i>	P	NT				X
Hylode de Johnstone	<i>Eleutherodactylus johnstonei</i>		NA			X	X
Hylode inguinale	<i>Pristimantis inguinalis</i>		LC			X	
Hylode porte-X	<i>Pristimantis chiastonotus</i>		LC	X		X	X
Hylode zeuctotyle	<i>Pristimantis zeuctotylus</i>		LC				X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	LR régional	Zone de compensation Crique Margot	Zones OIN		
					MAL 23	VAM 24	MAR 22
Leptodactyle à lèvres blanches	<i>Leptodactylus mystaceus</i>		LC		X	X	X
Leptodactyle de Knudsen	<i>Leptodactylus knudseni</i>		LC	X		X	
Leptodactyle de Peters	<i>Leptodactylus petersii</i>		LC	X	X	X	X
Leptodactyle des Guyanes	<i>Leptodactylus guianensis</i>		LC	X	X	X	
Leptodactyle des marais	<i>Leptodactylus nesiotus</i>		LC		X		X
Leptodactyle étroit	<i>Leptodactylus stenodema</i>		LC				X
Leptodactyle forestier	<i>Leptodactylus fremitus</i>		LC	X	X	X	X
Leptodactyle galonné	<i>Leptodactylus fuscus</i>		LC			X	X
Leptodactyle géant	<i>Leptodactylus pentadactylus</i>		LC	X	X	X	
Leptodactyle rougeâtre	<i>Leptodactylus rhodomystax</i>		LC	X		X	X
Ostéocéphale de Leprieur	<i>Osteocephalus leprieurii</i>	H	LC				X
Ostéocéphale oophage	<i>Osteocephalus oophagus</i>		LC	X	X	X	X
Ostéocéphale taurin	<i>Osteocephalus taurinus</i>		LC	X		X	X
Otophyrne hurlante	<i>Otophyrne pyburni</i>	D	LC		X		X
Phylloméduse bicolore	<i>Phyllomedusa bicolor</i>		LC		X		
Phylloméduse carénée	<i>Phyllomedusa vaillantii</i>		LC			X	
Phylloméduse tigrine	<i>Callimedusa tomopterna</i>		LC			X	X
Rainette à bandeau	<i>Dendropsophus leucophyllatus</i>		LC			X	X
Rainette à bandes	<i>Boana multifasciata</i>		LC		X	X	
Rainette à doigts orange	<i>Dendropsophus sp. 1</i>	D	LC	X	X	X	X
Rainette à flancs étoilés	<i>Boana semilineata</i>		LC			X	
Rainette à flancs ponctués	<i>Boana courtoisae</i>		LC	X	X	X	
Rainette centrolène	<i>Boana cinerascens</i>		LC	X	X	X	X
Rainette crépitante	<i>Boana xerophylla</i>	D	DD	X		X	X
Rainette des bas-fonds	<i>Boana dentei</i>	D	LC		X		
Rainette éperonnée	<i>Boana calcarata</i>		LC	X	X	X	X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	LR régional	Zone de compensation Crique Margot	Zones OIN		
					MAL 23	VAM 24	MAR 22
Rainette menue	<i>Dendropsophus minutus</i>		LC			X	X
Rainette patte d'oie	<i>Boana boans</i>		LC	X	X	X	X
Rainette ponctuée	<i>Boana punctata</i>		LC	X		X	X
Scinax à œil rouge	<i>Scinax sp. 2</i>		LC			X	
Scinax Boesemann de	<i>Scinax boesemani</i>		LC				X
Scinax maisons des	<i>Scinax ruber</i>		LC	X	X		X
Scinax des savanes	<i>Scinax nebulosus</i>		LC	X		X	X
Trachycéphale Kunawalu	<i>Trachycephalus resinifictrix</i>		LC	X		X	X
Trachycéphale métronome	<i>Trachycephalus hadroceps</i>		LC	X	X	X	
Trachycéphale réticulée	<i>Trachycephalus typhonius</i>		LC				X
TOTAL				27	23	37	39

Les inventaires de la zone de compensation ont permis de contacter **27 espèces** d'amphibiens. Les inventaires des trois périmètres de OIN, Margot, Vampire et Malgaches ont permis de contacter respectivement **39, 37 et 23** espèces d'amphibiens. Au total, sur ces 4 secteurs, **53 espèces** d'amphibiens ont été inventoriées. Le nombre d'espèces identifiées sur la zone de compensation correspond ainsi à **51 % des espèces amphibiens totales**. Cependant, compte tenu des habitats rencontrés sur cette zone, ces différences sont en grande partie dues à de mauvaises conditions rencontrées pendant les inventaires. Les cortèges sont globalement similaires, avec tout de même d'importantes différences concernant les espèces de criques et de bas-fonds forestiers.

Dans son ensemble, la diversité batrachologique de la zone de compensation est assez faible, avec plusieurs espèces forestières communes (*Trachycephalus resinifictrix*, *Trachycephalus hadroceps*, *Ameerega haeneli*, etc) et des espèces caractéristiques des milieux ouverts du littoral (*Scinax nebulosus* et *Boana punctata*). La composition des cortèges est caractéristique d'une forêt marquant la transition entre la bande côtière et le bloc forestier mature, la diversité est plus faible quand dans l'intérieur et certaines espèces littorales sont présentes mais on y rencontre également des espèces strictement forestières. Aucune espèce forestière remarquable n'a été contactée dans la zone.

Sur la **zone de compensation**, ont été contactées deux espèces déterminantes ZNIEFF, *Dendropsophus sp. 1* et *Boana xerophylla*. Aucune espèce d'amphibien protégée n'a été contactée. Sur les 3 OIN, ont été contacté, en plus des deux espèces citées précédemment :

- Une espèce **protégée avec habitat** : *Osteocephalus lepieurii*, caractéristique du cortège des mares à explosive, commune et probablement présente sur la zone.
- Une espèce protégée : *Elachistocleis surinamensis*, fréquentant les zones ouvertes du littoral, sa présence est probable sur la zone de compensation mais est favorisée par l'ouverture anthropique.
- 5 espèces déterminantes ZNIEFF, qui sont toutes des espèces inféodées aux bas-fonds et/ou aux criques forestières. Il est possible que certaines de ces espèces soient réellement absentes de la zone de compensation, si les habitats favorables y sont absents.

5.2.2 Reptiles

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	LR Régional	COM	Zones OIN		
					Mal	Vam	Mar
Ameive commun	<i>Ameiva ameiva</i>		LC		X	X	X
Anaconda géant	<i>Eunectes murinus</i>		LC			X	
Anolis à fanon bleu	<i>Norops chrysolepis</i>		LC	X	X	X	X
Anolis brun doré	<i>Norops fuscoauratus</i>		LC	X			
Arthrosaure de Kock	<i>Arthrosaura kockii</i>		LC		X		
Boa constricteur	<i>Boa constrictor</i>		LC		X		
Boa d'Amazonie	<i>Corallus hortulana</i>		LC	X			
Caïman gris	<i>Paleosuchus trigonatus</i>		LC		X		
Caïman rouge	<i>Paleosuchus palpebrosus</i>		LC		X	X	
Chasseur des jardins	<i>Mastigodryas boddaerti</i>		LC				X
Chasseur indigo	<i>Drymarchon corais</i>		LC		X		
Corail à collier d'or	<i>Micrurus hemprichii</i>		LC		X	X	
Couleuvre à tête noire	<i>Tantilla melanocephala</i>		LC				X
Couresse des vasières	<i>Erythrolamprus cobella</i>	H	EN	X			
Dipsas à col blanc	<i>Dipsas pavonina</i>		LC				X
Gecko à pattes de canard	<i>Thecadactylus rapicauda</i>		LC		X	X	X
Gecko nain d'Amazonie	<i>Chatogekko amazonicus</i>		LC		X	X	X
Gonatode aux yeux bleus	<i>Gonatodes annularis</i>		LC				X
Gonatode des carbets	<i>Gonatodes humeralis</i>		LC	X	X		X
Grage petits carreaux	<i>Bothrops atrox</i>		LC				X
Helicope grage	<i>Helicops angulatus</i>		LC		X	X	
Hémidactyle mabouia	<i>Hemidactylus mabouia</i>		NA			X	
Iguane vert	<i>Iguana iguana</i>		LC			X	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	LR Régional	COM	Zones OIN		
					Mal	Vam	Mar
Iphise élégante	<i>Iphisa elegans</i>		LC				X
Kentropyx des chablis	<i>Kentropyx calcarata</i>		LC	X	X	X	X
Léposome des Guyanes	<i>Loxopholis guianense</i>		LC	X			X
Lézard coureur galonné	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	H / D	DD	X		X	
Lézard coureur type femelle	<i>Cnemidophorus sp</i>	D	DD		X		
Liane à gueule noire	<i>Oxybelis rutherfordi</i>		LC	X	X		
Liane perroquet	<i>Leptophis ahaetulla</i>		LC				X
Nesticure sillonné	<i>Neusticurus bicarinatus</i>		LC		X		
Platemyde à tête orange	<i>Platemys platycephala</i>	P	LC	X			
Rhinoclemmyde ponctuée	<i>Rhinoclemmys punctularia</i>		LC		X	X	X
Serpent rouleau	<i>Anilius scytale</i>		LC	X			
Téju commun	<i>Tupinambis teguixin</i>		LC	X	X	X	X
Tropidure ombré	<i>Plica umbra</i>		LC	X	X		
Tropidure plissé	<i>Plica plica</i>		LC	X			

Parmi les espèces présentes dans les périmètres de l'OIN mais non contactées dans la zone de compensation, aucune ne présente d'enjeu de conservation particulier. Il s'agit dans l'ensemble d'espèces forestières communes. Nous pouvons tout de même noter la présence de *Dipsas pavonina*, un serpent peu commun des forêts matures. Aucune différence majeure ne semble alors se distinguer entre les cortèges de reptiles présents dans les périmètres de l'OIN et ceux présent dans la zone de compensation. Seul trois espèces de reptiles ont été contactés sur toutes les zones d'études, le téju commun (*Tupinambis teguixin*), le Kentropyx des chablis (*Kentropyx calcarata*) et l'Anolis à fanon bleu (*Norops chrysolepis*). Il s'agit de lézards très communs, présents sur l'ensemble du massif forestier de Guyane.

La présence de la couresse des vasières (*Erythrolamprus cobella*) s'explique néanmoins par présence de mangroves, or cet habitat n'est pas systématiquement présent dans les périmètres de l'OIN. La détection des reptiles étant très aléatoire, il est difficile de conclure sur les différences de cortèges présents.

5.2.3 Oiseaux – Analyses par cortèges

5.2.3.1 Cortège des oiseaux de marais, lagunes, bords de mers et savanes

Contrairement aux périmètres de l'OINs Malgaches Paradis, Vampires et Margot, la zone de compensation autour de la crique margot ne comprend pas de vraies zones de lagunage ou de marais hormis la crique Margot. En effet, celle-ci est peu propice à l'avifaune migratrice, comme les bécasseaux et autres limicoles/ardéidés qui profitent des zones de marais ouvertes ou des berges vaseuses pour s'alimenter. Elle est également peut favorable à la présence d'espèce locale de savanes ou d'étendues broussailleuses, car la zone est essentiellement composée de forêt et d'abattis situés sur toute son extrémité.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Compensation Crique Margot 2023	Données OIN Vampires 2020	Données OIN Malgaches 2021	Données OIN Margot
Cortège des oiseaux de marais, lagunes, bords de mers							
Bécassine de Magellan	<i>Gallinago paraguaia</i>	D	EN		x	x	x
Buse roussâtre	<i>Buteogallus meridionalis</i>	P	VU		x	x	x
Grèbe minime	<i>Tachybaptus dominicus</i>	P/D (nidif)	EN		x		
Vanneau de Cayenne	<i>Vanellus cayanus</i>	P/D	VU		x	x	x
Caracara du Nord	<i>Caracara cheriway</i>	P/D	NT		x	x	x
Caracara à tête jaune	<i>Milvago chimachima</i>	P	LC		x	x	x
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	P/D (nidif)	LC		x		
Tyrann des savanes	<i>Tyrannus savana</i>	P	LC		x	x	
Petit Chevalier	<i>Tringa flavipes</i>	P/D	CR		x	x	x
Milan des marais	<i>Rostrhamus sociabilis</i>	H/D	EN		x	x	x
Talève violacée	<i>Porphyrio martinica</i>	P/D	VU		x	x	x
Sarcelle à ailes bleues	<i>Spatula discors</i>	D	NT		x	x	x
Dendrocygne à ventre noir	<i>Dendrocygna autumnalis</i>	D	EN		x	x	x
Pluvier d'Azara	<i>Charadrius collaris</i>	H/D (nidif)	DD		x	x	x
Bécasseau à poitrine cendrée	<i>Calidris melanotos</i>	P	VU		x	x	x
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	P	NT		x	x	x
Barge hudsonienne	<i>Limosa haemastica</i>	H/D	VU		x	x	x
Caracara noir	<i>Daptrius ater</i>	P/D	EN		x	x	x
Sterne à gros bec	<i>Phaetusa simplex</i>	P	NT		x	x	x
Caurale soleil	<i>Eurypyga helias</i>	P/D	DD	x	x	x	x
Donacobe à miroir	<i>Donacobius atricapilla</i>	P/D	LC		x	x	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Compensation Crique Margot 2023	Données OIN Vampires 2020	Données OIN Malgaches 2021	Données OIN Margot
Pluvier bronzé	<i>Pluvialis dominica</i>	P/D	NT		x	x	x
Bécasseau à croupion blanc	<i>Calidris fuscicollis</i>	P/D	LC		x	x	x
Bécasseau à échasses	<i>Calidris himantopus</i>	P/D	NT		x	x	x
Hirondelle des torrents	<i>Pygochelidon melanoleuca</i>	H/D	NT		x	x	
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	P	DD		x	x	
Paruline jaune	<i>Setophaga petechia</i>	P	DD		x	x	
Grand Chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>	D	LC		x	x	x
Sterne argentée	<i>Sternula superciliaris</i>	P	LC		x	x	x
Tyrann licteur	<i>Pitangus lictor</i>	P	LC		x	x	
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	LC	x	x	x	x
Héron strié	<i>Butorides striata</i>	P	LC	x	x	x	x
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	P	NT		x	x	x
Carouge à capuchon	<i>Chrysomus icterocephalus</i>	P	LC			x	
Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>	P	LC		x	x	x
Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>	P	LC		x	x	x
Aigrette bleue	<i>Egretta caerulea</i>	P/D (nidif)	LC		x	x	x
Aigrette neigeuse	<i>Egretta thula</i>	P/D (nidif)	LC		x	x	x
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	P	LC	Augustin Bussac, 12/2022			

5.2.3.2 Cortège des oiseaux des milieux ouverts, anthropisés

Les milieux ouverts sont constitués presque exclusivement d'habitations et d'abatis de cultures. On y retrouve quelques rapaces et rallidés, mais ces milieux anthropisés sont constamment perturbés et hébergent des espèces ubiquistes, très communes et anthropophiles. L'activité agricole continue dans ces secteurs ne permet pas l'établissement d'une avifaune très diversifiée qui l'est encore moins que pour les différents périmètres de l'OINs inventoriés. Seuls le Mango à cravate verte et l'Effraie de clochers y ont été trouvés comme espèce à enjeux fort et qui 'n'ont pas été trouvées au sein des périmètres de l'OIN.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Compensation Crique Margot 2023	Données OIN Vampires 2020	Données OIN Malgaches 2021	Données OIN Margot
Cortège des oiseaux des milieux ouverts, anthropisés							
Mango à cravate verte	<i>Anthracothorax viridigula</i>	P	DD	x			
Hibou strié	<i>Asio clamator</i>	P	VU		x	x	x
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	P	VU	x			
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	P/D	NT		x	x	x
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	P	LC		x	x	
Marouette plombée	<i>Porzana albicollis</i>	P	LC	x	x	x	x
Martinet de Cayenne	<i>Panyptila cayennensis</i>	P	LC	x	x	x	x
Râle grêle	<i>Laterallus exilis</i>	P	LC		x	x	x
Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	P	LC	x	x	x	x
Sporophile faux-bouvron	<i>Sporophila bouvronides</i>	P	DD		x	x	
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	P/D (nidif)	LC		x	x	x
Buse cendrée	<i>Buteo nitidus</i>	P	LC		x	x	x
Buse à gros bec	<i>Rupornis magnirostris</i>	P	LC	Grégory Cantaloube, 04/2021	x	x	x
Bécarde cendrée	<i>Pachyrampus rufus</i>	P	LC		x	x	
Faucon des chauves-souris	<i>Falco ruficularis</i>	P	LC		x	x	x
Grand Batara	<i>Taraba major</i>	P	LC		x	x	x
Hirondelle bleu et blanc	<i>Pygochelidon cyanoleuca</i>	P	NA		x	x	

5.2.3.3 Cortège des oiseaux de forêts marécageuse

Le sud de la zone d'étude qui se retrouve le long de la crique Margot se constitue d'une forêt marécageuse relativement bien préservée et difficile d'accès. Les cortèges rencontrés sont similaires à ceux observés dans les différentes OINs, avec 6 espèces protégées et ou déterminantes retrouvées sur les 13 identifiées au sein des OIN et 3 espèces à enjeux nouvelles pour l'ensemble des zones. Toutefois, il est fort probable que des espèces tels que le Macagua rieur et la Buse échasse occupent ces habitats bien qu'ils n'aient pas été observés au cours des missions. L'accès à la forêt marécageuse étant difficile, des prospections par voies fluviales ont été privilégiées.

Parmi les 3 nouvelles espèces mentionnées, on notera également la présence de l'Ermite d'Antonia, qui est une espèce rare et très localisée en Guyane. Il existe seulement 3 mentions de cette espèce sur Saint-Laurent. La présence au sein de la zone de cette espèce aux contraintes écologiques exigeantes est très intéressante. De même pour l'Alapi à menton noir et l'Elenie à couronne d'or qui ont été contactés uniquement sur la zone de compensation, bien que ces deux espèces soient communes.

Au regard de ces différents éléments, la zone de forêt marécageuse comprend une bonne diversité d'espèces presque comparable aux zones d'études des OINs, dans les conditions actuelles d'usages.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Compensation Crique Margot 2023	Données OIN Vampires 2020	Données OIN Malgaches 2021	Données OIN Margot
Cortège des oiseaux de forêts marécageuse							
Elénie à couronne d'or	<i>Myiopagis flavivertex</i>	P/D	NT	x			
Buse échasse	<i>Geranospiza caerulescens</i>	P	VU		x	x	x
Ara macavouanne	<i>Orthopsittaca manilatus</i>	H/D (nidif / dortoir)	NT		x	x	x
Ermite d'Antonia	<i>Threnetes niger</i>	P/D	LC	x			
Macagua rieur	<i>Herpetotheres cachinnans</i>	P	VU		x	x	x
Ibis vert	<i>Mesembrinibis cayennensis</i>	P	NT	x	x	x	x
Alapi à menton noir	<i>Hypocnemoides melanopogon</i>	P	LC	x			
Bec-en-croc de Temminck	<i>Chondrohierax uncinatus</i>	P/D	NT		x	x	x
Grisin noirâtre	<i>Cercomacroides nigrescens</i>	P/D	LC		x	x	x
Onoré rayé	<i>Tigrisoma lineatum</i>	P	LC	Marine Perrier, 10/2019	x	x	x
Tyrann des palmiers	<i>Tyrannopsis sulphurea</i>	P	LC	Grégory Cantaloube, 04/2021	x	x	
Râle de Cayenne	<i>Aramides cajaneus</i>	P	LC	x	x	x	x
Troglodyte à face pâle	<i>Cantorchilus leucotis</i>	P	LC		x	x	
Batara huppé	<i>Sakesphorus canadensis</i>	P	LC		x	x	x
Amazone aourou	<i>Amazona amazonica</i>	D (dortoir > 300)	LC	x	x	x	x
Grisin sombre	<i>Cercomacroides tyrannina</i>	P	LC	x	x	x	x

5.2.3.4 Cortège des oiseaux de forêts de terre ferme

C'est au cœur de boisements de terre ferme que l'on retrouve la plus importante diversité spécifique au sein des différentes aires d'études. La zone est largement couverte par des boisements de diverses natures, le nord étant une forêt de flat avec du substrat sableux par endroit, la partie est aux abords des abatis étant davantage dégradée et exploitée et enfin la partie ouest étant constituée de petites crêtes ou l'on retrouve des pentes plus ou moins importante. Cette diversité d'habitats forestiers permet l'établissement d'un cortège très diversifié d'espèces au sein de la zone d'étude.

Les cortèges forestiers rencontrés sont riches et comparable à ceux observés dans les différentes OIN, avec 33 espèces protégées et ou déterminantes retrouvées sur les 43 identifiées au sein des OIN et à cela s'ajoute 6 espèces protégées et ou déterminantes uniquement identifiées au sein de la zone d'étude de compensation. Dans le sous-bois, on retrouve parmi les espèces communes le Grimpar enfumé (*Dendrocincla fuliginosa*), le Grimpar barré (*Dendrocolaptes certhia*), le Microtyran bifascié (*Lophotriccus vitosus*), le Tyranneau à miroir (*Tolmomyias assimilis*), le Tyran grisâtre (*Rhytipterna simplex*) ou encore le Tohi silencieux (*Arremon taciturnus*). Ces espèces protégées se retrouvent dans l'ensemble du bloc forestier guyanais et sont communes sur les zones d'études.

On notera toutefois, la redondance d'espèces plus rares et localisées retrouvées en faible effectif sur les différents sites, comme le Batara à gorge noire (*Frederickena viridis*), le Conopophage à oreilles blanches (*Conopophaga aurita*) et le Platyrhynque à cimier blanc (*Platyrinchus platyrhynchos*), tous trois protégés et déterminants de ZNIEFF dont la présence est remarquable.

La présence de l'Ibijou à longue queue, espèce rare dans le bloc forestier Guyanais témoigne également de la richesse de ce secteur.

Le boisement de cette zone d'étude abrite une avifaune riche et diversifiée par la présence de plusieurs micro-habitats forestiers. Ces habitats sont toutefois soumis à des pressions continues comme l'accroissement des zones d'habitations et de cultures, la chasse et la coupe du bois qui peuvent exercer une influence sur le maintien de certaines espèces sensibles. Cette zone semble donc être intéressante pour une stratégie de compensation, à conditions que des dispositifs soient mis en place pour préserver le bloc forestier.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Compensation Crique Margot 2023	Données OIN Vampires 2020	Données OIN Malgaches 2021	Données OIN Margot
Cortège des oiseaux de forêts de terre ferme							
Conopophage à oreilles blanches	<i>Conopophaga aurita</i>	P/D	LC	x	x	x	x
Platyrhynque à cimier blanc	<i>Platyrinchus platyrhynchos</i>	P/D	DD	x	x		
Ibijou à longue queue	<i>Nyctibius aethereus</i>	P/D	DD	x			
Faucon orangé	<i>Falco deiroleucus</i>	H/D	VU		x	x	x
Grand Jacamar	<i>Jacamerops aureus</i>	P	LC		x	x	x
Viréon à calotte rousse	<i>Hylophilus ochraceiceps</i>	P	LC	x	x		
Caïque à tête noire	<i>Pytilia caica</i>	D	LC	x	x		
Batara à gorge noire	<i>Frederickena viridis</i>	P/D	LC	x	x	x	x
Carnifex à collier	<i>Micrastur semitorquatus</i>	P/D	NT	x	x	x	
Carnifex barré	<i>Micrastur ruficollis</i>	P	LC	x			
Tamatia tacheté	<i>Bucco tamatia</i>	P	LC	x	x		
Sclérure à bec court	<i>Sclerurus rufularis</i>	P	LC	x			
Porte-éventail roi	<i>Onychorhynchus coronatus</i>	P	LC		x	x	
Moucherolle rougequeue	<i>Terentotriccus erythrurus</i>	P	LC		x	x	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Compensation Crique Margot 2023	Données OIN Vampires 2020	Données OIN Malgaches 2021	Données OIN Margot
Aigle tyran	<i>Spizaetus tyrannus</i>	P	LC	x	x	x	x
Colibri topaze	<i>Topaza pella</i>	P	LC	x			
Carnifex à gorge cendrée	<i>Micrastur gilvicolis</i>	P	LC	x	x	x	x
Carnifex ardoisé	<i>Micrastur mirandollei</i>	P	LC		x	x	x
Duc à aigrettes	<i>Lophotrix cristata</i>	P	LC	x	x	x	x
Buse blanche	<i>Pseudastur albicollis</i>	P	LC	x	x	x	x
Grimpar barré	<i>Dendrocolaptes certhia</i>	P	LC	x	x	x	x
Grimpar enfumé	<i>Dendrocincla fuliginosa</i>	P	LC	x	x	x	x
Grimpar lancéolé	<i>Lepidocolaptes albolineatus</i>	P	LC		x	x	x
Aulia cendré	<i>Laniocera hypopyrra</i>	P	LC		x	x	
Chevêchette d'Amazonie	<i>Glaucidium hardyi</i>	P	LC	x	x	x	x
Chouette à lunettes	<i>Pulsatrix perspicillata</i>	P	LC	x	x	x	x
Grisin spodiopile	<i>Euchrepomis spodiopila</i>	P	LC	x	x		
Harpage bidenté	<i>Harpagus bidentatus</i>	P	LC	Grégory Cantaloube, 04/2021	x	x	x
Merle cacao	<i>Turdus fumigatus</i>	P	LC		x	x	
Microbate à collier	<i>Microbates collaris</i>	P	LC		x	x	
Microbate à long bec	<i>Ramphocaenus melanurus</i>	P	LC	x	x	x	
Microtyran à queue courte	<i>Myiornis ecaudatus</i>	P	LC	x			
Microtyran bifascié	<i>Lophotriccus vitiensis</i>	P	LC	x	x	x	
Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>	P	LC	x	x	x	x
Manakin minuscule	<i>Tyrannneutes virescens</i>	D	LC	x	x	x	
Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	P	LC	x	x	x	x
Tamatia à gros bec	<i>Notharchus macrorhynchos</i>	P/D	LC	x	x	x	x
Tamatia pie	<i>Notharchus tectus</i>	P	LC	x	x	x	x
Tohi silencieux	<i>Arremon taciturnus</i>	P	LC	x	x	x	
Toucanet koulik	<i>Selenidera piperivora</i>	D	LC	x	x	x	x
Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	P	LC	x	x	x	
Tyran mélodieux (siffleur)	<i>Sirystes subcanescens</i>	P	LC		x	x	
Naucler à queue fourchue	<i>Elanoides forficatus</i>	P	LC	x	x	x	x

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Compensation Crique Margot 2023	Données OIN Vampires 2020	Données OIN Malgaches 2021	Données OIN Margot
Tyranneau à miroir	<i>Tolmomyias assimilis</i>	P	LC	x	x	x	
Tyranneau minute	<i>Ornithion inerme</i>	P	LC	x	x	x	x
Piprite verdin	<i>Piprites chloris</i>	P	LC		x	x	
Petit-duc de Watson	<i>Megascops watsonii</i>	P	LC		x	x	x
Corythopis à collier	<i>Corythopis torquatus</i>	P	LC	x			
Platyrhynque à cimier orange	<i>Platyrinchus saturatus</i>	P	LC	x	x		
Paruline des rives	<i>Myiothlypis rivularis</i>	P	DD	x	x	x	

5.2.4 Mammifères

Avec un total de 16 espèces de mammifères (hors chiroptères), la zone de compensation concentre une diversité spécifique globalement équivalente à la diversité spécifique des trois périmètres de l'OIN.

Parmi les espèces protégées, seul le Jagouarondi (*Puma yagouaroundi*) n'a pas été retrouvé. Une espèce déterminante ZNIEFF (non présente sur les zones d'OIN) est en revanche présente sur la zone compensatoire : la Souris aquatique de l'Oyapock (*Neusticomys oyapocki*).

Les autres espèces non contactées sur la zone compensatoire sont les suivantes : le Cabiai, Capybara (*Hydrochoerus hydrochaeris*), l'Ecureuil nain, Petit guerlingué (*Sciurillus pusillus*), le Pian à oreilles noires (*Didelphis marsupialis*) et le Tatou à neuf bandes (*Dasyus sp. Nav*). Ces espèces ne présentent pas d'enjeu de conservation et il est fort probable qu'elles soient présentes sur la zone mais qu'elles n'aient pas été détectées lors des prospections, la pression d'inventaire restant relativement faible comparativement à la zone.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	L.R.R	Compensation Crique Margot	OIN Malgaches	OIN Vampires	OIN Margot	Total OINs (Malgaches + Vampires + Margot)
Saki à face pâle	<i>Pithecia pithecia</i>	P / D	LC	x		x		x
Jagouarondi	<i>Puma yagouaroundi</i>	P	LC				x	x
Tamandua à collier	<i>Tamandua tetradactyla</i>	P	LC	x			x	x
Singe hurleur roux	<i>Alouatta macconnelli</i>	D	LC	x	x	x		x
Tapir commun	<i>Tapirus terrestris</i>	D	VU	x	x		x	x
Souris aquatique de l'Oyapock	<i>Neusticomys oyapocki</i>	D	DD	x				
Macaque noir, Capucin brun	<i>Sapajus apella</i>		LC	x				
Agouti au croupion roux	<i>Dasyprocta leporina</i>		LC	x			x	x
Cabiai, Capybara	<i>Hydrochoerus hydrochaeris</i>		LC				x	x
Daguet indéterminé	<i>Mazana sp.</i>	-	-	x		x		x
Daguet rouge	<i>Mazama americana</i>		LC		x			x
Ecureuil des Guyanes, Grand guerlingué	<i>Sciurillus aestuans</i>		LC	x		x	x	x

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	L.R.R	Compensation Crique Margot	OIN Malgaches	OIN Vampires	OIN Margot	Total OINs (Malgaches + Vampires + Margot)
Ecureuil nain, Petit guerlingué	<i>Sciurillus pusillus</i>		LC			x		x
Kinkajou	<i>Potos flavus</i>		LC	x		x		x
Pécari à collier	<i>Pecari tajacu</i>		LC	x	x		x	x
Quatre-yeux gris	<i>Philander opossum</i>		LC	x	x			x
Sarigue (pian) à oreilles noires	<i>Didelphis marsupialis</i>		LC		x	x	x	x
Singe-écureuil commun	<i>Saimiri sciureus</i>		LC	x	x	x		x
Souris terrestre à grosse tête	<i>Hylaeamys megacephalus</i>		LC				x	x
Tamarin aux mains dorées	<i>Saguinus midas</i>		LC	x			x	x
Tatou indéterminé	-						x	x
Tatou à neuf bandes	<i>Dasypus sp. nav</i>		LC		x			x
Opossum -souris murin	<i>Marmosa murina</i>		LC	x				
Souris terrestre de MacConnell	<i>Euryoryzomys macconnelli</i>		LC	x				
Total espèces				16	8	8	11	20

5.2.5 Chiroptères

Avec un total de 35 espèces de chiroptères, la zone de compensation concentre une diversité spécifique équivalente à la diversité spécifique des trois zones d'OIN.

Parmi le cortège d'espèces forestières, le très rare Lampronycète à oreilles courtes (*Lampronycotis brachyotis*) a été contacté uniquement sur la zone de compensation. Cette espèce ne fait l'objet que de 5 mentions en Guyane ce qui laisse à penser que la zone d'étude relève d'une responsabilité biologique pour l'espèce.

Plusieurs autres espèces du cortège forestier propre à la zone compensatoire ont été relevées : Micronycète oreillard (*Micronycotis megalotis*), Lonchophylle de Thomas (*Hsunycotis thomasi*), Grand Lophostome (*Lophostoma silvicolum*), Péroptère des cavernes (*Peropteryx macrotis*), Gardneryctère crénéolé (*Gardnerycterus crenulatum*), Grand Micronycète (*Micronycotis hirsuta*), Tonatia des lézards (*Tonatia maresi*), Thyroptère tricolore (*Thyroptera tricolor*), Trachope verruqueux (*Trachops cirrhosus*). Toutes ces espèces ne relèvent pas d'enjeu de conservation particulier.

Parmi le cortège d'espèces de lisières, le Ptéronote masqué (*Pteronotus personatus*), déterminant ZNIEFF, a été contacté uniquement sur la zone compensatoire. Toutes les autres espèces se retrouvent à la fois sur les zones d'étude OIN et la zone de compensation.

De même, le cortège d'espèces des cours d'eau, représenté par deux espèces, est équivalent à la fois sur les zones d'OIN et sur la zone de compensation.

Finalement, parmi le cortège d'espèces de haut vol, les deux *Diclidurus* (*Diclidurus ingens* et *Diclidurus scutatus*) ont été contactés seulement sur la zone de compensation. Ces deux espèces s'alimentent en plein ciel et il est très probable qu'elles soient également présentes sur les zones d'OIN mais qu'elles n'aient pas été contactées les jours d'inventaire.

Nom français	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Compensation Crique Margot	OIN Malgaches	OIN Vampires	OIN Margot	OINs Malgaches + Vampires + Margot
Cortège forestier								
Lampronycète à oreilles courtes	<i>Lampronycotis brachyotis</i>	-	DD	x				
Nyctinomope des rochers (prob.)	<i>Nyctinomops laticaudatus (prob.)</i>	-	DD		x	x		x
Chrotopère oreillard	<i>Chrotoperus auritus</i>	-	LC		x	x	x	x
Grand Micronycète	<i>Micronycotis hirsuta</i>	-	LC	x				
Grand Péroptère	<i>Peropteryx kappleri</i>	-	LC	x	x	x		x
Petit Péroptère	<i>Peropteryx trinitatis</i>	-	DD		x	x	x	x
Artibée rayée	<i>Artibeus lituratus</i>	-	LC		x	x	x	x
Artibée noirâtre	<i>Artibeus obscurus</i>	-	LC	x	x	x	x	x
Artibée commune	<i>Artibeus planirostris</i>	-	LC	x	x	x	x	x
Carollia commune	<i>Carollia perspicillata</i>	-	LC	x	x	x	x	x
Dermanure cendrée	<i>Dermanura cinerea</i>	-	DD	x	x	x		x
Dermanure naine	<i>Dermanura gnoma</i>	-	LC	x	x	x	x	x
Vampire commun	<i>Desmodus rotundus</i>	-	LC	x	x			
Gardneryctère crénéolé	<i>Gardnerycterus crenulatum</i>	-	LC	x				
Glossophage murin	<i>Glossophaga soricina</i>	-	LC	x	x	x		x

Nom français	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Compensation Crique Margot	OIN Malgaches	OIN Vampires	OIN Margot	OINs Malgaches + Vampires + Margot
Lonchophylle de Thomas	<i>Hsunycteris thomasi</i>	-	LC	x				
Grand Lophostome	<i>Lophostoma silvicolum</i>	-	LC	x				
Péoptère des cavernes	<i>Peropteryx macrotis</i>	-	DD	x			x	x
Phyllostome des sous-bois	<i>Phyllostomus elongatus</i>	-	LC	x	x	x	x	x
Sténoderme à ventre brun	<i>Platyrrhinus fusciventris</i>	-	DD	x	x	x		x
Rhinophylle naine	<i>Rhinophylla pumilio</i>	-	LC	x	x	x	x	x
Sturnire des forêts	<i>Sturnira tildae</i>	-	LC		x	x	x	x
Tonatia des lézards	<i>Tonatia maresi</i>	-	LC	x				
Thyroptère tricolore	<i>Thyroptera tricolor</i>	-	LC	x				
Trachope verruqueux	<i>Trachops cirrhosus</i>	-	LC	x				
Trinyctère de Nicefor	<i>Trinycteris nicefori</i>	-	LC	x	x		x	x
Uroderme bilobée	<i>Uroderma bilobatum</i>	-	LC		x	x	x	x
Micronyctère oreillard	<i>Micronycteris megalotis</i>	-	LC	x				
Cortège lisières								
Ptéronote masqué	<i>Pteronotus personatus</i>	D	LC	x				
Saccoptère givré	<i>Saccopteryx canescens</i>	-	DD	x	x	x	x	x
Cormure des souches	<i>Cormura brevirostris</i>	-	LC	x	x	x	x	x
Sérotine tropicale	<i>Eptesicus furinalis</i>	-	LC	x	x	x	x	x
Saccoptère à deux bandes	<i>Saccopteryx bilineata</i>	-	LC	x	x	x	x	x
Saccoptère commun	<i>Saccopteryx leptura</i>	-	LC	x	x	x	x	x
Murin indéterminé	<i>Myotis sp.</i>	-	DD	x	x	x	x	x
Cortège cours d'eau								
Petit Noctilion	<i>Noctilio albiventris</i>	-	VU	x	x	x		x
Nasin des rivières	<i>Rhynchonycteris naso</i>	-	LC	x			x	x
Cortège haut vol								
Centronyctère de Maximilian	<i>Centronycteris maximiliani</i>	-	LC	x	x	x		x
Molosse du Sinaloa	<i>Molossus sinaloae</i>	-	DD		x			x
Grand Cynomope	<i>Cynomops abrasus</i>	-	LC		x	x		x
Grande Dame blanche	<i>Diclidurus ingens</i>	-	LC	x				
Dame blanche des cyclanthes	<i>Diclidurus scutatus</i>	-	DD	x				

Nom français	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Compensation Crique Margot	OIN Malgaches	OIN Vampires	OIN Margot	OINs Malgaches + Vampires + Margot
Eumope sp.	<i>Eumops auripendulus/hansae/maurus</i>	-	LC		x	x	x	x
Cynomope de Greenhall	<i>Cynomops greenhalli</i>	-	DD		x	x		x
Grand Promope	<i>Promops centralis</i>	-	LC	x	x	x	x	x
Molosse de Coiba	<i>Molossus coibensis</i>	D	DD				x	x
Molosse commun	<i>Molossus molossus</i>	-	LC	x		x	x	x
Grand Molosse	<i>Molossus rufus</i>	-	LC		x	x	x	x
Total espèces				35	32	30	25	35

5.3 Comparaison entre l'estimation des besoins compensatoires surfaciques et les surfaces d'habitats naturels présents sur le site de Crique Margot

Habitat	Besoins de compensation (surfaces à compenser en ha)			TOTAL (Vampire, Malgaches Paradis, Zac Margot)	Surface présente sur la zone de compensation
	ZAC Margot	OIN Malgaches - Paradis / Montoute	OIN VAMPIRE		
Forêts inondées ou marécageuses	9,5	3,9	21,28	34,7	163
Forêts de terre ferme	78,7	111,6	18,3	208.6	217

Au vu des besoins de compensation évalués et des connaissances actuelles de l'aire d'étude, le site de compensation semble contenir une surface suffisante pour répondre aux besoins de compensation identifiés sur l'ensemble des 3 périmètres de l'OIN, à Saint-Laurent du Maroni.

De plus, **les habitats forestiers sont, pour la majorité en meilleur état de conservation sur le site de compensation que sur les périmètres des OIN 22,23 et 24**, bien que ceux-ci n'aient pas une naturalité totale à ce jour, puisque la parcelle est parcourue de layons de chasse et sert à divers usages locaux pour les habitants.

Le positionnement de la zone de compensation sur un corridor écologique et sur le long de la crique Margot lui confère un intérêt supplémentaire d'un point de vue écologiquement fonctionnel.

6 Stratégie compensatoire

6.1 L'obligation réelle environnementale, nouvel outil juridique

C'est dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité (2016) que le dispositif ORE a été créé. Il permet à des propriétaires fonciers de mettre en place des obligations durables de protection de l'environnement sur leurs terrains.

Depuis le 23 février 2023, l'article L132-3 du Code de l'environnement est relatif à l'Obligation Réelle Environnementale et définit l'outil de la manière suivante :

Les propriétaires de biens immobiliers peuvent conclure un contrat avec une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement en vue de faire naître à leur charge, ainsi qu'à la charge des propriétaires ultérieurs du bien, les obligations réelles que bon leur semble, dès lors que de telles obligations ont pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques.

Ces obligations peuvent être utilisées à des fins de compensation.

La durée des obligations, les engagements réciproques et les possibilités de révision et de résiliation doivent figurer dans le contrat. La durée prévue au contrat ne peut excéder quatre-vingt-dix-neuf ans.

Etabli en la forme authentique, le contrat faisant naître l'obligation réelle n'est pas passible de droits d'enregistrement et ne donne pas lieu à la perception de la taxe de publicité foncière prévus, respectivement, aux articles 662 et 663 du code général des impôts. Il ne donne pas lieu non plus au paiement de la contribution prévue à l'article 879 du même code.

Le propriétaire qui a consenti un bail rural sur son fonds ne peut, à peine de nullité absolue, mettre en œuvre une obligation réelle environnementale qu'avec l'accord préalable du preneur et sous réserve des droits des tiers. L'absence de réponse à une demande d'accord dans le délai de deux mois vaut acceptation. Tout refus doit être motivé. La mise en œuvre d'une obligation réelle environnementale ne peut en aucune manière remettre en cause ni les droits liés à l'exercice de la chasse, ni ceux relatifs aux réserves cynégétiques.

L'ORE est donc un outil juridique qui permet à des propriétaires fonciers d'affecter à leur terrain une obligation en termes de protection de l'environnement.

6.2 Le choix de la mise en place d'une ORE

L'EPFAG s'engage à réaliser une ORE, sur une durée de 50 ans et sur une zone définie de 372ha, au sein même de son ensemble de parcelles (cf. carte « périmètre de l'ORE »)

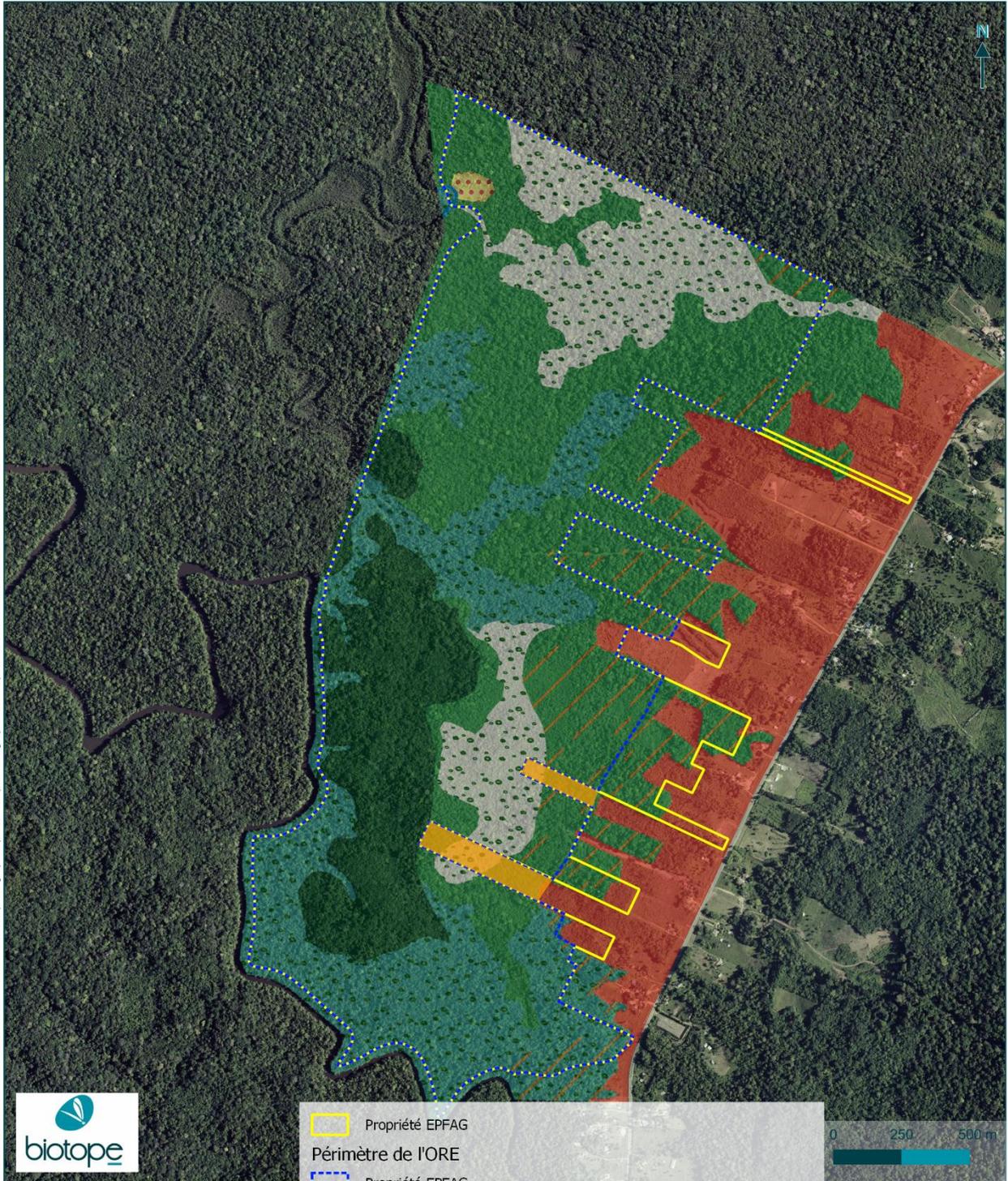
En effet, après avoir développé plusieurs axes de réflexion autour des solutions contractuelles possibles à mettre en place avec un gestionnaire, c'est ce dispositif qui a été retenu pour plusieurs raisons :

- Cet outil permet la contractualisation avec plusieurs types de gestionnaires différents (collectivités publiques, établissements publics, personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement), ce qui ouvre le champ de gestionnaires potentiels
- L'EPFAG resterait propriétaire du foncier
- Ce dispositif s'inscrit dans la durée (allant jusqu'à 99 ans), permettant de pérenniser les mesures mises en œuvre, ce que ne permet pas une simple rétrocession de terrain à un organisme gestionnaire.
- Ce dispositif est déjà utilisé en cas de mise en œuvre de mesures compensatoires
- La souplesse d'une ORE lui permet de contractualiser sur différents types de mesures de gestion
- Le cocontractant peut avoir un rôle de conseil et d'assistance auprès de l'EPFAG dans l'élaboration du contrat. En fonction du gestionnaire choisi, cela permettra à l'EPFAG d'adapter son appui technique et financier.
- L'ORE peut être révisée et/ou résiliée sous certaines conditions. D'une part, cela permet à l'EPFAG d'avoir un certain contrôle sur la bonne mise en œuvre de ces mesures. D'autre part, cela permet d'adapter les mesures de gestion à l'évolution temporelle des contraintes qui s'exercent sur la zone.



Périmètre de l'ORE

Compensation OIN -
Saint-Laurent



-  Propriété EPFAG
 -  Périmètre de l'ORE
 -  Propriété EPFAG
 -  Parcelles dont l'acquisition permettrait de maintenir la cohérence des habitats naturels
- Habitats naturels**
-  G24.18 - Cours d'eau
 -  G46.2311 - Forêts secondaires matures
 -  G46.2311 - Forêts dégradées
 -  G46.2311 - Forêts secondaires
 -  G46.2314 - Forêts marécageuses dégradées et lisières
 -  G4A.2312 - Forêts marécageuses sur sables blancs
 -  G4A.2314 - Forêts marécageuses sur argiles à *Symphonia globulifera*, *Virola surinamensis*, *Euterpe oleracea*
 -  G82.32 - Abattis
 -  G86.2 - Villages

6.3 Le portage des coûts de gestion de la surface bénéficiant de l'ORE

L'EPFAG s'engage à prendre en charge les coûts de gestion de l'ORE sur une durée de 50ans.

Lors de la mise en place de chaque projet d'aménagement de l'EPFAG dans le secteur ouest de la Guyane, et si le projet considéré a des impacts négatifs notables sur la biodiversité, une compensation sera proposée.

Si les habitats et les espèces impactées dans le cadre du projet correspondent aux habitats et cortèges présents sur la surface bénéficiant de l'ORE, cette compensation sera financière.

En effet, celle-ci permettra à l'EPFAG de financer une partie du montant total de la gestion environnementale du site.

Le montant de cette compensation financière sera évalué selon deux critères :

- **la durée de la mesure de compensation proposée**, dépendant de la nature du projet d'aménagement
- **le nombre d'hectares d'habitat naturel à compenser**, fixé dans le cadre de l'analyse ERC et des besoins de compensation du projet, par le bureau d'étude travaillant sur l'opération.

Cette méthode est détaillée dans la partie 6.6 *Chiffrage et dimensionnement des mesures de compensation*.

6.4 Le choix d'un gestionnaire adapté : lancement d'un marché public

Un marché public sera lancé dans le but de sélectionner un gestionnaire adapté et volontaire.

En effet, plusieurs gestionnaires ont été pré-identifiés. Cependant, chacun d'entre eux a un champ d'intervention ou des moyens techniques limités à ce jour.

Cet appel à manifestation d'intérêt permettra ainsi à une structure de droit public ou privé de se positionner comme potentiel partenaire. Ces partenaires peuvent être :

- Une collectivité publique (commune, département, région...)
- Un établissement public (EPCI, communautés de communes, communautés d'agglomérations, parcs nationaux, conservatoires d'espaces naturels...)
- Une personne morale de droit privé (associations ou entreprises agissant pour la protection de l'environnement...)

L'objectif de cet AMI est aussi d'inciter et de permettre à des structures compétentes en termes de gestion des habitats naturels à s'implanter dans l'ouest de la Guyane, afin d'étendre le réseau d'acteurs à l'ensemble du territoire Guyanais.

6.5 Objectifs et dimensionnement des mesures de compensation

Objectifs généraux	Mesures compensatoires	Dimensionnement
Protéger l'habitat forestier et du corridor écologique reliant le marais de Coswine au reste du DFP	<p>Surveillance hebdomadaire du site par un organisme gestionnaire.</p> <p>Mise en place d'une signalétique renforcée sur tout le périmètre de la zone de compensation</p> <p>Sensibilisation des propriétaires des parcelles contiguës à la zone de compensation pour limiter le défrichement et l'extension d'abattis (zone tampon)</p>	<p>Coût de 0,2 ETP annuel sur une durée de 55 ans</p> <p>Coût des panneaux (1 tous les 100m) de signalisation et de leur pose (à renouveler à chaque phase)</p>
Impliquer la population locale et les collectivités dans la protection des milieux naturels	<p>Travail avec la population locale pour la sensibilisation aux enjeux environnementaux</p> <p>Missions d'éducation à l'environnement et au développement durable avec les scolaires</p>	<p>0,2 ETP annuel</p> <p>Coût de supports de communication à hauteur de 1500 €/an</p>
Lutter contre la destruction d'individus d'espèces chassables (principalement oiseaux, mammifères et reptiles)	<p>Surveillance hebdomadaire du site par un organisme gestionnaire.</p> <p>Mise en place d'une signalétique renforcée à l'intérieur de la zone</p> <p>Interdiction de la chasse sur l'ensemble de la zone (terrain privé de l'EPFAG), et contrôle effectif de l'application de la mesure.</p> <p>La sensibilisation auprès des acteurs de la chasse pour éviter la zone</p>	<p>Coût de 0,2 ou 0,1 ETP annuel pour réaliser le suivi de la pression de chasse (comptage de traces et débris de chasse, suivi par piège photo) (Phases 1,2 et 3)</p> <p>Coût du suivi par pièges photographiques des populations de mammifères terrestres (Phases 1, 2 et 3)</p> <p>Coût des suivis naturalistes trisannuels (Phases 1, 2 et 3)</p>
Développer les connaissances naturalistes sur la zone et étudier l'évolution fonctionnelle du corridor écologique	<p>Réaliser des suivis naturalistes réguliers pour analyser l'évolution des cortèges d'espèces et des populations</p> <p>Remarque : Ces données naturalistes seront les principaux indicateurs de résultat de ces mesures de compensation.</p>	<p>Coûts de suivis naturalistes trisannuels (Phases 1,2 et 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 mission de 5j, tous les 3 ans, pour l'étude de 5 taxons (botanique, herpétofaune, avifaune, mammifères, odonates) et rapports de terrain associés. - Suivi annuel de la faune aquatique par inventaires et analyse ADNe (alternance semestrielle pour avoir des données sur les 2 saisons). <p>1)</p> <p>Coût d'analyses ADNe</p> <p>ORIENTATIONS D'ETUDES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les inventaires botaniques pourront viser par exemple à faire l'inventaire exhaustif d'une placette permanente pour étudier les successions végétales sur une zone d'intérêt, ou encore de faire des recherches spécifiques liées à <i>Hexapterella gentianoides</i>, une

Objectifs généraux	Mesures compensatoires	Dimensionnement
		<p>espèce de saprophytes très rare présente dans le périmètre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les inventaires ornithologiques pourront être ciblés sur l'évolution du peuplement de sous-bois (en analysant la diversité spécifique des rondes et la présence de certaines espèces insectivores). Il s'agit ici d'un indicateur de bonne santé de l'écosystème. ➤ Les inventaires des mammifères terrestres, par pièges photo et recherche de traces et de fèces, pourront être ciblés sur l'évolution des populations des espèces chassées (tapir notamment) en lien avec la présence de chasseurs. ➤ Les inventaires herpétologiques pourront être menés dans le but de détecter et de suivre des mares temporaires, ou des espèces particulières pour mieux comprendre leur écologie. Pour cela, des inventaires plus complets doivent être réalisés en amont. ➤ Les inventaires des odonates pourront viser à étudier la qualité des milieux humides par la présence de certaines espèces indicatrices
<p>Lutter contre la propagation d'espèces exotiques envahissantes</p>	<p>Réaliser des suivis naturalistes réguliers pour déceler la présence d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p><i>Remarque : A ce jour, aucune espèce exotique envahissante n'est connue sur la zone de compensation. Néanmoins, dans une démarche de gestion adaptative aux contraintes temporelles sur le moyen terme, il est nécessaire de réaliser un suivi régulier pour prévenir tout développement de population d'EEE, notamment sur les zones actuellement en friche.</i></p>	<p>En phase 1, seul un suivi botanique est à prévoir.</p> <p>Cette mesure sera à adapter en phases 2 et 3</p>
<p>Protéger juridiquement la zone de compensation</p>	<p>Accompagner la DGTM dans la mise en place d'un APHN incluant la zone de compensation, pour permettre aux forces de police de l'environnement d'intervenir sur la zone en cas de délit et d'atteinte à l'environnement.</p>	<p>Coût de 0,1 ETP sur 5 ans (Phase 1)</p>
<p>Effectuer un travail d'acquisition foncière et de veille, pour conserver une entité naturelle cohérente</p>	<p>Acquisition/échanges de parcelles en lien avec les propriétaires mitoyens du site</p>	<p>Coût de l'acquisition foncière pour 7ha de parcelles</p>

6.6 Chiffrage et dimensionnement des mesures de compensation

6.6.1 Evaluation des coûts de la compensation sur une durée de référence de 50ans

Calcul détaillé du coût de la compensation pour une ORE =f(durée de gestion)					
RESSOURCES HUMAINES		PU	durée (année)	% ETP	Total
ETP du gestionnaire + moyens de travail	Surveillance	60 000 €	50	20%	600 000 €
	Education à l'Environnement et au développement durable (EEDD) - en lien avec les scolaires		50	20%	600 000 €
	Suivi de la pression de chasse		50	10%	300 000 €
	Coordination des missions de suivi naturaliste		50	10%	300 000 €
	Coordination / Reporting / Animation du pilotage		50	5%	150 000 €
	Accompagnement à la mise en place d'un APHN		50	1%	30 000 €
	Total Ressources Humaines			50	66%
MATERIEL		PU	Qtté	Total	
Signalétique	Panneaux de signalisation (renouvellement tous les 10 ans)	150 €	900	135 000 €	
	Panneaux de sensibilisation - supports de communication	1 500 €	50	75 000 €	
	Total Matériel			210 000 €	
EXPERTISE NATURALISTE		PU	Nb	Total	
Prestation spécialisée pour le suivi naturaliste	Missions de suivi naturalistes (5 taxons, 5j/taxon) - fréquence tous les 3 ans	50 000 €	17	850 000 €	
	Analyses ADNe (échantillons) (2/an)	1 000 €	100	100 000 €	
	Missions de suivi de la qualité de l'eau et de la faune aquatique (1/an)	4 000 €	50	200 000 €	
	Total Expertise Naturaliste			1 150 000 €	
ACQUISITION FONCIERE		Coût/m²	Nombre		
Acquisition de parcelles privées	Acquisition de deux parcelles privées représentant 7ha de terrain	2 €	70000	140 000 €	
	Total acquisition foncière			140 000 €	
<p>Coût total de la compensation =f(durée) = Total coût RH, matériel et expertise naturaliste</p>					3 480 000 €
<p>Coût de la gestion du site pour 1ha de terrain = Coût de la compensation / 370ha</p>					9 405 €
<p>Coût théorique moyen annuel de la gestion de l'ensemble du site de 370ha = Coût de la compensation / durée de gestion</p>					69 600 €

Sur la base du tableau ci-dessus, des valeurs de référence ont été fixées. Elles sont présentées sur le tableau suivant :

VALEURS DE REFERENCE	CCtot_a = Coût de compensation total annuel (€)	70 000,00 €
	CCtot_ore = Coût de compensation total sur la durée de l'ORE (€)	3 500 000,00 €
	CCha_ore = Coût de compensation à l'hectare, sur la durée de l'ORE (€) <i>= CCtot_ore/Surface_ORE</i>	9 409 €
	CCha_an = Coût de compensation par ha et par an (€) <i>= CCha_ore/Duree_ore</i>	188 €

Ces valeurs sont celles qui seront utilisées pour évaluer les montants de compensation par projet d'aménagement.

6.6.2 Calcul du montant de la compensation par projet d'aménagement

La valeur du montant de la compensation par projet d'aménagement (€) correspond au produit :

**De la surface à compenser (ha),
du nombre d'années fixées pour la mesure de compensation (années)
du coût de compensation par hectare et par an (€ / (ha.années))**

Ex :

Sur la base des éléments actuels, nous pouvons obtenir les résultats suivants, pour une durée de la mesure de compensation fixée à 20 ans pour chaque projet :

		Phase 1 - ZAC MARGOT	Phase 2 - ZAC Château d'eau	Phase 3 - MALGACHES PARADIS
Surface totale à compenser - Besoins de compensation estimée (voir rubrique 2.4 du rapport)	ha	88.2	20,72	113
Montant de la compensation par projet d'aménagement	€	331 935	77 978	425 269

En conclusion :

Le projet de la ZAC Margot permettra de financer l'ORE avec un budget à hauteur de 331 935€,

Le projet de la ZAC Château d'eau permettra financer l'ORE avec un budget à hauteur 77 978 €,

Le projet d'aménagement du périmètre de l'OIN Malgaches permettra de financer l'ORE avec un budget d'environ 425 269 €.

NB : l'étude de Malgaches-Paradis doit encore être mise à jour.

6.7 L'adéquation du projet avec les principes de compensation

Critère d'éligibilité	Définition
Additionnalité	Aucune action publique n'est à ce jour réalisée sur l'ensemble de parcelles dédié à la compensation des projets de l'EPFAG à SLM. En ce sens, ce projet de compensation répond au critère d'additionnalité.
Proximité géographique	Les mesures de compensation sont être mises en œuvre à proximité des impacts causés par le projet : la zone se situe à moins de 3km des périmètres 22, 23 et 24 de l'OIN (moins de 1km pour certains périmètres).
Faisabilité	La faisabilité du projet a été étudiée, dans cette présente étude, au travers : <ul style="list-style-type: none"> - d'une évaluation des coûts (voir 6.4) - d'une analyse de la faisabilité technique par concertation d'experts et de structures ayant des retours d'expérience sur la réalisation ou non de certaines mesures. - d'une analyse des procédures administratives le cas échéant nécessaires, comme la réalisation d'une ORE par exemple, ou encore d'un APHN - d'une identification des acteurs et des partenariats à mettre en place, pour cela un AMI sera publié par l'EPFAG, avec pour objectif d'inciter des structures compétentes en termes de gestion des espaces naturels à s'implanter dans l'Ouest Guyanais - d'une analyse du planning de mise en œuvre des mesures, avec l'établissement de fréquences de réalisation des différentes mesures.
Pérennité	La mise en place d'une ORE sur 50 ans et possiblement d'un APHN (à échelle plus large) garantira la pérennité de cette compensation.
Equivalence écologique	Le présent rapport (voir partie 5) met en lumière l'équivalence écologique entre les habitats impactés et les habitats visés pour la compensation.

7 Bibliographie

7.1 Bibliographie relative aux habitats naturels

- GUITET S., BRUNAUX O., DE GRANVILLE J.-J., GONZALEZ S. & RICHARD-HANSEN C., 2015 - Catalogue des habitats forestiers de Guyane. Office National des Forêts. Cayenne, 120 p.
- HOOCK J., 1971 - Les savanes guyanaïses : essai de phytoécologie numérique Ed. ORSTOM, Paris, 250 p.
- LÉOTARD G., 2012 - Etude Botanique des savanes de Guyane. GEPOG. Cayenne, 125 p.

7.2 Bibliographie relative aux zones humides

- GONZALEZ S., 2011 - Etablissement d'une liste des espèces végétales des zones humides de Guyane française. IRD. Cayenne, 54 p.

7.3 Bibliographie relative à la flore

- BARNABÉ D. & GIBERNAU M., 2015 - Aracées de Guyane française - Biologie et systématique. Ed. IRD éditions, Marseille, 350 p.
- CHIRON G. & BELLONE R., 2005 - Les orchidées de Guyane française. Ed. Tropicalia, Voreppe, 376 p.
- COSTA F. R. C., PINNA ESPINELI F. & FIGUEIREDO F. O. G., 2008 - Guide the Maranthaceae of the Reserve Duke and Rebio Uatuma. Ed. INPA, Manaus, 162 p.
- CREMERS G., 1986 - Petite flore illustrée des rivages de l'Île de Cayenne. Ed. SEPANGUY, Cayenne, 93 p.
- CREMERS G., 1990 - Petite flore illustrée des savanes côtières. Ed. SEPANGUY, Cayenne, 144 p.
- CREMERS G. & HOFF M., 2003 - Guide de la flore des bords de mer de Guyane française. Ed. IRD, Paris, 214 p.
- FUNK V., HOLLOWELL T., BERRY P., KELLOFF C. & ALEXANDER S. N., 2007 - Checklist of the plants of the Guiana Shield. (Venezuela: Amazonas, Bolivar, Delta Amacuro; Guyana, Surinam, French Guiana). Ed. National Museum of Natural History, Washington, 584 p.
- DE GRANVILLE J.-J. & GAYOT M., 2014 - Guide des palmiers de Guyane. Ed. Office National des Forêts, Cayenne, 261 p.
- HOFF M., DE GRANVILLE J.-J., LOCHON S., BORDENAVE B. & HEQUET V., 2002 - Elaboration d'une liste de plantes à protéger pour la Guyane française. Acta Botanica Gallica, 149:339–354.
- HOFF M. & CREMERS G., 2005 - Le jardin guyanais - Inventaire des plantes cultivées et des adventices des jardins de Guyane française. Journal de la Société Botanique de France, 29:3–40.
- LATREILLE C., VIROLLET D., PENEZ J.-P., DEWYNTER M. & JAY P.-O., 2004 - Guide de reconnaissance des arbres de Guyane. Ed. CCPR Imprimerie, Matoury, 374 p.
- MOLINO J.-F., SABATIER D., PRÉVOST M./FAND FRAME D., GONZALEZ S. & BILOT-GUÉRIN V., 2009 - Etablissement d'une liste des espèces d'arbres de Guyane française. IRD. Montpellier, 59 p.
- MORI S. A., CREMERS G., GRACIE C. A., DE GRANVILLE J.-J., HOFF M. & MITCHELL J. D., 1997 - Guide to the vascular plants of Central French Guiana. Part 1. Pteridophytes, Gymnosperms and Monocotyledons. Ed. The New-York Botanical Garden Press, New York, 422 p.
- MORI S. A., CREMERS G., GRACIE C. A., DE GRANVILLE J.-J., HEALD S. V., HOFF M. & MITCHELL J. D., 2002 - Guide to the vascular plants of Central French Guiana. Part 2. Dicotyledons. Ed. The New-York Botanical Garden Press, New York, 776 p.
- PRÉVOTEAU J.-M., 2012 - Les héliconias de Guyane française. Ed. Biotope, Mèze, 48 p.

- PUIG H., BARTHELEMY D. & SABATIER D., 2003 - Clé d'identification des principales familles et des principaux genres à espèces arborées de Guyane. *Revue Forestière Française*, 55:84–100.
- RICHARD H., ATENI J. 2021 – Guide des arbres de Guyane. Office National des Forêts. Cayenne, 635 p.
- VAN ROOSMALEN M. G. M., 1985 - Fruits of the Guianan flora. Ed. Institute of Systematic Botany - Utrecht University, Utrecht, 483 p.
- STEYERMARK J. A., BERRY P. E. & HOLST B. K., 1995-2004 - Flora of the Venezuelan Guayana. Ed. Missouri Botanical Garden, Missouri.

Sites Internet :

- Aublet 2 / Pl@ntNet-Publish : <http://publish.plantnet-project.org/project/caypub>, IRD - UMR AMAP, Dernière consultation le : 2022-05-13.
- Flora do Brasil 2020. : <http://floradobrasil.jbrj.gov.br/>, Jardim Botânico do Rio de Janeiro, Dernière consultation le : 2022-05-13.
- Tropicos : <http://www.tropicos.org>, Missouri Botanical Garden, Dernière consultation le : 2022-05-13.

7.4 Bibliographie relative aux oiseaux

- HILTY S., 2003 - Birds of Venezuela. Ed. Princeton University Press, Princeton, 878 p.
- DEL HOYO J., ELLIOTT A., SARGATAL J. & CHRISTIE D., 1992-2013 - Handbook of the birds of the World. Ed. Lynx Editions, Barcelona,
- TOSTAIN O., DUJARDIN J.-L., ERARD C. & THIOLLAY J.-M., 1992 - Oiseaux de Guyane. Ed. Société d'Etudes Ornithologiques, Brunoy, 222 p.
- URIOT S., 2023 - Guide expert des oiseaux de Guyane. Ed. Biotope, 600p.

7.5 Bibliographie relative aux mammifères terrestres

- EMMONS, Louise H. et FEER, François. Neotropical rainforest mammals: a field guide, 1990.
- DEWYNTER M., Parc Amazonien de Guyane. Découvrons les Mammifères des forêts de Guyane. 2020 Ed. Guianensis.14p.
- CATZEFLIS F., BARRIOZ S., SZPIGEL, J-F, DE THOISY B. Marsupiaux et rongeurs de Guyane. 2014. Ed. Institut Pasteur de la Guyane, Cayenne, 129 p.
- FOERSTER, Charles R. et VAUGHAN, Christopher. Home Range, Habitat Use, and Activity of Baird's Tapir in Costa Rica. *Biotropica*, 2002, vol. 34, no 3, p. 423-437.

7.6 Bibliographie relative aux chiroptères

- Barataud, M., S. Giosa, F. Leblanc, V. Rufay, T. Disca, L. Tillon, M. Delaval, A. Haquart & M. Dewynter, 2013.- Identification et écologie acoustique des chiroptères de Guyane française. *Le Rhinolophe* 19 : 103–145.
- Catzefflis, F.; Dewynter, M.; Pineau, K. 2013. Liste taxonomique commentée des chiroptères de Guyane. *Le Rhinolophe*, 19: 89-102.
- Charles-Dominique, P.; Brosset, A.; Jouard, S. 2001. *Les chauves-souris de Guyane*. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 176p.
- Jung, K.; Kalko, E.K.V. 2010. Where forest meets urbanization: foraging plasticity of aerial insectivorous bats in an anthropogenically altered environment. *Journal of Mammalogy*, 91: 144-153.
- Jung, K., J. Molinari & E.K.V. Kalko 2014.- Driving Factors for the Evolution of Species-Specific Echolocation Call Design in New World Free-Tailed Bats (Molossidae). *PLoS ONE* 9(1): e85279. doi:10.1371/journal.pone.0085279.
- López-Baucells, A.; Rocha, R.; Bobrowiec, P.E.D.; Bernard, E.; Palmeirim, J.M.; Meyer, C.F.J. 2016. *Field Guide to Amazonian Bats*. Editora INPA, Manaus, 173p.

- Rufray, V. 2015. First records of *Molossops neglectus* and *Promops nasutus* (Molossidae) in French Guiana. *Le Vespère*, 5: 349-356.
- Thoisy, B.D.; Pavan, A.C.; Delaval, M.; Lavergne, A.; Luglia, T.; Pineau, K.; Ruedi, M.; Rufray, V.; Catzeflis, F. 2014. Cryptic diversity in common mustached bats *Pteronotus* cf. *parnellii* (Mormoopidae) in French Guiana and Brazilian Amapa. *Acta Chiropterologica*, 16: 1-13.
- Wilson D. E. & Mittermeier R. A., 2009-2019 - Handbook of the mammals of the World. Vol. 9. Bats. Ed. Lynx, Barcelona. 1008 p.

8 Annexes

Synthèse des statuts réglementaires

Synthèse des textes de protection faune/flore applicables sur l'aire d'étude

Groupe d'espèces	Arrêtés ministériels	Niveau régional et/ou départemental
Flore	Arrêté ministériel du 9 avril 2001 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Guyane (JORF du 05/07/2001), modifié par l'arrêté du 5 mai 2017 interdisant la destruction de tout ou partie de ces espèces (JORF du 10/05/2017) ainsi que par l'arrêté ministériel du 17 septembre 2020 relatifs à l'introduction d'espèces végétales allochtones envahissantes sur le territoire de la Guyane (JORF du 24/10/2020)	(néant)
Poissons	(néant)	(néant)
Reptiles Amphibiens	Arrêté ministériel du 19 novembre 2020 fixant sur tout ou partie du territoire national des mesures de protection des reptiles et amphibiens représentés dans le département de la Guyane (JORF du 03/012/2020)	(néant)
Oiseaux	Arrêté ministériel du 25 mars 2015 (JORF du 04/04/2015) fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	(néant)
Mammifères	Arrêté ministériel du 15 mai 1986 fixant sur tout ou partie du territoire national des mesures de protection des mammifères représentés dans le département de la Guyane (JORF du 25/06/1986) et modifié par l'arrêté du 20 janvier 1987 (JORF du 11/04/1987), par l'arrêté du 29 juillet 2005 (JORF du 08/11/2005) et par l'arrêté du 24 juillet 2006 (JORF du 14/09/2006).	Arrêté préfectoral du 31 janvier 1975 fixant protection du Jaguar, du Puma et du Porc-épic arboricole qui ne sont pas présents sur l'arrêté de 1986.

Cortège d'espèces : ensemble d'espèces ayant des caractéristiques écologiques ou biologiques communes.

Création : terme utilisé dans le programme compensatoire, consiste à créer des nouvelles fonctions

Effet : conséquence générique d'un type de projet sur l'environnement, indépendamment du territoire qui sera affecté. Un effet peut être positif ou négatif, direct ou indirect, permanent ou temporaire. Un projet peut présenter plusieurs effets (d'après MEEDDEM, 2010).

Enjeu écologique : valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude... Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. Ce qualificatif est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré. En termes de biodiversité, il possède une connotation positive.

Équilibres biologiques : équilibres naturels qui s'établissent à la fois au niveau des interactions entre les organismes qui peuplent un milieu et entre les organismes et ce milieu. La conservation des équilibres biologiques est indispensable au maintien de la stabilité des écosystèmes.

Espèces considérées comme présentes/absentes : il peut arriver qu'il ne soit pas possible d'écarter la présence de certaines espèces sur l'aire d'étude, soit du fait d'inventaires spécifiques non réalisés ou insuffisants, soit du fait de leurs mœurs discrètes et des difficultés de détection des individus. On parle alors en général « d'espèces potentielles ». Toutefois, l'approche de Biotope vise à remplacer ce terme dans l'argumentation au profit « d'espèces considérées comme présentes » ou « d'espèces considérées comme absentes ». L'objectif n'est pas de chercher à apporter une vérité absolue, dans les faits inatteignables, mais à formuler des conclusions vraisemblables sur la base d'une réflexion solide, dans le but de formuler ensuite les recommandations opérationnelles qui s'imposent. Les conclusions retenues seront basées sur des argumentaires écologiques bien construits (discrétion de l'espèce, caractère ubiquiste ou non, capacités de détection, enjeu écologique, sensibilité au projet...).

Fonction écologique : elle représente le rôle joué par un élément naturel dans le fonctionnement de l'écosystème. Par exemple, les fonctions remplies par un habitat pour une espèce peuvent être : la fonction d'aire d'alimentation, de reproduction, de chasse ou de repos. Un écosystème ou un ensemble d'habitats peuvent aussi remplir une fonction de réservoir écologique ou de corridor écologique pour certaines espèces ou populations. Les fonctions des habitats de type zone humide peuvent être répertoriées en fonctions hydrologiques, biogéochimiques, biologiques.

Habitat naturel et habitat d'espèce : le terme « habitat naturel » est celui choisi pour désigner la végétation identifiée. Un habitat naturel se caractérise par rapport à ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles. Tout en tenant compte de l'ensemble des facteurs environnementaux, la détermination des habitats naturels s'appuie essentiellement sur la végétation qui constitue le meilleur intégrateur des conditions écologiques d'un milieu (Bensettiti *et al.*, 2001). Malgré cela, le terme « habitat naturel », couramment utilisé dans les typologies et dans les guides méthodologiques est retenu ici pour caractériser les végétations par souci de simplification.

Le terme « habitat d'espèce » désigne le lieu de vie d'une espèce animale, c'est-à-dire les espaces qui conviennent à l'accomplissement de son cycle biologique (reproduction, alimentation, repos, etc.).

Impact : contextualisation des effets en fonction des caractéristiques du projet étudié, des enjeux écologiques identifiés dans le cadre de l'état initial et de leur sensibilité. Un impact peut être positif ou négatif, direct ou indirect, réversible ou irréversible.

Impact résiduel : impact d'un projet qui persiste après application des mesures d'évitement et de réduction d'impact. Son niveau varie donc en fonction de l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Implication réglementaire : conséquence pour le projet de la présence d'un élément écologique (espèce, habitat) soumis à une législation particulière (protection, réglementation) qui peut être établie à différents niveaux géographiques (départemental, régional, national, européen, mondial).

Incidence : synonyme d'impact. Par convention, nous utiliserons le terme « impact » pour les études d'impacts et le terme « incidence » pour les évaluations des incidences au titre de Natura 2000 ou les dossiers d'autorisation ou de déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

Notable : terme utilisé dans les études d'impact (codé à l'article R. 122-5 du Code de l'environnement) pour qualifier tout impact qui doit être pris en compte dans l'étude. Dans la présente étude, nous considérerons comme « notable » tout impact résiduel de destruction ou d'altération d'espèces, d'habitats ou de fonctions remettant en cause leur état de conservation, et constituant donc des pertes de biodiversité. Les impacts résiduels notables sont donc susceptibles de déclencher une action de compensation.

Patrimonial (espèce, habitat) : le terme « patrimonial » renvoie à des espèces ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace. Ceci peut notamment se traduire par l'inscription de ces espèces ou habitats sur les listes rouges (UICN). Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.

Pertes de biodiversité : elles correspondent aux impacts résiduels notables du projet mesurés pour chaque composante du milieu naturel concerné par rapport à l'état initial ou, lorsque c'est pertinent, la dynamique écologique du site impacté (CGDD, 2013). La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 fixe

comme objectif l'absence de perte nette de biodiversité dans la mesure où les actions de compensation doivent générer un gain écologique au moins égal à la perte n'ayant pu être évitée ou réduite.

Protégé (espèce, habitat, habitat d'espèce) : une espèce protégée est une espèce réglementée qui relève d'un statut de protection stricte au titre du Code de l'environnement et vis-à-vis de laquelle un certain nombre d'activités humaines sont contraintes voire interdites.

Réhabilitation : terme utilisé dans le programme compensatoire, consiste à faire apparaître des fonctions disparues.

Remarquable (espèce, habitat) : éléments à prendre en compte dans le cadre du projet et de nature à engendrer des adaptations de ce dernier. Habitats ou espèces qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur niveau de protection, de rareté, de menace à une échelle donnée, de leurs caractéristiques originales au sein de l'aire d'étude (population particulièrement importante, utilisation de l'aire d'étude inhabituelle pour l'espèce, viabilité incertaine de la population...) ou de leur caractère envahissant. Cette notion n'a pas de connotation positive ou négative, mais englobe « ce qui doit être pris en considération ».

Restauration : terme utilisé dans le programme compensatoire, consiste à remettre à niveau des fonctions altérées.

Risque : niveau d'exposition d'un élément écologique à une perturbation. Ce niveau d'exposition dépend à la fois de la sensibilité de l'élément écologique et de la probabilité d'occurrence de la perturbation.

Sensibilité : Aptitude d'un élément écologique à répondre aux effets d'un projet.

Méthodes d'inventaires

Habitats naturels

Un pré-zonage des différents milieux et habitats a été réalisé à l'aide de l'orthophotographie de la zone. Nous avons ensuite validé le zonage des habitats actuels lors de nos inventaires sur le terrain. Puis, des relevés botaniques ont été réalisés afin de décrire les espèces présentes au sein de chaque formation végétale. Elles sont la base de la définition des habitats présents. La désignation des habitats naturels correspond à la nomenclature HabRef 6 diffusée par l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

Flore

Une partie de la flore recensée a été déterminée sur place, principalement à partir de l'observation des parties fertiles (fleurs, fruits). Les arbres ont été identifiés à l'aide du guide de reconnaissance de l'ONF (Richard & Ateni, 2021). Les échantillons restants sont déterminés à l'aide d'autres ouvrages botaniques et d'herbiers en ligne sur la flore néotropicale et plus particulièrement celle de Guyane (Steyermark et al., 1995-2004 ; Chiron et Bellone, 2005 ; De Granville et Gayot, 2014 ; Barnabé et Gibernau, 2015). Une attention particulière est portée à la présence d'espèces protégées, celles-ci étant soumises à une réglementation spécifique au sein de la zone d'emprise du projet.

Poissons

Se référer au rapport d'HYDRECO en annexe.

Amphibiens et reptiles

Se référer au rapport d'ENIA en annexe.

Oiseaux

Les oiseaux ont fait l'objet de relevés classiques par milieu. Des transects et des points d'écoute / observation ont été réalisés dans les différents secteurs représentatifs des habitats présents au sein de l'aire d'étude. Les espèces sont identifiées à vue, au chant et par photographie si cela est nécessaire. La combinaison de transects et points d'écoute est idéale pour maximiser les chances de détecter des rondes d'oiseaux de canopées, de sous-bois ou celles des espèces suivant les nappes de fourmis légionnaires. La méthodologie est assez simple et peu standardisée, ceci se justifie par le fait que ce n'est pas un suivi sur plusieurs années ni une étude poussée sur la relation entre les espèces et les habitats par exemple mais elle s'avère la plus efficace pour inventorier un maximum d'espèces en peu de temps et déterminer les enjeux majeurs sur une zone.

Les relevés ont été réalisés tôt le matin, dès l'aube (5H45) jusque vers 11H30 du matin et en fin d'après-midi vers 16H jusqu'à la tombée de la nuit ; ces heures d'observation étant les plus propices pour inventorier l'avifaune. En complément, des points d'observation ont été effectués l'après-midi sur des secteurs où la vue est la plus dégagée possible afin d'observer des rapaces diurnes, ramphastidés et psittacidés posés ou en vol. Enfin, des écoutes crépusculaires et nocturnes ont été entreprises afin de contacter notamment des strigidés (Chouettes et Hiboux), des caprimulgidés (Engoulevents), des nyctibidés (Ibijaux) et des rallidés (Râles et Marouettes). Dans le cadre des inventaires nocturnes, la technique de la « repasse » est utilisée avec modération en cas de besoin. L'identification de l'avifaune a été réalisée à partir de comparaison avec les planches d'ouvrages spécialisés (del Hoyo et al., 1992-2013 ; Tostain et al., 1992 ; Hilty, 2003 ...).

Les observations ont été effectuées à l'aide de jumelles Lynx 10x42 et complétées, si nécessaire, par une longue vue Swarovski ATS 80 comportant un oculaire grossissant 20-60x. En forêt, cette dernière est peu utilisée, car elle est encombrante et souvent peu adaptée à l'avifaune présente. Les prises de vue photographiques ont été réalisées avec un bridge Canon PowerShot SX70 HS. Ce matériel est nécessaire, notamment pour l'identification d'espèces aux plumages très proches. Un enregistreur de sons Olympus VN 731 PC permet de capter des cris ou chants indéterminés sur le terrain, qui sont ensuite comparés aux enregistrements de la base de données de sons d'oiseaux Xeno-Canto (référence mondiale). En effet, l'aspect vocal en ornithologie est crucial puisque les cris et chants sont des caractères diagnostics pour déterminer une espèce (d'autant plus pour des espèces difficiles d'observation, comme cela est souvent le cas en canopée). La technique de la repasse se fait avec un smartphone connecté à une enceinte JBL. Les observations nocturnes se font avec une lampe

torche Maglite à longue portée. Enfin, un GPS Garmin 64S permet d'enregistrer les tracés effectués et de marquer les points d'observation d'espèces remarquables.

Ces inventaires se veulent les plus complets possibles, mais face à la richesse de ces milieux, ils ne peuvent être exhaustifs étant donné la mobilité de l'avifaune dans ces milieux largement représentés sur le littoral.

Mammifères (hors chiroptères)

Les mammifères non volant ont été recherchés lors des prospections diurnes et nocturnes, nous nous sommes attachés à noter et identifier les espèces contactées (en visuel et par l'écoute), avec une attention particulière pour les espèces protégées potentiellement présentes dans l'aire d'étude. Les indices de présence (empreintes, fèces, poils, ossements, terriers...) ont également été systématiquement relevés. Des photos sont prises si besoin pour comparer avec la bibliographie existante.

Des pièges photographiques des modèles ©Browning et ©Bushnell ont également été disposés pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines en fonction des contraintes du terrain (risques de vol, étude réglementaire sur deux saisons etc.).

Les pièges photos ont été réglés pour détecter chaque mouvement (le jour comme la nuit) et enregistrent une photo ou une vidéo.

L'ensemble des enregistrements sont ensuite traités manuellement sur ordinateur.

Chiroptères

Deux méthodes complémentaires d'inventaires sont utilisées pour étudier les chiroptères : la capture et la bioacoustique. Ces deux techniques permettent de dresser une liste assez exhaustive et fiable. Toutefois, la complexité de certains genres ne permet pas d'identification certaine pour toutes les espèces de Guyane.

- Capture

Les filets japonais (diamètre des mailles : 18 mm, longueur : 12 m, hauteur : 2,5 m) permettent de capturer les espèces de « sous-bois », principalement de la famille des Phyllostomidés (famille pour laquelle les signatures acoustiques ne sont pas discriminables à l'espèce par la méthode acoustique)

La capture dure entre 4 et 5 heures en moyenne, selon la météo ou les effectifs capturés. Les filets sont déployés à 17h45, car c'est à la tombée de la nuit que les chiroptères sont les plus actifs (sortie de gîte). Une vérification des filets est faite toutes les demi-heures. Durant la vérification, les chauves-souris sont démaillées, puis chacune mise dans un sac en tissu pour pouvoir les transporter, en évitant tout stress, à une table de capture. Elles sont ensuite identifiées, mesurées (avant-bras, masse, 3ème et 5ème doigt, etc.) et détaillée (sexe, âge et état reproducteur). Puis elles sont photographiées (si besoin) et enfin relâchées sur place.

Le nombre de filets installés dépend des conditions de terrain, du nombre de captureurs et des milieux à échantillonner. Il varie généralement entre 4 et 10 filets de 12m.

Toutefois, avec ce dispositif de capture les espèces dites de « haut-vol » ne sont pas ou très peu capturées dues à leurs mœurs (souvent active en canopée), leur taille (souvent plus petite), leur comportement de vol plus rapide et imprévisible, leur aptitude à détecter les filets, etc.

C'est pourquoi l'étude de l'acoustique est nécessaire pour ces espèces de haut-vol. Ces espèces sont enregistrées et identifiées grâce à leur fréquence d'émission ultrasonore.

Ces deux méthodes sont donc très complémentaires, car la complexité des émissions d'ultrasons chez les Phyllostomidés ne permet pas d'identification à la bioacoustique, la capture est donc nécessaire chez ces espèces. L'utilisation des deux méthodes permet d'avoir un inventaire le plus exhaustif possible.

Les inventaires se sont déroulés sur le mois de septembre en saison sèche. Les conditions étaient donc optimales. Nous évitons au maximum la saison des pluies, car les intempéries peuvent affecter sérieusement les inventaires sur les chiroptères. Deux nuits d'inventaire ont été effectuées (le 07 septembre puis le 29 septembre 2023), avec la pose d'une dizaine de filets pour la capture chaque nuit.

- Bioacoustique

Les inventaires acoustiques sont réalisés à l'aide d'enregistreurs passifs de type SM-BAT (©Wildlife Acoustics). La bioacoustique permet d'enregistrer les espèces de haut vol et de lisières qui se prennent rarement dans les filets du fait de leur comportement et leur aptitude à détecter les petits obstacles.

Les enregistreurs passifs sont installés à des endroits stratégiques (plan d'eau, trouées forestières, pistes, larges layons etc.) et enregistrent en continu les ultrasons émis par les chiroptères (de 18h00 à 06h00 du matin) durant 1 nuit complète. Les enregistrements se sont déroulés le 04 et le 11 mai 2023.

Les séquences acoustiques obtenues sont par la suite triées automatiquement à l'aide du logiciel informatique Sonochiro (©Biotope). Puis une vérification manuelle de la détermination de chaque espèce est opérée par un expert en bioacoustique sur le logiciel BatSound (©Pettersson Elektronik AB).

Cette technique dite « passive » peut être complétée par des écoutes dites « actives » réalisées de manière opportuniste en soirée. Ces écoutes sont réalisées à l'aide d'un détecteur à ultrasons EchoMeter Touch 2 Pro (©Wildlife Acoustics) et

Liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Espèces végétales

N°	Nom	Famille	ZDET	EEE	PR	LRM
1	<i>Acrostichum danaeifolium</i>	Pteridaceae				LC
2	<i>Adelobotrys ciliata</i>	Melastomataceae				
3	<i>Adiantum cajennense</i>	Pteridaceae				
4	<i>Adiantum obliquum</i>	Pteridaceae				
5	<i>Adiantum paraense</i>	Pteridaceae				
6	<i>Adiantum terminatum</i>	Pteridaceae				
7	<i>Alchornea triplinervia</i>	Euphorbiaceae				
8	<i>Ambelania acida</i>	Apocynaceae				LC
9	<i>Anaxagorea dolichocarpa</i>	Annonaceae				LC
10	<i>Anaxagorea sp. 1</i>	Annonaceae				
11	<i>Anaxagorea sp. 2</i>	Annonaceae				
12	<i>Annonaceae</i>	Annonaceae				
13	<i>Anthurium gracile</i>	Araceae				
14	<i>Apteria aphylla</i>	Burmanniaceae				
15	<i>Araceae</i>	Araceae				
16	<i>Araeococcus micranthus</i>	Bromeliaceae				
17	<i>Aspidosperma sandwithianum</i>	Apocynaceae				
18	<i>Asplenium serratum</i>	Aspleniaceae				
19	<i>Asplundia brachyphylla</i>	Cyclanthaceae				
20	<i>Asplundia glandulosa</i>	Cyclanthaceae				
21	<i>Astrocaryum paramaca</i>	Arecaceae				
22	<i>Astrocaryum sciophilum</i>	Arecaceae				
23	<i>Attalea</i>	Arecaceae				
24	<i>Attalea maripa</i>	Arecaceae				
25	<i>Attalea sp. 1</i>	Arecaceae				
26	<i>Attalea sp. 2</i>	Arecaceae				
27	<i>Bactris aubletiana</i>	Arecaceae				
28	<i>Bactris brongniartii</i>	Arecaceae				
29	<i>Bactris elegans</i>	Arecaceae				
30	<i>Bactris gastoniana</i>	Arecaceae				
31	<i>Bactris maraja var. trichospatha</i>	Arecaceae				
32	<i>Bactris oligocarpa</i>	Arecaceae				
33	<i>Balizia pedicellaris</i>	Fabaceae				
34	<i>Bellucia grossularioides</i>	Melastomataceae				LC

N°	Nom	Famille	ZDET	EEE	PR	LRM
35	<i>Bromelia fosteriana</i>	Bromeliaceae				
36	<i>Bromeliaceae</i>	Bromeliaceae				
37	<i>Brosimum guianense</i>	Moraceae				
38	<i>Brosimum oligandrum</i>	Moraceae				
39	<i>Buforrestia candolleana</i>	Commelinaceae				
40	<i>Burseraceae sp. 1</i>	Burseraceae				
41	<i>Burseraceae sp. 2</i>	Burseraceae				
42	<i>Calyptrocarya</i>	Cyperaceae				
43	<i>Camaridium ochroleucum</i>	Orchidaceae				
44	<i>Campyloneurum phyllitidis</i>	Polypodiaceae				
45	<i>Carapa surinamensis</i>	Meliaceae				
46	<i>Caryocar glabrum</i>	Caryocaraceae				
47	<i>Caryocar glabrum subsp. glabrum</i>	Caryocaraceae				
48	<i>Casearia bicolor</i>	Salicaceae				LC
49	<i>Catostemma</i>	Malvaceae				
50	<i>Catostemma fragrans</i>	Malvaceae				
51	<i>Cecropia obtusa</i>	Urticaceae				LC
52	<i>Cecropia sciadophylla</i>	Urticaceae				
53	<i>Cecropia sp. 1</i>	Urticaceae				
54	<i>Cecropia sp. 2</i>	Urticaceae				
55	<i>Chamaecostus congestiflorus</i>	Costaceae				
56	<i>Chimarrhis turbinata</i>	Rubiaceae				LC
57	<i>Chrysobalanaceae sp. 1</i>	Chrysobalanaceae				
58	<i>Chrysobalanaceae sp. 2</i>	Chrysobalanaceae				
59	<i>Chrysobalanaceae sp. 3</i>	Chrysobalanaceae				
60	<i>Chrysobalanaceae sp. 4</i>	Chrysobalanaceae				
61	<i>Chrysophyllum prieurii</i>	Sapotaceae				LC
62	<i>Chrysophyllum sanguinolentum subsp. sanguinolentum</i>	Sapotaceae				
63	<i>Clarisia ilicifolia</i>	Moraceae				LC
64	<i>Clusia grandiflora</i>	Clusiaceae				LC
65	<i>Coccoloba</i>	Polygonaceae				
66	<i>Cochlidium serrulatum</i>	Polypodiaceae				
67	<i>Codonanthopsis crassifolia</i>	Gesneriaceae				
68	<i>Combretum cacoucia</i>	Combretaceae				LC
69	<i>Commelina</i>	Commelinaceae				
70	<i>Conceveiba guianensis</i>	Euphorbiaceae				LC
71	<i>Cordia</i>	Boraginaceae				
72	<i>Cordia nodosa</i>	Boraginaceae				LC
73	<i>Costus</i>	Costaceae				
74	<i>Costus spiralis var. villosus</i>	Costaceae				

N°	Nom	Famille	ZDET	EEE	PR	LRM
75	<i>Couma guianensis</i>	Apocynaceae				
76	<i>Couratari</i>	Lecythidaceae				
77	<i>Couratari gloriosa</i>	Lecythidaceae	ZDET			
78	<i>Couratari guianensis</i>	Lecythidaceae				VU
79	<i>Couratari multiflora</i>	Lecythidaceae				
80	<i>Coussapoa</i>	Urticaceae				
81	<i>Croton matourensis</i>	Euphorbiaceae				LC
82	<i>Cupania</i>	Sapindaceae				
83	<i>Cupania hirsuta</i>	Sapindaceae				LC
84	<i>Cyathea</i>	Cyatheaceae				
85	<i>Cyathea cyatheoides</i>	Cyatheaceae				
86	<i>Cyathea spectabilis</i>	Cyatheaceae				
87	<i>Cyclanthus bipartitus</i>	Cyclanthaceae				
88	<i>Cyclodium meniscioides var. meniscioides</i>	Dryopteridaceae				
89	<i>Cyperaceae</i>	Cyperaceae				
90	<i>Danaea danaëpinna</i>	Marattiaceae				
91	<i>Danaea leprieurii</i>	Marattiaceae				
92	<i>Danaea nigrescens</i>	Marattiaceae				
93	<i>Danaea simplicifolia</i>	Marattiaceae				
94	<i>Davilla nitida</i>	Dilleniaceae				
95	<i>Dennstaedtia dissecta</i>	Dennstaedtiaceae				
96	<i>Desmoncus polyacanthos</i>	Arecaceae				
97	<i>Dicorynia guianensis</i>	Fabaceae	ZDET			
98	<i>Didymoglossum angustifrons</i>	Hymenophyllaceae				
99	<i>Didymoglossum kapplerianum</i>	Hymenophyllaceae				
100	<i>Didymopanax morototoni</i>	Araliaceae				
101	<i>Dieffenbachia humilis</i>	Araceae				
102	<i>Dieffenbachia paludicola</i>	Araceae				
103	<i>Diplasia karatifolia</i>	Cyperaceae				
104	<i>Dracontium</i>	Araceae				
105	<i>Drymonia coccinea</i>	Gesneriaceae				
106	<i>Duroia</i>	Rubiaceae				
107	<i>Duroia aquatica</i>	Rubiaceae				
108	<i>Dussia discolor</i>	Fabaceae				LC
109	<i>Ecclinusa guianensis</i>	Sapotaceae				
110	<i>Elaphoglossum luridum</i>	Dryopteridaceae				
111	<i>Elaphoglossum pteropus</i>	Dryopteridaceae				
112	<i>Elaphoglossum rigidum</i>	Dryopteridaceae				
113	<i>Eperua falcata</i>	Fabaceae				
114	<i>Epiphyllum phyllanthus</i>	Cactaceae				LC

N°	Nom	Famille	ZDET	EEE	PR	LRM
115	<i>Eriotheca globosa</i>	Malvaceae				
116	<i>Eschweilera coriacea</i>	Lecythidaceae				LC
117	<i>Eschweilera pedicellata</i>	Lecythidaceae				LC
118	<i>Eugenia</i>	Myrtaceae				
119	<i>Eugenia coffeifolia</i>	Myrtaceae				LC
120	<i>Eumachia kappleri</i>	Rubiaceae				LC
121	<i>Euterpe oleracea</i>	Arecaceae				
122	<i>Evodianthus funifer</i>	Cyclanthaceae				
123	<i>Fabaceae sp. 1</i>	Fabaceae				
124	<i>Fabaceae sp. 2</i>	Fabaceae				
125	<i>Fabaceae sp. 3</i>	Fabaceae				
126	<i>Fabaceae sp. 4</i>	Fabaceae				
127	<i>Fabaceae sp. 5</i>	Fabaceae				
128	<i>Fabaceae sp. 6</i>	Fabaceae				
129	<i>Fabaceae sp. 7</i>	Fabaceae				
130	<i>Faramea corymbosa</i>	Rubiaceae				LC
131	<i>Faramea guianensis</i>	Rubiaceae				
132	<i>Ficus pulchella</i>	Moraceae				VU
133	<i>Garcinia</i>	Clusiaceae				
134	<i>Geissospermum argenteum</i>	Apocynaceae				LC
135	<i>Geonoma</i>	Arecaceae				
136	<i>Geonoma baculifera</i>	Arecaceae				LC
137	<i>Geonoma deversa subsp. deversa</i>	Arecaceae				
138	<i>Geonoma stricta subsp. stricta</i>	Arecaceae				
139	<i>Geophila</i>	Rubiaceae				
140	<i>Goepertia elliptica</i>	Marantaceae				
141	<i>Goepertia sp.1</i>	Marantaceae				
142	<i>Goepertia sp.2</i>	Marantaceae				
143	<i>Goepertia sp.3</i>	Marantaceae				
144	<i>Goepertia zingiberina</i>	Marantaceae				
145	<i>Goupia glabra</i>	Goupiaceae				
146	<i>Guzmania lingulata</i>	Bromeliaceae				
147	<i>Gymnosiphon divaricatus</i>	Burmanniaceae				
148	<i>Hebepetalum humiriifolium</i>	Linaceae				LC
149	<i>Heisteria cauliflora</i>	Erythralaceae				
150	<i>Helia alata</i>	Gentianaceae				
151	<i>Helia grandiflora</i>	Gentianaceae				
152	<i>Heliconia lourteigiae</i>	Heliconiaceae				
153	<i>Heliconia richardiana</i>	Heliconiaceae				
154	<i>Heliconia spathocircinata</i>	Heliconiaceae				

N°	Nom	Famille	ZDET	EEE	PR	LRM
155	<i>Henriettea succosa</i>	Melastomataceae				LC
156	<i>Hevea guianensis</i>	Euphorbiaceae				LC
157	<i>Hexapterella gentianoides</i>	Burmanniaceae				
158	<i>Hirtella physophora</i>	Chrysobalanaceae				LC
159	<i>Homalolepis cedron</i>	Simaroubaceae				LC
160	<i>Hymenocallis</i>	Amaryllidaceae				
161	<i>Hymenophyllum decurrens</i>	Hymenophyllaceae				
162	<i>Hymenophyllum hirsutum</i>	Hymenophyllaceae				
163	<i>Ichnanthus panicoides</i>	Poaceae				
164	<i>Inga</i>	Fabaceae				
165	<i>Inga alba</i>	Fabaceae				
166	<i>Inga longiflora</i>	Fabaceae				
167	<i>Inga stipularis</i>	Fabaceae				LC
168	<i>Inga virgultosa</i>	Fabaceae	ZDET			
169	<i>Iryanthera hostmannii</i>	Myristicaceae				LC
170	<i>Iryanthera sagotiana</i>	Myristicaceae				
171	<i>Ischnosiphon arouma</i>	Marantaceae				
172	<i>Ischnosiphon obliquus</i>	Marantaceae				
173	<i>Ischnosiphon petiolatus</i>	Marantaceae				
174	<i>Ischnosiphon puberulus</i>	Marantaceae				
175	<i>Jacaranda copaia</i>	Bignoniaceae				
176	<i>Jupunba trapezifolia</i> var. <i>micradenia</i>	Fabaceae				LC
177	<i>Lacmellea aculeata</i>	Apocynaceae				LC
178	<i>Laplacea fruticosa</i>	Theaceae	ZDET			
179	<i>Lauraceae</i> sp. 1	Lauraceae				
180	<i>Lauraceae</i> sp. 2	Lauraceae				
181	<i>Lauraceae</i> sp. 3	Lauraceae				
182	<i>Lecythidaceae</i> sp. 1	Lecythidaceae				
183	<i>Lecythidaceae</i> sp. 2	Lecythidaceae				
184	<i>Lecythidaceae</i> sp. 3	Lecythidaceae				
185	<i>Lecythis idatimon</i>	Lecythidaceae				LC
186	<i>Lecythis zabucajo</i>	Lecythidaceae				LC
187	<i>Lemeltonia monadelpha</i>	Bromeliaceae				
188	<i>Licaria</i>	Lauraceae				
189	<i>Licaria chrysophylla</i>	Lauraceae				LC
190	<i>Lindsaea dubia</i>	Lindsaeaceae				
191	<i>Lindsaea falcata</i>	Lindsaeaceae				
192	<i>Lindsaea guianensis</i>	Lindsaeaceae				
193	<i>Lindsaea lancea</i>	Lindsaeaceae				
194	<i>Lindsaea reniformis</i>	Lindsaeaceae				

N°	Nom	Famille	ZDET	EEE	PR	LRM
195	<i>Lomariopsis japurensis</i>	Lomariopsidaceae				
196	<i>Ludovia lancifolia</i>	Cyclanthaceae				
197	<i>Lueheopsis rosea</i>	Malvaceae				LC
198	<i>Lygodium volubile</i>	Lygodiaceae				
199	<i>Macrolobium bifolium</i>	Fabaceae				
200	<i>Manilkara bidentata subsp. bidentata</i>	Sapotaceae				
201	<i>Manilkara paraensis</i>	Sapotaceae				
202	<i>Maprounea guianensis</i>	Euphorbiaceae				LC
203	<i>Maripa glabra</i>	Convolvulaceae				
204	<i>Meniscium macrophyllum</i>	Thelypteridaceae				
205	<i>Metaxya scalaris</i>	Metaxyaceae				
206	<i>Mickelia guianensis</i>	Dryopteridaceae				
207	<i>Mickelia nicotianifolia</i>	Dryopteridaceae				
208	<i>Miconia ceramicarpa</i>	Melastomataceae				LC
209	<i>Miconia ceramicarpa var. ceramicarpa</i>	Melastomataceae				
210	<i>Miconia conglomerata</i>	Melastomataceae				
211	<i>Miconia eriodonta</i>	Melastomataceae				LC
212	<i>Miconia mayeta</i>	Melastomataceae				LC
213	<i>Miconia prasina</i>	Melastomataceae				LC
214	<i>Miconia racemosa</i>	Melastomataceae				LC
215	<i>Miconia rubra</i>	Melastomataceae				LC
216	<i>Miconia tococo</i>	Melastomataceae				LC
217	<i>Miconia tomentosa</i>	Melastomataceae				
218	<i>Miconia tschudyoides</i>	Melastomataceae	ZDET			
219	<i>Microgramma percussa</i>	Polypodiaceae				
220	<i>Micropholis guyanensis subsp. guyanensis</i>	Sapotaceae				
221	<i>Micropholis melinoniana</i>	Sapotaceae				
222	<i>Monotagma</i>	Marantaceae				
223	<i>Monotagma plurispicatum</i>	Marantaceae				
224	<i>Monstera</i>	Araceae				
225	<i>Moraceae</i>	Moraceae				
226	<i>Mouriri crassifolia</i>	Melastomataceae				
227	<i>Mouriri francavillana</i>	Melastomataceae				
228	<i>Mouriri sagotiana</i>	Melastomataceae				LC
229	<i>Myrcia</i>	Myrtaceae				
230	<i>Myristicaceae</i>	Myristicaceae				
231	<i>Nephrolepis</i>	Nephrolepidaceae				
232	<i>Nephrolepis rivularis</i>	Nephrolepidaceae				
233	<i>Norantea guianensis subsp. guianensis</i>	Marcgraviaceae				
234	<i>Ocotea guianensis</i>	Lauraceae				LC

N°	Nom	Famille	ZDET	EEE	PR	LRM
235	<i>Oenocarpus bataua</i>	Arecaceae				
236	<i>Oleandra articulata</i>	Oleandraceae				
237	<i>Ormosia coccinea</i>	Fabaceae				
238	<i>Ormosia coutinhoi</i>	Fabaceae				
239	<i>Orthoclada laxa</i>	Poaceae				
240	<i>Ouratea</i>	Ochnaceae				
241	<i>Pachira</i>	Malvaceae				
242	<i>Palhinhaea cernua</i>	Lycopodiaceae				
243	<i>Palicourea</i>	Rubiaceae				
244	<i>Palicourea alba</i>	Rubiaceae				
245	<i>Palicourea apoda</i>	Rubiaceae				
246	<i>Palicourea gracilentia</i>	Rubiaceae				LC
247	<i>Palicourea guianensis</i>	Rubiaceae				LC
248	<i>Palicourea oblonga</i>	Rubiaceae				
249	<i>Palicourea quadrifolia subsp. quadrifolia</i>	Rubiaceae				
250	<i>Palicourea tenerior</i>	Rubiaceae				
251	<i>Palicourea tomentosa</i>	Rubiaceae				
252	<i>Palmorchis pabstii</i>	Orchidaceae				
253	<i>Palmorchis pubescens</i>	Orchidaceae	ZDET			
254	<i>Parahancornia fasciculata</i>	Apocynaceae				LC
255	<i>Pariana campestris</i>	Poaceae				
256	<i>Pariana radicyflora</i>	Poaceae				
257	<i>Parinari</i>	Chrysobalanaceae				
258	<i>Parinari campestris</i>	Chrysobalanaceae				
259	<i>Parkia pendula</i>	Fabaceae				
260	<i>Parkia sp. 1</i>	Fabaceae				
261	<i>Parkia sp. 2</i>	Fabaceae				
262	<i>Parkia sp. 3</i>	Fabaceae				
263	<i>Paypayrola</i>	Violaceae				
264	<i>Peperomia obtusifolia</i>	Piperaceae				
265	<i>Peperomia serpens</i>	Piperaceae				
266	<i>Pharus lappulaceus</i>	Poaceae				
267	<i>Phenakospermum guyannense</i>	Strelitziaceae				LC
268	<i>Philodendron linnaei</i>	Araceae				
269	<i>Philodendron melinonii</i>	Araceae				
270	<i>Philodendron ornatum</i>	Araceae				
271	<i>Philodendron sp. 1</i>	Araceae				
272	<i>Philodendron sp. 2</i>	Araceae				
273	<i>Philodendron squamiferum</i>	Araceae				
274	<i>Piper consanguineum</i>	Piperaceae				

N°	Nom	Famille	ZDET	EEE	PR	LRM
275	<i>Piresia goeldii</i>	Poaceae				
276	<i>Poaceae sp. 1</i>	Poaceae				
277	<i>Poaceae sp. 2</i>	Poaceae				
278	<i>Poaceae sp. 3</i>	Poaceae				
279	<i>Poaceae sp. 4</i>	Poaceae				
280	<i>Polybotrya</i>	Dryopteridaceae				
281	<i>Polybotrya fractiserialis</i>	Dryopteridaceae				
282	<i>Potalia amara</i>	Gentianaceae				LC
283	<i>Pourouma sp. 1</i>	Urticaceae				
284	<i>Pourouma sp. 2</i>	Urticaceae				
285	<i>Pouteria benai</i>	Sapotaceae	ZDET			VU
286	<i>Pouteria glomerata subsp. glomerata</i>	Sapotaceae				
287	<i>Pouteria reticulata subsp. reticulata</i>	Sapotaceae				
288	<i>Pouteria torta subsp. glabra</i>	Sapotaceae				
289	<i>Protium</i>	Burseraceae				
290	<i>Pseudopiptadenia psilostachya</i>	Fabaceae				
291	<i>Psychotria cupularis</i>	Rubiaceae				
292	<i>Pterocarpus officinalis</i>	Fabaceae				
293	<i>Pterocarpus officinalis subsp. officinalis</i>	Fabaceae				
294	<i>Qualea coerulea</i>	Vochysiaceae				
295	<i>Qualea rosea</i>	Vochysiaceae	ZDET			
296	<i>Quiina</i>	Ochnaceae				
297	<i>Renealmia guianensis</i>	Zingiberaceae				
298	<i>Renealmia monosperma</i>	Zingiberaceae				
299	<i>Rhipsalis baccifera</i>	Cactaceae				LC
300	<i>Rhynchospora cephalotes</i>	Cyperaceae				
301	<i>Rubiaceae</i>	Rubiaceae				
302	<i>Ryania speciosa</i>	Salicaceae				LC
303	<i>Sabicea cinerea</i>	Rubiaceae				
304	<i>Salpichlaena</i>	Blechnaceae				
305	<i>Sapotaceae sp. 1</i>	Sapotaceae				
306	<i>Sapotaceae sp. 2</i>	Sapotaceae				
307	<i>Sarcoglottis</i>	Orchidaceae				
308	<i>Scleria</i>	Cyperaceae				
309	<i>Scleria latifolia</i>	Cyperaceae				LC
310	<i>Scleria secans</i>	Cyperaceae				LC
311	<i>Selaginella</i>	Selaginellaceae				
312	<i>Senna chrysocarpa</i>	Fabaceae				
313	<i>Sextonia rubra</i>	Lauraceae				
314	<i>Simarouba amara</i>	Simaroubaceae				

N°	Nom	Famille	ZDET	EEE	PR	LRM
315	<i>Siparuna decipiens</i>	Siparunaceae				LC
316	<i>Sloanea</i>	Elaeocarpaceae				
317	<i>Smilax</i>	Smilacaceae				
318	<i>Socratea exorrhiza</i>	Arecaceae				
319	<i>Spathanthus unilateralis</i>	Rapateaceae				
320	<i>Spathanthus unilateralis var. unilateralis</i>	Rapateaceae				
321	<i>Sterculia</i>	Malvaceae				
322	<i>Streptogyna americana</i>	Poaceae				
323	<i>Strychnos sp. 1</i>	Loganiaceae				
324	<i>Strychnos sp. 2</i>	Loganiaceae				
325	<i>Swartzia</i>	Fabaceae				
326	<i>Swartzia guianensis</i>	Fabaceae			PR	
327	<i>Swartzia panacoco var. sagotii</i>	Fabaceae				
328	<i>Swartzia polyphylla</i>	Fabaceae				LC
329	<i>Symphonia globulifera</i>	Clusiaceae				LC
330	<i>Symphonia sp. 2</i>	Clusiaceae				
331	<i>Tabebuia insignis</i>	Bignoniaceae				
332	<i>Tabernaemontana disticha</i>	Apocynaceae				LC
333	<i>Tabernaemontana heterophylla</i>	Apocynaceae				LC
334	<i>Tabernaemontana undulata</i>	Apocynaceae				LC
335	<i>Tachigali guianensis</i>	Fabaceae				
336	<i>Tachigali melinonii</i>	Fabaceae				
337	<i>Tachigali sp. 1</i>	Fabaceae				
338	<i>Tachigali sp. 2</i>	Fabaceae				
339	<i>Tachigali sp. 3</i>	Fabaceae				
340	<i>Tapura</i>	Dichapetalaceae				
341	<i>Terminalia</i>	Combretaceae				
342	<i>Terminalia amazonia</i>	Combretaceae				
343	<i>Ticorea longiflora</i>	Rutaceae				
344	<i>Tovomita sp. 1</i>	Clusiaceae				
345	<i>Tovomita sp. 2</i>	Clusiaceae				
346	<i>Tovomita sp. 3</i>	Clusiaceae				
347	<i>Trichomanes ankersii</i>	Hymenophyllaceae				
348	<i>Trichomanes arbuscula</i>	Hymenophyllaceae				
349	<i>Trichomanes pedicellatum</i>	Hymenophyllaceae				
350	<i>Trichomanes pinnatum</i>	Hymenophyllaceae				
351	<i>Trichomanes vittaria</i>	Hymenophyllaceae				
352	<i>Triplophyllum</i>	Tectariaceae				
353	<i>Vanilla</i>	Orchidaceae				
354	<i>Virola michelii</i>	Myristicaceae				

N°	Nom	Famille	ZDET	EEE	PR	LRM
355	<i>Virola sebifera</i>	Myristicaceae				
356	<i>Virola surinamensis</i>	Myristicaceae				EN
357	<i>Vismia guianensis</i>	Hypericaceae				LC
358	<i>Vismia latifolia</i>	Hypericaceae				LC
359	<i>Vismia reticulata</i>	Hypericaceae				
360	<i>Vittaria lineata</i>	Pteridaceae				
361	<i>Vochysia guianensis</i>	Vochysiaceae				
362	<i>Vouacapoua americana</i>	Fabaceae				CR
363	<i>Voyria aphylla</i>	Gentianaceae				
364	<i>Voyria caerulea</i>	Gentianaceae				
365	<i>Voyria corymbosa</i>	Gentianaceae				
366	<i>Voyria spruceana</i>	Gentianaceae	ZDET			
367	<i>Voyria tenuiflora</i>	Gentianaceae				
368	<i>Wallisia anceps</i>	Bromeliaceae				
369	<i>Wulfschlaegelia calcarata</i>	Orchidaceae				
370	<i>Xylopia nitida</i>	Annonaceae				LC

Amphibiens

Source : Expertise ENIA

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge régionale	Liste rouge mondiale	Abondance en Guyane	Tendance validée	Notes d'atelier	Données Faune-Inventaires
Adénomère familière	<i>Adenomera andreae</i>		LC	LC	Très commune	Inconnue	Espèce largement répartie en Guyane.	X
Allobate fémoral	<i>Allobates femoralis</i>		LC	LC		Inconnue	Espèce très largement répartie en Guyane (stable sur ces sites suivis, aux Nouragues).	X
Anomaloglosse des Guyanes	<i>Anomaloglossus baeobatrachus</i>		LC	DD		Inconnue	Espèce commune endémique du plateau des Guyanes.	X
Centrolène des Oyampis	<i>Vitreorana ritae</i>		LC	DD		Inconnue	Espèce largement répartie en Guyane.	X
Crapaud bœuf	<i>Rhinella marina</i>		LC	LC		Augmentation	Espèce largement répartie en Guyane.	X

Évaluation Faune-flore
Date : 2024

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge régionale	Liste rouge mondiale	Abondance en Guyane	Tendance validée	Notes d'atelier	Données Faune-	Inventaires
							tendance de sa population est en augmentation dans les zones anthropisées.		
Crapaud perlé	<i>Rhinella margaritifera</i>		LC	LC		Inconnue	Espèce largement répartie en Guyane.		X
Dendrobate cliquetante	<i>Ameerega hahneli</i>		LC	LC		Inconnue	Espèce largement répartie en Guyane.		X
Hylode porte-X	<i>Pristimantis chiastonotus</i>		LC	LC		Inconnue	Espèce largement répartie en Guyane.		X
Leptodactyle de Knudsen	<i>Leptodactylus knudseni</i>		LC	LC	Très commune	Inconnue	Espèce largement répartie en Guyane.		X
Leptodactyle de Peters	<i>Leptodactylus petersii</i>		LC		Très commune	Inconnue	Espèce largement répartie en Guyane.		X
Leptodactyle des Guyanes	<i>Leptodactylus guianensis</i>		LC		Peu commune	Inconnue	Espèce principalement répartie dans l'Ouest de la Guyane.		X
Leptodactyle forestier	<i>Leptodactylus fremitus</i>		LC			Inconnue	Espèce largement répartie en Guyane.		X
Leptodactyle géant	<i>Leptodactylus pentadactylus</i>		LC	LC	Commune	Inconnue	Espèce largement répartie en Guyane.		X

Reptiles

Source : Expertise ENIA

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge régionale	Liste rouge mondiale	Abondance en Guyane	Tendance validée	Autres informations	Données Faune-	Inventaires
Anolis à fanon bleu	<i>Norops chrysolepis</i>		LC						X
Anolis brun doré	<i>Norops fuscoauratus</i>		LC						X
Boa d'Amazonie	<i>Corallus hortulana</i>		LC		Très commun	Inconnue			X
Chasseur masqué	<i>Chironius fuscus</i>		LC			Inconnue			X
Couresse des vasières	<i>Erythrolamprus cobella</i>	H	EN				Espèce localisée sur le littoral, en forêt marécageuse et mangrove ainsi que dans les savanes et les pâturages. Seule serpent de Guyane qui chasse sur les vasières à marée basse. Espèce semi-aquatique se nourrissant essentiellement de poissons. Fortement menacée par l'urbanisation du littoral.		X
Gonatode des carbets	<i>Gonatodes humeralis</i>		LC						X
Kentropyx des chablis	<i>Kentropyx calcarata</i>		LC						X
Léposome des Guyanes	<i>Loxopholis guianense</i>		LC						X
Lézard coureur galonné	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	H / D	DD						X
Liane à gueule noire	<i>Oxybelis rutherfordi</i>		LC						X
Platémyde à tête orangée	<i>Platemys platycephala</i>	P	LC				v		X
Serpent rouleau	<i>Anilius scytale</i>		LC		Très commun	Inconnue	Espèce largement répandue dans la flore Date : 2024		X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge régionale	Liste rouge mondiale	Abondance en Guyane	Tendance validée	Autres informations	Données Faune-	Inventaires
							répartie en Guyane.		
Téju commun	<i>Tupinambis teguixin</i>		LC						X
Tropidure ombré	<i>Plica umbra</i>		LC						X
Tropidure plissé	<i>Plica plica</i>		LC						X

Oiseaux

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de protection	Statuts patrimoniaux	Données Biotope	Données Faune-Guyane	TOTAL
Grand Tinamou	<i>Tinamus major</i>		LC	x		x
Tinamou cendré	<i>Crypturellus cinereus</i>		LC	x		x
Tinamou soui	<i>Crypturellus soui</i>		LC	x		x
Tinamou varié	<i>Crypturellus variegatus</i>		LC	x		x
Ortalide motmot	<i>Ortalis motmot</i>		LC	x		x
Tocro de Guyane	<i>Odontophorus gujanensis</i>		LC	x		x
Héron strié	<i>Butorides striata</i>	P	LC	x		x
Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	P	LC	x		x
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	LC	x		x
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	P	LC		Augustin Bussac, 12/2022	x
Naucler à queue fourchue	<i>Elanoides forficatus</i>	P	LC	x		x
Aigle tyran	<i>Spizaetus tyrannus</i>	P	LC	x		x
Harpage bidenté	<i>Harpagus bidentatus</i>	P	LC		Grégory Cantaloube, 04/2021	x
Buse à gros bec	<i>Rupornis magnirostris</i>	P	LC	x		x
Buse blanche	<i>Pseudastur albicollis</i>	P	LC	x		x
Râle de Cayenne	<i>Aramides cajaneus</i>	P	LC		Kévin Pineau, 12/2021	x
Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	P	LC	x		x
Râle plombée	<i>Porzana albicollis</i>	P	LC	x		x
Pigeon rousset	<i>Patagioenas cayennensis</i>		LC	x		x
Pigeon plombé	<i>Patagioenas plumbea</i>		LC	x	Etude faune-flore Date : 2024	x

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de protection	Statuts patrimoniaux	Données Biotope	Données Faune-Guyane	TOTAL
Pigeon vineux	<i>Patagioenas subvinacea</i>		LC	x		x
Colombe à front gris	<i>Leptotila rufaxilla</i>		LC	x		x
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	P	VU	x		x
Duc à aigrettes	<i>Lophostrix cristata</i>	P	LC	x		x
Chevêchette d'Amazonie	<i>Glaucidium hardyi</i>	P	LC	x		x
Ibijou à longue queue	<i>Nyctibius aethereus</i>	P/D	DD	x		x
Ibijou gris	<i>Nyctibius griseus</i>	P	LC	x		x
Engoulevent à queue courte	<i>Lurocalis semitorquatus</i>		LC	x		x
Engoulevent pauraqué	<i>Nyctidromus albicollis</i>		LC	x		x
Engoulevent noirâtre	<i>Nyctipolus nigrescens</i>		LC	x		x
Colibri topaze	<i>Topaza pella</i>	P	LC	x		x
Colibri jacobin	<i>Florisuga mellivora</i>		LC	x		x
Ermite hirsute	<i>Glaucis hirsutus</i>		LC	x		x
Ermite d'Antonia	<i>Threnetes niger</i>	P/D	LC	x		x
Ermite roussâtre	<i>Phaethornis ruber</i>		LC	x		x
Ermite à brins blancs	<i>Phaethornis superciliosus</i>		LC	x		x
Ermite à long bec	<i>Phaethornis malaris</i>		LC	x		x
Mango à cravate verte	<i>Anthracothorax viridigula</i>	P	DD	x		x
Campyloptère à ventre gris	<i>Campylopterus largipennis</i>		LC	x		x
Trogon à queue noire	<i>Trogon melanurus</i>		LC	x		x
Trogon à queue blanche	<i>Trogon viridis</i>		LC	x		x
Trogon violacé	<i>Trogon violaceus</i>		LC	x		x
Trogon aurore	<i>Trogon rufus</i>		LC	x		x
Martin-pêcheur à ventre roux	<i>Megaceryle torquata</i>		LC	x		x
Martin-pêcheur bicolore	<i>Chloroceryle inda</i>		LC	x		x
Martin-pêcheur nain	<i>Chloroceryle aenea</i>		LC	x		x
Motmot houtouc	<i>Momotus momota</i>		LC	x		x
Jacamar à bec jaune	<i>Galbula albirostris</i>		LC	x		x
Tamatia à gros bec	<i>Notharchus macrorhynchos</i>	P/D	LC	x		x
Tamatia tacheté	<i>Bucco tamatia</i>	P	LC	x		x
Barbacou noir	<i>Monasa atra</i>		LC	x		x
Barbacou à croupion blanc	<i>Chelidoptera tenebrosa</i>		LC	x		x
Cabézon tacheté	<i>Capito niger</i>		LC	x		x
Toucan à bec rouge	<i>Ramphastos tucanus</i>		LC	x		x

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de protection	Statuts patrimoniaux	Données Biotope	Données Faune-Guyane	TOTAL
Toucan vitellin	<i>Ramphastos vitellinus</i>		LC	x		x
Toucanet koulik	<i>Selenidera piperivora</i>	D	LC	x		x
Pic de Cassin	<i>Veniliornis cassini</i>		LC	x		x
Pic à gorge jaune	<i>Piculus flavigula</i>		LC	x		x
Pic ondé	<i>Celeus undatus</i>		LC	x		x
Pic mordoré	<i>Celeus elegans</i>		LC	x		x
Pic à cravate noire	<i>Celeus torquatus</i>		LC	x		x
Pic à cou rouge	<i>Campephilus rubricollis</i>		LC	x		x
Carnifex barré	<i>Micrastur ruficollis</i>	P	LC	x		x
Carnifex à gorge cendrée	<i>Micrastur gilvicollis</i>	P	LC	x		x
Toui para	<i>Brotogeris chrysoptera</i>		LC	x		x
Caïque à tête noire	<i>Pyrilia caica</i>	D	LC	x		x
Pione violette	<i>Pionus fuscus</i>		LC	x		x
Pione à tête bleue	<i>Pionus menstruus</i>		LC	x		x
Amazone poudrée	<i>Amazona farinosa</i>		LC	x		x
Amazone aourou	<i>Amazona amazonica</i>	D (dortoir > 300)	LC	x		x
Maïpouri à tête noire	<i>Pionites melanocephalus</i>		LC	x		x
Grisin spodiopile	<i>Euchrepomis spodiopila</i>	P	LC	x		x
Batara fascié	<i>Cymbilaimus lineatus</i>		LC	x		x
Batara à gorge noire	<i>Frederickena viridis</i>	P/D	LC	x		x
Batara rayé	<i>Thamnophilus doliatus</i>		LC	x		x
Batara souris	<i>Thamnophilus murinus</i>		LC	x		x
Batara d'Amazonie	<i>Thamnophilus amazonicus</i>		LC	x		x
Batara ardoisé	<i>Thamnomanes ardesiacus</i>		LC	x		x
Batara cendré	<i>Thamnomanes caesius</i>		LC	x		x
Myrmidon moucheté	<i>Isleria guttata</i>		LC	x		x
Myrmidon pygmée	<i>Myrmotherula brachyura</i>		LC	x		x
Myrmidon à flancs blancs	<i>Myrmotherula axillaris</i>		LC	x		x
Myrmidon longipenne	<i>Myrmotherula longipennis</i>		LC	x		x
Grisin de Todd	<i>Herpsilochmus stictocephalus</i>		LC	x		x
Alapi carillonneur	<i>Hypocnemis cantator</i>		LC	x		x
Grisin sombre	<i>Cercomacroides tyrannina</i>	P	LC	x		x
Grisin ardoisé	<i>Cercomacra cinerascens</i>		LC	x		x
Alapi à menton noir	<i>Hypocnemoides melanopogon</i>	P	LC	x		x

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de protection	Statuts patrimoniaux	Données Biotope	Données Faune-Guyane	TOTAL
Alapi paludicole	<i>Sclateria naevia</i>		LC	x		x
Alapi à tête noire	<i>Percnostola rufifrons</i>		LC	x		x
Alapi ponctué	<i>Schistocichla leucostigma</i>		LC	x		x
Alapi à cravate noire	<i>Myrmeciza ferruginea</i>		LC	x		x
Fourmilier manikup	<i>Pithys albifrons</i>		LC	x		x
Fourmilier zébré	<i>Willisornis poecilinotus</i>		LC	x		x
Conopophage à oreilles blanches	<i>Conopophaga aurita</i>	P/D	LC	x		x
Grallaire tachetée	<i>Hylopezus macularius</i>		LC	x		x
Grallaire grand-beffroi	<i>Myrmothera campanisona</i>		LC	x		x
Tétéma colma	<i>Formicarius colma</i>		LC	x		x
Tétéma coq-de-bois	<i>Formicarius analis</i>		LC	x		x
Sclérure à bec court	<i>Sclerurus rufularis</i>	P	LC	x		x
Grimpar enfumé	<i>Dendrocincla fuliginosa</i>	P	LC	x		x
Grimpar bec-en-coin	<i>Glyphorhynchus spirurus</i>		LC	x		x
Grimpar à collier	<i>Dendrexetastes rufiquila</i>		LC	x		x
Grimpar barré	<i>Dendrocolaptes certhia</i>	P	LC	x		x
Grimpar flambé	<i>Xiphorhynchus pardalotus</i>		LC	x		x
Grimpar des cabosses	<i>Xiphorhynchus guttatus</i>		LC	x		x
Grimpar talapiot	<i>Dendroplex picus</i>		LC	x		x
Anabate flamboyant	<i>Philydor pyrrhodes</i>		LC	x		x
Tyranneau roitelet	<i>Tyrannulus elatus</i>		LC	x		x
Elénie de Gaimard	<i>Myiopagis gaimardii</i>		LC	x		x
Elénie à couronne d'or	<i>Myiopagis flavivertex</i>	P/D	NT	x		x
Tyranneau minute	<i>Ornithion inerme</i>	P	LC	x		x
Pipromorphe roussâtre	<i>Mionectes oleagineus</i>		LC	x		x
Microtyran à queue courte	<i>Myiornis ecaudatus</i>	P	LC	x		x
Microtyran bifascié	<i>Lophotriccus vitiensis</i>	P	LC	x		x
Microtyran casqué	<i>Lophotriccus galeatus</i>		LC	x		x
Todirostre à front gris	<i>Poecilatriccus fumifrons</i>		LC	x		x
Todirostre peint	<i>Todirostrum pictum</i>		LC	x		x
Tyranneau à miroir	<i>Tolmomyias assimilis</i>	P	LC	x		x
Tyranneau poliocéphale	<i>Tolmomyias poliocephalus</i>		LC	x		x
Platyrhynque à cimier blanc	<i>Platyrinchus platyrhynchos</i>	P/D	DD	x		x

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de protection	Statuts patrimoniaux	Données Biotope	Données Faune-Guyane	TOTAL
Tyran de Cayenne	<i>Myiozetetes cayanensis</i>		LC	x		x
Tyran quiquivi	<i>Pitangus sulphuratus</i>		LC	x		x
Tyran de Pelzeln	<i>Conopias parvus</i>		LC	x		x
Tyran des palmiers	<i>Tyrannopsis sulphurea</i>	P	LC		Grégory Cantaloube, 04/2021	x
Tyran mélancolique	<i>Tyrannus melancholicus</i>		LC	x		x
Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	P	LC	x		x
Attila cannelle	<i>Attila cinnamomeus</i>		LC	x		x
Attila à croupion jaune	<i>Attila spadiceus</i>		LC	x		x
Cotinga ouette	<i>Phoenicircus carnifex</i>		LC	x		x
Coracine noire	<i>Querula purpurata</i>		LC	x		x
Piauhau hurleur	<i>Lipaugus vociferans</i>		LC	x		x
Manakin minuscule	<i>Tyranneutes virescens</i>	D	LC	x		x
Manakin casse-noisette	<i>Manacus manacus</i>		LC	x		x
Manakin auréole	<i>Pipra aureola</i>		LC	x		x
Manakin à tête blanche	<i>Dixiphia pipra</i>		LC	x		x
Manakin à tête d'or	<i>Ceratopipra erythrocephala</i>		LC	x		x
Tityre gris	<i>Tityra cayana</i>		LC	x		x
Antriade olivâtre	<i>Schiffornis turdina</i>		LC	x		x
Bécarde à calotte noire	<i>Pachyramphus marginatus</i>		LC	x		x
Viréo aux yeux rouges	<i>Vireo olivaceus</i>		LC	x		x
Viréon à plastron	<i>Hylophilus thoracicus</i>		LC	x		x
Viréon à tête cendrée	<i>Hylophilus pectoralis</i>		LC	x		x
Viréon fardé	<i>Hylophilus muscicapinus</i>		LC	x		x
Viréon à calotte rousse	<i>Hylophilus ochraceiceps</i>	P	LC	x		x
Hirondelle à ailes blanches	<i>Tachycineta albiventer</i>		LC	x		x
Troglodyte familier	<i>Troglodytes aedon</i>		LC	x		x
Troglodyte coraya	<i>Pheugopedius coraya</i>		LC	x		x
Microbate à long bec	<i>Ramphocaenus melanurus</i>	P	LC	x		x
Gobemouche tropical	<i>Polioptila plumbea</i>		LC	x		x
Merle à col blanc	<i>Turdus albicollis</i>		LC	x		x
Tangara à crête fauve	<i>Tachyphonus surinamus</i>		LC	x		x
Tangara mordoré	<i>Lanio fulvus</i>		LC	x		x
Tangara évêque	<i>Thraupis episcopus</i>		LC	x		x

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de protection	Statuts patrimoniaux	Données Biotope	Données Faune-Guyane	TOTAL
Tangara des palmiers	<i>Thraupis palmarum</i>		LC	x		x
Calliste varié	<i>Tangara velia</i>		LC	x		x
Dacnis bleu	<i>Dacnis cayana</i>		LC	x		x
Guit-guit céruleen	<i>Cyanerpes caeruleus</i>		LC	x		x
Guit-guit saï	<i>Cyanerpes cyaneus</i>		LC	x		x
Sucrier à ventre jaune	<i>Coereba flaveola</i>		LC	x		x
Saltator ardoisé	<i>Saltator grossus</i>		LC	x		x
Tohi silencieux	<i>Arremon taciturnus</i>	P	LC	x		x
Cardinal flavert	<i>Caryothraustes canadensis</i>		DD	x		x
Paruline des rives	<i>Myiothlypis rivularis</i>	P	DD	x		x
Cassique huppé	<i>Psarocolius decumanus</i>		LC	x		x
Cassique cul-rouge	<i>Cacicus haemorrhous</i>		LC	x		x
Oriole à épaulettes	<i>Icterus cayanensis</i>		LC		Grégory Cantaloube, 04/2021	x
Organiste cul-blanc	<i>Euphonia minuta</i>		LC		Grégory Cantaloube, 04/2021	x

Mammifères (hors chiroptères)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de protection	Statuts patrimoniaux
Yapock, Opossum aquatique	<i>Chironectes minimus</i>	P	DD
Saki à face pâle	<i>Pithecia pithecia</i>	P / D	LC
Tapir commun	<i>Tapirus terrestris</i>	D	VU
Tamandua à collier	<i>Tamandua tetradactyla</i>	P	LC
Singe hurleur roux	<i>Alouatta macconnelli</i>	D	LC
Agouti au croupion roux	<i>Dasyprocta leporina</i>		LC
Opossum-souris commun, opossum-souris murin	<i>Marmosa murina</i>		LC
Pécari à collier	<i>Pecari tajacu</i>		LC
Quatre-yeux gris	<i>Philander opossum</i>		LC
Kinkajou	<i>Potos flavus</i>		LC
Tamarin aux mains dorées	<i>Saguinus midas</i>		LC
Singe-écureuil commun	<i>Saimiri sciureus</i>		LC
Macaque noir, Capucin brun	<i>Sapajus apella</i>		LC
Écureuil des Guyanes, Grand guerlingué	<i>Sciurillus aestuans</i>		LC
Souris terrestre de MacConnell	<i>Euryoryzomys macconnelli</i>		LC

Etude faune-flore
Date : 2024

Espèce indéterminée

Daguet rouge / gris	Mazama americana / nemorivaga		
---------------------	-------------------------------	--	--

Chiroptères

Nom français	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR
Lampronycète à oreilles courtes	<i>Lampronyceteris brachyotis</i>	-	DD
Grand Micronycète	<i>Micronyceteris hirsuta</i>	-	LC
Grand Péroptère	<i>Peropteryx kappleri</i>	-	LC
Artibée noirâtre	<i>Artibeus obscurus</i>	-	LC
Artibée commune	<i>Artibeus planirostris</i>	-	LC
Carollia commune	<i>Carollia perspicillata</i>	-	LC
Dermanure cendrée	<i>Dermanura cinerea</i>	-	DD
Dermanure naine	<i>Dermanura gnoma</i>	-	LC
Vampire commun	<i>Desmodus rotundus</i>	-	LC
Gardneryctère crénelé	<i>Gardnerycteris crenulatum</i>	-	LC
Glossophage murin	<i>Glossophaga soricina</i>	-	LC
Lonchophylle de Thomas	<i>Hsunnycteris thomasi</i>	-	LC
Grand Lophostome	<i>Lophostoma silviculum</i>	-	LC
Péroptère des cavernes	<i>Peropteryx macrotis</i>	-	DD
Phyllostome des sous-bois	<i>Phyllostomus elongatus</i>	-	LC
Sténoderme à ventre brun	<i>Platyrrhinus fusciventris</i>	-	DD
Rhinophylle naine	<i>Rhinophylla pumilio</i>	-	LC
Tonatia des lézards	<i>Tonatia maresi</i>	-	LC
Trachope verruqueux	<i>Trachops cirrhosus</i>	-	LC
Trinyctère de Nicefor	<i>Trinycteris nicefori</i>	-	LC
Micronycète oreillard	<i>Micronyceteris megalotis</i>	-	LC
Ptéronote masqué	<i>Pteronotus personatus</i>	D	LC
Saccoptère givré	<i>Saccopteryx canescens</i>	-	DD
Cormure des souches	<i>Cormura brevirostris</i>	-	LC
Sérotine tropicale	<i>Eptesicus furinalis</i>	-	LC
Saccoptère à deux bandes	<i>Saccopteryx bilineata</i>	-	LC
Saccoptère commun	<i>Saccopteryx leptura</i>	-	LC
Murin indéterminé	<i>Myotis sp.</i>	-	DD
Petit Noctilion	<i>Noctilio albiventris</i>	-	VU

Nom français	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR
Nasin des rivières	<i>Rhynchoycteris naso</i>	-	LC
Centronyctère de Maximilian	<i>Centronycteris maximiliani</i>	-	LC
Grande Dame blanche	<i>Diclidurus ingens</i>	-	LC
Dame blanche des cyclanthes	<i>Diclidurus scutatus</i>	-	DD
Grand Promope	<i>Promops centralis</i>	-	LC
Molosse commun	<i>Molossus molossus</i>	-	LC

Expertise herpétologique (ENIA)

Expertise herpétologique de la zone de la crique Margot

Elodie A. COURTOIS¹, Maël DEWYNTER²

¹ ENIA (Expertise Naturaliste Instrumentation et Analyses), 10 rue de la canne à sucre, REMIRE MONTJOLY

² Expert indépendant, route de Montabo, CAYENNE

Résumé

Cette étude visait à réaliser un inventaire de l'herpétofaune sur la zone de 400 ha identifiée par l'EPFAG pour la compensation des OIN 22, 23 et 24. Les objectifs des inventaires sur cette zone visaient à caractériser l'habitat et à identifier les espèces présentes sur la zone, pour évaluer si celle-ci correspond aux attendus de la compensation. Au total, un effort de prospection de 8 hommes.jour a été fourni (mission du 23 au 27 juillet 2023 avec 1 herpétologue correspondant à 4 hommes.jour effectifs puis mission du 26 au 28 février 2024 avec 2 herpétologues correspondant à 4 hommes.jour effectifs). Au total, 27 espèces d'amphibiens et 15 espèces de reptiles (5 espèces de serpents, 9 espèces de lézards et 1 espèce de tortue) ont été détectées sur la zone d'étude. Bien que cette zone ne présente clairement pas une naturalité de 100%, elle présente un intérêt certain en préservant un corridor écologique pour l'herpétofaune dans cette zone soumise à une très forte pression anthropique.

Introduction

Une zone de 400 Ha autour de la crique Margot, aux environs du carrefour de Mana est envisagée dans le cadre d'un projet de mise en œuvre des mesures compensatoires des OIN 22, 23 et 24 par l'EPFAG. Le bureau d'étude BIOTOPE, en charge de l'expertise écologique de la zone a mandaté 2 herpétologues pour : (1) la recherche d'espèces d'amphibiens et reptiles remarquables, patrimoniales et/ou rares, pouvant présenter des enjeux de conservation et (2) un inventaire de l'herpétofaune par prospection, de jour et de nuit, des différents habitats sur la zone d'étude (avec un effort de prospection supplémentaire sur la forêt marécageuse).

Matériel et Méthodes

Deux missions, totalisant 8 homme.jours, ont été réalisées sur le site d'étude. Une première mission du 23 au 27 juillet 2023 réalisée par un herpétologue (Elodie Courtois – EC, Figure 1). Cette première mission s'est réalisée en fin de saison des pluies dans des conditions favorables à l'activité des amphibiens (pluies). Une seconde mission initialement prévue mi-janvier 2024 a été repoussée pour cause de sécheresse et finalement réalisée du 26 au 28 février 2024 avec 2 herpétologues (EC et Maël Dewynter – MD, Figure 1). Cette seconde mission s'est réalisée dans des conditions d'extrême sécheresse.

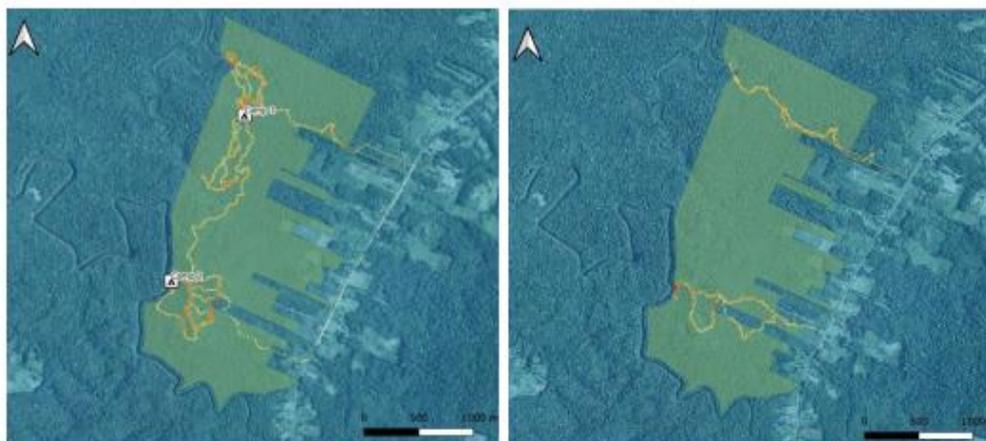


Figure 1 : Carte de chaleur des prospections en Juillet 2023 (à gauche) et en Février 2024 (à droite). La zone d'étude est figurée en jaune.

1

Résultats

Amphibiens

Au total, 27 espèces d'amphibiens ont été détectées sur la zone (Annexe 1 et 2) dont 2 espèces déterminantes de ZNIEFF et aucune espèce protégée. Cet inventaire ne peut pas être considéré comme exhaustif car plusieurs espèces présentes à proximité du site d'étude y sont probablement présentes. Néanmoins, cet état d'inventaire représente une bonne image des espèces actives lors des 2 phases d'inventaire comme en témoigne l'atteinte du plateau sur la courbe d'accumulation (Figure 2).

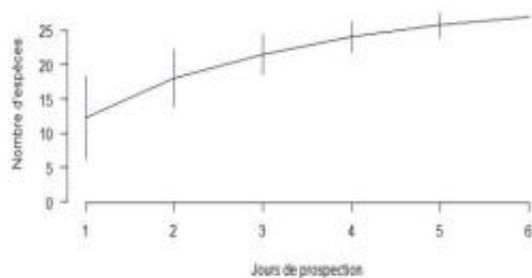


Figure 2 : Courbe d'accumulation des espèces d'amphibiens pour les 6 jours de prospection

Le cortège des espèces présentes est caractéristique d'une forêt en relativement bon état de conservation. On y retrouve aussi bien des espèces vraiment forestières (*Anomaloglossus baobatrachus*, *Allobates femoralis*, *Trachycephalus hadrocephus*, ...) que des espèces plutôt caractéristiques de milieux ouverts (*Scinax nebulosus*, *Boana punctata*, ...).

Aucune espèce représentative du cortège des espèces de reproduction explosive n'a été détectée sur la zone et aucune zone faisant penser à une mare temporaire n'a été trouvée sur la zone. Il est néanmoins probable que ces espèces y soient présentes.

Reptiles

Au total, 14 espèces de reptiles ont été détectées sur la zone (5 espèces de serpents, 9 espèces de lézards et 1 espèce de tortue Annexe 3 et 4) dont 2 espèces protégées avec habitat (*Cnemidophorus lemniscatus* espèce également déterminante de ZNIEFF et *Erythrolamprus cobella* illustrée en Figure 3) et une espèce protégée (*Platemys platycephala*).

Atteindre un inventaire exhaustif pour les reptiles nécessiterait un effort d'inventaire bien plus important et il est évident que d'autres espèces sont présentes sur le site.



Figure 3 : *Erythrolamprus cobella*, espèce protégée avec habitat, photographiée in situ dans la partie de mangrove au milieu de la zone d'étude.

Discussion

La zone de la crique Margot envisagée comme site de compensation est très clairement une zone ne présentant pas une naturalité de 100%. Elle est parcourue de nombreux layons, certains manifestement régulièrement empruntés et présente plusieurs zones d'abattis.

Néanmoins, elle présente un intérêt fort dans la préservation d'un corridor boisé dans cette zone soumise à une très forte pression anthropique. Le présent inventaire herpétologique, bien que non exhaustif, montre clairement que cette zone abrite une faune herpétologique caractéristique d'une forêt mature de l'Ouest Guyanais.

En complément des données herpétologiques, plusieurs données opportunistes de mammifères, oiseaux, odonates et rhopalocères ont été notées sur la zone. A noter en particulier l'observation d'un individu de chiroptère de l'espèce *Centronycteris maximiliani*, une espèce très rarement observée en Guyane. Avant cette observation d'un adulte posé contre en tronc (en position de repos diurne, Figure 4), seules quatre observations directes étaient recensées en Guyane. Les autres données (moins de 20) d'inventaires faisant appel à des méthodes acoustiques suggèrent que l'espèce est répartie de façon relativement homogène dans les forêts guyanaises.

Remerciements

Nous remercions Thomas Philip (Biotope) pour son accompagnement sur le terrain lors de la mission du mois de Juillet. Nous remercions Mr Alamijawari (EPFAG) pour son aide pour les accès terrain. Nous remercions Mme Pongo et Mr Anakaba pour nous avoir permis de traverser leur terrain pour accéder au site d'étude. Nous remercions finalement Clarisse Pettier et Noé Le Chanoine (Biotope) pour leur collaboration dans ce projet.

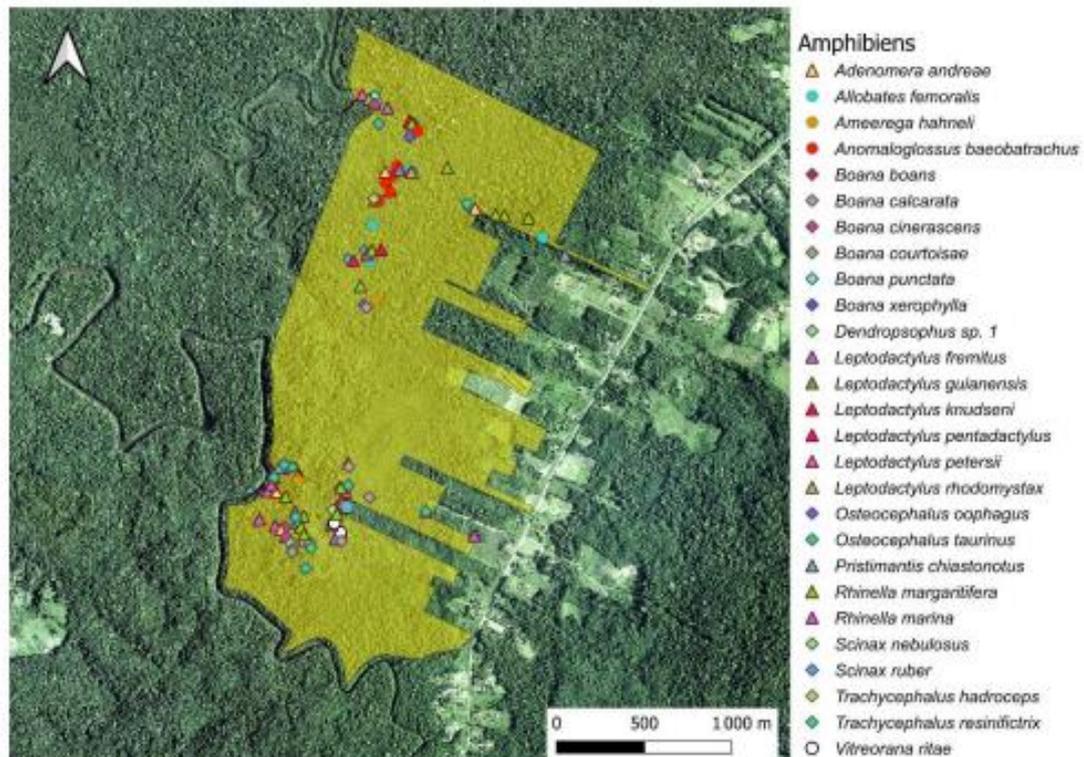


Figure 4 : Photographie in situ d'un individu de *Centronycteris maximiliani*

Annexe 1 : Amphibiens détectés par jour

Espèces	23-juil-23	24-juil-23	25-juil-23	26-juil-23	26-févr-24	27-févr-24
<i>Adenomera andreae</i>	1	1	1	1	1	
<i>Allobates femoralis</i>	1	1			1	
<i>Ameerega hahneli</i>	1	1	1	1		
<i>Anomaloglossus baeobatrachus</i>	1	1				
<i>Boana boans</i>					1	
<i>Boana calcarata</i>	1	1	1	1	1	
<i>Boana cinerascens</i>	1	1	1	1	1	1
<i>Boana courtoisae</i>			1	1		
<i>Boana punctata</i>						1
<i>Boana xerophylla</i>					1	
<i>Dendropsophus</i> sp. 1		1	1			1
<i>Leptodactylus fremitus</i>	1	1	1	1		
<i>Leptodactylus guianensis</i>					1	
<i>Leptodactylus knudseni</i>	1	1				
<i>Leptodactylus pentadactylus</i>	1	1	1			
<i>Leptodactylus petersii</i>		1	1	1	1	1
<i>Leptodactylus rhodomystax</i>	1	1				
<i>Osteocephalus oophagus</i>	1					1
<i>Osteocephalus taurinus</i>	1		1	1	1	1
<i>Pristimantis chiastonotus</i>	1		1			
<i>Rhinella margaritifera</i>	1	1	1	1	1	1
<i>Rhinella marina</i>			1		1	
<i>Scinax nebulosus</i>				1		
<i>Scinax ruber</i>		1				
<i>Trachycephalus hadrocephus</i>	1		1			
<i>Trachycephalus resinifictrix</i>			1	1		
<i>Vitreorana ritae</i>			1			

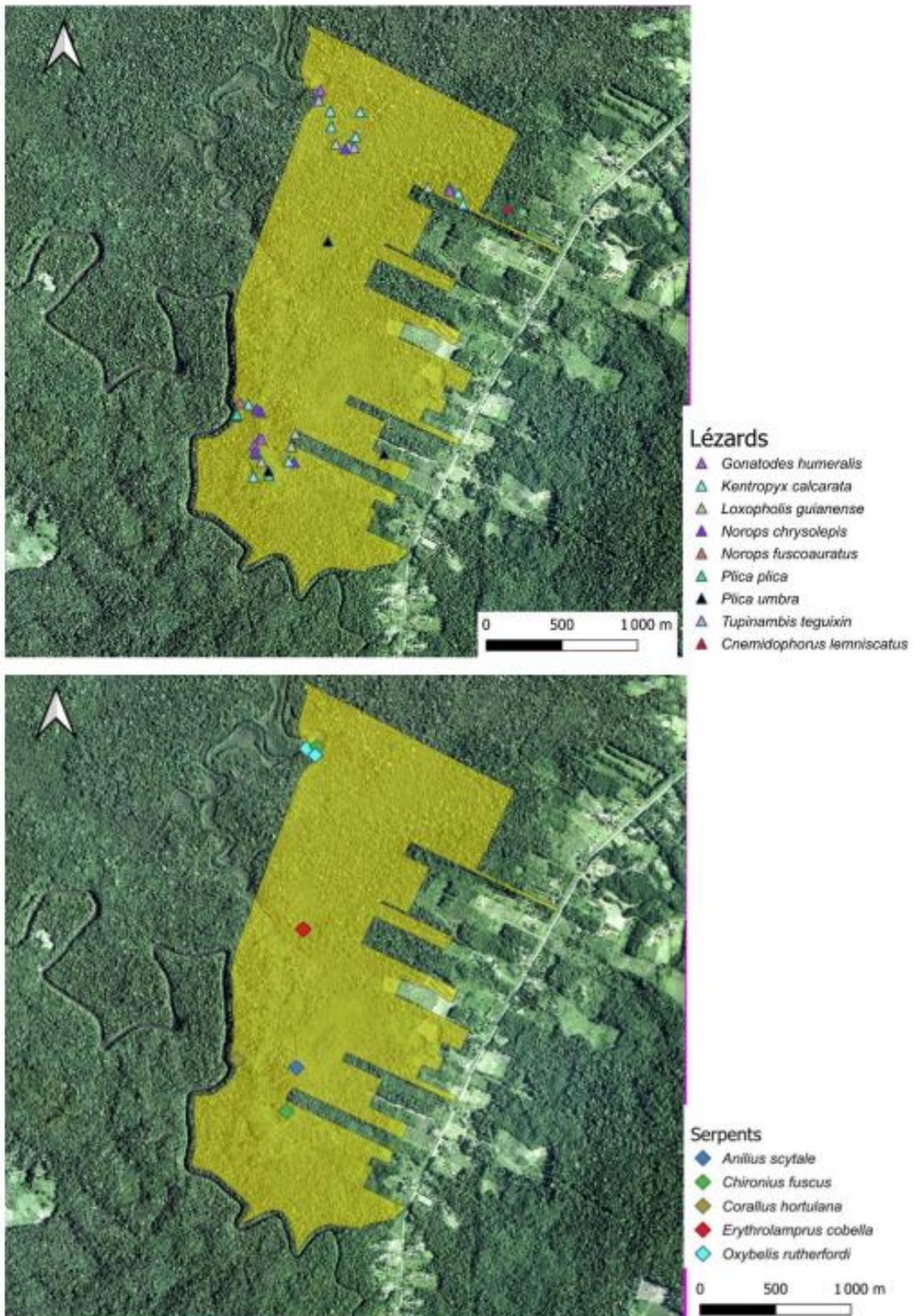
Annexe 2 : Cartographie des données d'amphibiens sur la zone d'étude (en jaune)



Annexe 3 : Reptiles détectés par jour

Espèces	23-juil-23	24-juil-23	25-juil-23	26-juil-23	26-févr-24	27-févr-24
<i>Anilius scytale</i>			1			
<i>Chironius fuscus</i>			1			1
<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>					1	1
<i>Corallus hortulana</i>					1	
<i>Erythrolamprus cobella</i>	1					
<i>Gonatodes humeralis</i>	1		1	1	1	1
<i>Kentropyx calcarata</i>	1	1	1	1		
<i>Loxopholis guianense</i>		1		1	1	1
<i>Norops chrysolepis</i>		1	1	1		
<i>Norops fuscoauratus</i>					1	
<i>Oxybelis rutherfordi</i>						1
<i>Platemys platycephala</i>	1					
<i>Plica plica</i>				1	1	
<i>Plica umbra</i>			1	1	1	
<i>Tupinambis teguixin</i>		1				

Annexe 4 : Cartographie des données de lézards et de serpents sur la zone d'étude (en jaune)



7

ANNEXE 9

LISTE DES ESPECES VEGETALES
CONTACTEES SUR LE SITE,

PIERRE SILLAND, 2018-2023

Espèces contactées en 2018-2019

LISTE BOTANIQUE EN LATIN							
	Famille	Genre	Espèces	Deuxième inventaire avril 2019	Espèces cultivées	Statut	Espèces exotiques
1.	Anacardiaceae	Mangifera	<i>indica</i>		x		x
2.	Anacardiaceae	Spondias	<i>mombin</i>	x			
3.	Anacardiaceae	Tapirira	<i>guianensis</i>	x			
4.	Annonaceae	Annona	<i>paludosa</i>	x			
5.	Annonaceae	annona	<i>sp</i>	x			
6.	Apocynaceae	Ambelania	<i>acida</i>				
7.	Apocynaceae	Bonafousia	<i>distachia</i>				
8.	Araceae	Diffenbachia	<i>Seguine</i>	x			
9.	Araceae	Dracontium	<i>asperum</i>	x			
10.	Araceae	Montrichardia	<i>arborescens</i>				
11.	Araceae	Spathiphyllum	<i>humboldtii</i>	x			
12.	Araceae	Syngonium	<i>podophyllum</i>				
13.	Araliaceae	Schefflera	<i>morotoni</i>				
14.	Arecaceae	Euterpe	<i>oleracea</i>	x			
15.	Arecaceae	elais	<i>guineensis</i>		X		X
16.	Arecaceae	Geonoma	<i>baculifera</i>				
17.	Arecaceae	Attalea	<i>maripa</i>				
18.	Arecaceae	Bactris	<i>maraja</i>				
19.	Arecaceae	Bactris	<i>simplicifrons</i>	x			
20.	Arecaceae	Astrocarium	<i>vulgare</i>				
21.	Arecaceae	Bactris	<i>campestris</i>				
22.	Arecaceae	Cocos	<i>nucifera</i>		x		x
23.	Arecaceae	Demoncus	<i>polyacanthos</i>				
24.	Arecaceae	Oenocarpus	<i>bacata</i>	x			
25.	Asteraceae	Sphagneticola	<i>trilobata</i>				
26.	Asteraceae	Clibadiume	<i>surinamense</i>				
27.	Asteraceae	Wuffia	<i>baccata</i>				
28.	Asteraceae	Rolandra	<i>fruticosa</i>				
29.	Asteraceae	Mikania	<i>trinitaria</i>				
30.	Asteraceae	Unxia	<i>camphorata</i>	x			
31.	Bignonaceae	Tabebuia	<i>insignis</i>	x			
32.	Boraginaceae	Tournefortia	<i>ulei</i>				
33.	Boraginaceae	Varonia	<i>tomentosa</i>				
34.	Bromeliaceae	Ananas	<i>X cultivars</i>	x	x		x
35.	Bromeliaceae	Disteganthus	<i>lateralis</i>	x		Déterminet ZNIEFF	
36.	Caesalpiniaceae	bauhinia	<i>sp</i>				
37.	Caesalpiniaceae	Senna	<i>multijuga</i>				
38.	Campanulaceae	Centropogon	<i>comutus</i>				
39.	Cecropiaceae	Cecropia	<i>scadophylla</i>				
40.	Cecropiaceae	Cecropia	<i>obtusa</i>				
41.	Cecropiaceae	Coussapoa	<i>latifolia</i>	x			

42.	Cecropiaceae	Pourouma	<i>villosa</i>				
43.	Chrysobalanaceae	Hirtella	<i>paniculata</i>				
44.	Chrysobalanaceae	Licania	<i>macrophylla</i>	x			
45.	Chrysobalanaceae	Parinari	<i>campestris</i>	x			
46.	Clusiaceae	Clusia	<i>sp</i>				
47.	Clusiaceae	Vismia	<i>cayennensis</i>				
48.	Clusiaceae	Vismia	<i>megaphylla</i>				
49.	Costaceae	Costus	<i>spiralis</i>				
50.	Cucurbitaceae		<i>sp</i>				
51.	Cucurbitaceae	Cucurbita	<i>mostacha</i>	x	x		x
52.	Cyclanthaceae	Cyclanthus	<i>bipartitus</i>	x			
53.	Cyclanthaceae	Evodianthus	<i>funifer</i>	x			
54.	Cyclanthaceae	Thoracocarpus	<i>bissectus</i>	x			
55.	Cyperaceae	Kyllinga	<i>polyphylla</i>				x
56.	Cyperaceae	Rhynchospora	<i>cephalotes</i>				
57.	Cyperaceae	Scleria	<i>secans</i>				
58.	Cyperaceae	Kyllinga	<i>brevifolia</i>				x
59.	Dilleniaceae	Dolioscarpus	<i>sp</i>				
60.	Dioscoreaceae	Dioscorea	<i>sp</i>				
61.	Ebenaceae	Diospyros	<i>guianensis</i>				
62.	Euphorbiaceae	Maprounea	<i>guianensis</i>				
63.	Euphorbiaceae	Croton	<i>matourensis</i>				
64.	Euphorbiaceae	Acalypha	<i>arvensis</i>				
65.	Euphorbiaceae	Alchornea	<i>fluviatilis</i>				Determinet ZNIEFF
66.	Euphorbiaceae	Alchorneopsis	<i>floribunda</i>				
67.	Euphorbiaceae	Hyeronima	<i>alchorneoides var alchorneoides</i>				
68.	Euphorbiaceae	Manihot	<i>esculenta</i>		x		
69.	Fabaceae	Dalbergia	<i>glauca</i>	x			
70.	Fabaceae	Desmodium	<i>adscendens</i>				
71.	Fabaceae	Dicorynia	<i>guianensis</i>	x			
72.	Fabaceae	Lonchocarpus	<i>chrysophyllus</i>				
73.	Fabaceae	Pterocarpus	<i>officinalis</i>				
74.	Fabaceae	Pueraria	<i>Montana var thomsonii</i>				x
75.	Fabaceae	Lonchocarpus	<i>chrysophyllus</i>				
76.	Gentianaceae	Coutoubea	<i>ramosa</i>				
77.	Heliconiaceae	Heliconia	<i>bihai</i>				
78.	Heliconiaceae	Heliconia	<i>psittacorum</i>				
79.	Heliconiaceae	Heliconia	<i>richardiana</i>	x			
80.	Hemodoraceae	Xiphibium	<i>caeruleum</i>				
81.	Lamiaceae	Hyptis	<i>atrorubens</i>				
82.	Lamiaceae	Hyptis	<i>lanceolata</i>				
83.	Lecythidaceae	Gustavia	<i>sp</i>	x			
84.	Lecythidaceae	Lecythis	<i>persistens subsp</i>				

			<i>persistens</i>			
85.	Lecythidaceae	Lecythis	<i>zabucajo</i>	x		
86.	Liliaceae	Hymenocallis	<i>tubiflora</i>			
87.	Loganiaceae	Strychnos	<i>cf tomentosa</i>	x		
88.	Malpighiaceae	Stigmaphyllon	<i>sinuatum</i>			
89.	Marantaceae	Ischnosiphon	<i>obliquus</i>			
90.	Marantaceae	Maranta	<i>sp</i>			
91.	Marcgraviaceae	Souroubea	<i>guianensis</i>	x		
92.	Melastomataceae	Henriettea	<i>succosa</i>			
93.	Melastomataceae	Miconia	<i>ciliata</i>			
94.	Melastomataceae	Bellucia	<i>grossularioides</i>			
95.	Melastomataceae	Loreya	<i>mespiloides</i>			
96.	Meliaceae	Cedrela	<i>odorata</i>			
97.	Mimosaceae	Acaia	<i>mangium</i>	x	Exotique à caractère envahissant avérée	x
98.	Mimosaceae	Inga	<i>virgultosa</i>			
99.	Mimosaceae	Inga	<i>pilosula</i>			
100.	Mimosaceae	Inga	<i>huberi</i>			
101.	Mimosaceae	Inga	<i>stipularis</i>			
102.	Mimosaceae	Balizia	<i>pedicellaris</i>			
103.	Mimosaceae	Mimosa	<i>myriadenia</i>			
104.	Mimosaceae	Mimosa	<i>pubica</i>			
105.	Mimosaceae	Mimosa	<i>pigra</i>			
106.	Moraceae	Fucus	<i>benjamina</i>			x
107.	Musaceae	Musa	<i>Paradisica X</i>		x	x
108.	Myristicaceae	Virola	<i>sebifera</i>	x		
109.	Myristicaceae	Virola	<i>surinamensis</i>			
110.	Myrtaceae	Melaleuca	<i>alternifolia</i>		Exotique à caractère envahissant avérée	x
111.						
112.	Myrtaceae	Calycorectes	<i>bergii</i>	x		
113.	Olacaceae	Heisteria	<i>cauliflora</i>	x		
114.	Olacaceae	Ptychopetalum	<i>olacoides</i>			
115.	Onagraceae	Ludwigia	<i>nervosa</i>			
116.	Orchidaceae	Palmorchis	<i>prospectorum</i>	x		
117.	Orchidaceae	Vanilla	<i>cf guianensis</i>	x	Déterminé ZNIEFF	
118.	Orchidaceae	Vanilla	<i>cf planifolia</i>	x		
119.	Passifloraceae	Passiflora	<i>foetida var hispida</i>			
120.	Piperaceae	Piper	<i>aduncum</i>	x		
121.	Piperaceae	Piper	<i>marginatum</i>	x		
122.	Piperaceae	Piper	<i>sp</i>	x		
123.	Poaceae	Panicum	<i>maximum</i>			x
124.	Poaceae	Bracharia	<i>umbelata</i>			x

125.	Poaceae	saccharum	<i>officinarum</i>		x		x
126.	Poaceae	Andropogon	<i>bicornis</i>				
127.	Poaceae	Pariaria	<i>campestris</i>				
128.	Poaceae	Panicum	<i>pilosum</i>				
129.	Poaceae	Paspalum	<i>plicatulum</i>				
130.	Poaceae	Ichnanthus	<i>tenuis</i>				
131.	Poaceae	Homoleptis	<i>aturensis</i>				
132.	Poaceae	Imperata	<i>contracta</i>				
133.	Poaceae	Cymbopogon	<i>sp</i>	x	x		x
134.	Poaceae	zea	<i>mays</i>	x	x		x
135.	Polygalaceae	Securidaca	<i>sp</i>	x			
136.	Rapateaceae	Spathanthus	<i>unilateralis</i>	x			
137.	Rubiaceae	Palicourea	<i>crocea</i>				
138.	Rubiaceae	psychotria	<i>mapourioides</i>	x			
139.	Rubiaceae	Isrtia	<i>coccinea</i>				
140.	Rubiaceae	Cocosypselum	<i>guianens</i>				
141.	Rubiaceae	Sabicea	<i>cinerea</i>				
142.	Rubiaceae	Spermacos	<i>latifolia</i>				
143.	Rubiaceae	Spermacos	<i>verticillata</i>				
144.	Rubiaceae	Genipa	<i>spruceana</i>				
145.	Rubiaceae	Uncaria	<i>guianensis</i>				
146.	Sapindaceae	Matayaba	<i>opaca</i>	x		Determinet ZNIEFF	
147.	Sapindaceae	Nephelium	<i>lappaceum</i>				
148.	Scrophulariaceae	Achetaria	<i>guianensis</i>				
149.	Siparunaceae	Siparuna	<i>poepigii</i>				
150.	Smilacaceae	Smilax	<i>siphilitica</i>	x			
151.	Solanaceae	Solanum	<i>rugosum</i>				
152.	Solanaceae	Physalis	<i>angulata</i>	x			
153.	Strelitziaceae	Phenakospermum	<i>guyanense</i>				
154.	Ulmaceae	Trema	<i>micrantha</i>	x			
155.	Verbenaceae	Lantana	<i>camara</i>				
156.	Verbenaceae	Stachytarpheta	<i>jamaicensis</i>				
157.	Vitaceae	Cissus	<i>erosa</i>	x			
158.	Vochysiaceae	Qualea	<i>caerulea</i>				
159.	Zingiberaceae	Zingiber	<i>zerumbet</i>		x		x
160.	Zingiberaceae	Alpinia	<i>galanga</i>		x		x
161.	Cyatheaceae	Cyathea	<i>macrocarpa</i>	x		Determinet ZNIEFF	

Espèces contactées en 2019-2020

TERRAIN	TAXONOME		DESCRPTIF		Habitat					
	FAMILLE	Genre espèce	Type biologique	Statut	Abondance	Ripicole	Marécage	Fila	Secondaire	Rudéral
jan	ACANTHACEAE	Justicia sp.	Herbacée	inconnu	x				x	
jan	ACANTHACEAE	Mendoncia sp.	Liane herbacée	inconnu	xx			x	x	
nov	ADIANTACEAE	Adiantum Cf. cajennense	Fougère	néant	xx	x	x	x	x	
nov-jan	AMARYLLIDACEAE	Hymenocallis tubiflora	Herbacée	néant	xx	x	x			
nov	ANACARDIACEAE	Mangifera indica	Arbre	néant	x			x	x	x
nov	ANACARDIACEAE	Tapira guianensis	Arbre	néant	xx				x	x
nov-jan	ANNONACEAE	Anaxagorea dolichocarpa	Arbuste	néant	xxx		x	x		
jan	ANNONACEAE	Duguetia calycina	Arbuste	néant	xx			x	x	
jan	ANNONACEAE	Guatteria scandens	Arbuste	néant	xx			x		
nov-jan	APOCYNACEAE	Couma guianensis	Arbre	néant	xx			x	x	x
jan	APOCYNACEAE	Lacmellea aculeata	Arbre	néant	xx			x	x	
nov	APOCYNACEAE	Tabernaemontana undulata	Petit arbre	néant	xxx		x	x		
nov	ARACEAE	Dieffenbachia paludicola	Herbacée	néant	xx	x	x			
nov	ARACEAE	Dieffenbachia seguine	Herbacée	patrimoniales	xxx		x	x	x	x
nov-jan	ARACEAE	Dracontium polyphyllum	Herbacée	néant						
nov	ARACEAE	Montrichardia arborescens	Herbacée	néant	xx	x	x			
nov-jan	ARACEAE	Phiodendron brevispathum	Liane herbacée	ZNEFF, patrimoniales	xx		x			
jan	ARACEAE	Phiodendron fragrantissimum	Herbacée hémiphyte	néant	xx		x	x	x	x
jan	ARACEAE	Phiodendron insigne	Herbacée hémiphyte	néant	xxx	x	x	x	x	x
nov	ARACEAE	Phiodendron melinonii	Herbacée hémiphyte	néant	xx	x	x	x	x	x
jan	ARACEAE	Phiodendron omatum	Herbacée hémiphyte	néant	xx	x	x	x	x	x
jan	ARACEAE	Spathiphyllum humboldtii	Herbacée	néant	xx		x			
nov	ARECACEAE	Astrocaryum paramaca	Palmier	patrimoniales	xxx			x	x	
nov	ARECACEAE	Astrocaryum vulgare	Palmier	néant	x			x	x	
nov	ARECACEAE	Attalea maripa	Grand palmier	néant	xxx			x	x	x
nov-jan	ARECACEAE	Bactris acanthocarpoides	Palmier	néant	x			x		
nov	ARECACEAE	Bactris gastoniana	Petit palmier	néant	x			x		
jan	ARECACEAE	Bactris maraja	Petit palmier	néant	xx		x	x		
nov	ARECACEAE	Bactris oligocarpa	Petit palmier	néant	x			x		
nov	ARECACEAE	Bactris simplicifrons	Petit palmier	néant	xx			x		
nov	ARECACEAE	Desmoncus parvulus	Palmier lianescent	néant	xxx		x	x	x	x
jan	ARECACEAE	Desmoncus polyacanthos	Palmier lianescent	néant	x			x	x	
nov-jan	ARECACEAE	Euterpe oleracea	Palmier	néant	xxx		x	x	x	
nov	ARECACEAE	Geonoma baculifera	Petit palmier	néant	x		x			
jan	ARECACEAE	Geonoma maxima	Palmier	néant	x			x		
nov	ARECACEAE	Mauritia flexuosa	grand palmier	néant	x		x			
nov	ASTERACEAE	Chromolaena odorata	Herbacée	néant	xx				x	x
nov	ASTERACEAE	Rolandra fruticosa	Herbacée	néant	xx				x	x
nov	BIGNONIACEAE	Jacaranda copaia	Arbre	néant	xxx		x	x	x	x
jan	BIGNONIACEAE	Tabebuia insignis	Arbre	néant	x		x			
jan	BROMELIACEAE	Aechmea mertensii	Herbacée épiphyte	néant	x		x			
nov	BROMELIACEAE	Ananas comosus	Herbacée	cultivars	x				x	x
nov-jan	BROMELIACEAE	Disteganthus lateralis	Herbacée	ZNEFF	x			x		
jan	BROMELIACEAE	Guzmania lingulata	Herbacée	néant	x		x			
jan	BROMELIACEAE	Pitcairnia caricifolia	Herbacée épiphyte	ZNEFF, patrimoniales	x		x			
nov	BROMELIACEAE	Tillandsia tenuifolia	Herbacée épiphyte	néant	xx	x	x	x	x	
jan	BROMELIACEAE	Vriesea splendens	Herbacée épiphyte	néant	xx		x	x		
jan	CACTACEAE	Epiphyllum phyllanthus	Herbacée épiphyte	néant	x				x	
nov-jan	CHRYSOBALANACEAE	Parinari campestris	Arbre	néant	xx		x	x	x	
nov	CLUSIACEAE	Clusia palmicida	Arbre hémiphyte	néant	xx			x	x	x
nov	CLUSIACEAE	Symphonia globulifera	Arbre	néant	xxx		x	x	x	
jan	CLUSIACEAE	Tovomita sp.	Arbre	inconnu	xx			x	x	
jan	COMMELINACEAE	Buforrestia candolleana	Herbacée	néant	x			x		
nov	CONVOLVULACEAE	Ipomoea sp.	Liane herbacée	inconnu	xxx	x	x	x	x	x
nov	CONVOLVULACEAE	Maripa scandens	Liane ligneuse	néant	x		x			
nov	CORDIACEAE	Cordia Cf. sprucei	Petit arbre	néant	x					x
nov	CUCURBITACEAE	Cayaponia selysioides	Liane herbacée	néant	x		x			
jan	CYCLANTHACEAE	Cyclanthus bipartitus	Herbacée	néant	xx		x	x	x	

TERRAIN	TAXONOME		DESCRPTIF			Habitat				
	FAMILLE	Genre espèce	Type biologique	Statut	Abondance	Ripicole	Marécage	Plat	Secondaire	Rudéral
nov	CYCLANTHACEAE	<i>Ludovia lancifolia</i>	Arbre hémépiphyte	néant	xxx	x	x	x	x	
nov	CYCLANTHACEAE	sp.	Herbacée	inconnu	xxx	x	x	x	x	
nov	CYPERACEAE	<i>Becquerelia cymosa</i>	Herbacée	néant	x	x				
jan	CYPERACEAE	<i>Diplasia karatifolia</i>	Herbacée	néant	x			x		
nov	CYPERACEAE	<i>Hypolytrum jenmanii</i>	Herbacée	néant	xxx	x	x	x	x	
jan	CYPERACEAE	<i>Hypolytrum longifolium subsp.</i>	Herbacée	néant	x	x				
nov	CYPERACEAE	<i>Scleria secans</i>	Herbacée	néant	xxx	x	x	x	x	
nov	DILLENAEAE	<i>Davilla</i> sp.	Liane ligneuse	inconnu	xxx	x	x	x	x	
nov	DILLENAEAE	<i>Dollicarpus</i> sp.	Liane ligneuse	inconnu	xxx	x	x	x	x	
nov	DIOSCOREACEAE	<i>Dioscorea</i> sp.	Liane herbacée	inconnu	x				x	x
jan	ELAEOCARPACEAE	<i>Sloanea</i> sp.	Arbre	inconnu	x			x	x	
nov	EUPHORBIAEAE	<i>Conceveiba</i> sp.	Arbre	néant	xxx	x	x	x	x	
jan	EUPHORBIAEAE	<i>Hevea</i> sp.	Arbre	néant	x			x	x	
jan	EUPHORBIAEAE	<i>Maprounea guianensis</i>	Arbuste	néant	xx			x	x	x
jan	EUPHORBIAEAE	<i>Sagotia racemosa</i>	Arbre	néant	xx	x	x			
nov	FABACEAE	<i>Abarema jupunba</i>	Arbre	néant	xx			x	x	x
nov	FABACEAE	<i>Bauhinia</i> sp.	Liane ligneuse	inconnu	xxx	x	x	x	x	
nov	FABACEAE	<i>Daibergeria monetaria</i>	Liane ligneuse	néant	x	x	x			
nov	FABACEAE	<i>Dicorynia guianensis</i>	Arbre	ZNEFF	xxx			x	x	
nov	FABACEAE	<i>Eperua falcata</i>	Arbre	néant	xxx	x	x	x	x	
nov	FABACEAE	<i>Inga heterophylla</i>	Arbuste	ZNEFF	xxx	x	x	x		
nov	FABACEAE	<i>Inga stipularis</i>	Arbre	néant	xx	x	x	x		
nov-jan	FABACEAE	<i>Lonchocarpus chrysophyllus</i>	Liane ligneuse	néant	xx	x	x	x	x	
nov	FABACEAE	<i>Macrobium bifolium</i>	Arbre	néant	xx	x	x			
nov	FABACEAE	<i>Mimosa pudica</i>	Herbacée	néant	xxx				x	x
nov	FABACEAE	<i>Ormosia coutinhol</i>	Arbre	néant	x	x	x			
nov	FABACEAE	<i>Parkia pendula</i>	Arbre	néant	x			x		
nov	FABACEAE	<i>Pterocarpus Cf. officinalis</i>	Arbre	néant	xxx	x	x			
nov	FABACEAE	<i>Tachigali melinonii</i>	Arbre	néant	xx			x	x	x
nov	FABACEAE	<i>Vatairea guianensis</i>	Arbre	néant	x	x				
nov	FABACEAE	<i>Vouacapoua americana</i>	Arbre	patrimoniales	x			x		
nov	GENTIANACEAE	<i>Chelonanthus alatus</i>	Herbacée	néant	xx				x	x
nov-jan	GENTIANACEAE	<i>Potalia amara</i>	Arbrisseau	néant	xx			x	x	
jan	GESNERIACEAE	<i>Paradrymonia campostyla</i>	Herbacée épiphyte	néant	x	x				
nov-jan	GOUPIACEAE	<i>Goupia glabra</i>	Arbre	néant	xxx			x	x	x
nov	HELICONIACEAE	<i>Heliconia acuminata</i>	Herbacée	néant	xxx	x	x	x	x	
nov	HELICONIACEAE	<i>Heliconia psittacorum</i>	Herbacée	néant	xx			x	x	
jan	HELICONIACEAE	<i>Heliconia richardiana</i>	Herbacée	néant	xxx	x	x	x		
nov	HYPERICACEAE	<i>Vismia latifolia</i>	Arbre	néant	xxx				x	x
nov	HYPERICACEAE	<i>Vismia macrophylla</i>	Arbre	néant	xx				x	x
nov	LAMIACEAE	<i>Hyptis atrorubens</i>	Herbacée	néant	xx					x
nov	LAURACEAE	<i>Aniba Cf. guianensis</i>	Arbre	néant	xx	x	x	x		
jan	LECYTHIDACEAE	<i>Couratari guianensis</i>	Arbre	patrimoniales	x			x		
jan	LECYTHIDACEAE	<i>Gustavia hexapetala</i>	Arbuste	néant	xx			x	x	
nov	LECYTHIDACEAE	<i>Gustavia</i> sp.	Arbuste	néant	xxx	x	x	x		
jan	LECYTHIDACEAE	<i>Lecythis zabucajo</i>	Arbre	néant	x			x		
nov	LOGANIACEAE	<i>Spigelia anthelmia</i>	Herbacée	néant	x					x
nov	LOGANIACEAE	<i>Strychnos erichsonii</i>	Liane ligneuse	néant	x			x		
nov	LOGANIACEAE	<i>Strychnos glabra</i>	Liane ligneuse	néant	x			x		
nov	LOGANIACEAE	<i>Strychnos medeola</i>	Liane ligneuse	néant	x			x		
nov	LYGODIACEAE	<i>Lygodium volubile</i>	Liane ligneuse	néant	x					
jan	MALVACEAE	<i>Eriotheca globosa</i>	Arbre	néant	x	x	x	x		
jan	MALVACEAE	<i>Lueheopsis rosea</i>	Arbuste	néant	x			x		
nov	MALVACEAE	<i>Pachira aquatica</i>	Arbre	néant	xx	x	x			
jan	MARANTACEAE	<i>Calathea elliptica</i>	Herbacée	néant	xx	x				
jan	MARANTACEAE	<i>Ischnosiphon obliquus</i>	Herbacée	néant	xxx	x	x	x		
nov	MARANTACEAE	<i>Ischnosiphon puberulus</i>	Herbacée	néant	xx	x	x	x		
nov	MARANTACEAE	<i>Ischnosiphon</i> sp.	Herbacée	inconnu	xxx	x	x	x	x	
jan	MARANTACEAE	<i>Monotagma plurispicatum</i>	Herbacée	inconnu	xxx	x	x	x		
jan	MARANTACEAE	<i>Monotagma spicatum</i>	Herbacée	néant	xxx	x	x	x		

TERRAIN	TAXONOME		DESCRIPTIF			Habitat					
	FAMILLE	Genre espèce	Type biologique	Statut	Abondance	Ripicole	Marécage	Flut	Secondaire	Rudéral	
jan	MARCGRAVIACEAE	Norantea guianensis	Arbre hémiphyte	néant	x			x			
jan	MELASTOMATACEAE	Aciotis purpurascens	Arbuste	néant	xx	x			x		
nov-jan	MELASTOMATACEAE	Clidemia conglomerata	Arbuste	néant	xx		x	x	x		
nov-jan	MELASTOMATACEAE	Clidemia epiphytica	Liane ligneuse	ZNEFF	x	x					
nov	MELASTOMATACEAE	Henriettea sp.	Arbuste	néant	xxx				x	x	
nov-jan	MELASTOMATACEAE	Maieta guianensis	Arbuste	néant	xxx	x	x	x			
jan	MELASTOMATACEAE	Miconia ceramicarpa	Arbuste	néant	x		x	x			
nov	MELIACEAE	Carapa guianensis	Arbre	néant	xxx	x	x	x			
nov	MORACEAE	Clarisia ilicifolia	Arbuste	néant	x			x			
jan	MYRISTICACEAE	Viola sebifera	Arbre	néant	xx			x	x		
nov	MYRISTICACEAE	Viola surinamensis	Arbre	néant	xxx	x	x	x	x		
nov	MYRTACEAE	Calycorectes bergii	Arbuste	néant	x	x					
nov	MYRTACEAE	Calycorectes grandifolius	Arbuste	néant	x	x	x				
nov	NYCTAGINACEAE	Neea floribunda	Arbuste	néant	x			x			
jan	NYMPHAEACEAE	Nymphaea pulchella ou rudgei	Herbacée aquatique	ZNEFF ou exotique	x	x	x				
nov	OCHNACEAE	Lacunaria jenmanii	Arbre	néant	xx			x	x		
nov	OCHNACEAE	Sauvagesia erecta	Herbacée	néant	xx					x	
nov-jan	OLACACEAE	Heisteria cauliflora	Arbuste	néant	xx	x	x	x			
jan	ORCHIDACEAE	Dichaea rendlei	Herbacée épiphyte	patrimoine	x	x					
nov-jan	ORCHIDACEAE	Palmorchis prospectorum	Herbacée	ZNEFF, patrimoniale	xxx	x					
nov	ORCHIDACEAE	Vanilla guianensis ou mexicana	Liane herbacée	ZNEFF ou patrimoniale	x	x					
jan	ORCHIDACEAE	Vanilla sp.	Liane herbacée	inconnu	x	x					
jan	PASSIFLORACEAE	Passiflora coccinea	Liane herbacée	néant	xx				x	x	
nov	PIPERACEAE	Piper insipiens	Arbrisseau	inconnu	x	x					
jan	PIPERACEAE	Piper sp.	Arbrisseau	inconnu	xx	x	x				
nov	POACEAE	Andropogon bicornis	Herbacée	néant	xxx				x		
nov	POACEAE	Brachiaria umbellata	Herbacée	exotique envahissante	x					x	
nov-jan	POACEAE	Ichnanthus panicoides	Herbacée	néant	xxx	x	x	x	x		
nov	POACEAE	Ichnanthus tenuis	Herbacée	néant	x	x			x	x	
nov	POACEAE	Panicum pilosum	Herbacée	néant	xx	x	x	x	x		
jan	POACEAE	Panicum stoloniferum	Herbacée	néant	x	x			x		
nov	POACEAE	Pariana campestris	Herbacée	néant	xxx			x	x	x	
nov	POACEAE	Pariana radiceiflora	Herbacée	néant	xx	x	x	x			
nov	POLYGONACEAE	Coccoloba sp.	Arbuste sarmenteux	inconnu	xxx	x	x	x			
nov	POLYPODIACEAE	Microgramma reptans	Herbacée hémiphyte	néant	xxx	x	x	x			
nov	RAPATEACEAE	Rapatea sp.	Herbacée	inconnu	xx	x					
nov-jan	RAPATEACEAE	Spathanthus unilateralis	Herbacée	néant	xx	x					
nov	RHIZOPHORACEAE	Cassipourea guianensis	Arbuste	néant	xx	x	x				
nov	RUBIACEAE	Coccocypselum guianense	Herbacée	néant	xxx	x	x	x	x		
nov	RUBIACEAE	Duroia aquatica	Arbre	néant	xx			x	x		
jan	RUBIACEAE	Hillia parasitica	Herbacée épiphyte	ZNEFF	x	x					
nov	RUBIACEAE	Ixora ferrea	Arbrisseau	néant	xx			x			
jan	RUBIACEAE	Palicourea longiflora	Arbuste	néant	xx			x	x		
nov-jan	RUBIACEAE	Palicourea sp.	Arbre	inconnu	x			x	x		
nov	RUBIACEAE	Palicourea tomentosa	Arbuste	néant	x			x	x		
jan	RUBIACEAE	Psychotria apoda	Arbuste	néant	xxx	x	x	x			
nov	RUBIACEAE	Sabicea cinerea	Liane herbacée	néant	xx				x	x	
nov	RUBIACEAE	Spermacoce capitata	herbacée	néant	xx				x	x	
nov	RUBIACEAE	Spermacoce verticillata	Herbacée	néant	xx				x	x	
jan	RUTACEAE	Ticorea longiflora	Arbuste	néant	x	x					
nov	SELAGINELLACEAE	Selaginella Cf. parkeri	Fougère	néant	x				x	x	
nov	SIPARUNACEAE	Siparuna decipiens	Arbuste	néant	x			x			
jan	SIPARUNACEAE	Siparuna guianensis	Arbuste	néant	xxx				x	x	
nov	SMLACACEAE	Smlax Cf. syphilitica	Liane ligneuse	néant	xx	x	x	x			
jan	SMLACACEAE	Smlax syphilitica	Liane ligneuse	néant	xx	x	x	x			
nov	SOLANACEAE	Solanum sp.	Herbacée	néant	x				x	x	
nov-jan	STRELITZIACEAE	Phenakospermum guyanense	Herbacée	néant	xxx	x	x	x	x		
nov	URTICACEAE	Cecropia sp.	Arbre	inconnu	xxx			x	x	x	
nov	URTICACEAE	Pourouma sp.	Arbre	inconnu	xxx	x	x	x			
nov	VIOLACEAE	Paypayrola guianensis	Arbuste	néant	xxx			x	x		
nov	VOCHYSIACEAE	Qualea cf. rosea	Arbre	ZNEFF	xx			x	x		

Espèces contactées en 2021

Fréquence : + peu fréquent, ++ fréquent, +++ très fréquent

Famille	Genre espèce	Habitat	Abondance
Acanthaceae	Justicia sp	Forêt marécageuse perturbée, Forêt ripicole	x
Acanthaceae	Lepidagathis alopecuroidea	Forêt ripicole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Amaranthaceae	Amaranthus dubius	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Amaryllidaceae	Hymenocallis tubiflora	Forêt marécageuse perturbée, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Anacardiaceae	Mangifera indica	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Annonaceae	Anaxagorea dolichocarpa	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xxx
Annonaceae	Annona paludosa	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx
Annonaceae	Rollinia exsucca	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Annonaceae	Xylopia nitida	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx
Apocynaceae	Ambelania acida	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	x
Apocynaceae	Aspidosperma oblongum	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Apocynaceae	Couma guianensis	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Apocynaceae	Tabernaemontana heterophylla	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Apocynaceae	Tabernaemontana undulata	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Araceae	Anthurium sagittatum	Forêt marécageuse perturbée, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Araceae	Caladium bicolor	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Araceae	Dieffenbachia seguine	Forêt marécageuse perturbée, Zone ouverte rudérale et agricole	x
Araceae	Dracontium polyphyllum	Forêt marécageuse perturbée, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Araceae	Monstera adansonii subsp. Blanchettii	Forêt marécageuse perturbée, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Araceae	Montrichardia arborescens	Forêt ripicole	xx
Araceae	Philodendron aff megalophyllum	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Araceae	Philodendron brevispathum	Forêt marécageuse perturbée, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Araceae	Philodendron fragrantissimum	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Araceae	Philodendron linnaei	Forêt marécageuse perturbée, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Araceae	Philodendron squamiferum	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Araceae	Syngonium angustatum	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Araliaceae	Schefflera morototoni	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xxx
Arecaceae	Astrocaryum paramaca	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xxx
Arecaceae	Astrocaryum vulgare	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Arecaceae	Attalea maripa	Forêt marécageuse perturbée, Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xxx
Arecaceae	Attalea sp	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Arecaceae	Bactris acanthocarpoides	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Arecaceae	Bactris elegans	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Arecaceae	Bactris maraja	Forêt marécageuse perturbée	x
Arecaceae	Bactris oligocarpa	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Arecaceae	Bactris simplicifrons	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x

Famille	Genre espèce	Habitat	Abondance
Arecaceae	<i>Cocos nucifera</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Arecaceae	<i>Desmoncus parvulus</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Arecaceae	<i>Elaeis guineensis</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Arecaceae	<i>Euterpe oleracea</i>	Forêt marécageuse perturbée, Forêt ripicole, Zone ouverte rudérale et agricole	xxx
Arecaceae	<i>Geonoma baculifera</i>	Forêt marécageuse perturbée	xx
Arecaceae	<i>Hyospathe cf elegans</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Arecaceae	<i>Socratea exorrhiza</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Asparagaceae	<i>Sansevieria trifasciata</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Asteraceae	<i>Chromolaena odorata</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Asteraceae	<i>Erigeron cf canadensis</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Asteraceae	<i>Rolandra fruticosa</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xx
Asteraceae	<i>Sphagneticola trilobata</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Asteraceae	<i>Struchium sparganophorum</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Asteraceae	<i>Tilesia baccata</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xx
Bignoniaceae	<i>Handroanthus serratifolius</i>	Forêt marécageuse perturbée	x
Bignoniaceae	<i>Jacaranda copaia</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xxx
Bromeliaceae	<i>Aechmea mertensii</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Bromeliaceae	<i>Ananas comosus</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx
Cannabaceae	<i>Trema micrantha</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xx
Casuarinaceae	<i>Casuarina equisetifolia</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Clusiaceae	<i>Clusia grandiflora</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Clusiaceae	<i>Symphonia globulifera</i>	Forêt marécageuse perturbée, Forêt ripicole	xxx
Commelinaceae	<i>Buforrestia candolleana</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Cordiaceae	<i>Cordia fulva</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Cordiaceae	<i>Cordia laevifrons</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Cordiaceae	<i>Cordia nodosa</i>	Forêt marécageuse perturbée, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Cordiaceae	<i>Varronia schomburgkii</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Costaceae	<i>Chamaecostus congestiflorus</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Costaceae	<i>Costus arabicus</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Costaceae	<i>Costus spiralis</i> var. <i>spiralis</i>	Forêt marécageuse perturbée, Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Cucurbitaceae	<i>Gurania cf reticulata</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Cyclanthaceae	<i>Evodianthus funifer</i>	Forêt marécageuse perturbée, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xxx
Cyperaceae	<i>Bisboeckelera</i> sp	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Cyperaceae	<i>Cyperus luzulae</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Cyperaceae	<i>Cyperus odoratus</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Cyperaceae	<i>Diplasia karatifolia</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Cyperaceae	<i>Fuirena umbellata</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xx
Cyperaceae	<i>Scleria secans</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xx
Dichapetalaceae	<i>Tapura cf amazonica</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Dilleniaceae	<i>Davilla nitida</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea altissima</i>	Forêt marécageuse perturbée, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole, Zone ouverte rudérale et agricole	x
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea trifida</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Eriocaulaceae	<i>Tonina fluviatilis</i>	Forêt ripicole	x
Erythroxylaceae	<i>Erythroxylum citrifolium</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Euphorbiaceae	<i>Conceveiba guianensis</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx

Famille	Genre espèce	Habitat	Abondance
Euphorbiaceae	<i>Croton matourensis</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xxx
Euphorbiaceae	<i>Manihot esculenta</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	xxx
Euphorbiaceae	<i>Maprounea guianensis</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	x
Fabaceae	<i>Acacia mangium</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Fabaceae	<i>Bauhinia</i> sp	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Fabaceae	<i>Desmodium barbatum</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xx
Fabaceae	<i>Dicorynia guianensis</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Fabaceae	<i>Eperua falcata</i>	Forêt marécageuse perturbée, Forêt ripicole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Fabaceae	<i>Hymenolobium excelsum</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Fabaceae	<i>Inga alba</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Fabaceae	<i>Inga heterophylla</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx
Fabaceae	<i>Inga stipularis</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx
Fabaceae	<i>Machaerium altiscandens</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Fabaceae	<i>Machaerium polyphyllum</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Fabaceae	<i>Mimosa myriadenia</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx
Fabaceae	<i>Mimosa pudica</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xxx
Fabaceae	<i>Ormosia coutinhoi</i>	Forêt marécageuse perturbée	xx
Fabaceae	<i>Pterocarpus officinalis</i>	Forêt marécageuse perturbée, Forêt ripicole	xxx
Fabaceae	<i>Senna multijuga</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	x
Fabaceae	<i>Swartzia panacoco</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx
Fabaceae	<i>Tachigali amplifolia</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Fabaceae	<i>Tachigali melinonii</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Gentianaceae	<i>Helia alata</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Haemodoraceae	<i>Xiphidium caeruleum</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Heliconiaceae	<i>Heliconia acuminata</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Heliconiaceae	<i>Heliconia bihai</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx
Heliconiaceae	<i>Heliconia richardiana</i>	Forêt marécageuse perturbée	xx
Hypericaceae	<i>Vismia cayennensis</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xxx
Hypericaceae	<i>Vismia macrophylla</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx
Lamiaceae	<i>Hyptis atrorubens</i>	Forêt ripicole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xx
Lecythidaceae	<i>Corythophora amapaensis</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Lecythidaceae	<i>Gustavia augusta</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Loganiaceae	<i>Strychnos guianensis</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Loganiaceae	<i>Strychnos</i> sp	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Loganiaceae	<i>Strychnos tomentosa</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Malpighiaceae	<i>Stigmaphyllon</i> sp	Forêt marécageuse perturbée, Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xxx
Malvaceae	<i>Abelmoschus esculentus</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Malvaceae	<i>Apeiba</i> cf <i>glabra</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xx
Malvaceae	<i>Sterculia puriens</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Marantaceae	<i>Calathea elliptica</i>	Forêt marécageuse perturbée, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Marantaceae	<i>Monotagma spicatum</i>	Forêt marécageuse perturbée	xxx
Melastomataceae	<i>Adelobotrys adscendens</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Melastomataceae	<i>Clidemia rubra</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	xx

Famille	Genre espèce	Habitat	Abondance
Melastomataceae	<i>Henriettea succosa</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xxx
Melastomataceae	<i>Loreya mespiloides</i>	Forêt marécageuse perturbée, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx
Melastomataceae	<i>Miconia ciliata</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx
Melastomataceae	<i>Miconia mayeta</i>	Forêt marécageuse perturbée	xx
Meliaceae	<i>Carapa guianensis</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Moraceae	<i>Bagassa guianensis</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, rudéral et agricole	xx
Moraceae	<i>Ficus nymphaeifolia</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Moraceae	<i>Helicostylis tomentosa</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Moraceae	<i>Perebea guianensis</i> subsp <i>guianensis</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Musaceae	<i>Musa × paradisiaca</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Myristicaceae	<i>Iryanthera hostmannii</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Myristicaceae	<i>Virola sebifera</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Nymphaeaceae	<i>Nymphaea glandulifera</i>	Forêt ripicole	xx
Ochnaceae	<i>Lacunaria jenmanii</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Ochnaceae	<i>Sauvagesia erecta</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xx
Ochnaceae	<i>Touroulia guianensis</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Olacaceae	<i>Heisteria cauliflora</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Onagraceae	<i>Ludwigia affinis</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Orchidaceae	<i>Cyrtopodium andersonii</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Orchidaceae	<i>Palmorchis prospectorum</i>	Forêt marécageuse perturbée	x
Orchidaceae	<i>Vanilla</i> sp	Forêt marécageuse perturbée,	x
Passifloraceae	<i>Passiflora auriculata</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Passifloraceae	<i>Passiflora vespertilio</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Piperaceae	<i>Peperomia obtusifolia</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Piperaceae	<i>Peperomia pellucida</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Piperaceae	<i>Piper aduncum</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Piperaceae	<i>Piper marginatum</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Piperaceae	<i>Piper</i> sp	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Poaceae	<i>Bambusa multiplex</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Poaceae	<i>Hildaea tenuis</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Poaceae	<i>Ichnanthus panicoides</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	x
Poaceae	<i>Olyra latifolia</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	x
Poaceae	<i>Panicum rudgei</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Poaceae	<i>Pariana campestris</i>	Forêt marécageuse perturbée	xxx
Poaceae	<i>Pharus latifolius</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	x
Poaceae	<i>Saccharum officinarum</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Polygalaceae	<i>Securidaca diversifolia</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Rapateaceae	<i>Spathanthus unilateralis</i>	Forêt marécageuse perturbée, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xxx
Rubiaceae	<i>Chimarrhis turbinata</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Rubiaceae	<i>Coccocypselum guianense</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Rubiaceae	<i>Duroia aquatica</i>	Forêt marécageuse perturbée, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Rubiaceae	<i>Isertia spiciformis</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Rubiaceae	<i>Palicourea apoda</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx
Rubiaceae	<i>Palicourea guianensis</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx
Rubiaceae	<i>Psychotria</i> cf <i>capitata</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x

Famille	Genre espèce	Habitat	Abondance
Rubiaceae	<i>Sabicea cinerea</i>	Forêt ripicole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xxx
Rubiaceae	<i>Sipanea pratensis</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xx
Rubiaceae	<i>Spermacoce verticillata</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xxx
Salicaceae	<i>Banara guianensis</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	xx
Salicaceae	<i>Casearia pitumba</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xx
Sapindaceae	<i>Serjania membranacea</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	x
Selaginellaceae	<i>Selaginella sandwithii</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Simaroubaceae	<i>Simarouba amara</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente	x
Siparunaceae	<i>Siparuna guianensis</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xxx
Smilacaceae	<i>Smilax syphilitica</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xx
Solanaceae	<i>Solanum rugosum</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Solanaceae	<i>Solanum subinerme</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	xx
Strelitziaceae	<i>Phenakospermum guyannense</i>	Forêt marécageuse perturbée, Friche agricole	xx
Thurniaceae	<i>Thurnia sphaerocephala</i>	Forêt ripicole	xx
Urticaceae	<i>Coussapoa latifolia</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Urticaceae	<i>Pourouma minor</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	x
Urticaceae	<i>Pourouma sp</i>	Forêt secondaire, Forêt perturbée sur pente, Friche agricole	xxx
Verbenaceae	<i>Lantana camara</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Verbenaceae	<i>Stachytarpheta cayennensis</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Verbenaceae	<i>Tamonea spicata</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x
Violaceae	<i>Rinorea riana</i>	Forêt marécageuse perturbée	xxx
Vitaceae	<i>Cissus erosa</i>	Zone ouverte rudérale et agricole, Friche agricole	x
Zingiberaceae	<i>Alpinia galanga</i>	Zone ouverte rudérale et agricole	x

Espèces contactées en 2022

Fréquence : x peu fréquent, xx fréquent, xxx très fréquent (voire structurant)

Famille	Taxon (binom)	Habitat(s)	Fréquence
Acanthaceae	<i>Justicia calycina</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse	x
Acanthaceae	<i>Justicia potarensis</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	x
Acanthaceae	<i>cf Sanchezia</i>	Forêt marécageuse	x
Amaryllidaceae	<i>Hymenocallis tubiflora</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Ripisylve, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Anacardiaceae	<i>Mangifera indica</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Anacardiaceae	<i>Tapirira guianensis</i>	Forêt marécageuse, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Annonaceae	<i>Anaxagorea dolichocarpa</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xxx
Annonaceae	<i>Annona hypoglauca</i>	Forêt secondaire	x
Annonaceae	<i>Guatteria scandens</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	xxx
Annonaceae	<i>Xylopia nitida</i>	Forêt secondaire	x
Apocynaceae	<i>allamanda cathartica</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt secondaire, Friche Agricole	x
Apocynaceae	<i>Ambelania acida</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole	x
Apocynaceae	<i>Tabernaemontana attenuata</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	x
Apocynaceae	<i>Aspidosperma oblongum</i>	Forêt perturbée sur pente	x
Apocynaceae	<i>Couma guianensis</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Apocynaceae	<i>Geissospermum laeve</i>	Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Apocynaceae	<i>Tabernaemontana heterophylla</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	x
Apocynaceae	<i>Tabernaemontana undulata</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xxx
Araceae	<i>Caladium bicolor</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Araceae	<i>Dieffenbachia seguine</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx

Famille	Taxon (binom)	Habitat(s)	Fréquence
Araceae	<i>Dieffenbachia paludicola</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse	xxx
Araceae	<i>Dieffenbachia parvifolia</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse	x
Araceae	<i>Monstera adansonii</i> subsp. <i>Blanchettii</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Ripisylve, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xxx
Araceae	<i>Montrichardia arborescens</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Ripisylve	xxx
Araceae	<i>Philodendron</i> aff. <i>deflexum</i>	Forêt secondaire	x
Araceae	<i>Philodendron brevispathum</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	xxx
Araceae	<i>Philodendron fragrantissimum</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xxx
Araceae	<i>Philodendron insigne</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Rhipisylve, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xxx
Araceae	<i>Philodendron guianense</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Araceae	<i>Philodendron linnæi</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Araceae	<i>Philodendron squamiferum</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Araceae	<i>Syngonium angustatum</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt secondaire	x
Araceae	<i>Xanthosoma granvillei</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	xxx
Aristolochiaceae	<i>Aristolochia</i> sp.	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	x
Araliaceae	<i>Schefflera morototoni</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Arecaceae	<i>Veitchia merrillii</i>	Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Arecaceae	<i>Astrocaryum paramaca</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Arecaceae	<i>Astrocaryum vulgare</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Arecaceae	<i>Attalea maripa</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx

Famille	Taxon (binom)	Habitat(s)	Fréquence
Arecaceae	<i>Attalea sp.</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente	xx
Arecaceae	<i>Bactris acanthocarpa</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	x
Arecaceae	<i>Bactris acanthocarpoides</i>	Forêt perturbée sur pente	x
Arecaceae	<i>Bactris elegans</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente	x
Arecaceae	<i>Bactris maraja</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse	x
Arecaceae	<i>Bactris oligocarpa</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	x
Arecaceae	<i>Bactris pliniana</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	x
Arecaceae	<i>Bactris simplicifrons</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Arecaceae	<i>Cocos nucifera</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Arecaceae	<i>Desmoncus phoenicocarpus</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xx
Arecaceae	<i>Elaeis guineensis</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Arecaceae	<i>Euterpe oleracea</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Ripisylve, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Arecaceae	<i>Geonoma baculifera</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Ripisylve	xx
Arecaceae	<i>Geonoma maxima</i>	Forêt secondaire	x
Arecaceae	<i>Hyospathe cf. elegans</i>	Forêt perturbée sur pente	x
Arecaceae	<i>Oenocarpus bataua</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Arecaceae	<i>Socratea exorrhiza</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Asclepiadaceae	<i>Blepharodon pictus</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Asteraceae	<i>Chromolaena odorata</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Asteraceae	<i>Clibadium surinamense</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Asteraceae	<i>Erigeron cf. canadensis</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Asteraceae	<i>Rolandra fruticosa</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Asteraceae	<i>Sphagneticola trilobata</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x

Famille	Taxon (binom)	Habitat(s)	Fréquence
Asteraceae	<i>Tilesia baccata</i> var. <i>baccata</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Bignoniaceae	<i>Macfadyena unguis-cati</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	x
Bignoniaceae	<i>Mansoa alliacea</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt secondaire	x
Bignoniaceae	<i>Jacaranda copaia</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Bignoniaceae	<i>Tabebuia insignis</i>	Forêt marécageuse	x
Bixaceae	<i>Bixa arborea</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Blechnaceae	<i>Telmatoblechnum serrulatum</i>	Friche Agricole	xx
Bromeliaceae	<i>Aechmea mertensii</i>	Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Bromeliaceae	<i>Ananas X comosus</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Bromeliaceae	<i>Guzmania lingulata</i>	Forêt secondaire	x
Caryocaraceae	<i>Caryocar villosum</i>	Forêt secondaire	x
Cannabaceae	<i>Trema micrantha</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Chrysobalanaceae	<i>Hirtella paniculata</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Chrysobalanaceae	<i>Licania densiflora</i>	Forêt secondaire	x
Chrysobalanaceae	<i>Licania licaniiflora</i>	Forêt marécageuse	x
Clusiaceae	<i>Clusia grandiflora</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Clusiaceae	<i>Clusia platystigma</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente	xx
Clusiaceae	<i>Symphonia globulifera</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Ripisylve, Forêt secondaire	xxx
Hypericaceae	<i>Vismia cayennensis</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Combretaceae	<i>Terminalia amazonia</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	x
Combretaceae	<i>Combretum cacoucia</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	x
Commelinaceae	<i>Bufoerestia candolleana</i>	Forêt perturbée sur pente	x
Convolvulaceae	<i>Ipomoea setifera</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Convolvulaceae	<i>Maripa scandens</i>	Forêt secondaire	x
Cordiaceae	<i>Cordia fulva</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole	x

Famille	Taxon (binom)	Habitat(s)	Fréquence
Cordiaceae	<i>Cordia laevifrons</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Cordiaceae	<i>Cordia nodosa</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xx
Cordiaceae	<i>Cordia hirta</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole	x
Cordiaceae	<i>Varronia tomentosa</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Cordiaceae	<i>Varronia schomburgkii</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Costaceae	<i>Costus spiralis var. spiralis</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Molluginaceae	<i>Mollugo verticillata</i>	Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Cucurbitaceae	<i>Helmontia cardiophylla</i>	Forêt secondaire	x
Cyatheaceae	<i>Cyathea cyatheoides</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	x
Cyclanthaceae	<i>Evodianthus funifer</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xxx
Cyclanthaceae	<i>Cyclanthus bipartitus</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xx
Cyclanthaceae	<i>Asplundia brachyphylla</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse	x
Cyclanthaceae	<i>Thoracocarpus bissectus</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Ripisylve	x
Cyperaceae	<i>Becquerelia cymosa</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt secondaire, Friche Agricole	x
Cyperaceae	<i>Calyptrocarya bicolor</i>	Forêt secondaire	x
Cyperaceae	<i>Cyperus luzulae</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Ripisylve, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Cyperaceae	<i>Diplasia karatifolia</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xx
Cyperaceae	<i>Fimbristylis littoralis</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Cyperaceae	<i>Fuirena umbellata</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Cyperaceae	<i>Kyllinga polyphylla</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Cyperaceae	<i>Rhynchospora trispicata</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x

Famille	Taxon (binom)	Habitat(s)	Fréquence
Cyperaceae	<i>Scleria latifolia</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Ripisylve, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Cyperaceae	<i>Scleria secans</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Dichapetalaceae	<i>Tapura cf. amazonica</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	x
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea altissima</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xxx
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea trifida</i>	Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Eriocaulaceae	<i>Tonina fluviatilis</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Ripisylve	xx
Euphorbiaceae	<i>Aparisthium cordatum</i>	Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Euphorbiaceae	<i>Conceveiba guianensis</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Euphorbiaceae	<i>Croton matourensis</i>	Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Euphorbiaceae	<i>Manihot esculenta</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Euphorbiaceae	<i>Maprounea guianensis</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Euphorbiaceae	<i>Sagotia racemosa</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Fabaceae	<i>Abarema jupunba</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xx
Fabaceae	<i>Acacia mangium</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Fabaceae	<i>Cajanus cajan</i>	Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Fabaceae	<i>Bauhinia sp.</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Fabaceae	<i>Desmodium barbatum</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Fabaceae	<i>Dicorynia guianensis</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Fabaceae	<i>Eperua falcata</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx

Famille	Taxon (binom)	Habitat(s)	Fréquence
Fabaceae	<i>Inga alba</i>	Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Fabaceae	<i>Inga heterophylla</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Fabaceae	<i>Inga stipularis</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Fabaceae	<i>Lonchocarpus chrysophyllus</i>	Forêt perturbée sur pente	x
Fabaceae	<i>Machaerium altiscandens</i>	Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Fabaceae	<i>Macrolobium bifolium</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Ripisylve	xx
Fabaceae	<i>Mimosa guilandinae</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Fabaceae	<i>Mimosa myriadenia</i>	Forêt marécageuse, Ripisylve, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Fabaceae	<i>Mimosa polydactyla</i>	Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Fabaceae	<i>Mimosa pudica</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Fabaceae	<i>Ormosia coutinhoi</i>	Forêt marécageuse	x
Fabaceae	<i>Ormosia sp.</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Ripisylve	x
Fabaceae	<i>Pterocarpus officinalis</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Ripisylve	xxx
Fabaceae	<i>Senna multijuga</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Fabaceae	<i>Senna quinquangulata</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Fabaceae	<i>Stryphnodendron moricolor</i>	Forêt perturbée sur pente	x
Fabaceae	<i>Swartzia panacoco</i>	Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xx
Fabaceae	<i>Vouacapoua americana</i>	Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Fabaceae	<i>Zygia cataractae</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Ripisylve	xxx
Gentianaceae	<i>Chelonanthus alatus</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Gentianaceae	<i>Voyria sp.</i>	Forêt marécageuse	x
Heliconiaceae	<i>Heliconia acuminata</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx

Famille	Taxon (binom)	Habitat(s)	Fréquence
Heliconiaceae	<i>Heliconia bihai</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Hymenophyllaceae	<i>Trichomanes pinnatum</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	x
Hypericaceae	<i>Vismia cayennensis</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Hypericaceae	<i>Vismia latifolia</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Hypericaceae	<i>Vismia reticulata</i>	Forêt marécageuse, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Lamiaceae	<i>Hyptis atrorubens</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Lauraceae	<i>Ocotea argyrophylla</i>	Forêt secondaire	x
Lecythidaceae	<i>Gustavia augusta</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Lecythidaceae	<i>Lecythis zabucajo</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente	x
Loganiaceae	<i>Spigelia anthelmia</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Loganiaceae	<i>strychnos guianensis</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt secondaire, Friche Agricole	xx
Loganiaceae	<i>Strychnos sp.</i>	Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	x
Lomariopsidaceae	<i>Lomariopsis cf. japurensis</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	x
Lycopodiaceae	<i>Palhinhaea cernua</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Malvaceae	<i>Abelmoschus esculentus</i>	Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Malvaceae	<i>Apeiba petoumo</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	xxx
Malvaceae	<i>Ceiba pentandra</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse	x
Malvaceae	<i>Eriotheca cf. surinamensis</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse	x
Malvaceae	<i>Sterculia pruriens</i>	Forêt perturbée sur pente	x
Marantaceae	<i>Calathea elliptica</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xx
Marantaceae	<i>Monotagma spicatum</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xxx
Marantaceae	<i>Monotagma vaginatum</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente	x
Marantaceae	<i>Ischnosiphon obliquus</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xxx

Famille	Taxon (binom)	Habitat(s)	Fréquence
Marantaceae	<i>Ischnosiphon petiolatus</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xx
Marattiaceae	<i>Danaea simplicifolia</i>	Forêt perturbée sur pente	xx
Marcgraviaceae	<i>Marcgravia coriacea</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Ripisylve, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Melastomataceae	<i>Adelobotrys adscendens</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse	x
Melastomataceae	<i>Aciotis purpurascens</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Melastomataceae	<i>Bellucia grossularioides</i>	Forêt marécageuse, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Melastomataceae	<i>Clidemia rubra</i>	Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Melastomataceae	<i>Henriettella flavescens</i>	Forêt secondaire	x
Melastomataceae	<i>Henriettea succosa</i>	Forêt marécageuse, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Melastomataceae	<i>Loreya mespiloides</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Melastomataceae	<i>Miconia bracteata</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse	xxx
Melastomataceae	<i>Miconia ciliata</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Ripisylve, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Melastomataceae	<i>Maieta guianensis</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Melastomataceae	<i>Miconia plukenetii</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Melastomataceae	<i>Mouriri cf. nervosa</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xxx
Menispermaceae	<i>Cissampelos andromorpha</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Friche Agricole	x
Menispermaceae	<i>Curarea candicans</i>	Forêt marécageuse	x
Meliaceae	<i>Carapa guianensis</i>	Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	x
Molluginaceae	<i>Mollugo verticillata</i>	Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Moraceae	<i>Bagassa guianensis</i>	Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	x
Moraceae	<i>Ficus nymphaeifolia</i>	Forêt perturbée sur pente	x
Moraceae	<i>Helicostylis tomentosa</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	x

Famille	Taxon (binom)	Habitat(s)	Fréquence
Musaceae	<i>Musa × paradisiaca</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Myristicaceae	<i>Iryanthera cf. hostmannii</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente	xxx
Myristicaceae	<i>Virola sebifera</i>	Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Myristicaceae	<i>Virola surinamensis</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Ripisylve, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xxx
Myrtaceae	<i>Calycorectes grandifolius</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Ripisylve, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xxx
Myrtaceae	<i>Syzygium jambos</i>	Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Nyctaginaceae	<i>Guapira eggersiana</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	x
Nymphaeaceae	<i>Nymphaea glandulifera</i>	Forêt marécageuse, Ripisylve, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Ochnaceae	<i>Sauvagesia erecta</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Friche Agricole	xxx
Olacaceae	<i>Heisteria cauliflora</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Olacaceae	<i>Heisteria densifrons</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Orchidaceae	<i>Aspidogyne foliosa</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	x
Orchidaceae	<i>Palmorchis prospectorum</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse	xx
Orchidaceae	<i>Vanilla cf. mexicana</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Ripisylve	x
Orchidaceae	<i>Vanilla cf. trigonocarpa</i>	Forêt secondaire	x
Orchidaceae	<i>Vanilla sp 1</i>	Forêt marécageuse	x
Passifloraceae	<i>Passiflora citrifolia</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	x
Passifloraceae	<i>Passiflora vespertilio</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Piperaceae	<i>Piper aduncum</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Piperaceae	<i>Piper marginatum</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Piperaceae	<i>Piper trichoneuron</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Poaceae	<i>Andropogon bicornis</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Poaceae	<i>Brachiaria umbellata</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx

Famille	Taxon (binom)	Habitat(s)	Fréquence
Poaceae	<i>Echinolaena inflexa</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Poaceae	<i>Ichnanthus tenuis</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Poaceae	<i>Ichnanthus panicoides</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse	xxx
Poaceae	<i>Olyra obliquifolia</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Poaceae	<i>Pariana campestris</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Poaceae	<i>Panicum pilosum</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Poaceae	<i>Saccharum officinarum</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Poaceae	<i>Urochloa maxima</i>	Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Polygonaceae	<i>Coccoloba sp</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	x
Polygonaceae	<i>coccoloba latifolia</i>	Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Polypodiaceae	<i>Dicranoglossum desvauxii</i>	Forêt marécageuse	x
Pteridaceae	<i>Pityrogramma calomelanos</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Ochnaceae	<i>Lacunaria jenmanii</i>	Forêt secondaire	x
Quiinaceae	<i>Quiina sp.</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Ochnaceae	<i>Touroulia guianensis</i>	Forêt secondaire	x
Rapateaceae	<i>Spathanthus unilateralis</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xxx
Rhizophoraceae	<i>Cassipourea guianensis</i>	Forêt secondaire	x
Rubiaceae	<i>Chimarrhis turbinata</i>	Forêt perturbée sur pente	x
Rubiaceae	<i>Coccocypselum guianense</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Rubiaceae	<i>Duroia aquatica</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xx
Rubiaceae	<i>Duroia cf. eriopila</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente	x
Rubiaceae	<i>Psychotria kappleri</i>	Forêt marécageuse	x
Rubiaceae	<i>Isertia spiciformis</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx

Famille	Taxon (binom)	Habitat(s)	Fréquence
Rubiaceae	<i>Oldenlandia lancifolia</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Rubiaceae	<i>Psychotria apoda</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xxx
Rubiaceae	<i>Palicourea guianensis</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Rubiaceae	<i>Sabicea cinerea</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Rubiaceae	<i>Sipanea pratensis</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Rubiaceae	<i>Spermacoce cf. neohispida</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Rubiaceae	<i>Spermacoce verticillata</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Rubiaceae	<i>Spermacoce longifolia</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xxx
Rutaceae	<i>Ticorea longiflora</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	xx
Salicaceae	<i>Casearia pitumba</i>	Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	x
Sapindaceae	<i>Cupania hirsuta</i>	Forêt secondaire	x
Sapindaceae	<i>Serjania membranacea</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Sapindaceae	<i>Talisia carinata</i>	Forêt perturbée sur pente	x
Selaginellaceae	<i>Selaginella sandwithii</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente	x
Siparunaceae	<i>Siparuna cristata</i>	Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	x
Siparunaceae	<i>Siparuna guianensis</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Smilacaceae	<i>Smilax sypilitica</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Solanaceae	<i>Physalis angulata</i>	Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Solanaceae	<i>Solandra longiflora</i>	Forêt marécageuse	x
Solanaceae	<i>Solanum leucocarpon</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Solanaceae	<i>Solanum rugosum</i>	Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Solanaceae	<i>Solanum cf. stramonifolium</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Strelitziaceae	<i>Phenakospermum guyannense</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx

Famille	Taxon (binom)	Habitat(s)	Fréquence
Thurniaceae	<i>Thurnia sphaerocephala</i>	Forêt marécageuse, Ripisylve	x
Urticaceae	<i>Pourouma minor</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xxx
Urticaceae	<i>Pourouma guianensis</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xxx
Urticaceae	<i>Pourouma sp</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire, Friche Agricole	xxx
Verbenaceae	<i>Lantana camara</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Verbenaceae	<i>Petrea bracteata</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	x
Verbenaceae	<i>Stachytarpheta cayennensis</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Verbenaceae	<i>Tamonea spicata</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Violaceae	<i>Rinorea riana</i>	Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xxx
Violaceae	<i>Rinorea pubiflora</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée, Forêt marécageuse, Forêt perturbée sur pente, Forêt secondaire	xxx
Vitaceae	<i>Cissus erosa</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Xyridaceae	<i>Xyris anceps</i>	Zones ouvertes rudérales ou agricoles	xx
Zingiberaceae	<i>Renealmia alpinia</i>	Friche Agricole, Zones ouvertes rudérales ou agricoles	x
Araceae	<i>Philodendron solimoesense</i>	Forêt marécageuse en zone de battement de marée	xxx

ANNEXE 10

LISTE DES 190 OISEAUX INVENTORIES SUR
LE PERIMETRE,

VINCENT PELLETIER, 2023

Famille	Nom français	Nom scientifique	ZAC 2023	OIN Nord 2021	OIN Sud 2020	APIJ 2019	Habitat	Protection	UICN régional	Dét. ZNIEFF
Tinamidés	Tinamou cendré	<i>Crypturellus cinereus</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Tinamidés	Tinamou soui	<i>Crypturellus soui</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Ardéidés	Onoré rayé	<i>Tigrisoma lineatum</i>	X				Ripicole	Protégé	LC	
Ardéidés	Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>		X			Rudéral	Protégé	LC	
Threskiornithidés	Ibis vert	<i>Mesembrinibis cayennensis</i>		X	X		Forestier	Protégé	NT	
Cathartidés	Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	X	X	X	X	Forestier	Protégé	LC	
Cathartidés	Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	X	X	X	X	Rudéral	Protégé	LC	
Cathartidés	Sarcoramphé roi	<i>Sarcoramphus papa</i>				X	Forestier	Protégé	NT	
Accipitridés	Bec-en-croc de Cayenne	<i>Leptodon cayanensis</i>			X		Forestier	Protégé	LC	
Accipitridés	Milan à queue fourchue	<i>Elanoides forficatus</i>	X			X	Forestier	Protégé	LC	
Accipitridés	Aigle tyran	<i>Spizaetus tyrannus</i>	X	X		X	Forestier	Protégé	LC	
Accipitridés	Aigle orné	<i>Spizaetus ornatus</i>			X		Forestier	Protégé	LC	
Accipitridés	Harpagage bidenté	<i>Harpagus bidentatus</i>			X		Forestier	Protégé	LC	
Accipitridés	Buse échasse	<i>Geranospiza caeruleascens</i>	X				Forestier	Protégé	VU	
Accipitridés	Buse à gros bec	<i>Rupornis magnirostris</i>	X	X		X	Rudéral	Protégé	LC	
Accipitridés	Buse blanche	<i>Pseudastur albicollis</i>		X	X	X	Forestier	Protégé	LC	
Accipitridés	Buse à face noire	<i>Leucopternis melanops</i>			X		Forestier	Protégé	LC	
Accipitridés	Buse cendrée	<i>Buteo nitidus</i>	X	X	X	X	Rudéral	Protégé	LC	
Accipitridés	Buse à queue courte	<i>Buteo brachyurus</i>				X	Forestier	Protégé	NT	
Rallidés	Râle de Cayenne	<i>Aramides cajaneus</i>	X				Forestier	Protégé	LC	
Rallidés	Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	X	X	X	X	Rudéral	Protégé	LC	
Rallidés	Râle grêle	<i>Laterallus exilis</i>	X	X		X	Rudéral	Protégé	LC	
Rallidés	Marouette plombée	<i>Mustelirallus albicollis</i>	X	X		X	Rudéral	Protégé	LC	
Columbidés	Pigeon biset	<i>Columba livia</i>				X	Rudéral		LC	
Columbidés	Pigeon ramiret	<i>Patagioenas speciosa</i>		X		X	Forestier		LC	
Columbidés	Pigeon rousset	<i>Patagioenas cayennensis</i>	X	X			Rudéral		LC	
Columbidés	Pigeon plombé	<i>Patagioenas plumbea</i>	X	X	X		Forestier		LC	
Columbidés	Pigeon vineux	<i>Patagioenas subvinacea</i>	X		X	X	Forestier		LC	
Columbidés	Colombe de Verreaux	<i>Leptotila verreauxi</i>		X	X	X	Forestier		LC	
Columbidés	Colombe à front gris	<i>Leptotila rufaxilla</i>	X	X			Forestier		LC	
Columbidés	Colombe à queue noire	<i>Columbina passerina</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Columbidés	Colombe rousse	<i>Columbina talpacoti</i>	X			X	Rudéral		LC	
Cuculidés	Petit Piaye	<i>Coccyua minuta</i>					Rudéral		LC	
Cuculidés	Piaye écreuil	<i>Piaya cayana</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Cuculidés	Piaye à ventre noir	<i>Piaya melanogaster</i>			X		Forestier		LC	
Cuculidés	Ani des palétuviers	<i>Crotophaga major</i>				X	Ripicole		LC	
Cuculidés	Ani à bec lisse	<i>Crotophaga ani</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Strigidés	Duc à aigrettes	<i>Lophostrix cristata</i>		X	X		Forestier	Protégé	LC	
Strigidés	Chouette à lunettes	<i>Pulsatrix perspicillata</i>		X			Forestier	Protégé	LC	
Nyctibiidés	Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>			X		Forestier	Protégé	LC	
Caprimulgidés	Engoulevent à queue courte	<i>Lurocalis semitorquatus</i>			X	X	Forestier		LC	
Caprimulgidés	Engoulevent pauraqué	<i>Nyctidromus albicollis</i>		X	X	X	Rudéral		LC	
Apodidés	Martinet spinicaude	<i>Chaetura spinicaudus</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Apodidés	Martinet polioure	<i>Chaetura brachyura</i>	X		X		Forestier		LC	
Apodidés	Martinet claudia	<i>Tachornis squamata</i>	X		X		Rudéral		DD	
Apodidés	Martinet de Cayenne	<i>Panyptila cayennensis</i>			X	X	Forestier	Protégé	LC	
Trochilidés	Colibri topaze	<i>Topaza pella</i>		X		X	Forestier	Protégé	LC	
Trochilidés	Colibri jacobin	<i>Florisuga mellivora</i>	X	X			Forestier		LC	
Trochilidés	Ermite hirsute	<i>Glucis hirsutus</i>	X			X	Rudéral		LC	
Trochilidés	Ermite d'Antonie	<i>Threnetes niger</i>		X			Forestier	Protégé	LC	ZNIEFF
Trochilidés	Ermite nain	<i>Phaethornis longuemareus</i>		X	X	X	Rudéral		NT	ZNIEFF
Trochilidés	Ermite roussâtre	<i>Phaethornis ruber</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	

Famille	Nom français	Nom scientifique	ZAC 2023	OIN Nord 2021	OIN Sud 2020	APIJ 2019	Habitat	Protection	UICN régional	Dét. ZNIEFF
Trochilidés	Ermite de Bourcier	<i>Phaethornis bourcierii</i>	X	X			Forestier		LC	
Trochilidés	Ermite à brins blancs	<i>Phaethornis superciliosus</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Trochilidés	Ermite à long bec	<i>Phaethornis malaris</i>			X		Forestier		LC	
Trochilidés	Coquette huppe-col	<i>Lophornis ornatus</i>				X	Forestier	Protégé	LC	
Trochilidés	Colibri améthyste	<i>Calliphlox amethystina</i>		X			Forestier	Protégé	DD	
Trochilidés	Colibri à menton bleu	<i>Chlorestes notata</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Trochilidés	Campyloptère à ventre gris	<i>Campylopterus largipennis</i>	X		X	X	Forestier		LC	
Trochilidés	Dryade à queue fourchue	<i>Thalurania furcata</i>	X	X	X		Forestier		LC	
Trochilidés	Ariane de Linné	<i>Amazilia fimbriata</i>	X			X	Rudéral		LC	
Trogonidés	Trogon à queue blanche	<i>Trogon viridis</i>	X		X	X	Forestier		LC	
Trogonidés	Trogon violacé	<i>Trogon violaceus</i>	X			X	Forestier		LC	
Trogonidés	Trogon aurore	<i>Trogon rufus</i>			X		Forestier		LC	
Trogonidés	Trogon rosalba	<i>Trogon collaris</i>		X			Forestier		LC	
Alcédinidés	Martin-pêcheur à ventre roux	<i>Megaceryle torquata</i>	X	X		X	Ripicole		LC	
Alcédinidés	Martin-pêcheur d'Amazonie	<i>Chloroceryle amazona</i>			X		Ripicole		LC	
Alcédinidés	Martin-pêcheur bicolore	<i>Chloroceryle inda</i>				X	Ripicole		LC	
Alcédinidés	Martin-pêcheur nain	<i>Chloroceryle aenea</i>	X	X		X	Ripicole		LC	
Galbulidés	Jacamar vert	<i>Galbula galbula</i>				X	Rudéral		LC	
Bucconidés	Barbacou à croupion blanc	<i>Chelidoptera tenebrosa</i>	X		X	X	Rudéral		LC	
Ramphastidés	Toucan vitellin	<i>Ramphastos vitellinus</i>	X			X	Forestier		LC	
Ramphastidés	Toucanet koulik	<i>Selenidera piperivora</i>	X		X		Forestier		LC	ZNIEFF
Ramphastidés	Araçari vert	<i>Pteroglossus viridis</i>			X		Forestier		LC	
Picidés	Pic de Cassin	<i>Veniliornis cassini</i>	X		X	X	Forestier		LC	
Picidés	Pic à gorge jaune	<i>Piculus flavigula</i>	X	X	X		Forestier		LC	
Picidés	Pic ondé	<i>Celeus undatus</i>	X	X			Forestier		LC	
Picidés	Pic mordoré	<i>Celeus elegans</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Picidés	Pic ouentou	<i>Dryocopus lineatus</i>	X	X		X	Rudéral		LC	
Picidés	Pic à cou rouge	<i>Campephilus rubricollis</i>	X	X		X	Forestier		LC	
Picidés	Pic de Malherbe	<i>Campephilus melanoleucos</i>	X			X	Rudéral		LC	
Falconidés	Carnifex à collier	<i>Micrastur semitorquatus</i>			X		Forestier	Protégé	NT	ZNIEFF
Falconidés	Faucon des chauves-souris	<i>Falco rufigularis</i>	X			X	Forestier	Protégé	LC	
Psittacidés	Toui para	<i>Brotogeris chrysoptera</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Psittacidés	Pione violette	<i>Pionus fuscus</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Psittacidés	Pione à tête bleue	<i>Pionus menstruus</i>	X		X	X	Forestier		LC	
Psittacidés	Amazone aourou	<i>Amazona amazonica</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Psittacidés	Toui été	<i>Forpus passerinus</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Psittacidés	Caïque maïpouri	<i>Pionites melanocephalus</i>	X	X	X		Forestier		LC	
Thamnophilidés	Batara fascié	<i>Cymbilaimus lineatus</i>	X	X			Forestier		LC	
Thamnophilidés	Batara à gorge noire	<i>Frederickena viridis</i>			X	X	Forestier	Protégé	LC	ZNIEFF
Thamnophilidés	Batara rayé	<i>Thamnophilus doliatus</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Thamnophilidés	Batara souris	<i>Thamnophilus murinus</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Thamnophilidés	Batara tacheté	<i>Thamnophilus punctatus</i>				X	Forestier		LC	
Thamnophilidés	Batara ardoisé	<i>Thamnomanes ardesiacus</i>	X	X	X		Forestier		LC	
Thamnophilidés	Batara cendré	<i>Thamnomanes caesius</i>		X	X		Forestier		LC	
Thamnophilidés	Myrmidon moucheté	<i>Isleria guttata</i>	X		X		Forestier		LC	
Thamnophilidés	Myrmidon à flancs blancs	<i>Myrmotherula axillaris</i>	X		X		Forestier		LC	
Thamnophilidés	Myrmidon gris	<i>Myrmotherula menetriesii</i>			X		Forestier		LC	
Thamnophilidés	Grisin givré	<i>Herpsilochmus sticturus</i>		X			Forestier		LC	
Thamnophilidés	Alapi carillonneur	<i>Hypocnemis cantator</i>		X	X		Forestier		LC	
Thamnophilidés	Grisin sombre	<i>Cercomacroides tyrannina</i>		X		X	Forestier	Protégé	LC	
Thamnophilidés	Grisin ardoisé	<i>Cercomacra cinerascens</i>		X			Forestier		LC	
Thamnophilidés	Alapi à tête noire	<i>Percnostola rufifrons</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Thamnophilidés	Alapi ponctué	<i>Schistocichla leucostigma</i>		X	X		Forestier		LC	

Famille	Nom français	Nom scientifique	ZAC 2023	OIN Nord 2021	OIN Sud 2020	APIJ 2019	Habitat	Protection	UICN régional	Dét. ZNIEFF
Thamnophilidés	Alapi à cravate noire	<i>Myrmeciza ferruginea</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Thamnophilidés	Alapi de Buffon	<i>Myrmeciza atrothorax</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Thamnophilidés	Fourmilier manikup	<i>Pithys albifrons</i>	X				Forestier		LC	
Thamnophilidés	Fourmilier à gorge rousse	<i>Gymnopithys rufigula</i>	X		X		Forestier		LC	
Formicariidés	Tétéma colma	<i>Formicarius colma</i>	X	X			Forestier		LC	
Furnariidés	Sclérure des ombres	<i>Sclerurus caudacutus</i>			X		Forestier	Protégé	LC	
Furnariidés	Grimpar enfumé	<i>Dendrocincla fuliginosa</i>		X	X		Forestier	Protégé	LC	
Furnariidés	Grimpar bec-en-coïn	<i>Glyphorhynchus spirurus</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Furnariidés	Grimpar à collier	<i>Dendrexetastes rufigula</i>	X		X	X	Forestier		LC	
Furnariidés	Grimpar des cabosses	<i>Xiphorhynchus guttatus</i>	X	X			Forestier		LC	
Tyrannidés	Tyranneau roitelet	<i>Tyrannulus elatus</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Tyrannidés	Elénie de Gaimard	<i>Myiopagis gaimardii</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Tyrannidés	Elénie à ventre jaune	<i>Elaenia flavogaster</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Tyrannidés	Tyranneau passegris	<i>Camptostoma obsoletum</i>	X		X	X	Rudéral		LC	
Tyrannidés	Tyranneau souris	<i>Phaeomyias murina</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Tyrannidés	Tyranneau vif	<i>Zimmerius acer</i>		X	X		Forestier		LC	
Tyrannidés	Pipromorphe de McConnell	<i>Mionectes macconnelli</i>			X		Forestier		LC	
Tyrannidés	Microtyran bifascié	<i>Lophotriccus vitiensis</i>	X	X			Forestier	Protégé	LC	
Tyrannidés	Microtyran casqué	<i>Lophotriccus galeatus</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Tyrannidés	Todirostre à front gris	<i>Poecilatriccus fumifrons</i>	X	X		X	Rudéral		LC	
Tyrannidés	Todirostre tacheté	<i>Todirostrum maculatum</i>				X	Rudéral		LC	
Tyrannidés	Todirostre familier	<i>Todirostrum cinereum</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Tyrannidés	Platyrhynque olivâtre	<i>Rhynchocyclus olivaceus</i>		X			Forestier	Protégé	LC	
Tyrannidés	Platyrhynque jaune-olive	<i>Tolmomyias sulphurescens</i>		X			Forestier		LC	
Tyrannidés	Platyrhynque poliocéphale	<i>Tolmomyias poliocephalus</i>			X		Forestier		LC	
Tyrannidés	Moucherolle fasciée	<i>Myiophobus fasciatus</i>		X			Rudéral		LC	
Tyrannidés	Moucherolle rougequeue	<i>Terentotriccus erythrurus</i>				X	Forestier	Protégé	LC	
Tyrannidés	Tyran pirate	<i>Legatus leucophaeus</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Tyrannidés	Tyran de Cayenne	<i>Myiozetetes cayanensis</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Tyrannidés	Tyran quiquivi	<i>Pitangus sulphuratus</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Tyrannidés	Tyran de Pelzel	<i>Conopias parvus</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Tyrannidés	Tyran pitangua	<i>Megarynchus pitangua</i>	X		X	X	Rudéral		LC	
Tyrannidés	Tyran mélancolique	<i>Tyrannus melancholicus</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Tyrannidés	Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>		X	X		Forestier	Protégé	LC	
Tyrannidés	Tyran féroce	<i>Myiarchus ferox</i>	X			X	Rudéral		LC	
Tyrannidés	Attila cannelle	<i>Attila cinnamomeus</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Tyrannidés	Attila à croupion jaune	<i>Attila spadiceus</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Cotingidés	Coracine noire	<i>Querula purpurata</i>	X	X	X		Forestier		LC	
Cotingidés	Cotinga de Cayenne	<i>Cotinga cayana</i>				X	Forestier		LC	
Cotingidés	Piauhau hurleur	<i>Lipaugus vociferans</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Cotingidés	Cotinga pompador	<i>Xipholena punicea</i>	X		X		Forestier		LC	
Pipridés	Manakin minuscule	<i>Tyranneutes virescens</i>			X		Forestier		LC	ZNIEFF
Pipridés	Manakin casse-noisette	<i>Manacus manacus</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Pipridés	Manakin à tête blanche	<i>Dixiphia pipra</i>	X		X	X	Forestier		LC	
Pipridés	Manakin à tête d'or	<i>Ceratopipra erythrocephala</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Tityridés	Tityre gris	<i>Tityra cayana</i>		X		X	Rudéral		LC	
Viréonidés	Sourciroux mélodieux	<i>Cyclarhis gujanensis</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Viréonidés	Viréo chivi	<i>Vireo chivi</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Viréonidés	Viréon à plastron	<i>Hylophilus thoracicus</i>	X	X			Forestier		LC	
Viréonidés	Viréon à tête cendrée	<i>Hylophilus pectoralis</i>	X	X			Rudéral		LC	
Hirundinidés	Hirondelle chalybée	<i>Progne chalybea</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Hirundinidés	Hirondelle à ailes blanches	<i>Tachycineta albiventer</i>		X		X	Rudéral		LC	
Troglodytidés	Troglodyte familier	<i>Troglodytes aedon</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	

Famille	Nom français	Nom scientifique	ZAC 2023	OIN Nord 2021	OIN Sud 2020	APIJ 2019	Habitat	Protection	UICN régional	Dét. ZNIEFF
Troglodytidés	Troglodyte coraya	<i>Pheugopedius coraya</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Troglodytidés	Troglodyte à face pâle	<i>Cantorchilus leucotis</i>	X	X	X	X	Rudéral	Protégé	LC	
Troglodytidés	Troglodyte arada	<i>Cyphorhinus arada</i>			X		Forestier		LC	
Poliophtilidés	Microbate à collier	<i>Microbates collaris</i>		X			Forestier	Protégé	LC	
Poliophtilidés	Microbate à long bec	<i>Ramphocaenus melanurus</i>	X				Forestier	Protégé	LC	
Poliophtilidés	Gobemoucheron tropical	<i>Poliophtila plumbea</i>	X	X			Rudéral		LC	
Turdidés	Merle leucomèle	<i>Turdus leucomelas</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Turdidés	Merle cacao	<i>Turdus fumigatus</i>		X		X	Forestier	Protégé	LC	
Turdidés	Merle à lunettes	<i>Turdus nudigenis</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Thraupidés	Tangara à crête fauve	<i>Tachyphonus surinamus</i>	X		X		Forestier		LC	
Thraupidés	Tangara à galons blancs	<i>Tachyphonus rufus</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Thraupidés	Tangara à bec d'argent	<i>Ramphocelus carbo</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Thraupidés	Tangara évêque	<i>Thraupis episcopus</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Thraupidés	Tangara des palmiers	<i>Thraupis palmarum</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Thraupidés	Calliste diable-enrhumé	<i>Tangara mexicana</i>	X		X	X	Rudéral		LC	
Thraupidés	Dacnis bleu	<i>Dacnis cayana</i>	X			X	Forestier		LC	
Thraupidés	Jacarini noir	<i>Volatinia jacarina</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Thraupidés	Sporophile à ventre châtain	<i>Sporophila castaneiventris</i>				X	Rudéral		LC	
Thraupidés	Sporophile à ailes blanches	<i>Sporophila americana</i>	X	X			Rudéral		LC	
Thraupidés	Sucrier à ventre jaune	<i>Coereba flaveola</i>	X	X	X	X	Forestier		LC	
Incertae sedis	Saltator des grands-bois	<i>Saltator maximus</i>	X		X		Rudéral		LC	
Embérizidés	Tohi silencieux	<i>Arremon taciturnus</i>		X			Forestier	Protégé	LC	
Cardinalidés	Cardinal flavert	<i>Caryothraustes canadensis</i>	X		X		Forestier		LC	
Cardinalidés	Évêque bleu-noir	<i>Cyanocompsa cyanoides</i>				X	Forestier		LC	
Parulidés	Paruline des rives	<i>Myiothlypis rivularis</i>		X			Forestier	Protégé	LC	
Ictéridés	Cassique huppé	<i>Psarocolius decumanus</i>	X	X		X	Forestier		LC	
Ictéridés	Cassique cul-jaune	<i>Cacicus cela</i>	X		X	X	Forestier		LC	
Ictéridés	Cassique cul-rouge	<i>Cacicus haemorrhous</i>	X	X		X	Forestier		LC	
Ictéridés	Vacher luisant	<i>Molothrus bonariensis</i>	X			X	Rudéral		LC	
Ictéridés	Sturnelle militaire	<i>Sturnella militaris</i>		X			Rudéral		LC	
Fringillidés	Organiste teité	<i>Euphonia violacea</i>	X	X	X	X	Rudéral		LC	
Fringillidés	Organiste nègre	<i>Euphonia cayennensis</i>	X	X	X		Forestier		LC	

ANNEXE 11

FICHES TERRAIN
RAPPORT DE MESURAGE – CAMPAGNE DE
MESURES DE LA QUALITE DE L’AIR,

ARTELIA, JUILLET 2021

FEUILLE QUALITE DE L'AIR



Intervenant : KWADJANI Marcel		N° station: Margot 1
Date de pose : 16/04/2021 Heure : 15h06	Date de dépose : 03/05/2021 Heure : 17h35	Coordonnées (UTM Zone 22N) : X = 170841 Y= 608915
Durée de la mesure : 17 jours		

Observations : Carrefour de Mana D9	Hauteur approximative : 2 m
	Support : Palmier
	Méthode de prise d'échantillon : Echantillonneurs passifs PASSAM (NO ₂ et BTEX)
	Concentrations atmosphériques moyennes : NO ₂ = 1,2 µg/m ³ Benzène = 0,5 µg/m ³



FEUILLE QUALITE DE L'AIR



Intervenant : KWADJANI Marcel		N° station: Margot 2
Date de pose : 16/04/2021 Heure : 11h51	Date de dépose : 03/05/2021 Heure : 17h13	Coordonnées (UTM Zone 22N) : X = 170678 Y= 607530
Durée de la mesure : 17 jours		

Observations : Carrefour de Mana N1	Hauteur approximative : 2 m
	Support : Poteau de bois
	Méthode de prise d'échantillon : Echantillonneurs passifs PASSAM (NO ₂ et BTEX)
	Concentrations atmosphériques moyennes : NO ₂ = 1,9 µg/m ³ Benzène = 0,4 µg/m ³



FEUILLE QUALITE DE L'AIR



Intervenant : KWADJANI Marcel		N° station: Margot 3
Date de pose : 16/04/2021 Heure : 12h07	Date de dépose : 03/05/2021 Heure : 16h57	Coordonnées (UTM Zone 22N) : X = 170997 Y= 607433
Durée de la mesure : 17 jours		

Observations : Carrefour de Mana N1	Hauteur approximative : 2 m
	Support : Poteau de bois
	Méthode de prise d'échantillon : Echantillonneurs passifs PASSAM (NO ₂ et BTEX)
	Concentrations atmosphériques moyennes : NO ₂ = 1,4 µg/m ³ Benzène = 0,4 µg/m ³



FEUILLE QUALITE DE L'AIR



Intervenant : KWADJANI Marcel		N° station: Margot 4
Date de pose : 16/04/2021 Heure : 11h09	Date de dépose : 03/05/2021 Heure : 17h18	Coordonnées (UTM Zone 22N) : X = 170686 Y= 607735
Durée de la mesure : 17 jours		

Observations : Carrefour de Mana D9	Hauteur approximative : 2 m
	Support : Poteau de bois
	Méthode de prise d'échantillon : Echantillonneurs passifs PASSAM (NO ₂)
	Concentrations atmosphériques moyennes : NO ₂ = 4,6 µg/m ³



FEUILLE QUALITE DE L'AIR



Intervenant : KWADJANI Marcel		N° station: Margot 5
Date de pose : 16/04/2021 Heure : 11h28	Date de dépose : 03/05/2021 Heure : 17h25	Coordonnées (UTM Zone 22N) : X = 170943 Y= 607651
Durée de la mesure : 17 jours		

Observations : Carrefour de Mana D9	Hauteur approximative : 2 m
	Support : Arbre
	Méthode de prise d'échantillon : Echantillonneurs passifs PASSAM (NO ₂ et BTEX)
	Concentrations atmosphériques moyennes : NO ₂ = 0,6 µg/m ³ Benzène = 0,4 µg/m ³

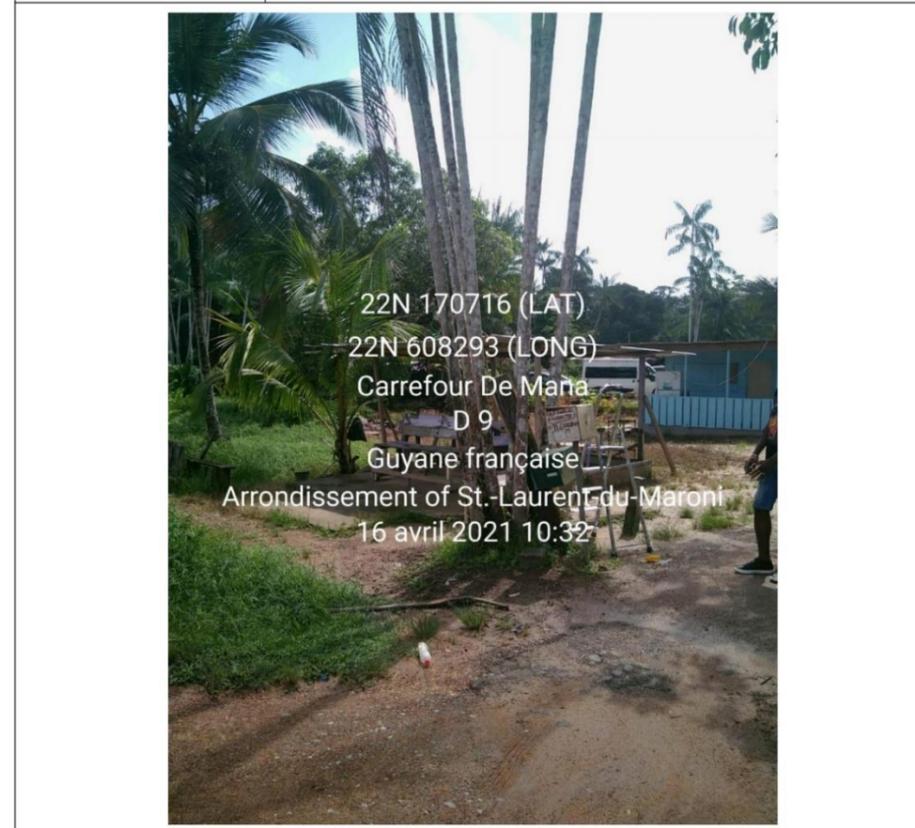


FEUILLE QUALITE DE L'AIR



Intervenant : KWADJANI Marcel		N° station: Margot 6
Date de pose : 16/04/2021 Heure : 10h32	Date de dépose : 03/05/2021 Heure : 17h41	Coordonnées (UTM Zone 22N) : X = 170716 Y= 608293
Durée de la mesure : 17 jours		

Observations : Carrefour de Mana D9	Hauteur approximative : 2 m
	Support : Arbre
	Méthode de prise d'échantillon : Echantillonneurs passifs PASSAM (NO ₂)
	Concentrations atmosphériques moyennes : NO ₂ = 3,1 µg/m ³



FEUILLE QUALITE DE L'AIR



Intervenant : KWADJANI Marcel		N° station: Margot 7
Date de pose : 16/04/2021 Heure : 14h23	Date de dépose : 03/05/2021 Heure : 17h57	Coordonnées (UTM Zone 22N) : X = 170778 Y= 607103
Durée de la mesure : 17 jours		

Observations : Carrefour de Mana L'échantillonneur NO2 n'a pas pu être analysé en raison de la présence d'une limace dans le tube.	Hauteur approximative : 2 m
	Support : Arbre
	Méthode de prise d'échantillon : Echantillonneurs passifs PASSAM (NO ₂ et BTEX)
	Concentrations atmosphériques moyennes : NO ₂ = - µg/m ³ Benzène = 0,4 µg/m ³



FEUILLE QUALITE DE L'AIR



Intervenant : KWADJANI Marcel		N° station: Margot 8
Date de pose : 16/04/2021 Heure : 13h01	Date de dépose : 03/05/2021 Heure : 16h44	Coordonnées (UTM Zone 22N) : X = 171147 Y= 607209
Durée de la mesure : 17 jours		

Observations :	Hauteur approximative : 2 m
	Support : Arbre
	Méthode de prise d'échantillon : Echantillonneurs passifs PASSAM (NO ₂)
	Concentrations atmosphériques moyennes : NO ₂ = 0,9 µg/m ³



FEUILLE QUALITE DE L'AIR



Intervenant : KWADJANI Marcel		N° station: Margot 9
Date de pose : 16/04/2021 Heure : 13h25	Date de dépose : 03/05/2021 Heure : 17h04	Coordonnées (UTM Zone 22N) : X = 170957 Y= 607411
Durée de la mesure : 17 jours		

Observations :	Hauteur approximative : 2 m
	Support : Poteau en bois
	Méthode de prise d'échantillon : Echantillonneurs passifs PASSAM (NO ₂ et BTEX)
	Concentrations atmosphériques moyennes : NO ₂ = 2,6 µg/m ³ Benzène = 0,4 µg/m ³



FEUILLE QUALITE DE L'AIR



Intervenant : KWADJANI Marcel		N° station: Margot 10
Date de pose : 16/04/2021 Heure : 14h42	Date de dépose : 03/05/2021 Heure : 18h09	Coordonnées (UTM Zone 22N) : X = 170806 Y= 607299
Durée de la mesure : 17 jours		

Observations : Carrefour de Mana N1	Hauteur approximative : 2 m
	Support : Arbre
	Méthode de prise d'échantillon : Echantillonneurs passifs PASSAM (NO ₂ et BTEX)
	Concentrations atmosphériques moyennes : NO ₂ = 1,2 µg/m ³ Benzène = <0,3 µg/m ³

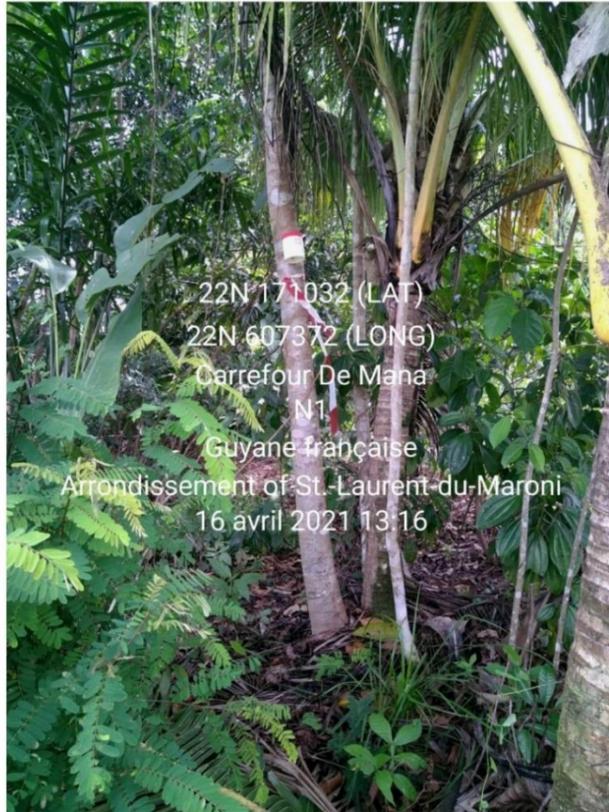


FEUILLE QUALITE DE L'AIR



Intervenant : KWADJANI Marcel		N° station: Margot 12
Date de pose : 16/04/2021 Heure : 13h16	Date de dépose : 03/05/2021 Heure : 16h51	Coordonnées (UTM Zone 22N) : X = 171032 Y= 607372
Durée de la mesure : 17 jours		

Observations : Carrefour de Mana N1	Hauteur approximative : 2 m
	Support : Arbre
	Méthode de prise d'échantillon : Echantillonneurs passifs PASSAM (NO ₂)
	Concentrations atmosphériques moyennes : NO ₂ = 1,8 µg/m ³



FEUILLE QUALITE DE L'AIR



Intervenant : KWADJANI Marcel		N° station: Margot 13
Date de pose : 16/04/2021 Heure : 14h13	Date de dépose : 03/05/2021 Heure : 18h01	Coordonnées (UTM Zone 22N) : X =1710843 Y= 607102
Durée de la mesure : 17 jours		

Observations : Carrefour de Mana	Hauteur approximative : 2 m
	Support : Arbre
	Méthode de prise d'échantillon : Echantillonneurs passifs PASSAM (NO ₂)
	Concentrations atmosphériques moyennes : NO ₂ = 0,9 µg/m ³

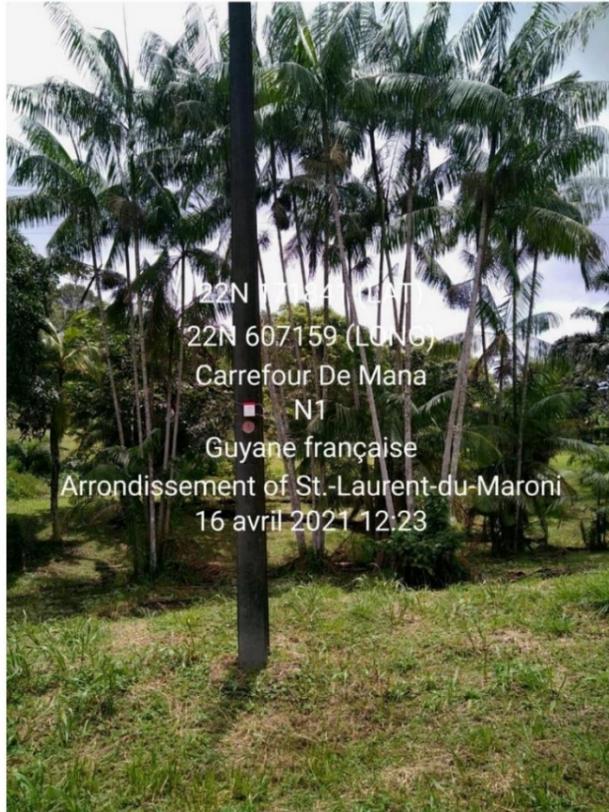


FEUILLE QUALITE DE L'AIR



Intervenant : KWADJANI Marcel		N° station: Margot 14
Date de pose : 16/04/2021 Heure : 12h22	Date de dépose : 03/05/2021 Heure : 16h28	Coordonnées (UTM Zone 22N) : X =171841 Y= 607158
Durée de la mesure : 17 jours		

Observations : Carrefour de Mana N1	Hauteur approximative : 2 m
	Support : Arbre
	Méthode de prise d'échantillon : Echantillonneurs passifs PASSAM (NO ₂)
	Concentrations atmosphériques moyennes : NO ₂ = 1,1 µg/m ³

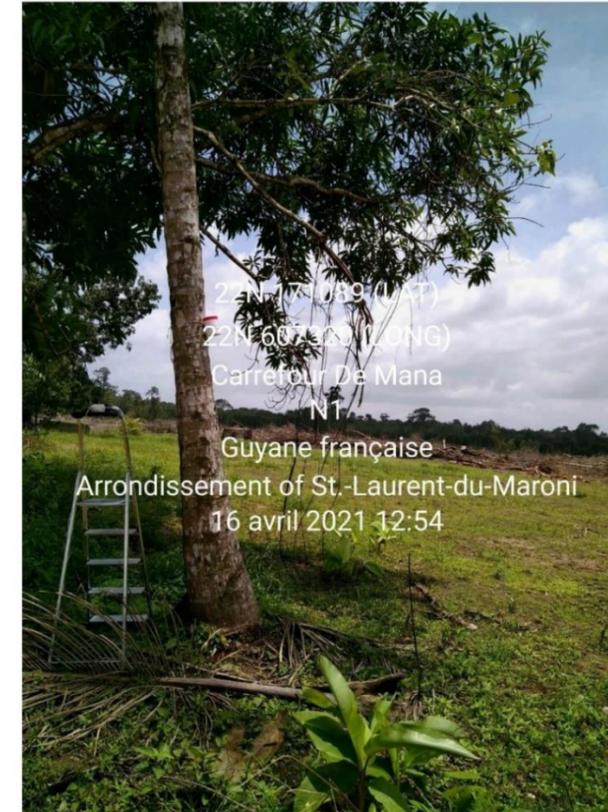


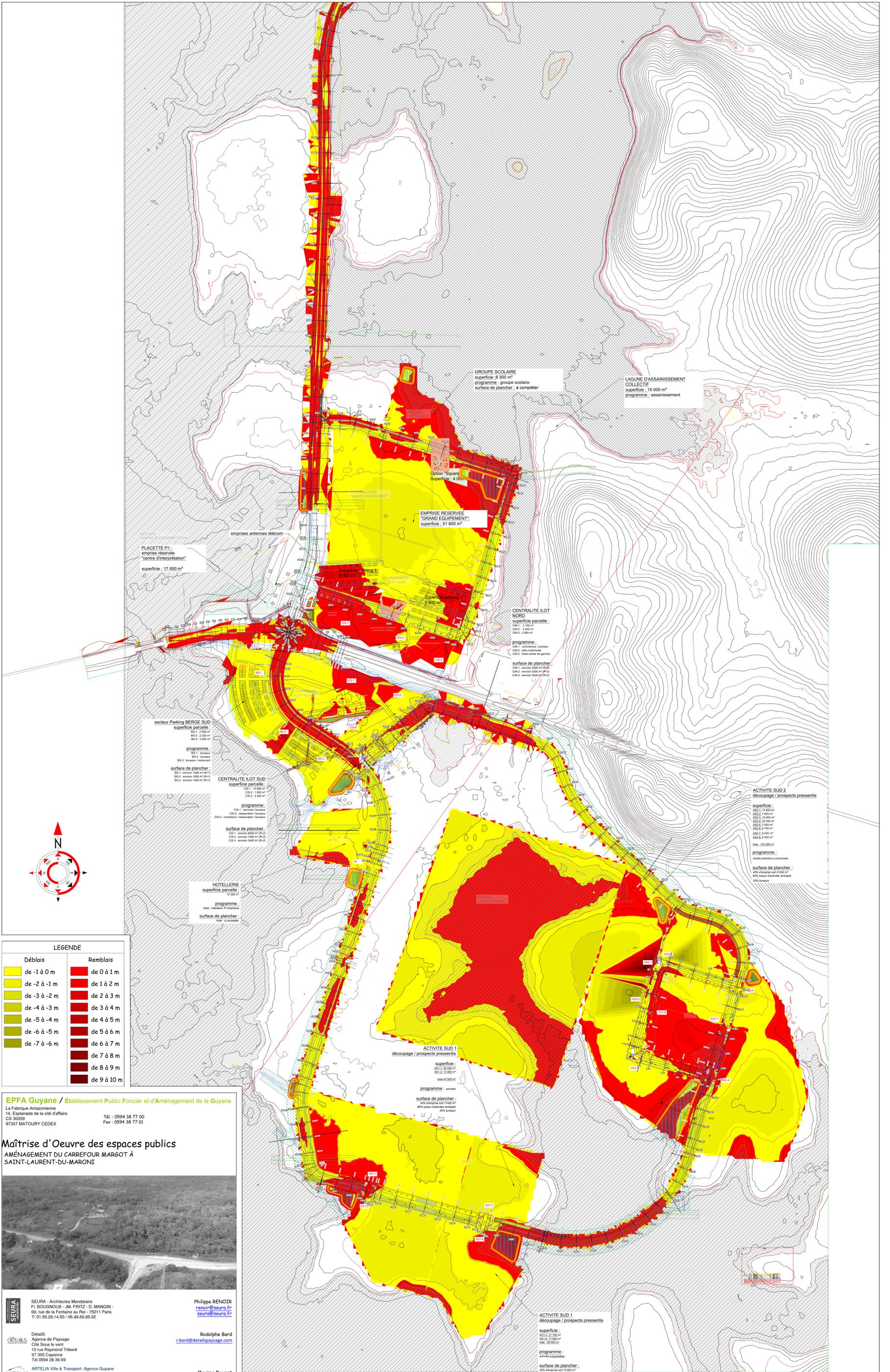
FEUILLE QUALITE DE L'AIR



Intervenant : KWADJANI Marcel		N° station: Margot 15
Date de pose : 16/04/2021 Heure : 12h54	Date de dépose : 03/05/2021 Heure : 16h36	Coordonnées (UTM Zone 22N) : X =171089 Y= 607320
Durée de la mesure : 17 jours		

Observations : Carrefour de Mana N1	Hauteur approximative : 2 m
	Support : Arbre
	Méthode de prise d'échantillon : Echantillonneurs passifs PASSAM (NO ₂)
	Concentrations atmosphériques moyennes : NO ₂ = 1,5 µg/m ³





GROUPE SCOLAIRE
 superficie : 8 300 m²
 programme : groupe scolaire
 surface de plancher : à compléter

LAGUNE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 superficie : 15 000 m²
 programme : assainissement

EMPRISE RESERVEE "GRAND EQUIPEMENT"
 superficie : 51 600 m²

Option "Square"
 Superficie : 4 000 m²

PLACETTE P1 : emprise réservée "centre d'interprétation"
 superficie : 17 000 m²

emprises antennes télécom

secteur Parking BERGE SUD
 superficie parcelle :
 BS-1 : 2 000 m²
 BS-2 : 2 000 m²
 BS-3 : 3 000 m²

programme :
 BS-1 : bureaux
 BS-2 : bureaux
 BS-3 : bureaux / restaurant

surface de plancher :
 BS-1 : avenue 1000 m² (RH-2)
 BS-2 : avenue 1000 m² (RH-2)
 BS-3 : avenue 1000 m² (RH-2)

CENTRALITE ILOT SUD
 superficie parcelle :
 CS1 : 10 000 m²
 CS2 : 1 000 m²
 CS3 : 3 000 m²

programme :
 CS1 : services / bureaux
 CS2 : restauration / bureaux
 CS3 : commerces / restauration / bureaux

surface de plancher :
 CS1 : avenue 6000 m² (RH-2)
 CS2 : avenue 1000 m² (RH-2)
 CS3 : avenue 4000 m² (RH-2)

HOTELLERIE
 superficie parcelle :
 12 000 m²

programme :
 hôtel / résidences / 70 chambres

surface de plancher :
 hôtel : à compléter

ACTIVITE SUD 1
 découpage / prospects présentés

surface :
 AS1.1 : 10 000 m²
 AS1.2 : 7 000 m²
 AS1.3 : 10 000 m²
 AS1.4 : 10 000 m²
 AS1.5 : 10 000 m²
 AS1.6 : 10 000 m²
 AS1.7 : 10 000 m²
 AS1.8 : 10 000 m²
 AS1.9 : 10 000 m²
 AS1.10 : 10 000 m²
 AS1.11 : 10 000 m²
 AS1.12 : 10 000 m²
 AS1.13 : 10 000 m²
 AS1.14 : 10 000 m²
 AS1.15 : 10 000 m²
 AS1.16 : 10 000 m²
 AS1.17 : 10 000 m²
 AS1.18 : 10 000 m²
 AS1.19 : 10 000 m²
 AS1.20 : 10 000 m²
 AS1.21 : 10 000 m²
 AS1.22 : 10 000 m²
 AS1.23 : 10 000 m²
 AS1.24 : 10 000 m²
 AS1.25 : 10 000 m²
 AS1.26 : 10 000 m²
 AS1.27 : 10 000 m²
 AS1.28 : 10 000 m²
 AS1.29 : 10 000 m²
 AS1.30 : 10 000 m²
 AS1.31 : 10 000 m²
 AS1.32 : 10 000 m²
 AS1.33 : 10 000 m²
 AS1.34 : 10 000 m²
 AS1.35 : 10 000 m²
 AS1.36 : 10 000 m²
 AS1.37 : 10 000 m²
 AS1.38 : 10 000 m²
 AS1.39 : 10 000 m²
 AS1.40 : 10 000 m²
 AS1.41 : 10 000 m²
 AS1.42 : 10 000 m²
 AS1.43 : 10 000 m²
 AS1.44 : 10 000 m²
 AS1.45 : 10 000 m²
 AS1.46 : 10 000 m²
 AS1.47 : 10 000 m²
 AS1.48 : 10 000 m²
 AS1.49 : 10 000 m²
 AS1.50 : 10 000 m²
 AS1.51 : 10 000 m²
 AS1.52 : 10 000 m²
 AS1.53 : 10 000 m²
 AS1.54 : 10 000 m²
 AS1.55 : 10 000 m²
 AS1.56 : 10 000 m²
 AS1.57 : 10 000 m²
 AS1.58 : 10 000 m²
 AS1.59 : 10 000 m²
 AS1.60 : 10 000 m²
 AS1.61 : 10 000 m²
 AS1.62 : 10 000 m²
 AS1.63 : 10 000 m²
 AS1.64 : 10 000 m²
 AS1.65 : 10 000 m²
 AS1.66 : 10 000 m²
 AS1.67 : 10 000 m²
 AS1.68 : 10 000 m²
 AS1.69 : 10 000 m²
 AS1.70 : 10 000 m²
 AS1.71 : 10 000 m²
 AS1.72 : 10 000 m²
 AS1.73 : 10 000 m²
 AS1.74 : 10 000 m²
 AS1.75 : 10 000 m²
 AS1.76 : 10 000 m²
 AS1.77 : 10 000 m²
 AS1.78 : 10 000 m²
 AS1.79 : 10 000 m²
 AS1.80 : 10 000 m²
 AS1.81 : 10 000 m²
 AS1.82 : 10 000 m²
 AS1.83 : 10 000 m²
 AS1.84 : 10 000 m²
 AS1.85 : 10 000 m²
 AS1.86 : 10 000 m²
 AS1.87 : 10 000 m²
 AS1.88 : 10 000 m²
 AS1.89 : 10 000 m²
 AS1.90 : 10 000 m²
 AS1.91 : 10 000 m²
 AS1.92 : 10 000 m²
 AS1.93 : 10 000 m²
 AS1.94 : 10 000 m²
 AS1.95 : 10 000 m²
 AS1.96 : 10 000 m²
 AS1.97 : 10 000 m²
 AS1.98 : 10 000 m²
 AS1.99 : 10 000 m²
 AS1.100 : 10 000 m²

programme : activités

surface de plancher :
 40% rénovation sur 7500 m²
 80% locaux industriels / bureaux
 20% bureaux

ACTIVITE SUD 2
 découpage / prospects présentés

surface :
 AS2.1 : 10 000 m²
 AS2.2 : 10 000 m²
 AS2.3 : 10 000 m²
 AS2.4 : 10 000 m²
 AS2.5 : 10 000 m²
 AS2.6 : 10 000 m²
 AS2.7 : 10 000 m²
 AS2.8 : 10 000 m²
 AS2.9 : 10 000 m²
 AS2.10 : 10 000 m²
 AS2.11 : 10 000 m²
 AS2.12 : 10 000 m²
 AS2.13 : 10 000 m²
 AS2.14 : 10 000 m²
 AS2.15 : 10 000 m²
 AS2.16 : 10 000 m²
 AS2.17 : 10 000 m²
 AS2.18 : 10 000 m²
 AS2.19 : 10 000 m²
 AS2.20 : 10 000 m²
 AS2.21 : 10 000 m²
 AS2.22 : 10 000 m²
 AS2.23 : 10 000 m²
 AS2.24 : 10 000 m²
 AS2.25 : 10 000 m²
 AS2.26 : 10 000 m²
 AS2.27 : 10 000 m²
 AS2.28 : 10 000 m²
 AS2.29 : 10 000 m²
 AS2.30 : 10 000 m²
 AS2.31 : 10 000 m²
 AS2.32 : 10 000 m²
 AS2.33 : 10 000 m²
 AS2.34 : 10 000 m²
 AS2.35 : 10 000 m²
 AS2.36 : 10 000 m²
 AS2.37 : 10 000 m²
 AS2.38 : 10 000 m²
 AS2.39 : 10 000 m²
 AS2.40 : 10 000 m²
 AS2.41 : 10 000 m²
 AS2.42 : 10 000 m²
 AS2.43 : 10 000 m²
 AS2.44 : 10 000 m²
 AS2.45 : 10 000 m²
 AS2.46 : 10 000 m²
 AS2.47 : 10 000 m²
 AS2.48 : 10 000 m²
 AS2.49 : 10 000 m²
 AS2.50 : 10 000 m²
 AS2.51 : 10 000 m²
 AS2.52 : 10 000 m²
 AS2.53 : 10 000 m²
 AS2.54 : 10 000 m²
 AS2.55 : 10 000 m²
 AS2.56 : 10 000 m²
 AS2.57 : 10 000 m²
 AS2.58 : 10 000 m²
 AS2.59 : 10 000 m²
 AS2.60 : 10 000 m²
 AS2.61 : 10 000 m²
 AS2.62 : 10 000 m²
 AS2.63 : 10 000 m²
 AS2.64 : 10 000 m²
 AS2.65 : 10 000 m²
 AS2.66 : 10 000 m²
 AS2.67 : 10 000 m²
 AS2.68 : 10 000 m²
 AS2.69 : 10 000 m²
 AS2.70 : 10 000 m²
 AS2.71 : 10 000 m²
 AS2.72 : 10 000 m²
 AS2.73 : 10 000 m²
 AS2.74 : 10 000 m²
 AS2.75 : 10 000 m²
 AS2.76 : 10 000 m²
 AS2.77 : 10 000 m²
 AS2.78 : 10 000 m²
 AS2.79 : 10 000 m²
 AS2.80 : 10 000 m²
 AS2.81 : 10 000 m²
 AS2.82 : 10 000 m²
 AS2.83 : 10 000 m²
 AS2.84 : 10 000 m²
 AS2.85 : 10 000 m²
 AS2.86 : 10 000 m²
 AS2.87 : 10 000 m²
 AS2.88 : 10 000 m²
 AS2.89 : 10 000 m²
 AS2.90 : 10 000 m²
 AS2.91 : 10 000 m²
 AS2.92 : 10 000 m²
 AS2.93 : 10 000 m²
 AS2.94 : 10 000 m²
 AS2.95 : 10 000 m²
 AS2.96 : 10 000 m²
 AS2.97 : 10 000 m²
 AS2.98 : 10 000 m²
 AS2.99 : 10 000 m²
 AS2.100 : 10 000 m²

programme : activités

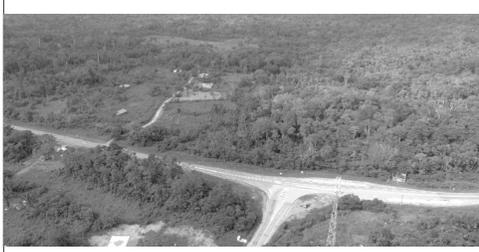
surface de plancher :
 40% rénovation sur 10 000 m²
 80% locaux industriels / bureaux
 20% bureaux

LEGENDE

Déblais	Remblais
de -1 à 0 m	de 0 à 1 m
de -2 à -1 m	de 1 à 2 m
de -3 à -2 m	de 2 à 3 m
de -4 à -3 m	de 3 à 4 m
de -5 à -4 m	de 4 à 5 m
de -6 à -5 m	de 5 à 6 m
de -7 à -6 m	de 6 à 7 m
	de 7 à 8 m
	de 8 à 9 m
	de 9 à 10 m

EPFA Guyane / Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane
 La Fabrique Amazonienne
 14, Esplanade de la cité d'affaire
 CS 30059
 97337 MATOURY CEDEX
 Tél. : 0594 38 77 00
 Fax : 0594 38 77 01

Maîtrise d'Oeuvre des espaces publics
AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR MARGOT À SAINT-LAURENT-DU-MARONI



SEURA - Architectes Mandataire
 FI BOUGNOUX - JM FRITZ - D MANGIN -
 69, rue de la Fontaine au Roi - 75011 Paris
 T / 01.55.28.14.50 / 06.48.60.85.02

Philippe RENOIR
renoir@seura.fr
seura.fr

Rodolphe Bard
r.bard@detailspaysage.com

Détails
CEPILIS
 Agence de Paysage
 Cité Sous le vent
 10 rue Raymond Tibord
 97 300 Cayenne
 Tél 0594 28 36 69

ARTELIA
 Martinique Guadeloupe - Avenue Mère Teresa -
 97300 Cayenne
 Tél. : (+594 (0) 594 28 67 46
 Mob. : (+594) 0694 28 30 34

Maxime Dexant
maxime.dexant@artelagroup.com

Bruno Jacinthe
bruno.jacithe@artelagroup.com

Maîtrise d'Oeuvre des espaces publics
 AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR MARGOT À
 SAINT-LAURENT-DU-MARONI



SEURA - Architectes Mandataire
 FL BOUGNOUX - JM FRITZ - D MANGIN -
 69 rue de la Fontaine au Roi - 75011 Paris
 T/ 01.55.28.14.50 / 06.48.60.85.02
 Philippe RENOIR
 renoir@seura.fr
 seura@seura.fr

Détails
 Agence de Paysage
 Côté Sous le vent
 10 rue Raymond Tribord
 97 300 Cayenne
 Tél 0594 29 36 69
 Rodolphe Bard
 r.bard@detailspaysage.com

ARTELIA Ville & Transport - Agence Guyane
 Martinique Guadeloupe
 8 Lotissement Calimbé - Avenue Mère Teresa -
 97300 Cayenne
 Tél : +594 (0) 594 28 67 46
 Mob. : (+594) 0694 28 30 34
 Maxime Dexant
 maxime.dexant@arteliagroup.com
 Bruno Jacinthe
 bruno.jacinthe@arteliagroup.com

AVP	NORD-Plan de Terrassement	INDICE
108-1	Assainissement Chaussée	V1
ECH: 1/1000	date : 12 Avril 2024	

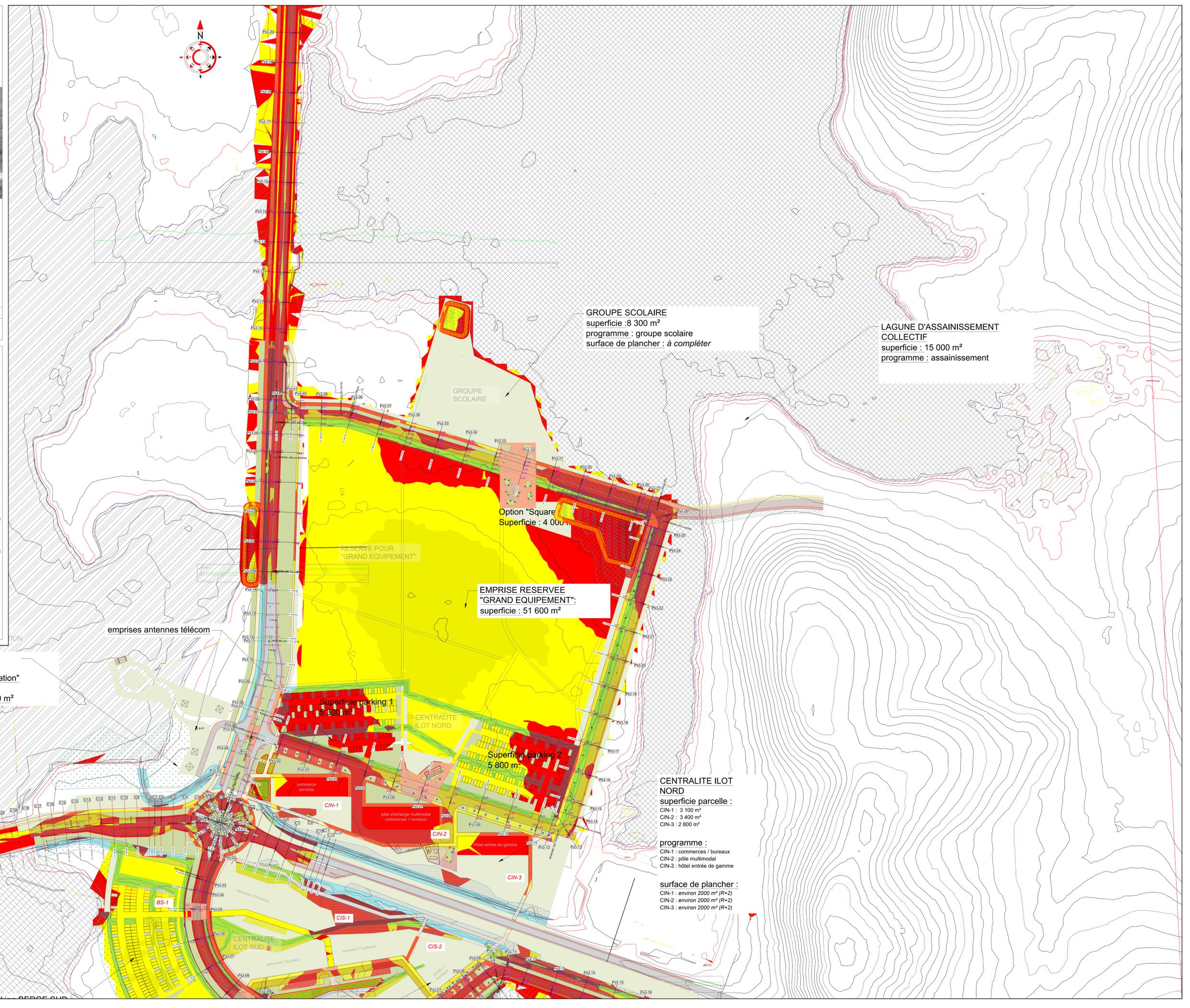
LEGENDE

VOIRIE	ASSAINISSEMENT EP
Voie - enrobé	Fossé enherbé (Noue)
Voie - béton BC5	Traversée Busée ou Dalot
Trottoirs - Béton balayé	Sens d'écoulement
Stationnement Dalle-Gazon	Point Haut
Espace vert	Exutoire Principal
4,93 Cote Projet	Secondaire
Axe de voirie	Étiquette Pts Singuliers (Regard, Tête d'ouvrage, etc)
Fossé Assainissement EP	
LIMITES PROJET	ETAT INITIAL ARTELIA
Périmètre OIN 22	Amont Pont RN1
Périmètre ZAC SUD	Zone amont Ht Eau 3,40 m NGG
Emprise des voiries	Zone aval Ht Eau 3,00 m NGG
Limite PF Foncier Programme	Amont Pont RD9
Niveau PF programme	Zone amont Ht Eau 3,20 m NGG
Equilibre Déblai/Remblai	Zone aval Ht Eau 2,90 m NGG
Limites Déblai/Remblai	PPRI
Foncier Programme EPFAG	Zone Rouge -Aléa Fort
Foncier Programme Ulérieur	Zone Orange -Aléa Moyen
Foncier Programme Stationnement	Zone bleue -Aléa Faible

LEGENDE

Déblais	Remblais
de -1 à 0 m	de 0 à 1 m
de -2 à -1 m	de 1 à 2 m
de -3 à -2 m	de 2 à 3 m
de -4 à -3 m	de 3 à 4 m
de -5 à -4 m	de 4 à 5 m
de -6 à -5 m	de 5 à 6 m
de -7 à -6 m	de 6 à 7 m
	de 7 à 8 m
	de 8 à 9 m
	de 9 à 10 m

PLACETTE P1 :
 emprise réservée
 "centre d'interprétation"
 superficie : 17 000 m²



GRUPE SCOLAIRE
 superficie : 8 300 m²
 programme : groupe scolaire
 surface de plancher : à compléter

LAGUNE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 superficie : 15 000 m²
 programme : assainissement

Option "Square"
 Superficie : 4 000 m²

EMPRISE RESERVEE "GRAND EQUIPEMENT"
 superficie : 51 600 m²

RESERVE POUR "GRAND EQUIPEMENT"

emprises antennes télécom

Superficie parking 1
5 300 m²

Superficie parking 2
5 800 m²

CENTRALITE ILOT NORD
 superficie parcelle :
 CIN-1 : 3 100 m²
 CIN-2 : 3 400 m²
 CIN-3 : 2 800 m²

programme :
 CIN-1 : commerces / bureaux
 CIN-2 : pôle multimodal
 CIN-3 : hôtel entrée de gamme

surface de plancher :
 CIN-1 : environ 2000 m² (R+2)
 CIN-2 : environ 2000 m² (R+2)
 CIN-3 : environ 2000 m² (R+2)

CENTRALITE ILOT SUD

services / bureaux

CIS-1

CIS-2

BS-1

services / bureaux

Maîtrise d'Oeuvre des espaces publics
AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR MARGOT À SAINT-LAURENT-DU-MARONI



SEURA SEURA - Architectes Mandataire
 Fl. BOUJOUX - JM. FRITZ - D. MANGIN -
 69, rue de la Fontaine au Roi - 75011 Paris
 T / 01.55.28.14.50 / 06.48.60.85.02

Philippe RENOIR
 renoir@seura.fr
 seura@seura.fr

détails Agence de Paysage
 Cécile Sous le vent
 10 rue Raymond Tribord
 97300 Cayenne
 Tél 0594 28 38 69

RODOLPHE BARD
 r.bard@detaillspaysage.com

ARTELIA ARTELIA Ville & Transport - Agence Guyane
 Martinique Guadeloupe
 8 Lotissement Calimbé - Avenue Mère Teresa -
 97300 Cayenne
 Tél. : +594 (0) 594 28 67 46
 Mob. : (+594) 0694 28 30 34

Maxime DEXANT
 maxime.dexant@arteliagroup.com

Bruno JACINTE
 bruno.jacinte@arteliagroup.com

AVP	SUD-Plan de Terrassement	INDICE
108-2	Assainissement Chaussée	V1
ECH : 1/1333	Date : 12 Avril 2024	

LEGENDE

VOIRIE

- Voie - enrobé
- Voie - béton BCS
- Trottoirs - Béton balayé
- Stationnement Dalle-Gazon
- Espace vert
- 4.93
- Cote Projet
- Axe de voirie
- Fossé Assainissement EP

ASSAINISSEMENT EP

- Fossé enherbé (Nouveau)
- Traverse Busée ou Dalot
- Sens d'écoulement
- Point Haut
- Exutoire Principal
- Exutoire Secondaire
- Étiquette Pts Singuliers (Regard, Tête d'ouvrage, etc.)

LIMITES PROJET

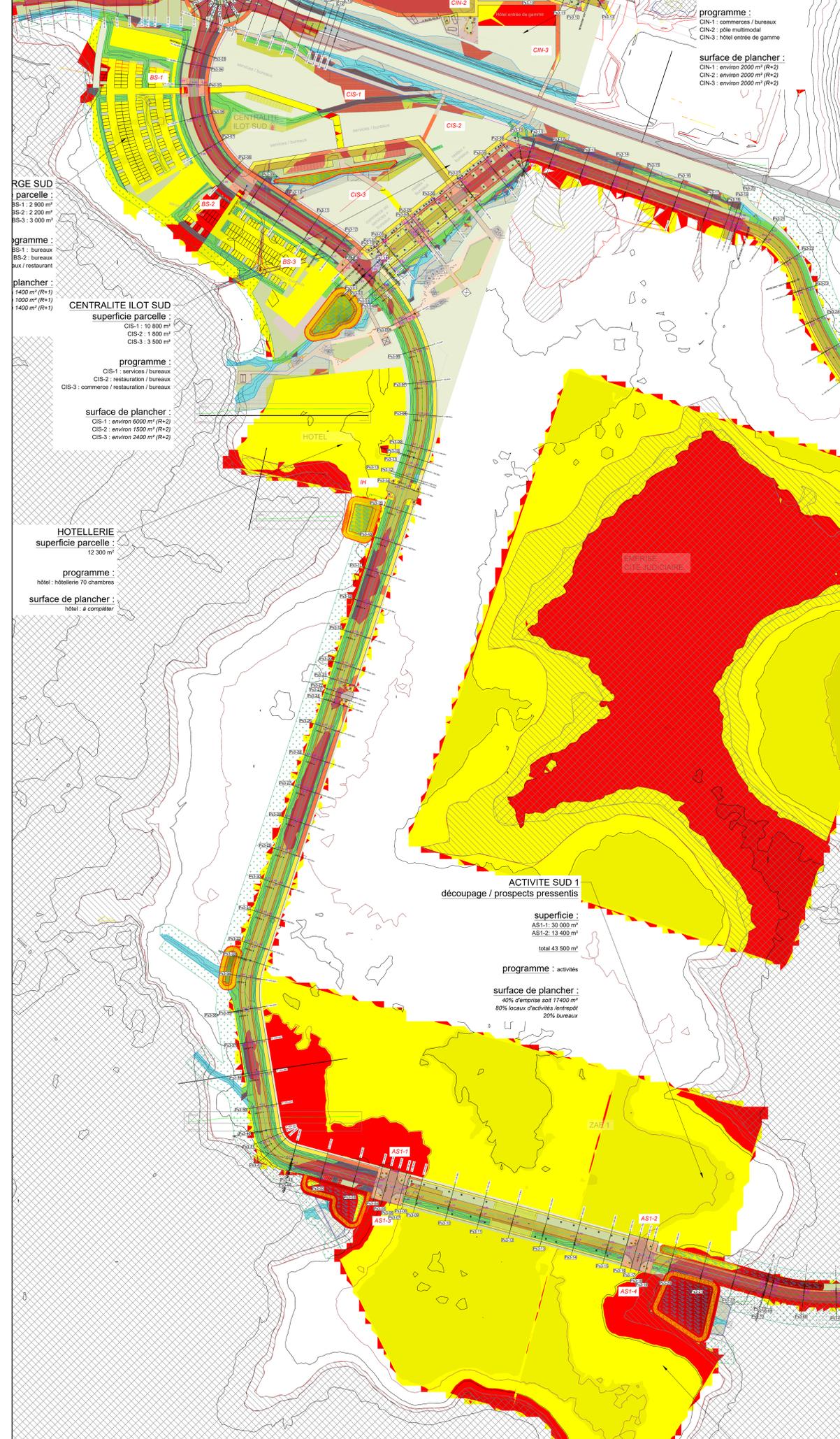
- Périmètre OIN 22
- Périmètre ZAC SUD
- Emprise des voiries
- Limite PF Foncier Programme
- Niveau PF programme
- Échelle Déblais/Remblais
- Limites Déblais/Remblais
- Foncier Programme EPFAG
- Foncier Programme Urbain
- Foncier Programme Stationnement

ETAT INITIAL ARTELIA

- Amont Pont RN1
- Zone amont Ht Eau 3.40 m NGG
- Zone aval Ht Eau 3.00 m NGG
- Amont Pont RD9
- Zone amont Ht Eau 3.20 m NGG
- Zone aval Ht Eau 2.90 m NGG

PPRI

- Zone Rouge -Aléa Fort
- Zone Orange -Aléa Moyen
- Zone bleue -Aléa Faible



RGE SUD
 parcelle :
 BS-1 : 2 900 m²
 BS-2 : 2 200 m²
 BS-3 : 3 000 m²

programme :
 BS-1 : bureaux
 BS-2 : bureaux
 BS-3 : bureaux / restaurant

plancher :
 1400 m² (R+1)
 1000 m² (R+1)
 1400 m² (R+1)

CENTRALITE ILOT SUD
 superficie parcelle :
 CIS-1 : 10 800 m²
 CIS-2 : 1 800 m²
 CIS-3 : 3 500 m²

programme :
 CIS-1 : services / bureaux
 CIS-2 : restauration / bureaux
 CIS-3 : commerce / restauration / bureaux

surface de plancher :
 CIS-1 : environ 6000 m² (R+2)
 CIS-2 : environ 1500 m² (R+2)
 CIS-3 : environ 2400 m² (R+2)

HOTELLERIE
 superficie parcelle :
 12 300 m²

programme :
 hôtel : hôtellerie 70 chambres

surface de plancher :
 hôtel : à compléter

ACTIVITE SUD 1
 découpage / prospects presentis

superficie :
 AS1-1 : 30 000 m²
 AS1-2 : 13 400 m²
 total 43 500 m²

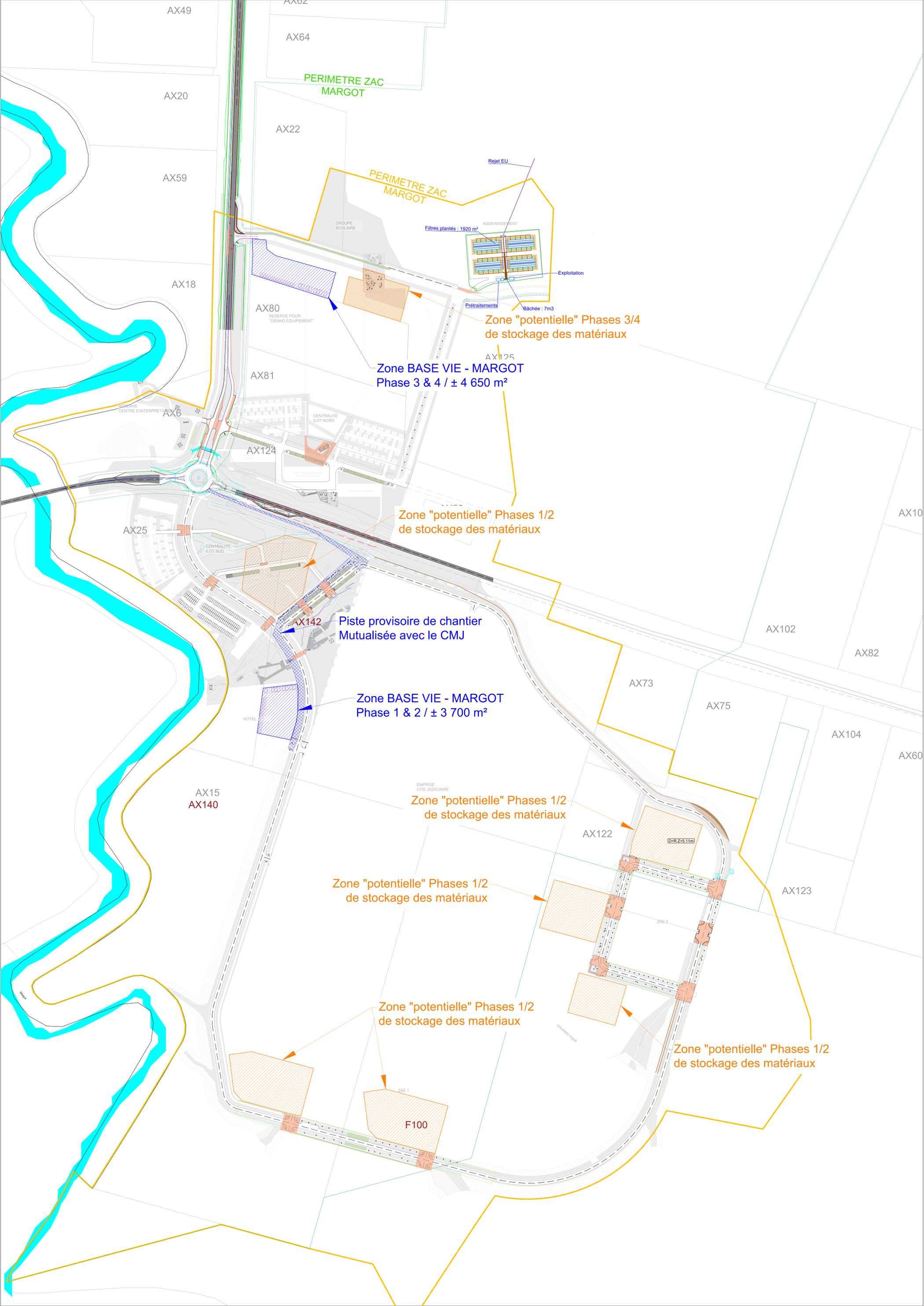
programme : activités

surface de plancher :
 40% d'emprise soit 17 400 m²
 80% locaux d'activités entrecôté
 20% bureaux

LEGENDE

Déblais	Remblais
de -1 à 0 m	de 0 à 1 m
de -2 à -1 m	de 1 à 2 m
de -3 à -2 m	de 2 à 3 m
de -4 à -3 m	de 3 à 4 m
de -5 à -4 m	de 4 à 5 m
de -6 à -5 m	de 5 à 6 m
de -7 à -6 m	de 6 à 7 m
	de 7 à 8 m
	de 8 à 9 m
	de 9 à 10 m

surface de planch
 40% d'emprise soit 17400 m²
 80% locaux d'activités entrecôté
 20% bureaux



PERIMETRE ZAC MARGOT

PERIMETRE ZAC MARGOT

Rejet EU

Filtres plantés : 1920 m²

ASSAINISSEMENT

Exploitation

Prétraitements

Bâchée : 7m3

Zone "potentielle" Phases 3/4 de stockage des matériaux

Zone BASE VIE - MARGOT Phase 3 & 4 / ± 4 650 m²

Zone "potentielle" Phases 1/2 de stockage des matériaux

Piste provisoire de chantier Mutualisée avec le CMJ

Zone BASE VIE - MARGOT Phase 1 & 2 / ± 3 700 m²

Zone "potentielle" Phases 1/2 de stockage des matériaux

F100